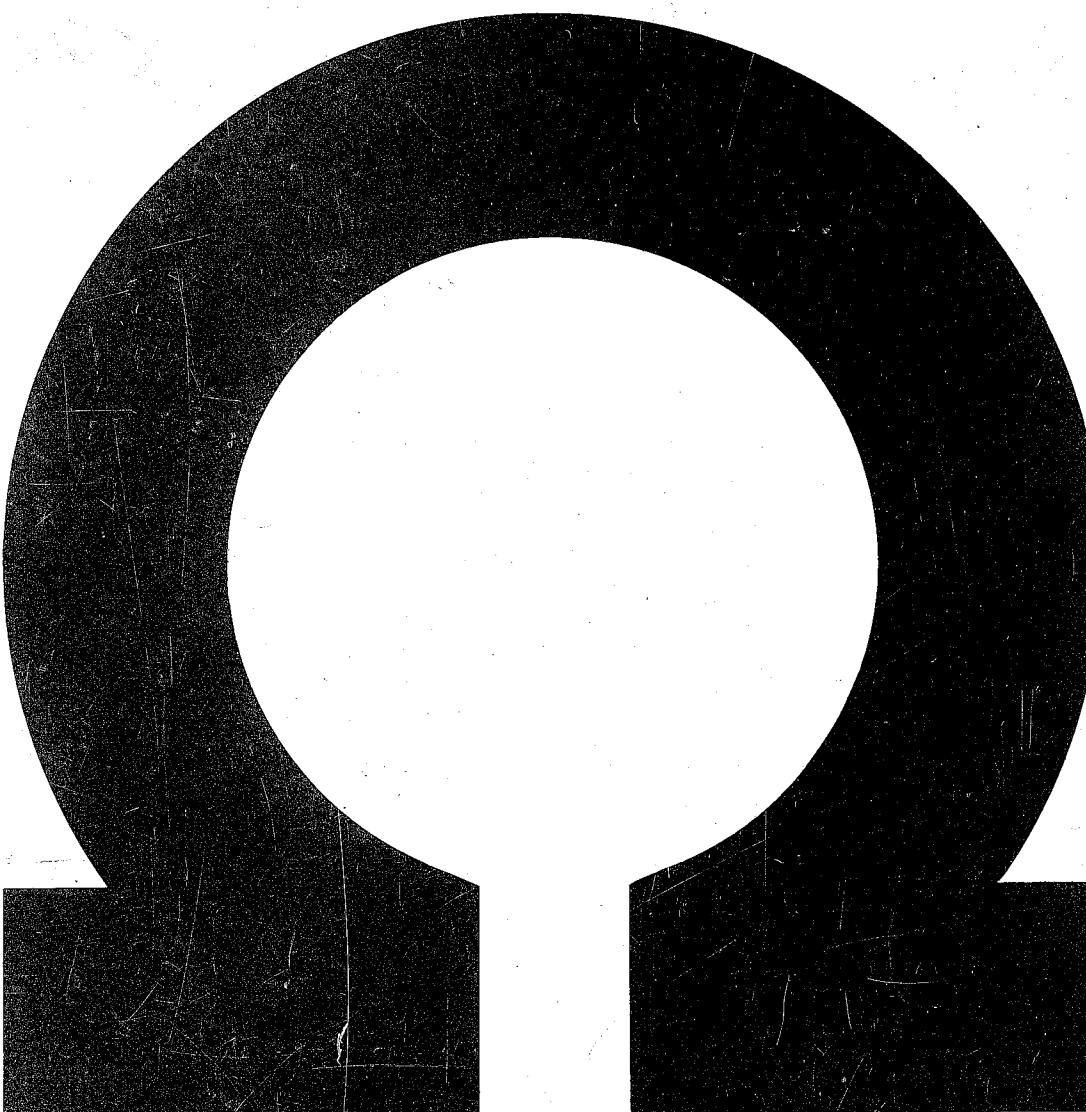


EQUIPE DE RECHERCHE EN PSYCHOMECHANIQUE DU LANGAGE

SYSTEMATIQUE DU LANGAGE I

PRESENTÉ PAR RENE LESAGE



Collection dirigée par André Joly & Anne Nicolas

EQUIPE DE RECHERCHE EN PSYCHOMECHANIQUE DU LANGAGE

SYSTEMATIQUE DU LANGAGE I

PRESENTÉ PAR RENE LESAGE



PRESSES UNIVERSITAIRES DE LILLE

ÉQUIPE DE RECHERCHE EN PSYCHOMÉCANIQUE DU LANGAGE
E.R.A. 831. C.N.R.S.
FONDS GUSTAVE GUILLAUME, UNIVERSITÉ LAVAL, QUÉBEC

SYSTÉMATIQUE DU LANGAGE I

Textes réunis par René Lesage

PRESSES UNIVERSITAIRES DE LILLE

PRÉSENTATION

Le Département de linguistique de l'Université Laval a célébré le vingtième anniversaire de sa fondation au cours de l'année 1982. Parmi les manifestations auxquelles l'événement a donné lieu, le *Colloque de psychomécanique du langage* tenu les 5, 6 et 7 avril, à Québec, occupe une place des plus importantes. L'évolution de l'enseignement et de la recherche en psychomécanique du langage au Québec, de même que la diffusion de la pensée de Gustave Guillaume, s'inscrivent dans le cours de l'histoire du département. C'est en effet Roch Valin qui fut le premier directeur. Il a mis en place une infrastructure de recherche et obtenu la reconnaissance, par l'Université, du Fonds Gustave Guillaume. Il a en outre formé quelques chercheurs dont le travail suscite aujourd'hui la curiosité de collègues nord-américains.

Ainsi, le colloque d'avril 1982 a permis de prolonger l'hommage qui lui avait été rendu l'année précédente avec la publication de *Langage et psychomécanique du langage*. Par la même occasion, des liens déjà bien établis avec l'équipe de recherche d'André Joly, à Lille, ont été réaffirmés. Un des résultats les plus manifestes de cette collaboration réside dans la publication du dernier volume des *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume*. Il convient d'ajouter, au même chapitre, la tenue du colloque de juin 1983, à Cerisy.

© Presses Universitaires de Lille, 1984
ISBN 2-85939-248-3

Livre imprimé en France

*

* * *

Les thèmes retenus à la rencontre d'avril 1982 étaient les suivants : *Applications de la théorie, Perspectives psychomécaniques sur la syntaxe*. Sur le premier point, les communications présentées mettent en relief la diversité des langues soumises à l'étude dans l'optique guillaumienne, de même que l'émergence d'un mouvement vers la didactique et des interrogations sur la pathologie du langage. La syntaxe est l'objet par ailleurs d'une réflexion bien nourrie qui préfigure les débats de l'avenir. L'essai de Roch Valin, paru en 1981, aux Presses de l'Université Laval, dont le titre a été repris ici comme thème du colloque, servait d'amorce aux discussions.

Pour la présentation des Actes, les communications ont été regroupées d'une manière qui ne correspond pas tout à fait aux deux sections identifiées par les thèmes. Certaines interventions portant sur une langue donnée peuvent tout aussi bien contenir une discussion intéressant la syntaxe. De même, l'orientation didactique d'un exposé n'exclut pas l'analyse de faits relevant d'une langue particulière.

Une première partie contient les textes consacrés aux problèmes didactiques. Jacqueline Boulouffe critique les analyses contemporaines portant sur l'apprentissage d'une compétence de communication dans la classe de langue. Elle tente d'ouvrir la voie à des recherches psychomécaniques sur des problèmes dont la solution exige que soit précisée l'apport guillaumien au regard de la psychologie cognitive. Michel Glatigny soulève une difficulté du même ordre en montrant comment le didacticien doit refuser de s'enfermer dans une théorie particulière. Il souligne du même coup les limites de la psychomécanique. Cette théorie n'offre pas actuellement un cadre pour l'analyse du discours. Son exposé, comme celui de J. Boulouffe, impose une réflexion qui déborde le champ traditionnel des recherches psychomécaniques : la question de savoir si la linguistique guillaumienne peut résoudre des problèmes d'énonciation est posée aux théoriciens.

Walter Hirtle essaie, pour sa part, de montrer comment la démarche de raisonnement adoptée en psychomécanique peut être réutilisée dans l'enseignement de la grammaire. L'impact d'une telle méthode mériterait d'être vérifié scientifiquement. On pourrait en effet

considérer son rôle dans l'apprentissage et surtout le perfectionnement de la pratique d'une langue seconde pour des étudiants de niveau avancé.

Charles Bouton propose un tout autre type d'application, celui de la récupération de certains postulats de Guillaume dans le domaine de la pathologie. Peu de guillaumiens, il faut bien le reconnaître, ont été portés du côté de l'interdisciplinarité.

Le point de vue didactique n'est pas absent des préoccupations de ceux qui s'intéressent à l'esquimaux, dont la structure est fort éloignée des schémas auxquels nous avons habitué l'étude et la pratique des langues indo-européennes. Le texte de Ronald Lowe le montre de façon nette. Il importait, pour lui, de situer cette langue, au plan purement descriptif, pour bien mettre en évidence le fait qu'une méthode d'enseignement ne peut être exclusivement communicative; il est essentiel d'axer une bonne part de l'intervention sur une saisie exacte des mécanismes que met en cause la pratique d'une langue particulière. L'accent est mis sur la recherche et l'apprentissage des règles de constitution des mots dans cette langue. La perspective est bien différente de celle dans laquelle s'est inscrit l'enseignement jusqu'à ce jour. Guy Cornillac aurait pu, en axant son intervention sous l'angle didactique, aboutir à une conclusion semblable. De fait, il a montré, aussi, comment la structure de l'esquimaux pouvait compter dans la "réaction" aux pressions externes que cette langue subit. De son côté, Pierre Nkanira a traité un sujet plusieurs fois repris par les guillaumiens sur d'autres langues : le système verbal. Peut-être a-t-il réussi à faire reconnaître la nécessité d'ajuster le point de vue psychomécanique à la réalité des langues de typologie fort différente de la nôtre.

Pour la famille indo-européenne, l'analyse est bien rodée, comme le montrent les exposés de Joseph Pattee et de Christine Tessier sur l'allemand, Alvaro Rocchetti sur l'italien et d'Yves St-Gelais sur le français. La méthode permet encore de découvrir quantité de faits dont les grammairiens et même les théoriciens n'avaient pas aperçu la raison d'être. Ces analyses, qui reproduisent fidèlement la pensée de

Guillaume, méritent d'occuper une place importante dans la recherche grammaticale actuelle.

La vision prospective qui devait se dégager du colloque tenait aussi dans une question posée sur la syntaxe. Il s'agissait de voir si la théorie, ou la méthode, selon le cas, permettait de se donner une vision nette d'un sous-domaine apparemment bien reconnu et délimité dans la plupart des autres cadres théoriques. John Hewson a pourtant insisté sur le caractère ambigu de leurs postulats. Pour les guillaumiens, c'est une incitation à chercher des avenues nouvelles qui permettraient d'augmenter le pouvoir explicateur de la théorie, jusqu'aux mécanismes régulateurs de la visée expressive.

Il fallait reconnaître d'abord que la question syntaxique a toujours fait l'objet d'interrogations chez les disciples de Guillaume. Ce sont peut-être d'ailleurs les travaux de Gérard Moignet qui témoignent au mieux de ce fait. La poursuite de cette analyse fine et détaillée est assurée. Au-delà, cependant, les participants au colloque étaient invités à discuter le rapport de la représentation et de l'expression, la syntaxe constituant, à cet égard, un champ d'observation privilégié. Roch Valin, dans le livre dont on a fait état plus haut, a essayé d'en saisir le mécanisme sous l'angle des rapports de temps impliqués dans l'effection. L'étude d'Hervé Curat et de René Lesage tente, de façon plus ou moins directe, d'illustrer ce point de vue à propos d'une étude particulière sur l'adjectif. Les auteurs soulignent les problèmes de délimitation d'unités et d'ordination des opérations qui les constituent. D'une toute autre manière, mais de façon aussi pertinente, Daniel Le Flem discute les rapports entre la morphologie et la syntaxe. Il montre à quel point une étude centrée exclusivement sur les faits de morphologie risque parfois de masquer les données véritables d'emploi. Claire Blanche-Benveniste, dans une perspective qui peut se rapprocher de la précédente, fait état de ses recherches sur le pronom. Ces participants rejoignent en cela Jean-Marcel Léard, qui insiste sur la nécessité pour les guillaumiens d'aborder les faits par le biais de la syntaxe.

Le rapport de la représentation à l'expression est considéré sous un angle bien différent par André Joly. Il a déjà montré ailleurs que de dichotomie langue/discours doit être envisagée autrement dans le cadre de l'énonciation. Son exposé met en évidence la nécessité d'élargir le cadre proposé dans l'essai de Roch Valin.

*

* *

Ce dernier ouvrage a donné lieu, en clôture du colloque, à une table ronde. Y ont participé, sous la présidence de John Hewson, Claire Blanche-Benveniste, Walter Hirtle, André Joly, Daniel Le Flem, Alvaro Rocchetti et Roch Valin. Sont en outre intervenus dans la discussion, Mme Anna Rocquet, MM. Guy Cornillac, Hervé Curat, Bernard Dupriez et Jean-Marcel Léard.

Les perspectives syntaxiques devaient y être discutées, comme dans les exposés, à la lumière des propositions récentes de Roch Valin. Les interventions des participants n'étaient pas toujours centrées sur ce thème. Elles ont cependant mis en évidence un certain nombre de points qu'il y a lieu de résumer ici.

Le premier concerne la place de la syntaxe dans la théorie psychomécanique. Roch Valin commente son essai en déclarant que ce qu'il a voulu y faire, c'est voir s'il y avait moyen d'introduire dans l'étude de la syntaxe le mode d'analyse propre à la morphologie. En second lieu, pour mieux situer cette syntaxe, montrer qu'au sein de la dichotomie langue/discours, l'effection occupe une place capitale. Elle peut être considérée soit sur un espace étendu, qui est l'espace entier de la phrase à construire, mais aussi en chacun des moments que mettent en cause les mots qui entrent dans le défilé de la phrase, dans le syntagme, puis dans l'intégration du syntagme à la phrase.

Sa position a donné lieu à deux remarques. La première a trait à la caractérisation de cette manière de voir les choses, comme une micro-syntaxe. Elle tente de déterminer l'ordre des rapports institués dans la construction du syntagme, mais elle ne propose pas une vision ou un modèle pour l'étude des relations instituées au sein de la phrase, entre syntagmes. D'après d'autres participants, cet examen du mécanisme d'incidence au sein du syntagme est une syntagmatique à laquelle devrait s'ajouter une syntaxe générale prenant en compte la phrase et le discours.

La deuxième remarque a trait à la situation de la syntaxe par rapport à la répartition proposée par Guillaume : morphologie/langue // syntaxe/discours. Dès l'instant que l'on prend en compte l'acte de langage, la perspective de l'énonciation apparaît. La répartition fait alors difficulté : la syntaxe est vue occuper une place dans le système de langue comme dans celui du discours. A cet égard, l'essai de Roch Valin serait une syntaxe du dire, mais pas une syntaxe de langue, ni de discours au niveau du dit.

Une autre question portait la situation du temps opératif dans l'analyse syntaxique. Outre la nécessité de prendre en compte cette réalité, peu d'éléments nouveaux ont été apportés. Les problèmes évoqués ont tous trait à l'ordre de survenance des opérations et aux rapports de temps impliqués dans l'intervalle séparant la visée expressive, ou de discours, et la phrase achevée.

* * *

Les communications présentées dans ces Actes reproduisent le texte des interventions qui ont été faites au colloque. Nous avons respecté partout la présentation adoptée par l'auteur du texte, afin de réduire les délais de publication. On ne se surprendra pas, conséquemment, de

voir une certaine variation dans l'appareil de notes. Seules les citations de Guillaume ont été normalisées : *LL* (*Leçons de linguistique*), *LSL* (*Langage et science du langage*), *PLT* (*Principes de linguistique théorique*). Par ailleurs, les *Conférences inédites* citées sont précédées d'un astérisque.

*

* * *

Il nous reste en terminant l'agréable devoir d'exprimer notre gratitude envers le directeur du Département de linguistique de l'Université Laval, M. André Boudreau, qui a permis la tenue du colloque en autorisant l'appui financier indispensable.

Nos remerciements vont aussi à Mme Line Simoneau qui a procédé à la dactylographie du texte et dont les conseils nous ont été fort précieux pour la mise en page.

René Lesage
Université Laval

Jacqueline Boulouffe
Université Laval

L'APPRENTISSAGE D'UNE COMPÉTENCE DE COMMUNICATION DANS LA CLASSE DE LANGUE : PERSPECTIVE PSYCHOMECHANIQUE SUR UN PROBLÈME MAL POSÉ.

La préoccupation majeure de tout professeur de langue est que le langage pratiqué dans la classe puisse devenir le langage pratiqué dans la réalité quotidienne. La réussite ou l'échec des méthodologies se mesure au transfert qui se fait ou ne se fait pas de la classe à la vie.

La dernière méthodologie en date à supporter le poids de la critique est la méthodologie d'inspiration structuraliste. On a tort, dit-on au professeur, de se borner à l'enseignement d'une compétence linguistique en faisant porter le poids de l'apprentissage sur la forme, particulièrement sur la forme syntaxique, au détriment du sens, du fond, du contenu. Il faut aussi et même prioritairement (Abbou 1980) situer l'acte de langage dans sa circonstance en enseignant une compétence distincte, appelée compétence de communication. (Savignon 1972, Hatch & Long 1980, Littlewood 1981).

Le reproche adressé à la méthodologie structuraliste est double. Les uns accusent la pratique formelle de ne pas encourager une découverte active de la part du sujet (Le Rouzo 1975); les autres, plus récemment et plus fréquemment, de ne pas se préoccuper de la convenance de l'acte de langage à tel interlocuteur, à tel canal de transmission, à l'expression de tel ou tel besoin. Cette dernière position est d'ailleurs étayée par des rapports neurologiques tels que ceux de Rees (1978) et Lamendella (1979). Il existerait deux centres langagiers : l'un de bas niveau, capable d'effectuer une tâche cognitive répétitive, l'autre de niveau élevé capable d'assurer la communication. Dans un article au titre significatif "Language Without Communication" Blank et al.

(1979) relatent le cas d'un enfant jouissant apparemment d'une excellente compétence linguistique mais incapable d'accommoder son comportement langagier aux verbalisations d'autrui.

Le cognitif est-il pour autant à ranger du côté du répétitif? D'autre part l'aptitude communicative est-elle ancrée au contact avec l'autre? Le moteur ne saurait s'ébranler sans l'étincelle. D'où part l'étincelle conductrice de l'acte de langage?

D'une extériorité formelle on passe actuellement à une extériorité circonstancielle en partant du principe que la seconde va mieux que la première promouvoir l'impulsion langagière. L'acte verbal, s'il est message, va non seulement passer, mais se construire (Butzkamm & Dodson 1980). Mais se soucie-t-on dans la pédagogie actuelle d'animer la couverte active de la part du sujet parlant, comme le réclamaient les premiers critiques de la pratique structuraliste?

Où est la part du sujet dans une pédagogie qui se veut prédictive - elle prédit les besoins de l'apprenant (Hartveldt 1979), catégorise - elle dresse la taxonomie des rôles sociaux que peut avoir à tectrice - elle définit ses objectifs en termes d'opérations comme "rendre le stagiaire capable d'épeler son nom" etc. (Jupp et al. 1975). On a déclaré le sens absent, mais est-ce le sens qu'on restaure?

L'accent porté autrefois sur la forme syntaxique au détriment du contenu risque d'être remplacé par un accent sur la circonference, et l'illusion que la forme allait automatiquement s'investir de sens risque d'être remplacée par l'illusion que la fonction ou l'action va automatiquement faire naître le sens. Quelques craintes commencent à se faire jour à propos de l'emprise excessive des pratiques dites communicatives et la compétence grammaticale se voit gratifiée d'un regain d'intérêt (Widdowson 1979, Canale & Swain 1980, Ross 1981), mais ce sont les deux mêmes partenaires qui restent en présence : compétence

formelle et compétence de communication, sans que la pensée active soit directement prise en charge par l'action pédagogique.

Le problème d'une compétence de communication à distinguer d'une compétence linguistique est mal posé si une extériorité formelle est remplacée par une extériorité pragmatique sans qu'on ait cure de remédier à la carence de l'intériorité dans l'acte de langage.

Je défendrai l'hypothèse suivante : "une compétence linguistique dûment innervée conduit d'elle-même à une compétence de communication" en répondant à deux questions : 1) Comment l'action pédagogique peut-elle innérer l'acte de langage au point que la compétence linguistique se nourrisse comme il se doit de contenu autant que de forme? 2) A quel titre cette compétence linguistique "enrichie" peut-elle mener ou même s'identifier à une compétence de communication?

La linguistique de Gustave Guillaume nous habitue à la présence agissante du sujet parlant dans toute manifestation langagière. L'idée d'une compétence étroitement formelle est étrangère à la psychomécanique. "Ce qu'on exprime, c'est ce que l'on a pensé" (*PLT*, p.160). Qui d'autre pourrait assumer l'acte de penser sinon le "sujet parlant pensant actif"?

Aux yeux de Guillaume "l'acte de langage commence avec l'appel que la pensée en instance d'expression adresses à la langue ("au pensable de représentation" (*PLT*, p.162)) dont l'esprit a la possession permanente" (*PLT*, p.137). Une transition est ensuite opérée vers "le pensé d'expression qu'est le discours", (*PLT*, p.161) nécessairement "plus étroit que le pensable" (*PLT*, p.162).

L'acte de langage est donc cette mécanique bien réglée entre pensée, pensable et pensé.

Quelle est dans la classe de langue la situation de ces trois composantes? Je donnerai trois exemples de situations vécues, les deux premiers montrant des cas de dérèglement de la mécanique, le troisième montrant ce que je crois être son fonctionnement tel qu'il peut être amené par l'action pédagogique.

Exemple 1

Le professeur pose à quelques élèves d'une classe d'anglais L2 une question exigeant qu'ils utilisent pour y répondre l'idée d'attendre. Il ne rencontre que leur silence. "Pourtant vous avez appris *I was waiting for my uncle* dans un dialogue de votre manuel". Il s'agissait d'un oncle avocat avec qui on avait pris rendez-vous à la sortie du tribunal. "Que voulait dire cette phrase?". Les interprétations recueillies comprennent les aberrations suivantes :

Elle allait plaider pour son oncle
Je suis allée voir mon avocat
Je suis allée à une cour avec mon oncle
Je réservais une place à mon oncle pour qu'il s'assoie à côté

Il y a eu non pas comme il pouvait sembler au premier abord absence de pensée, mais effervescence de pensée. Cependant *wait* n'est pas réutilisable, car cette effervescence ne s'est pas réduite au point d'adresser au pensable un appel recevable. Aucun accrochage n'a pu survenir entre la pensée et le pensable.

Exemple 2

Le professeur, désirant fixer la structure *want you to* dessine au tableau un jeune garçon juché sur un toit. Sa mère veut le faire descendre. Une brève description de la situation s'engage : *Where is Richard?* Un élève répond *He's on to the roof*. Voulant faire corriger l'erreur **on to*, le professeur dit *He's not on to the roof!* Un élève s'écrie *He wants to climb on to the roof* (Il veut monter sur le toit) ce qui entre en contradiction avec la situation.

Cette fois nous sommes en présence d'un pensé d'expression formellement correct, et fabriqué dans l'instant de la parole : l'élève n'a jamais entendu cette phrase auparavant. Le manque est du côté de la pensée. L'élève n'a pas pris le temps d'évaluer la situation. L'accrochage au pensable n'a pas été commandé de l'intérieur. Le pensé a devancé la pensée; il s'est installé prématurément.

Les deux cas diffèrent en ceci qu'ils se fondent le premier sur une pensée effervescente, le second sur une pensée déficiente et en ceci qu'ils se soldent le premier par un silence et le second par une phrase bien formée. Ils se ressemblent en ceci qu'ils offrent l'un et l'autre la représentation d'un acte de langage incomplet. La grande difficulté en langue étrangère, c'est que tantôt la pensée virevolte sans rencontrer de pensable auquel elle puisse adhérer - il y a donc accrochage inexistant entre pensée et pensable - tantôt un pensé étranger s'impose et il y a accrochage prématuré entre pensable et pensé. Le pensable ne joue pas son rôle de charnière entre la pensée et le pensé. (Voir figure 1)

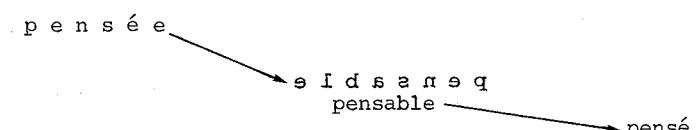
	Pensée	Pensable	Pensé
Ex. 1	<i>J'allais plaider avec mon oncle</i>	∅	∅
Ex. 2	∅	∅	<i>He wants to climb on to the roof</i>

Actes d'apprentissage incomplets (exemples 1 et 2)

Figure 1

Quel est en fait le jeu de cette charnière? Retournons à Guillaume qui nous en propose une interprétation vectorielle : "Vectoriellement le pensable a devant lui toute pensée... tandis que le pensé a derrière lui le pensable..." (PLT, p.161).

La seule possibilité de tracer ce vecteur me paraît la suivante : (Voir figure 2)



Le renversement psychomécanique au cœur de l'acte de langage

Figure 2

car elle nous fait apercevoir à la fois la pensée qui s'adresse au pensable (le pensable a devant lui et non derrière lui toute pensée) et le pensé qui résulte de cette confrontation (le pensé a derrière lui le pensable). La pensée adresse un appel au pensable tout en s'étalant devant lui : elle lui demande de la préciser, de la sortir d'elle-même. Une fois cet effet de réduction obtenu, le pensé découle du pensable. Le pensable est donc un être à deux faces, l'objet d'un double regard. Dans un premier temps le pensable est le lieu d'un regard qui cherche, dans un second temps d'un regard qui se détourne après avoir trouvé, d'où le renversement qui s'opère à son endroit. Seul le regard du sujet parlant pensant actif peut effectuer ce renversement psychomécanique; d'où sa présence indispensable au cœur même de l'acte de langage.

Les théories linguistiques autres que la théorie de Gustave Guillaume n'accordent pas leur attention à ce moment crucial de renversement. Pour elles, la pensée et le pensé adhèrent à la même face du pensable. Les méthodologies qui se réclament de ces théories provoquent la pensée à l'appui du pensé ou le pensé à l'appui de la pensée sans qu'il soit jugé opportun de provoquer également la charnière qui les unit.

Jetons un coup d'œil aux stratégies d'intervention adoptées dans les exemples précédents. Dans le premier exemple, le professeur fournit le verbe *wait* ou le fait fournir par un élève mieux instruit. L'élève embarrassé reçoit l'association du signe à son référent comme s'il s'agissait d'un premier apprentissage. Il peut ainsi piétiner longtemps. Dans le second cas, le professeur rectifie l'erreur sur *on to* par *Richard is on the roof already*, substituant sa pensée à la pensée de l'élève qui, dans la meilleure éventualité, s'en empare et l'attelle à la phrase qu'il vient de dire, mais, même en cas de reformulation, ce ne sera jamais qu'une pensée d'emprunt qui succède au pensé au lieu de le précéder.

Ces illustrations renvoient aussi bien aux pratiques quotidiennes qu'aux pratiques recommandées par les ouvrages de didactique les plus modernes. Que fait en effet le jeu de rôle sinon alimenter la pensée sous le pensé? Que fait la stratégie connue comme *deep end strategy*

(qui consiste à laisser courir le discours jusqu'à épuisement des ressources et à pourvoir seulement alors aux besoins (Johnson 1982)) si non alimenter le pensé en surplomb de la pensée? Soit l'intervention dit quoi penser, soit elle dit quoi dire. Soit elle dit ce que ça veut dire, soit elle dit comment ça se dit. Tant qu'elle se substitue ainsi soit à la pensée soit au pensé, le renversement moteur de l'acte de langage est forcément abandonné à la contingence de l'exposition à la langue.

Le principe fondamental de la méthodologie des langues seconde me paraît donc être le suivant : pour que l'apprenant soit placé dans les meilleures conditions d'apprentissage, la méthodologie doit l'introduire non seulement à la pensée et au pensé qui sous-tendent l'acte de langage, non seulement au sens et à la forme, mais au renversement qui s'opère sur le pensable. Un second temps de l'apprentissage doit être prévu, car le renversement ne peut prendre effet que si le pensé jouit déjà d'une certaine disponibilité, de manière que l'accrochage de la pensée au pensable soit l'objectif majeur de l'exercice. A ce moment, la seule différence avec l'acte de langage accompli est que la pensée et le pensé sont chacun mis en place sans que leur engrenage soit correctement huilé. Il reste à mouvoir l'engrenage. Le "conte-nu" de l'acte d'apprentissage est psychomécanique autant que notionnel.

Exemple 3

Nos premiers exemples dénotent des événements pédagogiques appartenant à un premier temps de l'apprentissage. Voyons notre troisième exemple où nous tentons d'induire le renversement crucial. L'élève est cette fois confronté avec une image représentant une petite fille tenant un livre. La question est *Is she reading?* Lit-elle? De manière presque évidente l'enfant est trop petite pour savoir lire. On espère donc provoquer une appréciation de la relation entre l'âge et l'action de lire, par l'utilisation des expressions *too* et *not enough* qui ont été enseignées dans les contextes *The house is too small for them - The house isn't big enough for them*.

Transcription du document enregistré

- Temps 1
- 1 P Ah non Ça c'est conduire Euh
She's reading a book.
2 T Is she reading, you think?
3 P I'm not sûr.
4 T You're not sure
5 P I'm not sure
6 T Remember
7 P Euh
8 T Why not? Why aren't you sure? She is...
9 P I cannot, not I cannot I can't see the book
10 T Yes and also remember look at the house. Is that their house?
11 P I don't know
12 T Yes, but they are big, is that their house?
13 P Ah No, it isn't, because euh it's too small.
-
- Temps 2
- 14 T Is she reading? No why not?
15 P Je ne sais pas pourquoi. I don't (know). Because the book it it's too small.
16 T Not the book!
-
- Temps 3
- 17 P Ah, oui oui. Because the children is too mèn too is not old.
18 T Change not too old. She is not...
19 P It
20 T Look at the house. The house isn't
21 P She's too young.

Dans un premier temps la pensée, mise en présence d'un objet de pensée, demeure inerte :

P Is she reading?²

E I'm not sure.⁵

Vis-à-vis de cette pensée inerte nous trouvons un pensable stéréotypé *It's too small*¹³ (la maison est trop petite) mais présent à l'esprit et ayant déjà livré du pensé. Aucune charnière ne fonctionne encore. Dans le second temps le même pensé stéréotypé tend à animer la pensée, mais la pensée est récalcitrante : *I don't know*¹⁵ est prononcé avec une intonation marquée. Le stéréotype est transféré au livre *The book it's too small*¹⁵ mais la visée est réticente : "Je ne sais pas pourquoi"¹⁵. Le pensé ne parvient pas à susciter la pensée. La pensée refuse de s'accrocher au pensé. La charnière hésite à se mouvoir à rebours : c'est le signe paradoxal d'une velléité de fonctionnement.

Le troisième temps marque la volonté de la pensée de s'imposer comme le moteur de l'acte. L'élève voit tout à coup "Ah oui"¹⁷ la possibilité d'une relation entre l'âge de l'enfant et l'action de lire. Le terme *too* qui marque la chose à dire, à savoir l'appréciation de la relation, est retenu. Par contre, d'autres termes lexicaux que ceux du modèle sont récupérés de la mémoire, ce qui montre bien l'ordonnance du pensé à partir de la pensée : *small* qui avait été docilement transféré de *house* à *book* est abandonné au profit de *not old*¹⁷ et *young*²¹. Même le pronom personnel *she* est abandonné au profit de *the children*¹⁷. L'oscillation sur *too mèn, too not too old*¹⁷ et *too young*²¹ marque la recherche de la mesure optimale de la relation. Le pensé est animé à partir de la pensée. Le renversement est rendu opérant. (Voir figure 3)

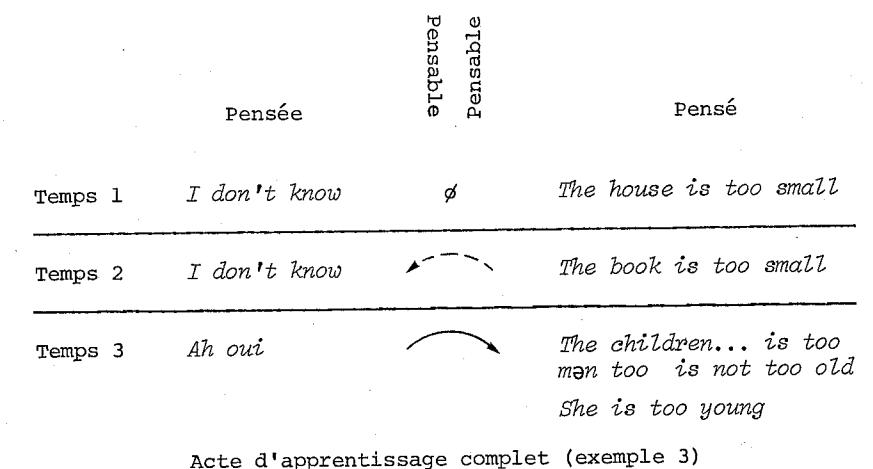
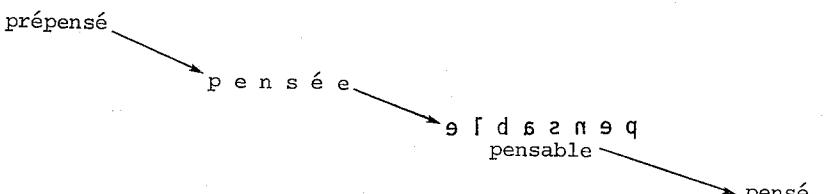


Figure 3

L'acte d'apprentissage diffère de l'acte de langage dépeint par Guillaume en ceci qu'il est nanti d'une phase de préparation où un prépensé prend place dans l'esprit pour actionner le mécanisme. (Voir figure 4)



Le renversement psychomécanique amené pédagogiquement

Figure 4

Bien entendu il y a eu conditionnement de la part du professeur. Mais il arrive que le conditionnement serve la liberté. L'élève n'a pas été conditionné à nommer un référent au moyen d'un signe. Ce premier conditionnement indispensable mais assujettissant avait eu lieu auparavant. Ici l'élève est conditionné à placer dans le bon ordre sa pensée et le pensé qu'elle appelle. Il y a conditionnement à la mécanique de l'acte de langage c'est-à-dire à la pose correcte dans l'esprit des moments réservés à la pensée, au pensable et au pensé. Le renversement indispensable à l'acte de langage est obtenu parce que le départ se fait à un pensé préexistant. Ceci permet l'activation de la pensée en relation avec ce prépensé ainsi que la consolidation du pensable auquel la pensée fait appel afin de produire un pensé original. L'intervention a consisté à orienter; elle n'a rien fourni qui n'était déjà en possession de l'apprenant. Elle a fait en sorte que le pensé qui précédait la pensée devienne de la pensée qui précède le pensé. L'acte pédagogique atteint ainsi la compétence linguistique dont dépend la constitution même de l'acte de langage.

Je répondrai maintenant à la seconde question contenue dans mon hypothèse : à quel titre une compétence linguistique ainsi enrichie peut-elle s'identifier à une compétence de communication? De toute évidence la compétence exercée ne répond pas aux exigences de la didactique des dernières années. En effet il n'y a pas passage d'information : les deux interlocuteurs sont de tout temps en possession de toutes les données de la situation; il n'y a pas apprentissage du sens illocutoire d'une proposition à superposer à son sens littéral, à la manière dont "le chat est sur le paillasson" peut prendre le sens

de "ouvre la porte" (Charolles 1979); il n'y a pas souci de conformité au besoin de l'apprenant comme l'attesterait l'enseignement à un futur voyageur de *Could you please tell me the times of flights from Quebec to Toronto* de préférence à *Could you please tell me what time the lecture begins?* (Johnson 1982); il n'y a pas souci de préparer la voie à une interpellation dans le registre convenable, par exemple à dire *You will come tomorrow* si l'on est un père courroucé adressant une menace à son fils mais non si l'on est un administrateur transmettant un ordre à son employé (Johnson 1982).

Y a-t-il eu communication?

Selon Guillaume, "engager une opération de discours, c'est de toute évidence vouloir agir, produire un effet sur quelqu'un" (PLT, p.157). Mais cet effet est-il vraiment, pour Guillaume, aussi particularisé dans son intention que ne le sont les directifs, les représentatifs, les expressifs ou les déclaratifs des analystes du discours? Agir sur autrui, n'est-ce pas aussi, plus simplement et plus fondamentalement, "établir une correspondance mémorative immédiate entre soi et son allocataire" (Guillaume dans Joly 1981, p. 545), c'est-à-dire créer entre lui et nous-mêmes un terrain de rencontre, une entente sur ce que nous posons comme acquis devant une situation, en un mot une connivence?

Souvenons-nous que s'il nous parle d'un discours qui agit sur l'autre, Guillaume nous parle aussi et plus souvent du fait subsocial qui veut qu'il ne soit possible d'exprimer qu'à partir du représenté (PLT, p.165). Un désaccord irréductible survient entre cette conception et la prépondérance actuelle du fait social qui veut que le dialogue repose sur un enchaînement convenable des répliques plutôt que sur la quantité ou la qualité de la participation de chacun (Blank et al. 1979). Aucune pragmatique du dialogue ne m'amènera à m'exprimer si je ne pose pas d'abord ma pensée sous mes paroles. Il n'en existe pas pour autant d'incohérence chez Guillaume.

En effet, Guillaume trace à maintes reprises une distinction utile entre "les éléments indiciens subjectifs qui permettent au sujet parlant de glisser sous les mots sa pensée individuelle, par opposition aux

éléments symboliques dénominatifs à l'aide desquels la langue déclare de simples existences indépendantes de la pensée" (Guillaume dans Joly 1981, pp. 542, 543). Les éléments indiciaux sont ceux qui devant un même événement permettent une vue différente. Si devant le même événement le langage me condamnait à la même vue que mon interlocuteur, je n'aurais rien à communiquer à ce dernier. Il existe heureusement des contraintes, que j'ai nommées ailleurs semi-obligatoires (Boulouffe 1980, 1981) et que d'autres nomment modalités, qui nous accordent une marge de liberté. Ainsi c'est le sujet qui décide de dire "En été *le ciel bleu* me ravit" ou "En été *un ciel bleu* me ravit" (exemple emprunté à Guillaume) devant le même ciel bleu et avec le même sens illocutoire, mais avec la nuance que l'on sait, due uniquement à un glissement de la représentation. Non seulement la compétence que nous nous sommes efforcée de circonscrire dans cet exposé dépend d'une pose correcte de la pensée par rapport au pensable et au pensé, mais elle dépend d'une pose de la pensée sous les éléments particulièrement aptes à la recevoir, ceux qui lui laissent la latitude de se représenter l'événement. Ce sont précisément ces éléments qui annoncent la connivence indispensable à la communication.

Le bref échange rapporté dans notre exemple 3 introduit l'élément indiciel *too* qui permet à la fois d'apprécier la relation de l'âge de l'enfant à l'action de lire, et d'établir avec l'interlocuteur un consensus ou une divergence sur cette appréciation. La plupart des élèves interrogés au cours du même exercice ont utilisé d'abord les éléments dénominatifs dans des énoncés tels que

It's a girl on the picture

The girl is in her bed

She's looking a book

She has a bedside table

She's sitting in her bed

She's reading

(Un élève insiste même :

P Is she reading?

E "C'est quand même lire. Elle a quand même un livre et tout") ce qui tend à montrer leur réticence à s'impliquer dans des appréciations de la réalité et l'intérêt de les inciter à assumer cette implication.

La compétence de communication issue de la perspective guillaumienne est étroitement liée à l'intériorité de l'acte de langage contrairement à la compétence de communication de type social, qui fait reposer l'acte sur ses connexions extérieures.

Sans vouloir nier l'utilité des pratiques actuellement recommandées en didactique, nous avons voulu faire ressortir le droit de l'apprenant à être instruit d'une compétence fondamentale qui peut ou non s'appeler pragmatique mais qui se détermine à partir de l'intériorité de l'acte de langage. Il s'agit que le professeur se livre à une dialectique subtile entre l'intention qu'il saura éveiller ou déceler chez l'élève et le langage qu'il saura animer et amener progressivement à la rencontre de cette intention.

Nous parlons d'une perspective guillaumienne sur le problème de la compétence parce que l'acte de langage instauré pédagogiquement revêt ainsi la physionomie de ce qu'il est linguistiquement aux yeux de Gustave Guillaume : "une puissance de l'expression marchant au discours" (LL,2, p.20) et au-delà du discours, mais au-delà du discours seulement à la communication.

BIBLIOGRAPHIE

- ABBOU, A. (1980), "La didactique de 3e génération. Des hypothèses aux projets". *Et. Lg. A.* 37 : 5-21.
- ALLWRIGHT, R.L. (1980), "Turns, Topics, and Tasks : Patterns of Participation in Language Learning and Teaching", dans *Discourse Analysis in Second Language Research*, éd. D. Larsen-Freeman : 165-187.
- BLANK, M., M. GESSNER & A. ESPOSITO (1979), "Language without communication : a case study". *J. Child. Lang.* 6 : 329-352.
- BOULOUFFE, J. (1980), "Les contraintes linguistiques et la pédagogie". *SILTA*, Bologne IX : 2 : 139-151.
- BOULOUFFE, J. (1981), *Le processus du retour au connu dans la classe de langue*. CIRB : Université Laval, Québec.
- BUTZKAMM, W. & C.J. DODSON (1980), "The teaching of communication : from theory to practice". *IRAL* 18/4 : 289-309.

- CANALE, M. & M. SWAIN (1980), "Theoretical Bases of Communicative Approaches to Second Language Teaching and Testing". *Applied Linguistics* 1 : 1-47.
- CHAROLLES, M. (1979), "L'ordre de la signification". *Pratiques*, Colloque de Cerisy, numéro spécial : 49-64.
- DI PIETRO, R.J. (1981), "Discourse and Real-Life Roles in the ESL Classroom". *TQ* 15/1 : 27-35.
- GUILLAUME, G. (1971), *Leçons de linguistique 1948-1949*, série B Vol. 2 Psychosystématique du langage, principes, méthodes et application 1. Les Presses de l'Université Laval : Québec.
- GUILLAUME, G. (1973), *Principes de linguistique théorique Recueil de textes inédits*. Les Presses de l'Université Laval : Québec.
- HARTVELDT, R. (1979), "La situation comme co-déterminant des formes et des fonctions du langage; comment enseigner cet "art elliptique" : parler une langue étrangère". *Et. Lg. A.* 73 : 69-85.
- HATCH, E. & M. LONG (1980), "Discourse Analysis, What's that?", dans *Discourse Analysis in Second Language Research*, éd. D. Larsen-Freeman : 1-40.
- JOHNSON, K. (1982), *Communicative Syllabus Design and Methodology*. Pergamon Institute of English : Oxford.
- JOLY, A. & D. ROULLAND (1980), "Pour une approche psychomécanique de l'énonciation", dans *Langage et psychomécanique du langage*, éd. A. Joly et W.H. Hirtle. Presses de l'Université de Lille : 537-581.
- JUPP, T.C. et al. (1975), *Apprentissage linguistique et communication. Méthodologie pour un enseignement fonctionnel aux immigrés*. CLE international : Paris.
- KRAMSCH, C. (1981), "Teaching Discussion Skills : A Pragmatic Approach". *FLA* 14/2 : 93-104.
- LAMENDELLA, J.-T. (1979), "The Neurofunctional Basis of Pattern Practice". *TQ* 13/1 : 5-19.
- LE ROUZO, M.-L. (1975), "Y a-t-il une justification psychologique à la pratique des exercices structuraux?". *Et. Lg. A.* 20 : 37-51.
- LITTLEWOOD, W. (1981), *Communicative Language Teaching An Introduction*. Cambridge University Press : Cambridge.
- REES, N.S. (1978), "Pragmatics of Language : Application to Normal and Disordered Language Development", dans *Bases of Language Intervention*. éd. R.L. Schiefelbusch. University Park Press : Baltimore.
- ROSS, D. (1981), "From Theory to Practice : Some Critical Comments on the Communicative Approach to Language Teaching". *LL* 31/1 : 223-242.

- SAVIGNON, S. (1972), "Teaching for Communicative Competence : A Research Report". *Au. Lg. J.* X/3 : 153-164.
- WIDDOWSON, H.G. (1979), "The Acquisition and Use of Language System". *Studies in Second Language Acquisition* 2/1 : 15-26.

Michel Glatigny
Université de Lille III

SUJET PARLANT ET PÉDAGOGIE DU FRANÇAIS DANS LES PERSPECTIVES GUILLAUMIENNES

Au moment où, dans *Enseignement du français et Linguistique* (1982), Hélène Huot écrit :

La linguistique passe pour être en déclin, est en tout cas ignorée, parfois refusée par beaucoup de maîtres, il n'est pas sans intérêt de se demander si la psychomécanique ne pourrait pas apporter quelques éléments de solution. Car, en France, la remarque de Mlle Huot n'est pas isolée : de son côté, Jean-Claude Chevalier affirme : "La linguistique sert *encore* à quelque chose" (1).

C'est vers ce qu'on appelle d'un terme aussi vague qu'extensif la "pragmatique" que se dirige l'attention des méthodologues, tout autant que des linguistes. Une des caractéristiques de toutes ces recherches est l'accent mis sur le sujet apprenant, donc sur le sujet parlant, dans sa réalité concrète. Certains disciples de Guillaume ont peut-être tendance à rire de ce type de démarche : leur maître n'a-t-il pas exprimé sa méfiance à l'égard de ceux qui donnent trop d'importance aux faits sociaux dans l'explication linguistique (2)? Faut-il pour autant oublier, dans la pratique du langage, le rôle du sujet parlant? Nous voudrions montrer que, au moins en ce qui concerne les temps verbaux, la psychomécanique peut fournir au pédagogue un cadre permettant d'utiliser cette notion de façon fructueuse.

1. PRÉLIMINAIRE : UN CADRE NON UNE TRANSCRIPTION

Un cadre, c'est-à-dire un ensemble de directions à l'intérieur

duquel le didacticien, en accord avec le psychologue, construira son projet propre. Il ne s'agit pas d'appliquer une théorie, au sens où l'on transposerait, en les simplifiant plus ou moins, les schémas théoriques pour en faire des leçons de grammaire. Lorsque G. Guillaume, le 1er juin 1950 disait qu'il n'était

nullement convaincu (que son) analyse des faits de langue (était) trop subtile pour pénétrer dans l'enseignement (LL,4, p.197) (3).

on pouvait s'interroger sur la portée de cette fausse interrogation : entend-on par "enseignement", la pratique concrète de la classe ou la formation des maîtres? Dans le premier cas, il est sans doute illusoire de fonder l'apprentissage du subjonctif sur la seule opposition *probable/possible*. Ce n'est pas l'élève qui doit être linguiste; mais l'enseignant, que le théoricien doit convaincre. La psychomécanique peut lui faire comprendre bien des faits délicats et même pourquoi ils sont d'approche difficile. On songe à la théorie des seuils résultant d'une saisie plus ou moins précoce; elle permet de distinguer tout en rapprochant et de faire prendre conscience de la vanité et du danger qu'il y aurait à vouloir faire opposer des emplois trop voisins du passé simple et du passé composé. Le conseil de prudence est explicitement donné par le théoricien : (LL,1, p.173) (4). C'est donc au maître qu'on pourra proposer ce cadre.

2. DES ÉLÉMENTS DU CADRE

Pour faire bref, nous en distinguerons trois principaux.

2.1 Le premier touche à l'intégration possible de l'aspect illocutoire de l'acte de langage. La notion de *visée* peut, dans certain cas, recouvrir ce que Austin devait appeler plus tard la force illocutionnaire. Guillaume a bel et bien traité ce que nous appelons maintenant les "actes indirects" :

Quand je dis Je comprends que vous vous soyez trompé, mon intention, ma visée de discours n'est pas d'informer mon auditeur qu'il est trompé (...) mais de lui dire que je juge son erreur avec compréhension... (LL,1, p.229).

Ailleurs, quand il parle d'un "infléchissement de la visée (...) impérative en une visée (...) de souhait, prière" (LL,4, p.129), il fonde le principe sur lequel Austin construira sa théorie de l'aspect illocutionnaire. L'acte de langage peut alors reprendre sa dimension véritable, qu'il illustre l'affirmation de Guillaume, que cite André Joly dans son article des *Mélanges Valin* (5) :

Tous les actes d'expression - sans exception aucune - sont affectifs, vu que tous ont pour objet d'agir sur l'interlocuteur, de l'affecter (LL,3, p.196) (6).

Il est même amusant de rapprocher certaines remarques guillaumiennes d'analyses faites par des pragmaticiens. On sait que Guillaume explique l'effet produit par les imparfaits du type *Je venais vous demander* par le désir d'éviter "l'agressivité" du présent (LL,4, p.105). Comment ne pas penser aux "territoires du moi", dont E. Goffman montre qu'ils sont si bien défendus qu'une "simple question" peut être sentie comme une "offense virtuelle"? (7)

Or la prise en considération de cette dimension pragmatique donne à la pratique pédagogique une motivation et un poids dont elle ne peut se priver : on ne parle pas pour faire des phrases, des exercices gratuits que rien de vous pousse à aborder, mais parce que le sujet parlant a besoin d'agir. Il ne peut s'exprimer que dans des situations d'énonciation précises. La pratique pédagogique doit en tenir compte. Cependant à accompagner les pragmaticiens dans le dédale de leurs analyses, le didacticien perd tout ancrage; il ne peut les suivre dans cette dérive de l'expression sous la dépendance presque exclusive des conditions sociales d'énonciation. Ici, à la différence de ce que remarque ailleurs Jacqueline Bouloff (8), le dynamisme guillaumien, en comparaison de la dispersion pragmatique, peut avoir quelque chose de "sécurisant" : la valeur en langue d'un élément langagier est un invariant auquel le pédagogue peut être heureux de pouvoir s'accrocher. Le guillaumisme peut proposer des idées-forces comme celle qui fournit le deuxième élément de notre cadre.

2.2 La dialectique contrainte-liberté

En montrant que l'expression du pensé ne peut se faire qu'à partir

du pensable préconstruit, Guillaume donne au didacticien le minimum de certitude sans lequel la pédagogie est ballotée au hasard des rencontres. L'existence de contraintes liées à la structuration du pensable est loin d'éliminer toute liberté. D'abord l'obligation est la contrepartie d'une libération, par rapport aux limitations étroites qui pèsent sur le langage improvisé et dont les élèves se rendent parfaitement compte quand on leur demande d'exprimer la même idée par des gestes et par des mots. Et surtout le caractère "permissif" des signifiés de puissance, sur lequel Guillaume a souvent insisté, fonde la liberté d'expression dans les limites des virtualités offertes par la langue :

On peut donc poser en principe que d'une manière générale, la relation langue/discours est une relation permissive, selon laquelle des conditions de langue en nombre restreint permettent des conséquences de discours dont la diversité n'a d'autres bornes que le respect suffisant de la condition de départ (LL, 3, p.32).

On voit alors se dessiner les perspectives à l'intérieur desquelles l'apprenant inscrit sa libre activité. Nous tenons les deux bouts de la chaîne : la langue est à la fois contrainte et liberté. Ce qui est un truisme pour le linguiste peut et doit devenir la ligne de force de la pédagogie de la langue maternelle.

2.3 *L'appel à la créativité*

Si le sujet parlant construit momentanément du pensé en se servant du pensable, c'est qu'il ne se borne pas à reproduire une prétendue réalité qui s'imposerait à lui indépendamment de son activité propre. Nous touchons ici à une idée qui paraît importante. Entraîner à s'exprimer en langue maternelle, ce n'est pas apprendre à reproduire un univers qu'il faudrait copier; c'est amener à formuler avec des éléments empruntés à la langue, la vision du réel ou de l'imaginaire qu'a hic et nunc le sujet parlant, le "vouloir-dire dont l'objet est le contenu d'un certain vécu expérientiel" (9). Tous les psychologues insistent sur le côté créateur des dessins d'enfants, qui expriment une façon de voir le monde. Pourquoi n'en serait-il pas de même, mutatis mutandis, pour les créations faites avec des mots? Il y a dans les *Principes de Linguistique théorique* (10) une opposition qui, de notre point de vue, est très suggestive : *l'univers du en l'homme*

en face de *l'univers hors l'homme* (p. 274). Si le discours est l'emploi de cet univers du *en moi*, il est non seulement moyen de communication mais, en quelque sorte, prise de possession. On voit combien une telle conception correspond aux besoins de la créativité juvénile, mais aussi combien elle s'écarte de la tradition : il ne s'agit pas de donner de recettes. L'accent est mis sur les possibilités qu'offre la langue à celui qui, en s'exprimant, refait, peu ou prou, le monde. Certes, l'existence de ces possibilités n'aurait pas une telle importante si notre but principal était d'expliquer à des élèves le système verbal. C'est la tâche qu'a assumée avec bonheur, René Lesage dans un article des *Mélanges Valin* (11). Notre effort porte sur un autre point : l'entraînement à l'expression. Nous sommes donc obligés de nous tourner vers le sujet parlant, tout en sachant que cette notion peut, dans certains cas, être équivoque. Mais il n'est pas d'énonciation sans sujet ni d'énoncé sans intention.

3. *L'APPEL AU SUJET PARLANT*

Si la liberté du sujet parlant est un des pôles de l'activité langagière, il faut considérer d'abord la *visée de discours* à laquelle le dernier ouvrage de Roch Valin (pp. 42 et sq) fait une place importante.

3.1 *La visée*

3.1.1 *Visée de discours/visée de puissance*

Nous laissons à de plus compétents le soin de préciser en détail les relations entre *visée de discours* ou *d'effet* et *visée de langue ou de puissance*. Nous nous contenterons de quelques rappels.

Une des premières apparitions de l'opposition semble se trouver dans une leçon inédite du 25 avril 1940 : elle est intéressante, puisque le terme qui nous occupe résulte d'une correction faite par Guillaume sur son brouillon. A propos de la racine des mots sémitiques,

l'auteur avait écrit :

La racine, vidée de ses voyelles et prise en espace de consonnes est l'*expression* du mot en puissance, non réalisé (...) Et la racine en rapprochement de consonnes avec ses voyelles (...) (est) la visée du mot en effet (...) (1939-1940,3, p.292).

Expression est nature et remplacé par *visée*. De même, les syntagmes *visée de puissance* et *visée d'effet* apparaîtront en opposition quelques pages plus loin, encore à la suite d'une correction. Première rédaction :

Seule la base du mot pluriconsonantique, faite de consonnes en espace, livre le mot en acquisition, le mot racine s'opposant au mot en visée d'effet, en développement (...) (*ibid.*, p. 297).

Aquisition est remplacé par *visée de puissance*. La modification met bien en valeur un des sèmes fondamentaux de *visée* : il s'agit d'une activité de construction; mais celle-ci se réalise séparément et parallèlement à chacun des deux niveaux que Guillaume distingue toujours. La construction en langue s'oppose à celle du discours. A ce dernier stade elle entre dans la zone de conscience du sujet parlant :

(...) le sujet parlant a le sentiment qu'il virtualise le mot dans sa pensée en espaçant les consonnes radicales et qu'il le réalise en les rapprochant (*ibid.*).

On connaît le texte de la leçon du 13 février 1948 :

(...) la visée de puissance, créatrice de la langue (...) et la visée d'effet, créatrice du discours (...) sont des visées hétérogènes mais qui, nonobstant leur hétérogénéité, s'accordent, l'une - la visée d'effet - reprenant au résultat ce que l'autre - la visée de puissance - a su produire (*LL*,1, p.96).

L'une a son départ au résultat de l'autre (*LL*,3, p.23). Ou, comme le dit Roch Valin, "le rapport des deux visées ne saurait avoir d'autre forme que celle d'une inclusion" (*Perspectives...*, p. 8). Ce lien nous suggère une stratégie pédagogique qui, quoiqu'elle ne porte pas sur les temps verbaux, semble digne d'une courte remarque parce qu'elle a une valeur méthodologique : les idées regardantes, attachées à la valeur lexicale des verbes en langue commandent cependant le choix

du mode qui correspond à la visée de discours. C'est donc vers la visée de langue qui caractérise le verbe principal qu'il faudra se tourner, quand on fera pratiquer les subjonctifs en subordonnée. Cette visée peut entraîner dans bien des cas, aussi bien le subjonctif que l'infinitif. Le rapprochement des deux modes attire l'attention sur ce qui précède l'expression du procès, souligne le caractère peu actualisateur du subjonctif et permet d'en lier en partie l'emploi à celui d'un mode fréquemment utilisé sans fautes, l'infinitif.

Après les rapprochements, les oppositions; cette fois, évidemment avec l'indicatif : *les acheteurs constatent que.../ les acheteurs souhaitent que....* etc. Certes, il ne s'agit pas du sujet parlant, mais du protagoniste de l'énoncé. Cependant, outre que nous faisons sentir ce qu'est un mode, nous préparons aux notions capitales de point de vue et d'intention.

3.1.2 *La visée de discours et la dimension sémantique*

Nous avons déjà cité le passage où *visée de discours* apparaissait comme synonyme de *intention* (cf. aussi *LL*,1, p.225). C'est donc bien dans la psychologie du sujet parlant qu'on fonde la visée de discours. C'est pourquoi, dans un inédit du 21 mars 1946, Guillaume affirme :

La visée de discours varie en somme assez peu. Les variations ne peuvent être très grandes, les hommes de toutes les époques se proposant de dire les mêmes choses, avec des nuances évidemment... (1945-46, série B, p.187).

S'il est permis de faire des réserves sur cette formulation un peu trop idéaliste, la notion de visée de discours, liée à l'intention du sujet *hic et nunc*, mais AUSSI à la visée de langue, - ne l'oublions pas - donne la possibilité de mieux faire comprendre la part du sémantique dans l'acte de langage. Et c'est capital pour reconquérir la confiance des enseignants de France dans la linguistique. La succession des diverses théories a plongé les meilleurs d'entre eux dans le scepticisme et le découragement. Les retombées lointaines et déformées du structuralisme bloomfieldien avaient jeté l'anathème sur le "sens" de l'énoncé. L'évolution du chomskysme, les apports des théories de l'énonciation et des actes de langage ont réintroduit la dimension sémantique dans l'étude des faits langagiers. Notre pédagogue, méfiant par

nature à l'égard des théories, a l'impression d'avoir été trompé et de revenir, comme au jeu de l'oie, à la case de départ. La notion de visée de discours permet de redonner une place au "sens", sans donner l'impression d'un retour à une analyse mentaliste légitimement condamnée. Dans celle-ci, on se plaçait *après* la production de tel énoncé dans une situation de paraphrase : à ma mère était complément d'attribution dans la phrase : *j'ai donné une fleur à ma mère*, parce que, dans l'énoncé produit, la personne désignée par *mère* était l'objet d'une attribution. Rien de tel avec la visée de discours qui se place *avant* l'expression en tant que mouvement de construction en relation avec le résultat de la visée de puissance, qui utilise des mécanismes préconstruits.

D'autre part, l'intention est liée aux conditions d'énonciation qui lui permettent de se réaliser. La dimension paradigmique peut être introduite, au niveau évidemment élémentaire de la pratique pédagogique, comme dans l'exercice suivant : comment exprime-t-on l'injonction de tourner à droite dans les situations suivantes :

- un commerçant, ne pouvant quitter son comptoir, communique à un employé le conseil à transmettre à l'automobiliste de passage;
- une entreprise, obligée de condamner un passage pendant la durée des travaux, a rédigé une affiche, etc...

Variations sur l'utilisation des temps et modes en fonction des conditions d'énonciation.

3.2 L'activité du sujet parlant

Sans vouloir faire une analyse de discours, si l'on regarde, dans les textes de Guillaume, l'entourage du syntagme *sujet parlant*, on remarque un type d'environnement assez caractéristique :

Le sujet parlant trouve la langue construite en lui; cette construction n'est pas son ouvrage propre, elle est un héritage (LL,3, p.22).

Le sujet parlant trouve la langue en lui prêté à servir (PLT, p.70). (C'est nous qui soulignons)

etc... ou bien le verbe posséder (LL,4, p.19) ou la locution verbale

avoir la possession (*ibid.*, p. 67) expriment la même idée. On peut également rencontrer des expressions comme *ce qui habite en permanence la pensée du sujet parlant* (*ibid.*, p. 80; cf. p. 67) etc. La proximité de pensée ou esprit est très fréquente. Ce sujet parlant est donc fondamentalement celui en qui est fixé le préconstruit qui servira à la construction de l'expression. Cette antériorité est parfois soulignée par une précision significative : "la pensée du sujet parlant, plus exactement du sujet devant parler" (LL,4, p.67). Si nous insistons un peu sur ce sujet, ce n'est pas seulement pour rappeler quelques notions théoriques importantes pour nous, c'est aussi pour souligner l'aspect *constructif* de l'activité du sujet parlant. Celui-ci n'a pas à choisir entre des données toutes fabriquées par la langue qu'il n'aurait qu'à prendre telles quelles; il doit utiliser des mécanismes. Par exemple, ce qu'il possède ce n'est pas :

un inventaire des emplois de l'imparfait parmi lesquels, au moment de parole il ferait un choix, mais un mécanisme lié à sa pensée même et qui, à lui donné par la condition de représentation extrêmement simple *R/q*, lui permet de faire jouer ledit mécanisme (LL,4, p.86).

On connaît la formule donnée en Annexe à la leçon du 20 mai 1949 (LL, 3, p. 208) :

Le sujet parlant compare non pas, quand il se saisit de la forme, des effets de sens, des résultats, mais des structures de forme permettant l'obtention de résultats.

On voit l'importance, pour la stratégie pédagogique, de cette activité liée à la représentation, quoique bien distincte. Si cette dernière "conditionne" la première (LL,4, p.30), elle lui est "permissive". Aussi le sujet parlant

aura donc à tirer parti le mieux et le plus qu'il pourra (des temps verbaux considérés) (LL,4, p.80).

Certes, il ne peut sortir des "conditions représentatives (LL,4, p.81); mais les possibilités d'élocution restent multiples.

C'est dans la perspective de cette dialectique représentation/expression que nous avons d'abord posé le problème de l'extension de l'imparfait dans le français contemporain. On sait que s'y multiplient des imparfaits dits jadis "pittoresques" ou de "durée intérieure", dont

l'origine semble bien l'effet de rupture utilisé par bien des écrivains du XIX^e siècle (cf. l'exemple donné par P. Imbs) : *Quelques instants après je l'entendais galoper dans la campagne* (12). On est allé bien plus loin : l'imparfait finit par être utilisé à la place du passé simple (*ibid.* p. 92) dans plusieurs cas. Les romans contemporains usent largement du procédé :

M. Labbé regardait de haut en bas et le petit tailleur s'immobilisait soudain, pris de panique, relevait enfin la tête; redressait le torse, évitait de regarder en face le chapelier à qui il tendait l'objet... (Simenon, *Les fantômes du chapelier*, éd. Presse Pocket, p. 15).

J'ai commenté dans une petite revue française l'extension de l'imparfait dans une copie d'élève de cinquième (12-13 ans), où, à côté de quelques passés simples, figuraient un bon nombre d'imparfaits utilisés pour exprimer la survenance. Pour respecter la liberté de l'enfant et tenir compte des virtualités de sens possibles, j'essayais alors de faire une distinction entre les formes qui pouvaient, dans le texte, avoir un effet de sens perspectif, dû à la réduction extrême de la surcharge q (du rapport R/q) et celles qui risquaient d'induire le lecteur en erreur, en évoquant la simultanéité et non la survenance.

La véritable fascination qu'exerce l'imparfait sur les élèves français de milieu défavorisé nous pose des problèmes : ne faut-il pas, d'abord, assurer une bonne pratique de la valeur fondamentale de l'imparfait? Certains récits d'élèves sont exclusivement à l'imparfait, comme celui dont nous allons reproduire les premières lignes; tout le reste, comme ce début ignore le passé composé et le passé simple :

Il était une fois en Californie deux hommes qui étaient en train de cambrioler une banque. Le shériff se promenait dans la rue. Alors à ce moment, il voyait deux hommes qui sortaient de la banque. Ils s'enfuyaient avec leurs chevaux et l'argent. Le shériff tirait sur eux. Il savait qui ils étaient. Alors il affichait les noms et il y avait une prime de 200 dollars. Mais personne de la ville ne les voyait, etc.

Certes, ces imparfaits peuvent "s'expliquer" de plusieurs façons. La première phrase rappelle évidemment le début des contes de fées, où l'imparfait est de rigueur. Ce temps se serait ensuite répandu dans

tout le récit, par analogie, pour donner à l'évocation entière le caractère d'une supposition gratuite. On serait près de l'imparfait ludique : "Moi j'étais le gangster, toi tu étais le policier". Le pédagogue devrait donc l'accepter pour respecter précisément la liberté du scripteur et la variété des effets possibles.

Ce serait, nous semble-t-il, ne pas tenir compte des conditions d'énonciation et des exigences pédagogiques. En effet le texte demandé répondait à une consigne qui excluait la perspective du conte. Certes, il s'agissait d'imagination; mais l'objet était un fait divers du type de ceux dont on avait lu le récit dans des journaux ou des romans policiers. Dans ce cadre, l'imparfait d'irréel n'était guère à sa place. Il ne semble pas souhaitable de considérer l'emploi des temps uniquement en fonction du contexte littéral; les conditions d'énonciation - même fictives - imposent des contraintes dont l'élève doit être amené à tenir compte. Doit-on par respect pour sa liberté lui laisser le loisir de les modifier? C'est bien tentant. Nous agirions ainsi, si nous avions l'impression que le scripteur a usé effectivement de cette liberté, c'est-à-dire qu'il aurait été capable d'employer un autre temps. Mais nous craignons d'être en présence d'une compétence très floue : pourquoi ce type d'emplois se rencontrent-il presque exclusivement chez des élèves issus de milieu défavorisé et/ou de parents étrangers? Les autres connaissent mieux qu'eux l'univers fictif des contes et pourtant aucun n'a usé, dans ce cas, de l'imparfait exprimant l'irréel. Il nous semble donc prudent de ne pas séparer les formes en question des emplois trop larges faits du même temps par les mêmes auteurs dans d'autres types de production. Il y a un risque d'appauvrissement de la langue standard que nous avons décidé de ne pas assumer.

Guillaume rappelait que "pour exprimer le temps avec aisance", le sujet parlant devait "en posséder en lui une représentation" (LL, 4, p. 19). Il est permis de se demander si celle-ci ne fait pas presque totalement défaut à la majorité des élèves qui emploient exclusivement l'imparfait. Ils manqueraient du préconstruit indispensable à l'expression. Certes la représentation existe dans la langue standard; mais beaucoup de nos élèves sont vis-à-vis de celle-ci dans une

situation qui rappelle celle des étrangers. Dans l'apprentissage d'une langue seconde, on ne fait pas appel à des bribes de compétence : on sait que celle-ci n'existe pas et on s'efforce de la constituer. Si le mécanisme *R/q* de l'imparfait n'est pas, plus ou moins consciemment dans l'esprit du sujet parlant, les bons conseils sont illusoires, tout autant que la reconnaissance d'une liberté qui ne serait qu'un appel au hasard. Il est donc nécessaire, si l'on veut garder la langue standard, de forger le préconstruit concernant l'imparfait dans l'esprit de toute une catégorie d'élèves.

Nous le faisons souvent en partant de textes. Le recours à une éventuelle compétence active ne va pas sans la constitution d'une compétence passive, c'est-à-dire d'une sorte d'intuition formée à partir d'auditions et de lectures. Il ne s'agit évidemment pas d'explications de textes mais d'établir une démarche pédagogique en fonction des oppositions fondamentales de la langue que l'élève connaît peu ou pas, en fonction donc des mécanismes qu'il aura à faire jouer. En ce qui concerne notre imparfait, nous nous sommes demandé s'il fallait partir de l'opposition *Passé simple/Imparfait*. Les deux n'ont-ils pas trop d'emplois voisins, situés de chaque côté du seuil, à trop peu de distance pour être significatifs de l'état de langue sous-jacent? Nous avons opté pour une dichotomie bien plus tranchée, celle qui oppose l'aspect immanent et l'aspect transcendant et qui se manifeste dans l'antagonisme *Imparfait/Passé composé*. Elle apparaît bien dans de nombreux textes faciles à trouver dans les journaux ou dans les livres de morceaux choisis, comme celui-ci :

Cette nuit je n'ai pu dormir. Le mistral était en colère et les éclats de sa grande voix m'ont tenu éveillé jusqu'au matin. Cela m'a rappelé (...) mes belles insomnies (...) quand j'habitais le phare des Sanguinaires (A. Daudet, *Lettres de mon Moulin*).

Dans tous ces cas on fait appel au point de vue que doit prendre - consciemment ou non - le sujet parlant quand il exprime un procès.

3.3 Le point de vue du sujet parlant

3.3.1 Point de vue et aspect

On connaît le texte célèbre de Guillaume :

L'aspect immanent (simple) tient la pensée en dedans du procès : *lire*; l'aspect transcendant (composé) porte la pensée au-delà du procès, dans sa subséquence : *avoir lu* (*LSL*, p. 71) (13).

Pensée évoque bien le sujet parlant : en effet, dans une leçon inédite (25 mai 1944, A II, p. 528), nous trouvons explicitement liés les deux termes à propos de la même question. À l'occasion de la phrase *Je reviendrais savoir ce qu'elle vous a dit*, Guillaume étudie ce qu'il appelle l'intention expressive : pour lui, l'antériorité n'est pas réellement dans la pensée du sujet parlant; c'est la subséquence du procès qui est la chose dite. Le "sujet parlant" a donc adopté, par rapport au déroulement du procès un des points de vue qu'offrait la représentation en langue. La prise en considération de ce sujet qui choisit un point de vue inconsciemment ou non, est fondamentalement destinée aux enseignants, relais indispensables.

Elle est indispensable pour lutter contre un préjugé pédagogique assez tenace en France : bien des enseignants, baissant les bras devant les confusions des élèves, croient simplifier les choses en conseillant systématiquement l'emploi du présent. Une stagiaire d'Ecole Normale, devant guider des élèves de 10-11 ans dans la rédaction d'une lettre à envoyer au Syndicat d'initiative d'un village du Midi, afin d'obtenir des renseignements, a donné comme consigne première : "Surtout, employez le présent". Et de se trouver gênée quand le premier élève sollicité a proposé : "Pourriez-vous m'indiquer...". Dans une classe de quatrième de collège (13 ans environs), alors qu'on avait demandé de raconter ce qu'on avait fait tous les mercredis de l'année passée, 5 élèves sur 25 ont employé uniquement le présent, victimes inconscientes de conseils fâcheux antérieurement donnés. Il est donc essentiel de rappeler que le choix du présent ne correspond qu'à UN point de vue et un point de vue souvent artificiel.

Mais si l'on trouble ainsi la bonne conscience de certains péda-

gogues, en revanche, on répond, d'un autre côté, au besoin de certitude et de permanence que nous rappelions au début : derrière le kaléidoscope des effets de sens le praticien n'est pas fâché d'apercevoir UNE constante. Assurément, il n'est pas question de demander aux élèves l'impossible effort d'abstraction qui serait nécessaire pour partir de la notion de signifié de puissance. On peut seulement - à certains niveaux - employer des schémas simples (et... peu exacts) comme celui qui représente l'imparfait par une ligne continue prolongée par une discontinue, avec, en pointillé, un petit bonhomme à l'intersection (la place choisie par le sujet parlant). Il semble difficile d'aller au-delà. C'est l'enseignant et non l'élève qui doit tirer une ligne directrice de la connaissance du signifié de puissance. Ainsi sa stratégie pédagogique sera fondée sur la prise en considération des mécanismes qui doivent sous-tendre l'expression. Et nos pédagogues de reconnaître que l'opposition passé composé/imparfait qui avait eu quelque succès, reposait sur l'existence d'une opposition de point de vue offerte par la langue.

Nous tenons d'autant plus compte de cette opposition d'ordre aspectuel que, si elle est systématiquement oubliée dans la plupart des grammaires françaises traditionnelles, elle ne paraît pas étrangère à l'esprit des enfants. Frédéric François nous rappelait récemment que, chez l'enfant, les structures aspectuelles apparaissaient souvent avant les temporelles : *fini, a pu, cassé* viennent très tôt pour indiquer la vue *au-delà*, la transcendance du procès. Des remarques faites par des enfants de 7-8 ans montrent que la notion d'aspect ne leur est pas étrangère, tout en n'étant pas explicite; ils se rendent compte que l'infinitif et le participe dits présents ne marquent pas le temps d'univers. À propos de "Partant pour le Japon, il a pris l'avion", un élève remarque : "*Il est en train de le prendre*". Ailleurs, à l'occasion de l'infinitif de "Après avoir mangé, il fume/il fumera", un élève a dit : "*C'est quand c'est fini*".

Indépendamment du point de vue strictement aspectuel, il est assuré qu'à partir d'un certain âge, bien des adolescents sont plus ou moins conscients de l'importance qu'a leur point de vue sur leur expression. Un des enseignants qui travaillaient avec moi a demandé un

jour à un de ses élèves de quatrième (13-14 ans) pourquoi celui-ci, au cours d'une rédaction, était passé de l'imparfait au passé simple et ensuite au présent. Les réponses ne concernent pas directement l'aspect; mais elles sont intéressantes par l'état d'esprit qu'elles révèlent; par exemple : "A ce moment, j'entre en action avec une deuxième personne; avant je racontais; maintenant je vis," etc. Peu importe qu'ici on pense plus à Weinrich qu'à Guillaume. Ces remarques prouvent aux enseignants que le point de vue du sujet parlant n'est pas une invention de théoricien.

La mise en place du point de vue *en deçà*, opposé au point de vue *au-delà* ne se fait évidemment pas à coups d'explications théoriques. Elle part d'abord des textes simples où le Passé composé alterne avec un ou plusieurs Imparfait (ex. un extrait des *Lettres de mon moulin*). On se garde de demander des imitations, non seulement par méfiance à l'égard du procédé, mais surtout parce qu'il paraît préférable, au début, de centrer sur UN temps, d'autant que l'on a cru remarquer que, quand un élève faible commence un texte écrit au Passé composé, il lui arrive d'employer correctement l'imparfait, qui peut s'imposer dans tel cas, plus souvent qu'il n'utilise un Passé composé quand il a ouvert son développement par des imparfaits. On essaie donc d'amener l'emploi du Passé composé, en faisant appel surtout aux effets de sens résultatifs, ceux qui permettent de relier le procès passé au présent psychologique du sujet parlant (*vision au-delà*) : par exemple *impressions laissées par votre dernier après-midi de sport - mesures prises par l'administration après tel accident*.

On aborde souvent la pratique du couple, en faisant opposer l'expression de la répétition et celle du résultat : *chaque jour des vacances, nous.../Dimanche dernier, nous...* Le résultat n'est pas toujours ce que nous attendions. La pratique nous oblige à certains détours, comme le passage par le présent de l'indicatif :

*Aujourd'hui à 13 heures, quand (repas fini).....
Aujourd'hui à 13 heures, quand (repas en cours).....
Hier, à 13 heures, quand (repas en cours).....*

Le parallélisme Présent/Imparfait peut aider à faire opposer ce dernier au Passé composé. Je sais bien qu'Annette Vassant, dans un

excellent article des *Mélanges Valin* (14), nous a rappelé pourquoi il était faux de faire du présent de l'indicatif le correspondant exact de l'imparfait. Mais encore une fois, nous ne formons pas des linguistes. Nous essayons, pour le moment, de faire pratiquer l'opposition *en deçà/au-delà*. De semblables exercices ont habitué une classe faible à cesser d'utiliser à l'écrit presque exclusivement l'imparfait.

3.3.2 *L'opposition Passé simple/Imparfait*

Comme le plus souvent, nous procédons d'abord à une certaine sensibilisation à partir de textes. Il s'agit ici d'extraits du manuel d'histoire ou de journaux locaux. Le recours à ces derniers permet de montrer que le Passé simple n'est pas mort et qu'il vient tout naturellement sous la plume, quand on veut raconter ce qu'on présente seulement comme des événements. L'idée de survenance devient centrale et le caractère inchoatif du procès est systématiquement exploité :

Un verbe est pris en incidence là, et là seulement, où la visée de discours est de référer le procès à un instant - l'instant initial d'incidence - qui en a été le départ (LL, I, p.122).

Il nous arrive assez souvent de caractériser l'emploi du Passé simple par la possibilité de glosser par "se mettre à". En tout cas, le schéma d'incidence est capital : *Il se promenait quand il aperçut une fumée.*

La survenance a pour conséquence d'entraîner une coupure par rapport au sujet parlant, qui, à la différence de ce qui se passe avec le Passé composé ne se sent pas directement concerné. On retrouve ici une des caractéristiques du "récit", opposé de façon simpliste au "discours" benvenistien. Mais au lieu d'une dichotomie abusive, fondée sur des conditions d'énonciation schématisées, nous pouvons comparer une série de saisies successives correspondant à des points de vue différents. Cet emploi dans l'"histoire" (Benveniste), dans le "monde raconté" (Weinrich), apparaît dès lors comme une des conséquences de la valeur fondamentale.

Comme l'effet de sens répétitif de l'imparfait a été exploité au cours du travail sur l'opposition Passé composé/Imparfait, on peut

maintenant opposer *Les jours où le Roi... / Ce jour-là le Roi... ou A chaque mardi-gras, les enfants... / Lors du dernier carnaval, le groupe folklorique...*

Dans le cadre d'exercices dirigés et de composition induite, on a pu, dans une classe de quatrième faible, faire opposer "A 17 heures, maman lavait le linge / A 17 heures, maman lava le linge", à condition, évidemment, de faire entrer chacune des phrases dans des énoncés plus vastes, de l'invention des élèves. Dans presque tous les cas, la phrase au passé simple entrait dans l'expression d'une suite d'actions présentées au même temps : "maman lava le linge, le fit sécher, etc.", alors que la phrase à l'imparfait, quand elle n'était pas utilisée dans l'évocation de procès répétés, figurait souvent dans une subordonnée ou une incidente.

3.3.3 *L'opposition passé simple/passé composé*

Cette opposition est plus délicate et, dans les classes faibles, ne semble pas devoir tenir une place exagérée : dans bien des cas courants, l'un et l'autre temps sont possibles. En tout cas, elle ne peut être fixée qu'après les autres et si l'on part des emplois résultatifs du passé composé. Les exemples ne manquent pas dans les journaux :

M. L. était seul dans son logement lorsque survint l'explosion; bloqué dans le local (...) il fut dégagé par les pompiers qui hissèrent une échelle jusqu'au deuxième étage (...). L'appartement a subi de graves dégâts. Les murs mitoyens ont été soufflés (*La Voix du Nord*).

De semblables textes, faciles à trouver, permettent d'abord de rappeler qu'à la troisième personne et dans certains types d'énonciation, le passé simple n'est nullement mort ou ridicule. Il n'est pas sans intérêt de demander aux élèves d'en découvrir d'autres et de les apporter en classe. Selon les cas et les niveaux, on essaie d'aller plus ou moins loin dans la prise de conscience de l'opposition des formes temporelles. L'essentiel est de la faire pratiquer d'abord dans des textes courts où elle peut apparaître clairement dans des emplois qui correspondent à des places éloignées du seuil de séparation. L'appel à des récits plus étoffés suivra. Enfin quand c'est possible et que les valeurs fondamentales sont assimilées, on tient

compte des emplois près du seuil, là où les effets des deux temps sont très voisins. Mais, évidemment, il ne s'agit presque jamais ici d'exercices systématiques.

Le caractère inévitablement empirique de l'action pédagogique, la nécessité du relais qu'est le praticien, l'étroitesse du cadre où notre effort s'est exercé, empêchent de conclure de manière formelle. Au moins peut-on remarquer qu'une théorie qui lie étroitement l'expression à l'exercice de mécanismes fixés en langue a permis de faire utiliser dans des classes faibles certains temps verbaux de façon moins anarchique. Elle a fourni à des enseignants assez désorientés une conception qui fonde une stratégie pédagogique sur la dialectique contrainte/liberté : l'emploi d'un temps verbal dépend surtout de la place et du choix du sujet parlant; le moment où s'est déroulé le procès dans le temps d'univers n'est pas déterminant. La langue n'est pas un sac d'étiquettes que l'on mettrait sur le réel extralinguistique; c'est d'abord une construction de la pensée. On ne peut manquer une occasion de le rappeler aux pédagogues, tout en demandant aux théoriciens de faire porter leurs études sur l'articulation de la représentation et de l'expression, c'est-à-dire l'énonciation.

NOTES

1. *Le français aujourd'hui*, suppl. au no 55 (Oct. 1981), pp. 1 et 3.
2. Cf. parmi beaucoup d'autres, la publication en 1976 du recueil *L'enseignement de la compétence de communication en langues secondes*, par Roulet et Holec, no spécial du Bulletin CILA, Institut de linguistique de l'Université de Neuchâtel. Cf. aussi le *Niveau Seuil*, CREDIF, Paris.
3. G. Guillaume, *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume*, série C, 4, Presses de l'Université Laval et Klincksieck, 1974.
4. G. Guillaume, *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume*, série A, 1, Presses de l'Université Laval et Klincksieck, 1971.
5. A. Joly, "Pour une approche psychomécanique de l'énonciation", in *Langage et psychomécanique du langage*, pour Roch Valin, éd. par A. Joly et W. Hirtle, Presses de l'Université de Lille et Presses de l'Université Laval, 1981, p. 545.

6. G. Guillaume, *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume*, série C, 3, Presses de l'Université Laval et Klincksieck, 1973.
7. E. Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne*, t. II, éd. de Minuit, passim et notamment p. 112.
8. J. Bouloffe, "Pour une approche psychomécanique de la pédagogie des langues étrangères", in *Langage et psychomécanique du langage*, 1981.
9. R. Valin, *Perspectives psychomécaniques sur la syntaxe*, Cahiers de psychomécanique du langage, Presses de l'Université Laval, 1981, passim et notamment pp. 42 et sq.
10. G. Guillaume, *Principes de linguistique théorique de Gustave Guillaume*, éd. sous la direction de Roch Valin, Presses de l'Université Laval et Klincksieck, 1973.
11. R. Lesage, "La chronogénèse peut-elle servir à l'enseignement?", in *Langage et psychomécanique du langage*, 1981.
12. P. Imbs, *L'emploi des temps verbaux en français moderne*, Klincksieck, 1960, p. 93.
13. G. Guillaume, *Langage et science du langage*, A.G. Nizet, Paris, 1964.
14. A. Vassant, "Incidence et décadence dans l'analyse du présent français", in *Langage et psychomécanique du langage*, 1981.

Walter Hirtle
Université Laval

L'ANGLAIS SANS RÈGLES

L'enseignement de la grammaire anglaise est un métier en péril. Certains diront que j'exagère, ou même que je plaisante, mais ils n'ont qu'à songer un instant au sort de ceux qui se consacrent à l'enseignement de l'anglais langue maternelle. L'enseignant de grammaire est une espèce rare, et probablement en voie d'extinction. Les seuls spécimens connus aujourd'hui se trouvent, non pas dans les centres de recherche bien nourris de subventions, ni même dans les réserves de haut savoir jouissant des libertés universitaires, mais plutôt ici et là dans les écoles où, s'adaptant à un milieu hostile en s'intégrant à des cours traitant de l'"art de la communication" ou encore des "expériences langagières", ils réussissent encore à enseigner les rudiments de la grammaire.

On peut sans doute me rétorquer que, pour ce qui est de l'anglais langue seconde, la situation est beaucoup plus réjouissante : en effet, même si les anglophones se passent d'un enseignement de la grammaire et en viennent même à croire (c'est le cas de certains) que l'anglais n'a pas de grammaire, les allophones, eux, en reconnaissent la valeur et dans la plupart des cas commencent l'enseignement de l'anglais par la grammaire. C'est vrai que les allophones étudient la grammaire anglaise plus que les anglophones, mais attention, même dans les cours d'anglais langue seconde, la grammaire est rarement enseignée au-delà du niveau élémentaire. Cette affirmation surprend, peut-être, mais si on examine le contenu des cours d'anglais de niveaux intermédiaires et supérieurs, on se rend compte que leur contenu grammatical consiste le plus souvent en une révision de la matière déjà enseignée, une répétition, plus ou moins déguisée des règles de grammaire que

les étudiants ont déjà vues. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner si la caractéristique la plus frappante de ces cours, c'est l'ennui. D'ailleurs, un examen des manuels utilisés aux niveaux intermédiaire et supérieur révèle, dans la plupart des cas, une pénurie de matière appropriée et confirme ainsi ce que j'avance. Il y a, bien sûr, des cas qui font exception, des manuels dont le contenu grammatical dépasse largement le niveau élémentaire. Mais là encore un problème se pose : la matière grammaticale à ces niveaux post-élémentaires consiste en une prolifération des règles d'emploi à un point où ni l'étudiant ni le professeur ne peuvent les assimiler (et on ne parle même pas de les appliquer), d'où forcément un sentiment de frustration.

Un résultat presque inévitable de cette situation est que l'enseignement de la grammaire à ces niveaux diminue, voire même disparaît. D'ailleurs, tout le monde sait qu'on remet en cause périodiquement tout l'enseignement de la grammaire, d'où les coups de pendule bien connus au nom d'une technique comme l'audio-visuel, ou d'un but pratique comme la "compétence communicative" ou de quelque méthode dite "naturelle". On peut se demander si ce n'est pas la frustration de l'enseignant et l'ennui de l'enseigné des niveaux intermédiaire et supérieur qui déclenchent ces mouvements périodiques visant à abolir, une fois pour toute, l'enseignement de la grammaire. Le moins qu'on puisse dire, c'est que le professeur de grammaire pratique un métier périlleux et que la survie de l'espèce est loin d'être assurée.

Que faire? On pourrait sans doute lancer une vaste campagne sous la bannière "Save the Grammarians", chercher à "conscientiser" le public, alerter Greenpeace. Mais avant de partir en croisade, il faudrait peut-être réfléchir pendant quelques instants à la cause de cette situation déplorable, alarmante même. Pourquoi l'enseignement de la grammaire est-il jugé si peu rentable qu'on propose périodiquement de la supprimer des cours d'anglais langue seconde, comme à toute fin pratique, on l'a déjà fait des cours d'anglais, langue maternelle?

La question, on en conviendra, a son importance. Pour y répondre,

il ne suffit pas de proposer encore une autre méthode d'enseignement. Il faut plutôt tenter de se situer à un niveau de généralité supérieur afin de pouvoir embrasser les diverses méthodes qui comportent un enseignement explicite de la grammaire. Pour y arriver, je vais faire appel à un principe avec lequel nous sommes tous familiers en recherche. Dans l'art de la recherche scientifique, nos moyens d'observation et d'analyse sont conditionnés par l'objet de la recherche, ou plus exactement, par notre conception de cet objet. Par exemple, en linguistique, on pratiquera la recherche de façon très différente selon qu'on conçoit le langage comme un phénomène essentiellement physique, ou essentiellement mental, ou encore et physique et mental. Il en est de même pour l'art de l'enseignement : notre façon d'enseigner la grammaire est tributaire de notre conception de la grammaire. Et pendant quelques instants, j'aimerais attirer votre attention sur ce rapport qui lie la condition, l'idée qu'on a de la grammaire (même si on n'en est pas pleinement conscient) et la conséquence, l'approche qu'on adopte pour l'enseigner.

Si notre principe est juste, on devrait pouvoir, en examinant une façon d'enseigner, arriver à caractériser la conception qui la conditionne. Or, quand on regarde les différentes méthodes employées aujourd'hui, on est frappé par une certaine homogénéité : la grammaire est enseignée au moyen d'une série de règles d'emploi. Une fois la sémiologie, le côté physique d'une forme, enseignée, on essaie d'indiquer comment employer la forme en utilisant des règles de différents types. Nous sommes tous familiers avec le type de règles qui proposent qu'une forme s'emploie, ou ne s'emploie pas, selon qu'elle se trouve en collocation avec tel ou tel autre élément. Exemples :

1) Le *present perfect* s'emploie avec des adverbes comme *just, before, etc.* :

We have *just* done it,
mais il ne s'emploie pas avec des adverbes comme *yesterday, last week, etc.* :

*We have done it *yesterday*.

2) *Any* s'emploie dans un contexte négatif :

I don't want *anyone* to phone me,
mais il ne s'emploie pas dans un contexte positif

*I want anyone to phone me.

On trouve également des règles qui font appel à la signification. Parfois il s'agit du sens du lexème avec lequel on peut - ou ne peut pas - employer une forme. C'est le cas de la règle suivante :

3) La *forme progressive* ne s'emploie pas avec des verbes de perception :

*I am hearing a noise,
ou avec un verbe comme *to know* :

*I am knowing the meaning of the word.

Parfois c'est le sens contextuel résultant de l'emploi d'une forme qui doit guider l'étudiant. Exemple :

4) La *forme progressive* s'emploie pour désigner une action qui est en train de se dérouler :

He is accepting the offer.

Des règles comme celles-ci, qui sont monnaie courante au niveau élémentaire, représentent la façon la plus répandue, sinon la seule, d'enseigner la grammaire. Pour nous, il s'agit de voir quelle conception de la grammaire sous-tend cette façon d'enseigner.

Il suffit d'un moment de réflexion pour se rendre compte que des règles basées sur la collocation de deux formes, ou sur la réunion d'un lexème et d'une forme, ou sur le sens contextuel sont toutes fondées sur le résultat d'un acte de langage, sur le discours. Cette manière d'enseigner la grammaire reflète une vue de la grammaire limitée au seul discours. Ceci n'est pas étonnant puisque, comme Hewson (1981) l'a bien montré, la règle suit l'emploi; d'une façon générale, la règle est une généralisation faite à partir de phrases construites, la règle donne une vue résultative, statique du langage. Celui qui n'a que cette vue partielle de la grammaire (et du langage), une vue limitée au discours, ne peut enseigner qu'à partir d'une description du discours, à partir de règles, avec, aux niveaux intermédiaire et supérieur, les résultats que l'on sait.

On peut comprendre maintenant pourquoi cette approche de l'enseignement a si peu de succès. Confronté à l'interdiction d'employer le *present perfect* avec *yesterday*, ou la *forme progressive* avec un verbe de perception, l'étudiant disposant d'un minimum de curiosité intellectuelle

va poser spontanément la question : pourquoi pas? On sait bien ce que le professeur répond le plus souvent : "C'est comme ça" ou "C'est la règle", une réponse qui rend impossible tout accès à la compréhension, qui tue toute curiosité. Mais on ne peut pas blâmer l'enseignant; il ne sait pas qu'une forme existe puissamment en langue avant d'être utilisée dans une phrase. Par conséquent, il ignore les raisons de tel ou tel comportement syntaxique. Pire encore, il ne sait pas qu'il ignore les raisons, de sorte qu'il n'est même pas porté à répondre : "Je ne sais pas". De toute façon, pour l'étudiant le message est clair : une règle de grammaire est quelque chose d'arbitraire qui ne se raisonne pas et qui s'apprend par cœur. Comme nous avons vu, ce type d'enseignement est une excellente manière d'engendrer l'ennui dès le niveau élémentaire.

Au-delà du niveau élémentaire, les possibilités de discours deviennent tellement nombreuses que les règles apprises d'abord ne suffisent plus pour rendre compte de la grande diversité des contextes rencontrés. Souvent, ces règles d'emploi sont même contredites par les faits d'emploi. Par exemple, on trouve que parfois c'est la forme simple, et non pas la forme progressive, qui s'emploie pour exprimer une action en train de se dérouler :

I accept the offer,

que *any* s'emploie dans une phrase affirmative :

I want anyone with a problem to phone me,

que le *present perfect* s'emploie avec *yesterday* :

What we have done yesterday, what we're doing today and what we're working toward for tomorrow are all part of the tradition of giving you the very best banking service.

Essayer de rendre compte de tous les emplois au moyen d'une prolifération de règles de plus en plus compliquées exigerait un tel effort de mémoire qu'on arriverait très vite au point où le rendement n'est plus proportionnel à l'effort consenti. Face aux possibilités d'emploi presque illimitées rencontrées dans l'anglais de tous les jours, est-il surprenant qu'on abandonne tout effort de compréhension et même que l'on soit tenté d'abandonner l'enseignement de la grammaire, avec un sentiment de frustration? A ces niveaux, disons-le clairement, l'enseignement de la grammaire est un échec. Pour un psychomécanicien,

il n'y a rien de surprenant à tout cela. Envisager la grammaire du seul point de vue du discours condamne l'étudiant à apprendre beaucoup et comprendre peu. On n'est pas surpris, non plus, de la conclusion tirée par un chercheur concernant l'utilité des règles d'emploi : "on ne discerne aucune corrélation entre le fait de connaître certaines règles et la performance". (H.W. Seliger 1979). Si on commence à douter même de l'utilité des règles, on comprend bien qu'on soit tenté d'abandonner l'enseignement de la grammaire pour laisser à l'étudiant la tâche de faire lui-même les généralisations nécessaires pour l'acquérir.

Arrêtons-nous maintenant à la vision de la grammaire que nous propose la psychomécanique du langage. On verra qu'elle permet à l'étudiant de comprendre quelque chose. En effet, le fait d'accepter au départ qu'une forme grammaticale existe comme quelque chose de puissant en langue avant qu'elle n'assume un emploi quelconque en discours propose une toute autre conception de la grammaire, et par conséquent une toute autre façon d'enseigner la grammaire. Dans cette optique, l'enseignant doit essayer de faire voir la forme en langue, il doit essayer de l'enseigner comme un élément de concevabilité, comme un moyen de représentation. Autrement dit, l'étudiant a à apprendre ce qu'est le signifié de puissance en langue, à la lumière duquel tous les emplois, des plus banals aux plus recherchés, paraîtront découler à titre de conséquences possibles. La chose à enseigner est claire, mais d'un point de vue pratique, cet enseignement est-il possible? Peut-on espérer, dans les conditions réelles de l'enseignement au secondaire ou au collégial, amener l'étudiant à se représenter le signifié de puissance en psychomécanique du langage : sommes-nous en mesure de descendre de notre tour d'ivoire pour entrer dans l'arène de l'enseignement pratique d'une langue?

Avant d'essayer de montrer comment on peut relever ce défi, je vais d'abord faire une mise en garde. Enseigner une langue n'est pas la même chose qu'enseigner la linguistique. Pour le professeur de langue, il ne s'agit pas de faire une démonstration scientifique en commençant avec le système abstrait de langue pour en tirer ses conséquences à constater en discours. Si on n'est pas capable de

sortir de ce schème de pensée, souvent appelé déductif, il vaut mieux rester dans notre tour d'ivoire avec les linguistes de toutes les autres écoles. Au contraire, pour enseigner une langue il faut commencer avec le particulier, avec les emplois de discours qui témoignent de la façon la plus concrète et la plus claire du signifié de puissance de la forme. Enseigner un emploi consiste donc à enseigner le sens qu'évoque la forme dans cet emploi. Et il faut bien qu'il en soit ainsi si, du point de vue de la psychomécanique, la grammaire est ce que quelqu'un a appelé une "sémantique grammaticale", une grammaire du signifié formel.

On peut dire que, enseigner la grammaire c'est enseigner le sens, ou plutôt, les différents sens qu'évoque une forme. Cependant, on ne doit pas les enseigner n'importe comment mais de façon à les faire voir comme autant de conséquences du signifié de puissance. Prenons un cas concret. Dans les manuels, on présente souvent le sens de la *forme progressive* dans une phrase comme :

He is accepting the offer,
de la manière suivante : "une action qui se déroule au moment où on parle". Ce n'est pas faux, mais cette manière de présenter le sens de la forme nous met en difficulté quand on rencontre une phrase comme :

I accept the offer,
qui exprime, elle aussi, "une action qui se déroule au moment où on parle". Par contre, si on garde à l'esprit ce qui semble conditionner tous les emplois de la *forme progressive* - une impression d'incomplétude, d'imperféctivité - on peut décrire le sens véhiculé par la phrase comme "une action qui est vue incomplète au moment où on parle". Ceci permettra de comprendre, alors, pourquoi la *forme progressive* n'est pas employée avec des verbes performatifs comme *I accept*. Par ailleurs, dans cette même perspective, on peut faire comprendre pourquoi les verbes de perception ne s'emploient pas à la *forme progressive* normalement, un fait de discours qui paraît purement arbitraire lorsque l'on n'a pas en vue, même de façon approximative, le signifié de langue.

Ainsi, chaque emploi doit être enseigné comme l'expression d'un sens, et ces sens doivent être présentés de façon à faire ressortir

de plus en plus précisément le signifié de langue. Ici, évidemment, il est important d'ordonner les emplois d'une forme selon le degré de la difficulté soulevée par les effets de sens. De cette façon, l'étudiant se sensibilise progressivement aux nuances de l'anglais, en se faisant une conception de plus en plus juste du signifié de puissance de la forme en question. Par ailleurs, l'effort d'appréciation des nuances toujours plus subtiles pose un défi à l'étudiant, un défi de compréhension. C'est ainsi qu'une phrase comme :

I had to remember that this man, motionless, an object on the table, was working the meaning of loneliness (1)

pose le problème pour tout étudiant d'anglais, de comprendre le sens du verbe *know*, qui, selon beaucoup de grammaires, ne prend pas la forme progressive. Le cas de *what we have done yesterday...* cité plus haut est semblable en ce qu'il exprime un effet de sens qui, une fois saisi, permet de distinguer impressionnativement le *present perfect* du passé composé du français.

Ces quelques exemples devraient suffire à illustrer le fait que l'enseignement de la grammaire peut faire appel à diverses techniques pour interpréter de multiples exemples et faire ressortir l'effet de sens de chacun - un travail délicat et qui demande beaucoup de patience. A la longue, si l'enseignant prend soin d'évoquer dans chaque cas le lien qui existe entre l'effet de sens et le signifié de puissance, l'étudiant verra que tous les emplois découlent de la forme en langue, et ainsi, la conception fort simplifiée et approximative qu'il en avait au début se développera et deviendra de plus en plus juste. En d'autres mots, à travers une série d'exemples bien ordonnés, on réussira à mettre l'étudiant en situation de saisir mentalement une forme, non seulement comme un moyen d'expression, mais également comme un moyen de représentation. C'est ainsi qu'en enseignant la grammaire comme un système de langue qui permet tous les emplois en discours, on peut espérer fournir à l'étudiant un instrument de pensée qui le dotera de la compétence grammaticale nécessaire pour communiquer en anglais.

Si on arrivait à faire cela, ce serait déjà une grande réussite, mais il y a plus. Par son recours au va-et-vient entre le général - le signifié de langue - et le particulier - les distinctions de plus

en plus fines entre les divers effets de sens -, cette manière d'enseigner la grammaire exige un travail de l'intelligence tel qu'on peut, en rêvant un peu, envisager le jour où la grammaire deviendra ce qu'elle était autrefois - une vraie discipline intellectuelle. Après tout, ne doit-on pas exiger que l'enseignement d'une langue seconde apporte plus à l'étudiant que la seule habileté de communiquer dans une autre langue?

On conviendra que du point de vue pratique et du point de vue intellectuel, ces perspectives sont des plus attrayantes. Mais est-ce qu'elles sont utopiques? Un rêve non-réalisable? Je ne le crois pas, et pour vous en convaincre, j'aimerais terminer en évoquant les deux obstacles majeurs à la réalisation de ces perspectives, les deux conditions à réaliser. Le premier obstacle à surmonter, c'est notre ignorance en tant que psychomécaniciens. Il reste beaucoup de questions grammaticales pour lesquelles nos connaissances sont limitées, à tel point qu'on n'est pas encore en mesure d'enseigner à partir d'une vision du système. Autrement dit, il faudra explorer bien des domaines de la langue anglaise avant qu'on puisse espérer fournir aux enseignants une grammaire plus ou moins adéquate pour leurs besoins. Entre-temps, du point de vue pratique, dans la salle de cours, quoi faire avec ces questions pour lesquelles nous n'avons pas de lumière théorique suffisante? Evidemment, le seul recours qu'on ait pour aider les étudiants à bien employer une forme, ce sont les règles d'emploi. Mais tout en y recourant, on sait bien que les règles sont un pis aller, parce qu'on y fait appel lorsque l'on n'est pas en mesure de justifier l'emploi d'une forme par son signifié. Ainsi, on peut dire que dans l'enseignement, une règle d'emploi est presque toujours un signe d'ignorance (2). En somme, même si on est déjà en mesure de présenter certaines questions à la lumière du système, il faut disposer de connaissances beaucoup plus importantes avant que ce genre d'enseignement puisse être généralisé à tout le domaine grammatical.

La deuxième condition à réaliser pour que l'enseignement de l'anglais sans règles puisse se généraliser relève non pas des psychomécaniciens mais des enseignants. Il s'agit de faire voir aux enseignants que la grammaire est une affaire de sens, et non une affaire de règles,

de non-sens. Ceci ne constitue pas une attitude critique à l'endroit des enseignants comme tels car, vu leur formation et leurs manuels, comment pourraient-ils voir la grammaire autrement que restreinte au seul niveau du discours? Et cette vue limitée, faussée, de la grammaire, qu'on trouve, répétons-le, dans les manuels et dans les programmes de formation de maîtres, ne fait que refléter ce que pensent la plupart des grammairiens et linguistes : que la grammaire - et le langage tout court - est une affaire de discours, d'emplois d'une forme en phrase. Tant que les savants en matière de langage ne s'occuperont pas en premier lieu de la langue, du signifié de puissance d'une forme, de la nature du mot, les programmes de formation et les manuels ne pourront pas changer et l'enseignant continuera de ne voir que le langage effectif. Ce qu'on met en cause ici, c'est une grande partie de la linguistique actuelle, qui semble, d'ailleurs, tout à fait impuissante à apporter quoi que ce soit de valable à l'enseignement des langues. Cette impuissance devrait faire réfléchir. Doit-on y voir une indication que cette linguistique fait fausse route? Il est évident que la fin de la linguistique n'est pas de faciliter l'enseignement des langues, mais plutôt de mieux discerner la nature des langues et du langage en général. Mais il est tout aussi évident qu'une meilleure connaissance du côté formel de l'anglais ne peut pas ne pas constituer un apport de grande valeur qui facilitera l'enseignement de la grammaire. Quoi qu'il en soit, une théorie linguistique qui ne vise pas à une analyse du langage puissantiel, la langue, apporte peu à l'enseignant, ce qui devrait faire réfléchir au bien-fondé de la théorie elle-même.

Former les enseignants à partir d'une vue saine du langage, une vue qui embrasse et la langue et le discours, et leur fournir, pour toutes les formes qu'ils seront appelés à enseigner, une connaissance du signifié de langue avec ses actualisations dans les divers emplois, ce sont les deux conditions à remplir pour généraliser un enseignement de la grammaire sans règles. L'expérience a déjà montré que ce type d'enseignement est à la fois utile et formateur pour les étudiants de l'anglais langue seconde à divers niveaux, mais surtout aux niveaux intermédiaire et supérieur. Et pour l'anglais langue maternelle? Certaines indications laissent croire que la grammaire enseignée de cette façon deviendrait, pour les anglophones, un moyen d'apprécier de mieux

en mieux les finesse de leur langue, ce qui ouvre la perspective d'un enseignement renouvelé de la grammaire.

Finalement, quel espoir peut-on avoir pour la survie du grammairien comme espèce, et pour la sous-espèce, l'enseignant de la grammaire? On ne doit pas, comme le font certains, attribuer le déclinissement de la grammaire comme discipline à l'influence d'un milieu hostile, à une quelconque influence d'un matérialisme moderne ou de la télévision. Après tout, d'autres disciplines, comme les mathématiques, se portent très bien dans ce milieu. On ne doit pas, non plus, attribuer le déclin de la grammaire au surpeuplement, comme si les autres disciplines lui disputaient son espace vital. On ne peut sûrement pas prétendre que nos écoles ont trop de disciplines intellectuelles. Au contraire, nous avons vu que, si le grammairien est menacé d'extinction, c'est pour des raisons de régime alimentaire. On essaie de le nourrir comme un herbivore, avec seulement ce qui se trouve sur les arbres et autres plantes qui poussent sur des terrains syntaxiques. On oublie qu'il lui faut la bonne chair des signifiés de puissance, un gibier qui ne se trouve que dans les systèmes en langue. Pour l'instant, le seul espoir de sauver les grammairiens se fonde sur l'activité de ces chasseurs-linguistes connus sous le nom de psychomécaniciens, dont le terrain de chasse préféré est justement celui de la langue avec ses nombreux systèmes, sous-systèmes et signifiés de puissance.

NOTES

1. L'exemple est tiré d'une chronique parue dans English Studies (1979, p. 53) et présentée par N.E. Osselton.
2. Mais pas toujours. Il y a au moins deux cas dans lesquels les règles sont pleinement justifiées comme moyen d'enseignement : 1- Là où aucun sens n'est impliqué. Par exemple, le changement de l'article indéfini *a* en *an* devant voyelle ne comporte aucun changement de sens. 2- Là où le sens impliqué est tellement absent, même au niveau du discours, qu'il est jugé inopportun, pour des raisons pédagogiques, d'enseigner la forme en faisant appel au sens. Par exemple, l'emploi de l'auxiliaire *do* pour former

une phrase négative ou interrogative ne donne pas lieu à des effets de sens suffisamment concrets pour que des étudiants qui commencent puissent les apprécier. Ce qu'il faut pourtant dire ici c'est que, dans tous les cas, en faisant appel à une règle, on évite de faire appel au signifié de la forme.

Charles Bouton
Simon Fraser University

BIBLIOGRAPHIE

- HEWSON, J. (1981), "La notion de «règle» en linguistique", *Modèles linguistiques*, t. 3, p. 15-27.
- SELIGER, H.W. (1979), "On the Nature and Function of Language Rules in Language Learning", in *TESOL Quarterly*, vol. 13, p. 367.

PSYCHOMÉCANIQUE ET NEUROPHYSIOLOGIE DU LANGAGE

1. La dimension historique

De l'antiquité à la fin du XIX^e siècle deux réflexions se sont développées : l'une sur la langue et la grammaire, l'autre sur la nature physiologique de l'acte de la parole, sans réellement parvenir à s'unifier.

La première tentative de synthèse date de la fin du XVII^e siècle et du début du XVIII^e. C'est l'époque où, avec Arnauld et Lancelot, la *Grammaire générale et raisonnée* (1) situe le problème de la langue dans la perspective de l'acte antérieur de la pensée et présente les structures grammaticales de l'énoncé comme les résultantes des opérations préalables de la réflexion et du jugement. C'est aussi l'époque où Géraud de Cordemoy, influencé à la fois par Descartes et les grammairiens de Port-Royal, écrit son *Discours physique de la parole* (2). Dodart (3) puis Ferrein (4), en anatomistes, développent sur la métaphore de l'instrument une théorie de la voix et de la parole et un peu plus tard, dans le sillage du *Traité de l'homme* de Descartes, La Mettrie (5) écrit *L'homme machine*, où il tente de rendre compte par des causes purement naturelles de la physiologie comme de la psychologie humaines.

A travers les écrits de Harris (6) et de Condillac (7), le discours, dans son économie cachée est également envisagé comme l'aboutissement d'un processus complexe de la pensée qui s'investit en mots pour se communiquer, mais la réalité somatique de la parole n'est pas loin des faits de langue qu'ils prétendent expliquer. Déjà, au début

du siècle, Frain du Tremblai (8) ne trouve pas d'autre explication pour rendre compte des événements de la Tour de Babel que d'invoquer une raison physiologique :

Ma pensée est que Dieu disposa alors les organes des hommes de telle manière que lorsqu'ils voulurent prononcer les mots dont ils avaient coutume de se servir ils en prononcèrent de tout différents pour signifier les choses dont ils voulaient parler.

Traité des langues, Paris 1703, p. 58.

Au cours du siècle, l'adjectif *mécanique* est fréquemment attaché à *langue*. Du Président de Brosses (9) à l'Abbé Pluche (10) on cherche derrière la mécanique de la langue, celle-là même de la pensée, ce qui ramène l'homme au modèle d'un automate sophistiqué.

Cependant la relation du langage avec son support somatique, désormais acceptée par la réflexion, est encore bien floue. A peine commence-t-on avec Chanet (11), Pourfour du Petit (12) ou Morgagni (13) à établir quelques corrélations entre la perte de la parole, la paralysie du côté droit et de sérieuses lésions dans la partie gauche du cerveau.

2. Les responsabilités de la linguistique

Au début du XIX^e siècle, la réflexion grammaticale prend une orientation différente. Sous l'influence de W.von Humboldt (14), de F. Bopp (15) et d'autres, elle se concentre sur l'aspect diachronique des faits de langue. Elle s'intéresse aux évolutions phonétiques, à celles des formes grammaticales. La grammaire historique et la grammaire comparée développent les champs complémentaires de leurs investigations. A la fin du siècle et au début de celui-ci, A. Meillet (16), hésitant devant les spéculations d'un F. de Saussure (17), assigne à la linguistique naissante, conformément aux tendances des sciences de la nature naguère, des tâches de description, de comparaison, de compilation. On entasse des faits, on compte des données, on classe et l'on établit des nomenclatures.

La neurophysiologie du langage, qui prend un sérieux départ avec

les débats de la Société d'Anthropologie et de la Société anatomique de Paris autour des découvertes de P. Broca (18) sur le siège du langage articulé, ne trouve pas son compte dans les préoccupations contemporaines des sciences du langage. Elle se heurte aux phénomènes de mouvement de la parole et ne trouve évidemment, dans les compilations statiques de la linguistique aucun modèle dynamique qui puisse l'aider à mieux comprendre l'objet même qu'elle observe. Ainsi Lordat (19), conscient de l'importance d'une théorie de la langue pour l'interprétation du trouble de la parole, en forge-t-il une de toutes pièces. Quant à Broca, lorsqu'il s'interroge sur le rôle de la linguistique, il ne voit en elle qu'une discipline auxiliaire de l'anthropologie, susceptible, par ses recherches d'inspiration vitaliste sur les parentés de langues, de confirmer ou d'inflimer les thèses de celle-ci (20).

Dans la suite immédiate des découvertes de Broca, les théories associationnistes, de Bastian (21) à Charcot (22), avec le concept d'*images verbales*, enferment la cartographie linguistique du cortex dans la détermination de zones où s'identifient et se hiérarchisent les adjectifs, les verbes et les substantifs comme si la nature avait parlé latin.

Au début de ce siècle, Freud (23), Bergson (24) puis P. Marie (25) contribueront à ramener la réflexion dans une voie plus réaliste. Mais alors, la linguistique va également se dégager de ses objectifs traditionnels pour se rapprocher du réel et des vrais problèmes qu'il pose.

3. Emergence d'une linguistique dynamique

C'est au plus brillant des élèves de l'école comparatiste, F. de Saussure, que revient le mérite d'avoir ouvert la voie à une linguistique générale, adaptée dans ses fondements théoriques aux besoins d'une neurophysiologie du langage à la recherche de modèles linguistiques appropriés. Dans le *Cours* (26) on constate en effet que F. de Saussure oppose à une *linguistique de la langue* qui, dans une certaine mesure rend compte de la tradition grammairienne statique, antérieure, tout en renouvelant l'approche des problèmes, une *linguistique de la parole*

qui, elle, prend en considération l'aspect dynamique de l'acte même du langage. C'est dans le cadre de cette linguistique de la parole que se dégage l'appareil notionnel à la recherche duquel était la neurolinguistique naissante.

La représentation graphique de la construction de l'énoncé selon un axe syntagmatique sur lequel tombent les axes perpendiculaires des paradigmes a été reprise à son compte par R. Jakobson (27). Celui-ci y voit la traduction, en figure, d'un mécanisme profond et permanent de l'acte de parole. Ce point de vue est vérifié, toujours selon R. Jakobson, par l'existence de deux pôles opposés de l'aphasie dont une expression affecte les opérations de concaténation des éléments, selon l'axe du syntagme et rend la métonymie impossible, tandis que l'autre affecte les opérations de sélectivité, figurées sur les axes des paradigmes et rend impossible la métaphore.

A cette dichotomie, A.R. Luria (28) va trouver un fondement somatique en opposant les lésions des zones antérieures du cortex verbal qui déterminent des troubles aphasiques désorganisant les opérations que représente le syntagme (troubles de la contiguïté), aux lésions des zones postérieures qui perturbent les opérations de sélectivité que symbolisent les axes paradigmatisques (troubles de la similarité).

Chez Luria également, le modèle tout théorique de F. de Saussure des deux types de motivation du mot, motivation sémantique et motivation formelle, trouvera sa justification concrète sur le plan de l'organisation neurophysiologique du langage, dans ce qu'il appelle la *matrice multidimensionnelle* du mot. Il démontre en effet que les phénomènes d'association de type purement formel et ceux de type purement sémantique correspondent à des mécanismes neurophysiologiques différents reposant sur des localisations somatiques également différentes. Dans les faits, ces types d'associations se réalisent de façon différente chez les enfants normaux où dominent les associations sémantiques et chez les arriérés où ce sont les associations formelles qui ont le plus de force (29).

Dans la double démarche de R. Jakobson et de A.R. Luria pour jeter

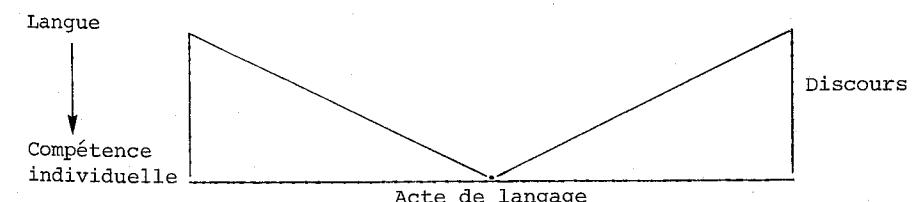
un pont entre les modèles théoriques de la linguistique post-saussurienne et les problèmes tout pratiques de l'interprétation neurophysiologique du langage, on ne peut que constater l'absence de toute référence à la pensée de G. Guillaume parvenu pourtant bien plus que F. de Saussure à l'affranchir d'une vision statique des faits de langue (30).

4. La psychosystématique et la problématique de la neurolinguistique

On ne peut que regretter une telle situation. La pensée de Gustave Guillaume a franchi difficilement, malgré quelques brillantes et trop rares exceptions, à la fois la barrière de la langue et celle toute morale de la chapelle déférante et fidèle qui l'entretient et l'approfondit.

Pourtant, s'il est un domaine où la réflexion de Guillaume peut permettre de profitables interprétations et éclairer de nombreux problèmes, c'est bien celui d'une neurolinguistique encore assez jeune pour s'ouvrir à de nouvelles influences. Sur quelques points précis, nous tenterons de le montrer.

Guillaume, dans ses leçons, rappelle Roch Valin (31), avait coutume de dire : *Il faut du temps pour penser* (et donc pour élaborer tout acte de parole) comme *il faut du temps pour marcher*. Or ce temps opérationnel implique également un espace où se réalise, selon le schéma canonique de Guillaume :



la totalité de l'acte du langage. Ainsi, avec lui, les paramètres de l'espace et du temps entrent de plain-pied dans l'élaboration des modèles qui tentent de systématiser l'acte du langage. Il a été mentionné plus haut que c'est justement cette double dimension de l'espace et du temps que saisit, dans les troubles de la parole, la réflexion sur

l'aphasie et que toute analyse neurolinguistique place au cœur des modèles qu'elle peut élaborer.

Si la théorie psychosystématique oppose, dans la représentation totale de l'acte du langage, une puissance à un effet, un *ergon* à une *energia*, un statique à un dynamique, elle ne fait qu'anticiper sur les notions de compétence et de performance vulgarisées par la grammaire générative et transformationnelle et qui s'adaptent si bien aux schémas de la neurolinguistique. La représentation guillaumienne apparaît en fait comme un enrichissement et un élargissement des notions précitées.

Il faut bien admettre en effet que, même en tenant compte de l'existence probable d'un capital humain inné pour le langage, c'est par la communication sociale que l'enfant acquiert un ensemble d'entités linguistiques qui vont justement s'organiser, en fonction des mécanismes innés du langage, pour constituer sa compétence. Les sommes de formes et de structures disponibles, associées à des représentations sémantiques, postulées par le concept même de la compétence ont une réalité somatique pouvant être conçue, à partir des données actuelles, comme un système d'interconnexions neuroniques complexes. Ces ensembles de multi-circuits qui se manifestent au niveau des échanges interneuroniques semblent parfaitement trouver leur expression linguistique dans la notion même d'un *ergon* telle que la développe la théorie guillaumienne. Par contre, la notion complémentaire d'*energia* correspond à la mise en action de ces potentialités, constituant la compétence, dans l'acte de parole qu'est la performance.

Considérant à la fois le sujet parlant et le discours, Guillaume oppose un *ergon I* à un *ergon II*, et une *energia I* à une *energia II*, rendant compte ainsi de la dialectique complexe de la puissance et de l'effet. De même, dans la théorie générative, les statuts sémantiques de compétence et de performance sont ambigus du fait de la confusion entre langue et discours. De telles notions précieuses doivent être encore raffinées et complexifiées pour être plus efficaces. On nous pardonnera, ici, d'en réduire l'extension.

L'observation minutieuse des opérations successives qui représentent l'acte de parole révèle un moment au cours duquel l'*ergon* s'inverse en *energia*, où la compétence s'investit en performance, où l'on passe de la puissance à l'effet. Or ce moment, Guillaume, nous semble-t-il, le postule dans la notion de *diastème* dont il perçut la réalité à la fois en langue et en parole. En langue, par la saisie de l'économie propre de certains systèmes tels que ceux des langues sémitiques, en parole, par le diagramme, bien connu, qui représente l'opération même que nous avons mentionnée ci-dessus.

L'existence de ce moment du diastème, même infime sur le plan temporel, éclaire, à notre sens, une autre notion guillaumienne tout aussi importante pour l'analyse neurophysiologique des troubles de la parole : la *chronogenèse*, notion que Guillaume a magistralement appliquée pour rendre compte des phénomènes évolutifs de la langue. Dans l'effort de synthèse ici poursuivi, retenons de ce que Guillaume dit pour expliciter cette notion, quelques aspects particulièrement pertinents. La chronogenèse nous apparaît d'abord comme une saisie de l'instant, peut-être extrêmement court, où la pensée s'investit en langue pour élaborer, à travers les mécanismes de la parole, un discours (32). Selon le schéma familier, si l'on pose en figure l'axe du temps selon lequel se construit et se développe la pensée, et, parallèlement celui du temps opératif au cours duquel s'investissent les éléments de la langue, en fonction de cette pensée pour construire le discours, on constate que les opérations qui se déroulent le long des deux axes ne sont pas synchrones. Selon Guillaume, la pensée précède, bien sûr, la mise en mouvement des mécanismes de réalisation du discours qui se déroulent sur l'axe du temps opératif. Mais, le moment où s'initient ces mécanismes peut être plus ou moins éloigné de l'origine de l'ébranlement du mouvement même de la pensée.

Il y a donc d'infinites possibilités entre les limites temporelles que représentent soit une saisie précoce, soit une saisie tardive du mouvement d'élaboration de la pensée par l'ensemble des mécanismes de production de la parole. L'enchaînement du temps opératif sur le temps de la pensée, selon qu'il est précoce ou tardif aura pour conséquence des différences notables sur la qualité linguistique de l'énoncé à tous

les niveaux de sa structuration et sur les valeurs sémantiques impliquées. Ce concept a trouvé son excellente illustration dans *Temps et verbe* et il est déjà virtuel dans le premier ouvrage de Guillaume *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française* (33).

Or, un tel concept apporte, sur le plan linguistique, le chaînon qui manque à la réflexion des praticiens de la pathologie du langage. Déjà à la fin du XIX^e siècle et au début de celui-ci, Watt (34) parle d'un travail de préparation, déterminant une attitude de conscience, une orientation générale de l'attention, d'un *montage* du sujet [*Einstellung*], et A. Pick (35) note, à l'amorce de l'activité de production verbale, un moment de conceptualisation, précédant le moment purement linguistique, ce qui semble apporter un éclairage à la notion d'incidence dans la théorie guillaumienne de la chronogénése. Mais, ce sont les fines analyses de Lordat qui, au milieu du XIX^e siècle semblent à la fois anticiper sur la réflexion de Guillaume et, en quelque sorte, en confirmer, hors du temps, les propositions.

5. Le cas Lordat

En juillet 1825, Jacques Lordat (36), professeur de physiologie à la Faculté de Médecine de Montpellier, est, à 52 ans, frappé par une perte soudaine, heureusement temporaire, de la faculté de parole (37).

De cette expérience, cruellement vécue, Lordat tire une théorie du langage qu'il développe dans son cours de physiologie de l'année scolaire 1842 (38).

Il constate d'abord que, dans son cas particulier, la perte de la parole n'a altéré ni son intelligence ni sa faculté de penser. Seul, explique-t-il, je n'éprouvais aucune gêne dans l'exercice de ma pensée, mais avec autrui, je ressentais mon mal à l'impossibilité de dire : "Bonjour, comment vous portez-vous?". Selon l'habile formule dont il se sert avec ses étudiants, la maladie lui a appris que :

Du logos complet je ne possédais pleinement que la partie interne et que j'avais perdu la partie externe.
Voir note (38)

L'exercice intime de la pensée peut donc, selon lui, se passer de mots. Contrairement à l'opinion admise depuis Condillac, il distingue l'opération complexe de la formation et de la combinaison des idées dans laquelle il discerne plusieurs moments : circonscription de la pensée totale, développement du sujet, division en éléments, de l'opération qui consiste à investir les idées en signes du langage et qu'il appelle la *corporification des idées*. Cette seconde opération se décompose, elle-même, en deux temps : un moment d'éveil de ce que nous appellerions maintenant les mélodies cinétiques de la parole et un moment, totalement distinct du précédent, au cours duquel se détermine la disposition syntaxique des sons.

L'acte de parole par lequel s'opère donc la corporification des idées apparaît à Lordat comme la résultante d'un système de synergies faciles, promptes, précises, au moyen desquelles les organes sont en état d'exécuter des mouvements très compliqués : dès que la volonté en donne l'ordre et sans qu'il ait fallu de sa part une prescription explicite pour chaque mouvement. Plus tard, H. Jackson (39) distinguera un moment automatique et un moment volontaire de la parole, dissociés l'un de l'autre dans certains cas pathologiques. Cette corrélation parmi bien d'autres corrobore la finesse et l'exactitude des observations de Lordat.

Mais, la dichotomie que postule l'analyse de Lordat et que refuse au XIX^e siècle la pensée positiviste et matérialiste, présente également une analogie assez remarquable avec celle que constate Guillaume à partir d'une observation strictement linguistique des faits de parole.

En opposant un temps de la pensée à un temps opératif, Guillaume formule d'une autre manière l'analyse de Lordat. Le temps opératif implique toutes les opérations de corporification des idées et cette corporification elle-même s'accorde tout à fait de la notion de diastème.

Par des voies différentes et des termes souvent difficiles à apprécier le physiologiste et le linguiste cernent en fait la même réalité, peut-être au niveau de cette causation obverse que Guillaume opposait au causé construit du discours. La méthode d'analyse que Guillaume

avait mise au point et qu'il appelait *linguistique de position* nous apparaît comme en filigrane dans la démarche même de Lordat.

6. Gustave Guillaume et la pathologie du langage

Il serait intéressant de savoir si G. Guillaume a eu connaissance du texte de Lordat. En l'absence de toute indication, il faut se contenter de noter la convergence des deux regards. On sait en tout cas que Guillaume avait, au cours de l'année 1939, manifesté l'intention de travailler avec A. Ombredane (40). Déjà, quelques années auparavant A. Ombredane avait accepté de travailler en collaboration avec son collègue Th. Alajouanine, en équipe avec une phonéticienne, M. Durand (41). Cette première initiative donnait quelque fondement à la probabilité d'une nouvelle entreprise avec un linguiste.

Cependant dans bien d'autres circonstances G. Guillaume a montré que la réalité somatique de l'acte de parole était présente dans les plus profondes de ses préoccupations de linguiste. Peut-être n'est-il pas inutile de mentionner, en finissant, quelques formulations de G. Guillaume qui précisent certains aspects de sa pensée en ce domaine. Voici d'abord relevé dans un extrait de sa leçon du 22 janvier 1959 (42) :

De toutes les relations et corrélations intervenantes dans le langage et dans la science observatrice du langage, la plus importante - et la plus négligée (celle dont il est le moins tenu compte) - est la relation du physique et du mental.

Cette constatation générale est suivie immédiatement d'un commentaire qui situe la pensée de Guillaume dans la droite ligne des philosophes du langage des XVII et XVIIIèmes siècles, Cordemoy, en particulier (42) :

Le langage physifie si l'on ose dire ainsi, le mental. Le mental y appelle le physique qui le fera sensible par vision ou par audition - c'est à dire par un recours à un moyen sensoriel dont le rôle, limité, est de produire une représentation physifiée du mental, représentation qui ne sera jamais une image trop fidèle du mental auquel elle s'ajuste.

Déjà préparées par quelques réflexions faites en 1957 sur *Intériorisation et extériorisation dans le langage et sur le phénomène de symphy-*

se (43), les remarques sur la dualité physique et mentale de la langue se font plus fréquentes en cette année 1959. Elles se développent dans la leçon du 14 mai de cette même année et dans celle du 21 mai (44) où Guillaume rappelant son article des *Etudes philosophiques* (45) confie :

Ce "vu en pensée" qualifié hypobasique ressortit à un sur-naturel, empli de mystère, une terra incognita de la science du langage et aussi de la neuro-physiologie et de la neuro-chirurgie, dont je suis loin de méconnaître quant à leur valeur précurseur les premiers tâtonnements.

Plus loin, dans la même leçon, il précise le fond de sa pensée en expliquant ce que la science attend des *médecins grammairiens* et d'autres part que les grammairiens ont à faire la conquête des *neuro-physiologues et des neuro-chirurgiens*. Pour faire cette conquête ajoute-t-il, il faut aller au-devant d'eux avec une science du langage bien assise sur la connaissance approfondie des commutations internes....

Si nous avons regretté au début de cet article l'oubli où est tenu Guillaume, on peut ici regretter également le fait que Guillaume lui-même ne se soit pas plus ouvert sur d'autres avenues du savoir, celles qu'ouvriraient à la même époque R. Jakobson et A.R. Luria, par exemple. Que de temps aurait ainsi pu être gagné!

7. Une requête

Que les guillaumiens de l'intérieur, pardonnent au guillaumien de l'extérieur que je veux modestement être ici, cette incursion dans le domaine d'une pensée si riche et si complexe et où les concepts sont parfois si fins que l'on hésite à s'en emparer pour les faire siens.

Ma conviction est que l'immense trésor que représentent les écrits de G. Guillaume, ceux qui sont déjà publiés, comme les inédits, recèle la quantité d'éléments dont pourrait heureusement s'enrichir une réflexion neurolinguistique encore à la recherche de ses modèles linguistiques.

Un dialogue devrait donc s'élargir entre les deux disciplines, la psychomécanique et la neurolinguistique. Il existe déjà comme le montre

dans l'ouvrage collectif *Langage et psychomécanique du langage* (46), l'article de D. Sadek-Khalil, mais la pensée de Guillaume reste encore pour beaucoup de neurolinguistes une terra-incognita, pour reprendre l'une de ses expressions. Ce dialogue requiert comme condition nécessaire la communication de l'information.

La connaissance aussi complète que possible de tous les textes guillaumiens où a été abordé d'une manière directe ou indirecte le domaine même de l'actuelle neurolinguistique permettrait non seulement à cette récente discipline d'ouvrir de nouvelles perspectives à sa réflexion mais aussi d'éclairer sous un jour nouveau la pensée de Guillaume lui-même.

NOTES

1. 1660
2. 1668
3. "Mémoires sur les causes de la voix de l'homme et de ses différents tons", in : *Hist. Acad. Roy. des Sci.*, 1ère partie 1700, 2de partie, 1706.
4. "De la formation de la voix de l'homme", in *Hist. Acad. Roy. des Sci.*, 1741.
5. J. Offray de la Mettrie, *Histoire naturelle de l'âme*, La Haye, 1745. *L'homme machine*, Leyde, 1748. *L'art de jouir*, Amsterdam, 1753.
6. J. Harris, *Hermes or a Philosophical Enquiry, Concerning Language and Universal Grammar*, 1751, traduit en français par F. Thurot, *Hermès ou recherches philosophiques sur la grammaire universelle*, an IV, Réédition, Genève Droz, 1972, Edition, introduction et notes par A. Joly.
7. E. Bonnot de Condillac, *Principes généraux de la grammaire pour toutes les langues, avec leur application particulière à la langue française*, Paris, Dugour, An VI.
8. J. Frain du Tremblai, *Traité des Langues*, Paris, 1703.
9. Ch. de Brosses, *Traité de la formation méchanique des langues et des principes physiques de l'étymologie*, Paris, 1765.

10. N.A. Pluche, *La mécanique des langues et l'art de les enseigner*, Paris, 1751.
11. P. Chanet, *Traité de l'esprit de l'homme et de ses fonctions*, 1649.
12. F. Pourfour du Petit, *Lettres d'un médecin des Hôpitaux du Roy à un autre médecin de ses amis*, Namur, C. G. Albert, 1710.
13. J.B. Morgagni, *De Sedibus et Causis morborum per anatomen indigatis*, Venise, 1751.
14. W. von Humboldt, *De l'origine des formes grammaticales et de leur influence sur le développement des idées*, traduit par A. Tonnelé, 1859. Rééd. Ducros, Bordeaux, 1969.
15. F. Bopp, *Vergleichende Grammatik*, Berlin, 1833.
16. A. Meillet, "Compte-rendu du Cours de Linguistique Générale", Bulletin de la Société de Linguistique, 20 : 64, 1916, 32-36.
17. F. de Saussure, *Cours de linguistique générale*, publié par Ch. Bally, A. Sechehaye, avec la collaboration de A. Riedlinger, Édition critique de Tullio de Mauro, Paris, Payot, 1972.
18. La première communication de Broca à la Société d'Anthropologie de Paris date du 18 avril 1861.
19. J. Lordat, 1773-1870, voir la cinquième partie de cette présentation.
20. "Linguistique et anthropologie", in : *Bull. Sté. Anthropol. Paris*, T. III, Série 1, 1862, pp. 261-319.
21. H.C. Bastian, *The Brain as an Organ of Mind*, Ed. 3, London, Kegan, Trench, 1882.
22. J.M. Charcot, *Leçons sur les localisations dans les maladies du cerveau*, Paris, 1876-1880.
23. S. Freud, *Zur Auffassung der Aphasien*, Vienne, 1891.
24. H. Bergson, *Matière et Mémoire*, Paris, 1896.
25. P. Marie, "Existe-t-il chez l'homme des centres préformés ou innés du langage", in : *Questions neurologiques d'actualité*, Paris, Masson, 1922.
26. Voir note 17.
27. R. Jakobson, *Essais de linguistique générale*, (Trad., préf., N. Ruwet), Paris, Ed. de Minuit, 1963. *Langage enfantin et aphasicie*, (Trad. J.P. Boons, R. Zygouris), Paris, Ed. de Minuit, 1969.
28. A.R. Luria, *Basic Problems of Neurolinguistics*, La Haye, Mouton, 1979.

29. A.R. Luria, "Basic Problems of Neurolinguistics", in : *Current Trends in Linguistics*, T. Sebeok, Ed., La Haye, Mouton, V. 12****, pp. 2561-94.
30. R. Valin, *Petite introduction à la psychomécanique du langage*, P.U.L., 1955, p. 39.
31. Ouvrage cité, note 30, p. 24.
32. Dans : *Principes de linguistique théorique de Gustave Guillaume*, P.U.L., Québec, et Klincksieck, Paris, 1973, voir, page 144, Leçon du 21 nov. 1947 et p. 226, Leçon du 11 déc. 1941.
33. *Temps et Verbe*, Paris, Champion, 1929. *Le problème de l'article*, Paris, Hachette, 1919.
34. H.J. Watt, *Experimentelle Beitrag zu einer Theorie des Denkens*, Arch. ges. Psychol., 1905, 4, 289-436.
35. A. Pick, "Des formulations verbales accompagnant les mouvements et les actions", in *Journal de psychol. norm. et pathol.*, 20, 1923.
36. Voir note 19.
37. Citons de son texte (voir note 38) : Je me trouvai donc atteint d'une alalie incomplète. Je n'étais plus en état de recevoir les idées d'autrui, parce que toute l'amnésie qui m'empêchait de parler me rendait incapable de comprendre assez promptement les sons que j'entendais, pour que j'en pusse saisir la signification.
38. "Leçons tirées du cours de physiologie de l'année scolaire, 1842 : Analyse de la parole pour servir à la théorie de divers cas d'alalie et de paralalie que les nosologistes ont mal connus", (publié avec l'autorisation de Lordat par son élève Kühnholtz), in : *Journal de la Société de médecine pratique de Montpellier*, T. VII, pp. 333-353, T. VIII, pp. 1-17, 1843.
39. H. Jackson, *Selected Writings of H. Jackson*, Ed. J. Taylor, London, Holder & Stoughton, 1932.
40. A. Ombredane, *L'aphasie et l'élaboration de la pensée explicite*, Paris, P.U.F., 1950.
41. *Le syndrome de désintégration phonétique dans l'aphasie*, Paris, Masson, 1939.
42. *Principes de linguistique théorique...*, p. 121-122.
43. *Principes de linguistique théorique...*, p. 125-126.
44. Les leçons du 14 et du 21 mai 1959 m'ont été obligamment communiquées, à la suite du colloque d'avril 1982 à l'Université Laval, par Renée Nakajima. Je suis heureux de l'en remercier ici publiquement.
45. "Observation et explication", *Les études philosophiques*, P.U.F.,

Paris, octobre-décembre, 1958. Republié dans : *Langage et science du langage*, Paris, Nizet, Québec, P.U.L., 1964, pp. 272-279.

46. De Saïd-Khalil, "Psychomécanique et pathologie du langage", in *Langage et psychomécanique du langage*, pour Roch Valin, éd. A. Joly et W. Hirtle, Presses universitaires de Lille, Presses de l'Université Laval, 1981.

N.B. : Les éléments concernant l'histoire de l'aphasie sont empruntés à mon livre : *Le discours physique du langage*, sous-titre, *formation des concepts en neurolinguistique*, actuellement sous presse, Paris, Klincksieck.

Ronald Lowe
Université Laval

PROBLÈMES POSÉS A L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE ESQUIMAUDE
PAR LA STRUCTURE PARTICULIÈRE DU MOT ESQUIMAU

La présente communication, qui vise principalement à illustrer certaines des difficultés que pose à la création d'une méthode d'enseignement de l'esquimaud la structure très particulière qui caractérise le mot de cette langue aura pu, par son objet, étonner quelques-uns. La création, en effet, d'une méthode d'enseignement d'une langue seconde ou étrangère, compte tenu de ce qu'une telle entreprise exige comme investissement humain et matériel, obéit généralement à certains critères de justification, au nombre desquels figure, tout naturellement, celui de la rentabilité du projet. Et bien qu'il s'agisse là d'un critère assez rarement avoué dans les manuels mêmes d'enseignement des langues, il est toutefois assez aisément de se rendre compte que les méthodes d'enseignement qui ont connu le plus de succès, en mettant grandement à profit les développements les plus récents de la didactique des langues, ont le plus souvent comme langues cibles des langues parlées par des populations qui jouissent généralement d'une certaine importance numérique et auxquelles on reconnaît un statut politique, économique ou encore culturel non moins important.

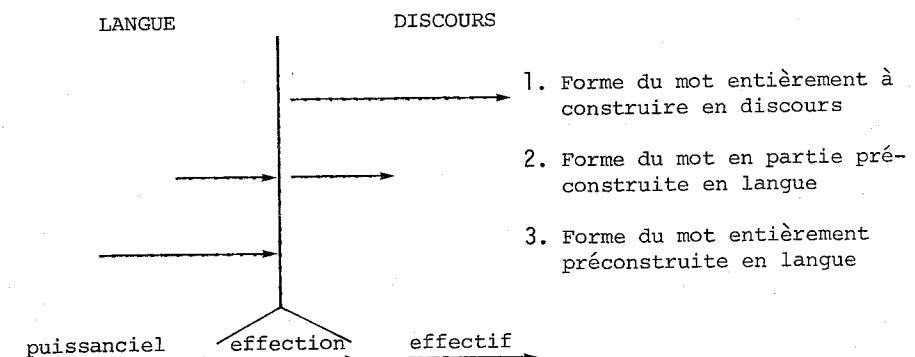
En raison de son évolution historique et de sa situation géographique assez singulières, la population esquimaude, qui ne compte guère plus de 100,000 individus disséminés par petits groupes depuis les côtes de la Sibérie jusqu'à celles du Groenland, parle un ensemble de dialectes plus ou moins mutuellement intelligibles qui répondent difficilement au critère de rentabilité évoqué précédemment qui justifierait la création d'une méthode d'enseignement de l'un ou l'autre de ces dialectes. Aussi, est-ce dans une perspective toute autre que s'est cons-

tituée, il y a un an, l'ébauche d'un projet de création d'une méthode d'enseignement de l'esquimaï, auquel nous avons été amené à participer. Ce projet s'inscrit en fait dans un ensemble de mesures visant à freiner le processus d'assimilation des populations esquimaudes de l'Extrême-Ouest de l'artique canadien dont environ 50% des locuteurs sont actuellement unilingues anglais. A la demande expresse des autochtones, ces mesures doivent notamment prévoir l'instauration, dans les écoles, d'un programme complet d'enseignement de chacun des trois dialectes parlés dans cette région.

C'est donc dans le cadre d'un tel projet que nous nous sommes heurté à un type de difficulté sans précédent en didactique des langues, difficulté liée en grande partie à la forme même du mot esquimaï. D'où notre intérêt pour la théorie générale du mot qu'est la psychomécanique du langage qui, si elle n'a pas de solution toute faite à nous offrir, semble néanmoins proposer une approche de la problématique ici soulevée qui permet d'en mieux comprendre la nature. Nous faisons plus particulièrement allusion ici à la théorie des aires glossogéniques du langage de Gustave Guillaume, dont l'idée de base pourrait se résumer à ceci que partant de l'opposition, fondamentale, entre langue et discours et de la nécessité d'un temps opératif que fait intervenir cette opposition, il est alors possible de concevoir l'existence de trois états structuraux du mot à travers les langues du monde. A savoir :

1. Un état structural où la forme du mot se présente entièrement préconstruite en langue, avant emploi de celui-ci. C'est l'état général du mot des langues indo-européennes.
2. Un état structural où la forme du mot se présente pour partie préconstruite en langue et pour partie à construire en discours. C'est l'état général qui prévaudrait dans les langues chamito-sémitiques.
3. Un dernier état structural où l'entier de la forme du mot serait à construire en discours.

Soit, représenté schématiquement, ce qui suit :



Ce que propose, en définitive, la théorie des aires glossogéniques du langage, c'est une classification typologique des langues du monde fondée non pas sur une vision statique des faits résultats dont le discours permet l'observation mais plutôt - ce qui en fait toute l'originalité - sur la concevabilité d'une variation intervenant au sein même du cinétisme porteur de l'acte de langage.

De cette théorie générale se dégage en effet l'idée, capitale, qu'au moment de l'effection, les mécanismes constructeurs du mot et de la phrase ne s'engagent pas à partir d'une organisation formelle du contenu de la langue qui serait la même pour tous les idiomes et qu'en conséquence ce qui s'accuse sous la diversité des idiomes c'est une différente répartition entre ce qui est déjà construit au niveau de la langue et ce qui est à construire au niveau du discours. Malgré l'intérêt que revêt cette classification typologique des langues en termes de dynamique discursive, rares sont les travaux de linguistique guillaumienne qui permettent de vérifier la justesse des hypothèses qui la fondent, la majorité de ces travaux ayant porté jusqu'ici principalement sur des langues indo-européennes. D'où la contribution certaine qu'apporte à la compréhension des fondements de la théorie des aires glossogéniques l'analyse d'une langue comme l'esquimaï.

De nombreuses données d'observation, en effet, intéressant principalement la structure du mot dans cette langue, viennent corroborer l'idée que la forme du mot esquimaï, contrairement à ce qui a habituellement lieu dans les langues indo-européennes, se détermine tardivement, en discours, sous l'effet de visées de discours particulières. Quelques

exemples nous serviront ici à illustrer brièvement la systématique sous-jacente à la construction du mot esquimau. Pour le bénéfice du lecteur nous joindrons à la traduction de chacun des mots un découpage sommaire de ceux-ci et une traduction morphème par morphème. Le signe \emptyset indique qu'un mot occupe, dans une phrase, la fonction de sujet grammatical, signifiée en esquimau par le morphème zéro. Nous symboliserons par ind un morphème (-tu- devant consonne ou -yu- devant voyelle) dont la valeur se rapproche de celle de l'indicatif français. Soit, donc :

1. *kiguti*
kiguti-∅
dent
2. *kigutinnguat*
kiguti-nngua-t-∅
dent-imitation-s
dentier
3. *kigutinnguatka*
kiguti-nngua-t-ka-∅
dent-imitation-s-à moi
mon dentier
4. *kigutittiaqactuq*
kiguti-ttia-caq-tu-q
dents-belles-avoir-ind-il
il a de belles dents
5. *kigutittiaqarmiraqtauyuq*
kiguti-ttia-qar-niraq-ta-u-yu-q
dents-belles-avoir-dire-passif-être-ind-il
on dit qu'il a de belles dents
6. *kigutiliriyi*
kiguti-liri-yi-∅
dents-s'occuper de-agent
dentiste
7. *kigutiliriyimun*
kiguti-liri-yi-mun
dents-s'occuper de-agent-chez(allatif)
chez le dentiste
8. *kigutiliriyivinivut*
kiguti-liri-yi-vini-vut-∅
dents-s'occuper de-agent-ancien-notre
notre ancien dentiste
9. *kigutiliriyimunngaulauqtuq*
kiguti-liri-yi-mu-nngau-lauq-tu-q
dents-s'occuper de-agent-chez-aller-avant-ind-il
il est allé chez le dentiste

10. *kigutiliriyimunngauqatiginiaqtagit*
kiguti-liri-yi-mu-nngau-qati-gi-niaq-tagit
dents-s'occuper de-agent-chez-aller-compagnon-avoir-futur-je te
j'irai avec toi chez le dentiste
11. *kigutiliriyimunngauyungnalausimanngittuq*
kiguti-liri-yi-mu-nngau-yunga-laug-sima-nngit-tu-q
dents-s'occuper de-agent-chez-aller-pouvoir-avant-déjà-ne pas-
ind-il
il n'a jamais pu aller chez un dentiste
12. *kigutiliriyimunngauyungnalausimanngitturigaluqtara*
kiguti-liri-yi-mu-nngau-yunga-laug-sima-nngit-turi-galuq-tara
dents-s'occuper de-agent-chez-aller-pouvoir-avant-déjà-ne pas-
croire-mais-je le
je crois qu'il n'a jamais pu aller chez un dentiste
13. *Parisimungauqattalaugtunga*
Parisi-mu-nngau-qatta-laug-tu-nga
Paris-à-aller-souvent-avant-ind-je
je suis allé plusieurs fois à Paris
14. *sulirivit*
su-liri-vi-t
quoi-s'occuper de-interrogatif-tu
que fais-tu?
15. *nanuq*
nanuq-∅
ours
16. *nanuqtuqtuq*
nanuq-tuq-tu-q
il mange de l'ours
17. *nanuqturumayuq*
nanuq-tu-ruma-yu-q
ours-manger-vouloir-ind-il
il veut manger de l'ours
18. *nanuqsiurniaqtuq*
nanuq-siur-niaq-tu-q
ours-chasser-futur-ind-il
il chassera l'ours
19. *nanuqsiuqatigiqattalaugtara*
nanuq-siu-qati-gi-qatta-laug-tara
ours-chasser-compagnon-avoir-souvent-avant-je le
je suis souvent allé chasser l'ours avec lui

A travers ces exemples, qui ne représentent en fait qu'un faible échantillon des possibilités réelles de traitement particulier dont peuvent être l'objet, en discours, des bases de mot de type *kiguti* et

naruq, on peut déjà apercevoir qu'une idée comme celle de "dent" ou celle d'"ours" peut entrer, au titre d'élément formateur, dans des formes de mot très variées et qu'elle n'est liée en permanence à aucune d'entre elles. Alors qu'en français l'idée d'"ours" ne se pense pas autrement qu'intégrée à la partie du discours qu'est le substantif, la même idée, en esquimau, ne se trouve pas intégrée, en langue, avec un ensemble d'autres idées, à une forme particulière de mot. Autrement dit, *naruq* ou *kiguti* ne sont pas en esquimau des substantifs de langue mais des éléments formateurs de mots susceptibles de se présenter, en discours, intégrés à des formes de mot très diverses. La partie du discours, comme forme générale de mot préconstruite en langue, n'existe pas en esquimau où on ne trouve en fait que des formes particulières de mot résultant de la combinaison momentanée d'éléments formateurs appelés par la visée de discours et organisés par la visée phrasistique. Alors que dans les langues indo-européennes les combinaisons momentanées sont observables surtout du côté du syntagme ou de la phrase, en esquimau elles se trouvent constamment impliquées au niveau même de la construction du mot. On pourrait résumer le mécanisme de construction du mot esquimau comme le traitement, en discours, d'une base de mot quelconque au moyen de suffixes lexicaux et grammaticaux.

Cette systématique du mot a donc comme conséquence qu'avant l'avènement d'un acte de langage particulier, déclenché par une visée de discours d'un certain type, il est impossible de savoir sous quelle forme de mot va se présenter résultativement une idée comme celle de "dent" ou celle d'"ours". Selon la visée de discours momentanée du locuteur, et la visée phrasistique subséquente à cette dernière, une même idée surgira tantôt sous une forme, tantôt sous une autre. Et c'est précisément cette systématique de construction du mot en discours qui pose le plus de difficultés dans l'enseignement de l'esquimau. Il s'agit en fait de parvenir à habituer progressivement l'étudiant, par une série de stratégies didactiques particulières, à l'idée que le mot n'a pas de structure fixe dans cette langue et que cette structure est l'objet d'une constante variation en fonction de la visée de discours.

On a déjà défini la langue comme "un ensemble fini de règles permettant la production ou la compréhension d'un ensemble infini de phra-

ses". Cette manière "économique" de définir la langue présente un certain intérêt en didactique en ceci qu'elle corrobore l'idée qu'apprendre une langue ne consiste pas à mémoriser des suites de phrases mais plutôt à maîtriser les règles qui servent à leur construction. Ce principe, également valable pour ce qui est de l'esquimau, va encore plus loin car il est tout aussi juste de dire qu'apprendre cette langue ne consiste pas, entre autres, à mémoriser des listes de mots déjà tout faits mais bien plutôt à posséder les règles qui servent à les construire. Il y a donc, dans cette langue, une véritable syntaxe du mot, comme il y a, dans nos langues, une syntaxe de la phrase.

Définir la langue comme un ensemble de moyens plutôt que comme un ensemble de résultats permet également de comprendre qu'un locuteur puisse produire correctement des phrases qu'il n'a jamais entendues auparavant ou encore qu'il puisse sans difficultés saisir immédiatement la signification de phrases nouvelles. En esquimau, ceci vaut également pour ce qui est du mot. Car cette langue connaît une systématique du mot qui est telle que tout esquimauphone est amené, lors d'une conversation, à produire et à interpréter quantité de mots qu'il n'a jamais entendus auparavant. Il n'y a pas de situation comparable dans nos langues. Lorsqu'un francophone entend un mot français pour la première fois, les cas sont rares où il peut immédiatement lui donner une interprétation correcte. Il faudrait donc, pour l'esquimau, élargir la définition de "langue" évoquée précédemment et ajouter qu'elle est un ensemble fini de règles permettant la construction :

- a. d'un très vaste ensemble de mots
- b. d'un ensemble infini de phrases

Dans une langue indo-européenne, on peut très bien enseigner séparément les mots, selon leur utilité, leur fréquence ou leur facilité, puis, ensuite, les séquences de mots. Cette division est beaucoup moins valable pour l'esquimau où il faut d'abord apprendre à construire des mots pour pouvoir ensuite former des phrases. Une des premières tâches de l'étudiant consiste à apprendre à fabriquer des séquences momentanées d'éléments formateurs. Et ce qu'il faut à tout prix chercher à éviter, principalement quand l'étudiant a déjà comme langue maternelle une langue comme l'anglais, c'est qu'il apprenne un

mot esquimau comme s'il s'agissait d'un mot indo-européen, c'est-à-dire qu'il le mémorise comme un bloc immuable. L'étudiant doit apprendre à saisir le plus tôt possible la *dynamique* du mot esquimau. Contrairement à ce qui a lieu dans nos langues, où l'effection du mot s'accomplice instantanément, l'effection du mot esquimau s'étale sur une suite plus ou moins longue d'instants opératifs. Ainsi, le mot :

aullarumannngittunga
aulla-ruma-nngit-tu-nga
partir-vouloir-ne pas-ind-je

je ne veux pas partir

ne fait pas l'objet d'une construction instantanée. Il n'y a pas, au niveau de la langue, une forme générale et permanente de mot qui lui corresponde. Il s'agit, en l'occurrence, d'une des nombreuses formes particulières de mot sous lesquelles est susceptible d'apparaître en discours l'idée de "partir" signifiée ici par la base de mot *aullaq-*. Car on pourrait tout aussi bien avoir *aullaqtunga*, *aullarumayuq*, *aullarumannnginnapsi*, etc. Conséquemment, un mot comme *aullarumannngittunga* nécessite, pour sa construction, un minimum de cinq instants opératifs, c'est-à-dire un instant opératif pour l'effection de chacun des éléments formateurs.

Le mot esquimau n'est donc pas une unité de langue mais une unité d'effet. Ce qui explique la possibilité qu'ont le locuteur ou l'auditeur de saisir, sur le temps même de son énonciation, la dynamique impressionnante qui porte le mot. Chacun des éléments formateurs du mot véhiculant, au plan sémantique, un certain complexe impressif, on peut facilement éprouver, dans le cadre d'un seul et même mot, le sentiment que l'on avance, que l'on se meut d'impression en impression, jusqu'à ce que soit atteint un instant terminal, conclusif, plus ou moins éloigné du premier instant opératif de construction du mot, qui permet la sommation de tous les éléments composants. Cette dynamique interne du mot esquimau entraîne naturellement certaines conséquences rythmiques au niveau de la parole, car il est exclu que l'on s'arrête au milieu d'un mot - ce qui suppose la construction mentale du mot achevée avant son énonciation - et que les très brèves interruptions dans le débit de la parole se produisent généralement aux frontières de mots. D'où le rythme saccadé qu'imprime à la parole la systématique du mot esqui-

mau. Ce qui revient à dire qu'apprendre à parler esquimau, c'est également, d'une certaine manière, apprendre à respirer selon un rythme différent.

Le problème le plus difficile, dans l'enseignement de l'esquimau, se ramène donc à celui de l'enseignement des éléments formateurs du mot. Ces éléments peuvent être répartis, selon leur distribution dans le mot, en quatre grandes classes, à savoir :

1. Les bases de mot, c'est-à-dire les éléments formateurs qui ne peuvent figurer qu'en début de mot, que l'on pourrait représenter symboliquement sous la forme : $\langle X \rangle$, où "X" est un élément formateur d'un certain type, "#" symbolise la limite de commencement du mot et " $\langle \rangle$ " indique que l'élément en question doit obligatoirement, pour apparaître en discours, être intégré par un second élément formateur. Le seul cas où apparemment cette dernière condition ne s'applique pas est celui où une base de mot, désignant une substance, joue le rôle de sujet grammatical et se trouve ainsi suivie du morphème zéro. Dans tous les autres cas, c'est-à-dire lorsqu'une base de mot désignant une substance occupe une fonction autre que celle de sujet grammatical ou encore si la base de mot exprime un procès ou un état, elle est obligatoirement suivie ou intégrée par un second élément.
2. Un nombre relativement élevé (entre deux et trois cents, selon les dialectes) de suffixes de nature lexicale ou grammaticale, obligatoirement précédés et suivis d'autres éléments formateurs. Ces suffixes sont donc intégrants à l'endroit de certains éléments formateurs et se trouvent toujours intégrés par d'autres. On pourrait symboliser ce type d'éléments formateurs par $\langle \dots \rangle$. Dans les exemples qui précèdent, c'est le cas notamment de $\langle liri \rangle$, $\langle lauq \rangle$, $\langle tu \rangle$.
3. Un nombre plus limité de suffixes ne figurant qu'en fin de mot, intégrants à l'endroit d'autres éléments mais non susceptibles d'être eux-mêmes intégrés. Soit, représentés sous forme symbolique, les éléments formateurs du type $\langle \dots \# \rangle$, où "#" indique cette fois la limite de fin du mot.
4. Enfin, un nombre très restreint (une vingtaine) de suffixes dits

"enclitiques" correspondant en français à des formes du type "et", "mais", "certes", "dit-on", lesquels ne s'ajoutent toutefois qu'à un mot entièrement construit sur le plan de la syntaxe interne, c'est-à-dire à un mot dont le jeu des incidences entre éléments formateurs est clos. On pourrait représenter ce dernier type de suffixes, qui n'introduisent aucune nouvelle incidence dans le mot par $\alpha\#+\chi$, où " α " symbolise un mot construit.

Comme la grande majorité des éléments formateurs - à l'exception, toujours, des bases de mot désignant des substances, lorsque celles-ci occupent la fonction de sujet grammatical - n'apparaissent jamais seules en discours, leur apprentissage pose un certain nombre de difficultés. Un étudiant ne peut correctement manier un élément formateur donné que lorsque, après en avoir saisi la valeur sémantique, il parvient à le reconnaître - et à l'utiliser - dans des séquences d'éléments formateurs très variées, sous les formes phonétiques diverses que lui impose parfois la phonologie de l'esquimau. Ainsi, le suffixe signifiant "vouloir" apparaîtra sous la forme \leftarrow ruma \leftarrow si l'élément qui le précède se termine par une consonne uvulaire (-q-), sous la forme \leftarrow guma \leftarrow si celui-ci se termine par une consonne vélaire (-k-), enfin sous la forme \leftarrow yuma \leftarrow s'il se termine par une voyelle. Soit, par exemple :

- | | |
|--|------------------|
| 1.a. #aulla \leftarrow tu \leftarrow nga# | : je pars |
| b. #aulla \leftarrow <u>ruma</u> \leftarrow yu \leftarrow nga# | : je veux partir |
| 2.a. #sinik \leftarrow tu \leftarrow nga# | : je dors |
| b. #sini \leftarrow <u>guma</u> \leftarrow yu \leftarrow nga# | : je veux dormir |
| 3.a. #ani \leftarrow yu \leftarrow nga# | : je sors |
| b. #ani \leftarrow <u>yuma</u> \leftarrow yu \leftarrow nga# | : je veux sortir |

L'acquisition de la systématique du mot esquimau nécessite donc la maîtrise par l'étudiant de divers niveaux de règles qui conditionnent l'agencement des éléments formateurs au sein du mot. La constitution des séquences obéit à des contraintes d'ordre sémantique et grammatical, qui excluent certaines combinaisons d'éléments formateurs. Elle est également soumise aux contraintes morpho-phonologiques qu'entraîne la liaison des éléments formateurs entre eux. Enfin, la syntaxe inter-

ne du mot assigne aux éléments formateurs une position relative à l'intérieur du mot, c'est-à-dire un ordre de successivité.

A la connaissance des formes phonétiques alternantes d'un même élément formateur, et à celle des conditions de leur réalisation, doit s'ajouter chez l'étudiant la capacité de faire jouer cette variation phonétique en fonction de la variation des positions différentes que l'élément en question peut occuper dans le mot. Pour prendre un cas assez simple, il faut non seulement que l'étudiant connaisse l'alternance \leftarrow tu \leftarrow , après consonne, et \leftarrow yu \leftarrow , après voyelle, qui caractérise le morphème du "mode indicatif", mais encore faut-il qu'il sache que le moment où il doit réaliser la forme convenante varie en fonction de la position qu'occupent dans le mot \leftarrow tu \leftarrow et \leftarrow yu \leftarrow . Les exemples 4, 5, 6, et 7 montrent que la réalisation de la forme convenante de ce suffixe peut avoir lieu alors qu'il occupe la deuxième, troisième, quatrième ou sixième position dans le mot.

- | | |
|---|--|
| 4.a. aulla \leftarrow tu \leftarrow q | : il part |
| b. ani \leftarrow yu \leftarrow q
1 2 3 | : il sort |
| 5.a. aulla \leftarrow nngit \leftarrow tu \leftarrow q | : il ne part pas |
| b. aulla \leftarrow mi \leftarrow yu \leftarrow q
1 2 3 4 | : il est encore parti |
| 6.a. aulla \leftarrow ruma \leftarrow langa \leftarrow yu \leftarrow q | : il va bientôt vouloir partir |
| b. aulla \leftarrow riaga \leftarrow niaq \leftarrow tu \leftarrow q
1 2 3 4 5 | : il devra partir |
| 7.a. aulla \leftarrow riaga \leftarrow gattaq \leftarrow niaq \leftarrow mi \leftarrow yu \leftarrow q | : il devra à nouveau partir souvent |
| b. aulla \leftarrow riaga \leftarrow gattaq \leftarrow nia \leftarrow qquuq \leftarrow tu \leftarrow q
1 2 3 4 5 6 7 | : il devra probablement partir souvent |

Contrairement, semble-t-il, à certaines vues qui préconisent en didactique des langues un enseignement qui va de la phrase au mot, il est indispensable pour l'acquisition de l'esquimau d'orienter la progression de l'apprentissage selon un schéma inverse, et ce pour plusieurs raisons. Pour une langue comme le français, où les mots sont relativement courts et où leur forme est peu sujette à varier, étant préconstruite en langue, il est aisément concevable de concentrer l'enseignement sur la syntaxe de la phrase, dès que l'étudiant a acquis un certain vocabulaire de base. En esquimau, toutefois, l'idée d'un voca-

bulaire de base n'a pas de sens. Car ce qui est de base dans cette langue, ce sont les éléments formateurs de mots, dont l'apprentissage - nous avons eu ici l'occasion d'en donner un bref aperçu - est relativement complexe. Dans un manuel d'enseignement de l'esquimau, chaque élément formateur nouvellement introduit dans une leçon devra être présenté avec ses variations phonétiques, les contraintes sémantico-syntaxiques qu'il impose et sa position relative dans le mot. Ainsi, dans l'apprentissage de l'esquimau, l'étudiant se trouve confronté dès le départ à des faits de syntaxe. Dire alors qu'on va du mot vers la phrase est insuffisamment précis. En fait, la progression se fait d'une syntaxe à une autre, c'est-à-dire de la syntaxe du mot à la syntaxe de la phrase. Et ici, il importe de distinguer deux types de phrases de l'esquimau. D'une part, la phrase en plusieurs mots, semblable sous ce rapport à la phrase indo-européenne mais distincte néanmoins par la forme des unités qu'elle met en relation, et, d'autre part, la phrase qui n'est, formellement, qu'un seul mot. Ainsi, dans l'exemple suivant :

8. #aiviqsiulausimannngittunga#
 #aiviq^tsiuq^tlaug^tsima^tnngit^ttu^tnga#
 morse-chasser-avant-déjà-ne-pas ind-je
 je n'ai jamais chassé le morse

on se trouve en face, formellement, d'un seul et même mot, mot qui toutefois renferme, dans le jeu des incidences intervenant entre les éléments formateurs qui le composent, un rapport de prédication. Dans ce mot, il est en effet dit quelque chose de quelqu'un. Il y a un support de prédication (^tnga#) et un apport prédicatif (#aiviqsiulausimannngittunga^t). Est-on encore en droit alors de dire qu'ici on va des mots à la phrase? Ou de la phrase aux mots? Là encore, on est reconduit devant le fait qu'en esquimau, l'élément de base de la langue n'est pas le mot mais l'élément formateur de mot. Et il arrive que certaines séquences d'éléments formateurs fassent, au résultat, phrase, et que d'autres séquences, même très longues, ne fassent pas phrase. Les notions de "phrase" et de "mot" ne sont donc pas, formellement, comparables selon qu'on les applique à une langue comme le français où à une langue comme l'esquimau. Et c'est parce qu'il se construit entièrement sur le temps dévolu, dans nos langues, à la construction de la phrase, que le mot esquimau nous apparaît ambigu et que le jeu des incidences qu'il encloît rappelle tantôt le syntagme, tantôt la phrase.

Une méthode d'enseignement de l'esquimau doit en conséquence tenir compte de l'importance que représente, pour la maîtrise de cette langue, l'acquisition de la syntaxe interne du mot et mettre au premier plan l'apprentissage de cette dernière. A cette fin, il conviendra, pédagogiquement, de déterminer un ordre d'introduction des éléments formateurs de mots, en recourant par exemple à des critères de sélection tels que la fréquence d'emploi des unités, leur utilité ou leur facilité d'assimilation. Ce qui permettra alors de concevoir un ensemble d'exercices structuraux portant sur les trois aspects - phonétique, sémantico-syntaxique et positionnel - de la variation que fait subir à la forme du mot le processus d'agglutination des éléments formateurs. A titre d'illustration, on pourrait imaginer, à partir de séquences simples, l'introduction du suffixe ^tnngit^t signifiant "ne pas", et celle du suffixe ^tguma^t signifiant "vouloir" de la manière suivante :

Exercice 1

Exemple : Stimulus : aullaqtua (il part)
 Indice : ^tnngit^t (ne pas)
 Réponse : aullanngittua (il ne part pas)

1. pisuktua (il marche) R. → pisumngittua (il ne marche pas)
 2. aniyuq (il sort) R. → aninngittua (il ne sort pas)
 3. itiqtuq (il entre) R. → itinngittua (il n'entre pas)
 4. siniktuq (il dort) R. → sininngittua (il ne dort pas)
- etc.

Exercice 2

Exemple : Stimulus : aullaqtua (partir)
 Indice : ^tguma^t (vouloir)
 Réponse : aullagumayuq (il ne veut pas partir)

1. pisuktua R. → pisugumayuq (il ne veut pas marcher)
 2. aniyuq R. → aniyumayuq (il ne veut pas sortir)
 3. itiqtuq R. → itirumayuq (il ne veut pas entrer)
 4. siniktuq R. → sinigumayuq (il ne veut pas dormir)
- etc.

Exercice 3

Exemple : Stimulus :	<i>aullaqtuq</i>	(il part)
Réponse 1 :	<i>aullarumayuq</i>	(il veut partir)
Réponse 2 :	<i>aullarumangittuq</i>	(il ne veut pas partir)
1. <i>pisuktuq</i>	R.1 → <i>pisugumayuq</i>	(il veut marcher)
	R.2 → <i>pisugumanngittuq</i>	(il ne veut pas marcher)
2. <i>aniyuq</i>	R.1 → <i>aniyumayuq</i>	(il veut sortir)
	R.2 → <i>aniyumanngittuq</i>	(il ne veut pas sortir)
3. <i>itiqtuq</i>	R.1 → <i>itirumayuq</i>	(il veut entrer)
	R.2 → <i>itirumanngittuq</i>	(il ne veut pas entrer)
4. <i>siniktuq</i>	R.1 → <i>sinigumayuq</i>	(il veut dormir)
	R.2 → <i>sinigumanngittuq</i>	(il ne veut pas dormir)

L'exercice 1 initie d'emblée l'étudiant à la variabilité de la forme du mot esquimau. Il s'agit pour lui de passer de la forme d'un mot composé de trois éléments formateurs à une forme qui en compte quatre. A travers les exemples, il peut remarquer que le suffixe de la négation fait tomber la consonne finale du radical auquel il s'accorde et qu'il se place, dans ces exemples, immédiatement avant le suffixe *-tu-*. D'autres exercices lui enseigneront ultérieurement qu'avec des marqueurs de "modèle" autres que *-tu-*, la forme du suffixe de la négation peut changer complètement, de même que celle de la personne (cf. "*-q#*" et "*-mi#*" dans l'exemple de l'exercice 4).

L'exercice 2 reprend, à l'aide d'un suffixe différent, le type de construction abordé dans l'exercice 1. L'exercice 3, enfin, constitue une combinaison des deux exercices précédents, au cours duquel l'étudiant doit passer successivement d'une construction à trois, quatre et cinq éléments formateurs.

A notre avis, ce n'est que lorsqu'il aura assimilé un nombre suffisant d'éléments formateurs de mots et qu'il aura acquis les règles de base de la syntaxe interne du mot esquimau que l'étudiant sera à même d'aborder les faits de syntaxe externe. Alors seulement, on pourra envisager des exercices structuraux du type suivant :

Exercice 4

Exemple : Stimulus 1 :	<i>aullarumayuq</i>	(il veut partir)
Stimulus 2 :	<i>aniyuq</i>	(il sort)
Réponse :	<i>Aullarumagami, aniyuq</i>	(Parce qu'il veut partir, il sort)
1. <i>sinigumayuq</i>	<i>itiqtuq</i>	(il veut dormir) (il entre)
	R.→ <i>Sinigumagami, itiqtuq</i>	(Parce qu'il veut dormir, il entre)
2. <i>aniyungnanngittuq</i>	<i>siniktuq</i>	(il ne peut pas sortir) (il dort)
	R.→ <i>Aniyungnannginnami, siniktuq</i>	(Parce qu'il ne peut pas sortir, il dort)
		etc.

Les exemples de ce dernier exercice, qui demeure somme toute encore assez simple, nous semblent démontrer avec évidence qu'il est pratiquement impossible à un étudiant d'aborder directement l'étude de la syntaxe de la phrase esquimaude, sans une connaissance minimale préalable de la syntaxe du mot esquimau.

RÉSISTANCE A L'EMPRUNT LEXICAL
ET ÉMIETTEMENT DIALECTAL EN ESQUIMAU

Avant d'aborder le vif du sujet de cette communication sur la résistance à l'emprunt lexical en esquimau et sur les conséquences que cette situation entraîne, nous nous proposons d'observer rapidement ce qu'est le phénomène habituel de l'emprunt dans les langues sur lesquelles nous sommes habitués à raisonner, à savoir les langues indo-européennes et plus particulièrement le français. Nous l'envisagerons comme une des manifestations de la réaction linguistique d'une communauté unilingue au contact de réalités étrangères, concrètes ou abstraites (objets, institutions, comportements), qu'elle adopte ou qu'on lui impose. Nous limiterons, par ailleurs, notre observation au seul plan synchronique - ceci afin de mieux établir le parallèle, sous le rapport de l'emprunt, entre la situation du français et celle de l'esquimau. Aussi ne considérerons-nous que les termes plus ou moins sentis, par la pensée commune, comme étant d'origine étrangère. Un mot comme *redingote*, par exemple, n'entrera pas dans notre propos puisque les altérations phonétiques qu'il a subies ne permettent plus de reconnaître le *riding-coat* anglais.

L'emprunt dans les langues indo-européennes

Il est aisément de constater que, dans la plupart des cas, la réalité importée entre dans l'usage avec le terme qui la désigne. Les exemples abondent. Que l'on pense à *camping*, *dancing*, *planning*, *building*, *smoking*, *pick-up*, *weekend* et à la vague d'anglicismes que l'on connaît; à *Ersatz*, *Blockhaus*, *Bunker*, *Umlaut* pour les termes provenant de l'allemand; à *cappuccino*, *farmiente* pour ceux provenant de l'italien et enfin *kayak*, *anorak* pour ceux provenant de l'esquimau.

Certes, l'emprunt direct n'est pas la seule réaction linguistique des individus face au problème de la désignation d'entités nouvelles : le mécanisme de l'extension de sens peut jouer. Ainsi un mot existant déjà dans la langue peut augmenter son extension afin de désigner une réalité étrangère : on dit, au Québec, un *stationnement* au lieu d'un *parking*. Enfin, on peut tout simplement recourir au syntagme : on dit, toujours au Québec, un *bicycle à gaz* (où *gaz* signifie *essence*) plutôt qu'une *moto*.

Nous nous abstenons de prendre en considération le phénomène dit de *calque* qui est propre aux lettrés bilingues possédant une certaine connaissance philologique. Ce phénomène n'a pas ou peu d'équivalent en esquimau. Il est, en fait, une réaction contre l'emprunt lexical et c'est en y recourant que l'Académie ou autre institution semblable a pu remplacer quantité de termes envahissant notre vocabulaire technique : ainsi l'expression *traitement de données* a été substituée à *data processing*.

En résumé, ce que nous voulons faire observer, sans entrer dans les détails, c'est qu'une langue comme le français ne répugne nullement à l'emprunt lexical direct et préfère souvent, aux constructions de type syntagmatique, des unités linguistiques erratiques, qui avec leur contenu notionnel, prennent en langue le rang de concepts.

L'emprunt en esquimau

Cette communauté linguistique, tout comme la nôtre mais dans une proportion beaucoup plus élevée, a eu à s'adapter linguistiquement aux nouveautés qui y ont été introduites par la civilisation occidentale. En d'autres termes, cette langue a été appelée à désigner un très grand nombre de réalités totalement étrangères au fonds culturel et matériel traditionnels du peuple qui la parle. Comment? C'est ce que deux études se sont donné pour but d'observer.

La première, et la plus exhaustive, est celle de Louis-Jacques Dorais (1978), d'où proviennent les exemples qui seront présentés dans la suite de cette communication. L'enquête qui a présidé à cette étude a été menée en 1968 et 1969 dans une vaste région recouvrant une

répartition dialectale homogène : le Nouveau-Québec et le Labrador. 5000 personnes vivaient là en 1974 et elles étaient réparties en 17 villages. 85% de cette population, dit Louis-Jacques Dorais, utilisait la langue esquimaude de façon quotidienne; le Labrador se caractérisant toutefois par une forte proportion de bilingues alors que les habitants de la Baie et du Détroit d'Hudson étaient pratiquement tous unilingues. La méthode a été la suivante (il s'agissait principalement de recueillir la façon de nommer des *substances*) : on a donné aux informateurs une représentation de 900 êtres ou objets et on leur a posé, dans leur langue maternelle, la question : "Qu'est-ce que c'est?" ou "Comment est-ce que cela s'appelle?"

L'autre étude est celle qui a fait l'objet de la thèse de maîtrise de Danielle Saint-Aubin, thèse présentée à l'université McGill de Montréal en août 1980. Beaucoup moins importante que celle de Louis-Jacques Dorais, cette étude présente néanmoins l'intérêt d'avoir observé la façon de nommer des *comportements* ou plus généralement des événements. Son analyse est fondée sur la traduction de 20 verbes anglais. Son enquête a été menée dans trois villages : Sugluk (Nouveau-Québec), Eskimo Point et Broughton Island (Territoires du Nord-Ouest) en 1975 et 1976 avec des informateurs, par nécessité, bilingues.

Le dépouillement et l'analyse des données ont révélé le fait suivant : l'esquimau recourt rarement à l'emprunt. L'étude de Louis-Jacques Dorais relève 7,34% d'emprunts directs : soit des termes comme *kaapi*, *jaikaq*, *ti* de l'anglais *coffee*, *jacket*, *tea*; *luivi* de l'allemand *Bluse*; celle de Danielle Saint-Aubin en relève 3,5% du type *telephoqpuq* de l'anglais *telephone*. L'autre mécanisme auquel la langue a recours dans la situation que nous évoquons, est celui de l'extension. Louis-Jacques Dorais l'observe dans une proportion de 15,84%. Exemples :

pullaq signifie à la fois une bulle d'air (son sens premier) et une ampoule électrique

ikuma signifie à la fois le feu (son sens premier) et l'électricité

Dans l'étude de Danielle Saint-Aubin, l'extension intervient dans une proportion de 28.5%. Exemples :

- pilaktuq* signifie à la fois *couper, dépecer* (son sens premier) et *opérer*
uuttuq signifie à la fois *se brûler* (son sens premier) et *s'électrocuter*

L'emprunt direct et l'extension de sens sont des procédés que nous retrouvons dans les langues indo-européennes et, en particulier, en français.

Mais la réaction la plus naturelle de la langue esquimaude est de forger, à partir de son propre fonds lexical, un nouveau vocabulaire. Ce phénomène apparaît dans une proportion de 76,82% dans le corpus de Louis-Jacques Dorais et de 68% dans celui de Danielle Saint-Aubin. En voici des exemples où nous ne sommes pas entré, afin de ne pas compliquer l'exposer, dans le détail du découpage en éléments formateurs :

<i>aannia-siuq-ti</i>	: <i>médecin</i>
maladie-chercher-agent	
celui qui cherche la maladie	
<i>aannia-siuq-vik</i>	: <i>hôpital</i>
maladie-chercher-endroit	
l'endroit où l'on cherche la maladie	
<i>alla-uti</i>	: <i>crayon</i>
dessin-instrument	
ce qui sert à écrire	
<i>alla-ti</i>	: <i>secrétaire</i>
dessin-agent	
celui qui écrit	
<i>alla-sima-ju-q-nia-ti</i>	: <i>postier</i>
dessin-état-être-il-s'occuper de-agent	
celui qui s'occupe de ce qui est à l'état d'écrit	
<i>anaama-guti</i>	: <i>biberon</i>
téter-instrument	
ce qui sert à téter	

<i>aula-ju-q</i>	: <i>médecin</i>
se mouvoir-faire-ce qui	
ce qui se meut	
<i>aula-ju-liri-ji</i>	: <i>mécanicien</i>
se mouvoir-faire-s'occuper de-agent	
celui qui s'occupe de ce qui se meut	
<i>aula-ju-liur-vik</i>	: <i>atelier</i>
se mouvoir-faire-construire-endroit	
endroit où l'on construit ce qui se meut	
<i>uvva-vik</i>	: <i>baignoire</i>
laver-endroit	
endroit où on lave	
<i>supuu-ruti</i>	: <i>cigarette</i>
souffler longtemps-instrument	
ce qui sert à souffler longtemps	
<i>qangatta-ju-q</i>	: <i>avion</i>
monter-faire-ce qui	
ce qui monte	
<i>qangatta-uti</i>	: <i>timbre (courrier par avion)</i>
monter-instrument	
ce qui sert à monter	
<i>patta-ujaq</i>	: <i>orange</i>
balle-ce qui ressemble à	
ce qui ressemble à une balle	
<i>immu-liur-ti</i>	: <i>vache</i>
lait-fabriquer-agent	
celui qui fabrique du lait	
<i>immu-taa-ruti</i>	: <i>allocations familiales</i>
lait-se procurer-instrument	
ce qui sert à se procurer du lait	

où l'on voit nettement que chaque mot est le résultat d'une analyse de la notion considérée et, par là, se rapproche du syntagme de nos langues.

Mais a-t-on affaire à des mots? Oui, à condition de fonder cette affirmation sur l'observation de la toute fin d'un acte de langage, à savoir son résultat. Nous avons bien des unités à partir desquelles se compose la phrase. En est-il de même en *langue*? Y a-t-il en *langue*, point de départ de l'acte de langage, des mots? En d'autres termes, l'opération qu'est un acte de langage commence-t-elle avec des mots? Répondre oui serait passer outre la mise en garde de Gustave Guillaume que l'on trouve en introduction à sa conférence inédite du 17 avril 1948 et où il disait ceci :

"Les langues dont nous avons la pratique, (comprendre les langues indo-européennes) et dont la systématique a, en quelque sorte, formé notre esprit, sont des langues à mots. Et notre esprit a été si bien formé par ces langues que nous ne nous représentons pas à première vue, tant nous paraît naturel qu'une langue soit faite de mots, qu'il puisse y avoir des langues où le mot tel que nous le connaissons soit chose inconnue".

Structure du mot en français

Avant d'aller plus loin dans notre exposé, attardons-nous sur ce qu'est le mot dans une langue comme le français. La psychomécanique nous a appris à voir le mot - nous parlons ici du mot qui contient un sémantème, par opposition au mot grammatical qui est chargé d'une fonction morphologique - à voir le mot en *langue*, car c'est à ce niveau qu'il convient de placer une discussion qui se veut théorique, comme un système se présentant régulièrement sous la forme :

MATIÈRE LEXICALE	+	FORME GRAMMATICALE	
ou	CONTENU MATERIEL	+	CONTENU FORMEL
ou encore	MATIÈRE	+	FORME

Soit pour un substantif, en français toujours, un contenu notionnel composé de *n* éléments formateurs et un contenu formel présentant en successivité une indication de genre (masculin ou féminin), de nombre (singulier ou pluriel) et de fonction (support de signification ou apport complémentaire de signification : cas sujet, cas objet). Ainsi des mots comme *architecte* ou *civilisation* ont un contenu matériel complexe fait de *n* éléments formateurs qui se laissent plus ou

moins apercevoir dans le cas de *civilisation* mais que l'on ne peut discerner dans le cas de *architecte*, lequel contenu matériel est incident aux formes que nous venons de mentionner. Nous considérons ceci, avec Roch Valin (1981), de qui est la formule, comme le *logiciel* du substantif - un *logiciel* étant la prévision d'une suite ordonnée d'opérations. Au moment de l'effection, c'est-à-dire durant l'opération qui consiste à passer du plan de puissance au plan résultatif de l'effet, ou en d'autres termes, lorsque, dans le cadre d'une visée phrasistique, il est fait appel à la langue pour exprimer le contenu d'une visée de discours (d'un *à-dire*), ce logiciel est activé : le choix du genre, du nombre et de la fonction s'opère. Le mot arrive alors, ou plutôt, émerge, affleure à la conscience sans que le sujet parlant ait eu conscience des différents moments de l'opération qui a présidé à sa construction; cette dernière s'étant effectuée extrêmement rapidement dans un espace de temps opératif très court vu que le mécanisme, le plan ou encore le projet de sa construction est institué en langue. Le mot est donc, dans nos langues, une entité qui, comme le disait Gustave Guillaume "... a opéré dans le plan de puissance - dans une unité de puissance (donc en langue) une synthèse d'éléments formateurs". Et l'on pourrait ajouter *une fusion*, tant du côté lexical (il faut, en effet, être étymologue pour dégager les éléments formateurs d'un mot comme *architecte*) que du côté grammatical (il faut être averti pour savoir que des mots comme *vie*, *nid* contiennent une indication de genre, de nombre et de fonction).

Cette fusion des éléments formateurs est le résultat d'une opération historique permise par la systématique particulière de notre langue. Du côté lexical, il est certain qu'un mot comme *bonhomme* fut, à un moment donné, une formation de discours composée de deux unités de langue : un substantif *homme* et un adjectif *bon*. Depuis, cette formation a passé en langue parce que le sens de ses constituants, de ce qui à l'origine était un syntagme, s'est oblitéré. On en a la preuve puisque l'on peut très bien dire : *un bonhomme odieux*.

Sur le plan synchronique, on peut observer des constructions synctagmatiques en voie de lexicalisation. Monsieur Valin nous racontait avoir entendu, un jour, un conférencier parler de *chemin de fers inter-*

nationaux. Il est important de réaliser, toutefois, que ce n'est que du côté lexical que l'on peut jouer encore avec certains éléments formateurs, car du côté grammatical, il ne nous est plus possible d'échapper au système institué.

On s'aperçoit, corrélativement, que la tendance est d'avoir, pour chaque notion complexe, un signe immotivé. C'est certainement la raison pour laquelle le français accepte aussi facilement de verser à son système du substantif des notions sous signe étranger et de les promouvoir ainsi au rang de concepts. Certes, toutes les notions nouvelles ne s'instituent pas sous forme d'unités de puissance. Le système de la langue permet de construire, dans le moment du besoin, des mots de discours (les syntagmes) à partir des mots de langue. On dit, au Québec, une fin de semaine plutôt qu'un weekend. En bref,

"Le discours qui est fait - comme disait Gustave Guillaume - (*10,VI,43B) pour exprimer toute sorte d'idées, ne trouve pas toujours, en regard d'elles, un mot qui puisse de la manière la plus brève, et la plus synthétique, les rendre. Ce ne sont pas, en effet, toutes les idées du pensable qui ont dans la langue l'équivalence d'un mot".

Mais il n'empêche que l'acte de langage qui consiste partout - ceci, nous le savons, est un fait panchronique - à transiter du plan de puissance au plan de l'effet, trouve, dans une langue comme le français, pour quantité de notions (il suffit pour s'en convaincre d'ouvrir un dictionnaire) un mot. Et c'est avec ces mots que s'engage la construction de la phrase.

Structure du mot en esquimau

L'observation des faits nous révèle ceci, quant à la structure du mot de discours : il se compose nécessairement d'une partie *idéogénique* (lexicale) et d'une partie *morphogénique* (grammaticale). Ainsi *allaq* qui signifie *le dessin décoratif* et par extension *la lettre*, *le signe graphique*, comprend une partie idéogénique *allaq* et une partie morphogénique, ici négative. La morphologie est, pour reprendre une expression de Gustave Guillaume, "une morphologie d'aversion, se caractérisant moins dans ce qu'elle signifie que dans ce qu'elle entend ne pas signifier", à savoir que le mot n'a pas une fonction d'apport

par rapport à l'élément verbal (car on aurait soit *-mik*, *-mit*, *mut...* traduisant plus ou moins l'accusatif, l'ablatif, l'allatif) mais une fonction de support d'incidence et qu'il n'est ni pluriel, ni duel.

Entre la partie correspondant à la morphologie grammaticale et la partie idéogénique intervient, selon les mots, une morphologie lexicoale plus ou moins importante. Soit en figure explicative, pour chaque mot, la forme suivante :

IDÉOGENIE		MORPHOGÉNIE
LEXICALE	GRAMMATICALE	

Jusque là, rien ne diffère des langues indo-européennes. Ceci observé, la question qu'il convient de se poser, dans une perspective théorique, est la suivante : la forme du mot est-elle instituée en langue? En d'autres termes, y a-t-il du pré-construit?

Si l'on considère un mot comme *allasimajugniati*, il est difficile d'admettre que ce mot se présente sous cette forme en langue. Ceci reviendrait à dire que le sujet parlant n'a pas conscience des éléments formateurs qui le constituent. Or il est facile d'observer que ces éléments servent à la construction systématique de quantité d'autres mots; ainsi :

- qijuk-sima-ju-q* : qui a du bois, qui est dans l'état (d'avoir) du bois
- simik-sima-ju-q* : qui a un bouchon
- kikiak-sima-ju-q* : qui a un clou
- alla-nia-pu-q* : il lit, il s'occupe de lettres (-nia- est une variante de -niaq-)
- arna-niaq-pu-q* : il courtise une femme, s'occupe d'une femme
- aqvi-niaq-pu-q* : il chasse une baleine, s'occupe d'une baleine
- tingmia-niaq-pu-q* : il chasse un oiseau

et que d'autre part, le dernier élément de sa composition ne le clôt pas nécessairement : on peut, selon ce que l'on veut dire, lui ajouter d'autres éléments formateurs. La morphologie est, on le voit, très variable. Exemples :

alla-sima-ju-q-nia-ti-kkut : la famille du postier (*kkut* : ceux de chez)

alla-sima-ju-q-nia-ti-kku : il va dans la famille du postier (*nuur* : aller vers ; *pu-q*)

C'est donc l'individuation des éléments formateurs en langue qui autorise le sujet parlant à en prendre conscience et c'est leur extrême transparence qui permet au linguiste de les identifier. A quoi il convient d'ajouter que cette individuation permet aux locuteurs esquimaux de former, pour quantité de réalités nouvelles introduites par la civilisation occidentale, un vocable unique capable de les identifier.

On n'a donc pas en langue des mots, mais des éléments formateurs de mots. Et le mot se construit sous visée de discours, dans le moment du besoin, selon une systématique prévue en langue, systématique qui relève de la visée phrastique. D'où la pertinence de la notion d'*aire glossogénique* introduite par Gustave Guillaume. On comprend, en effet, qu'en l'absence d'une représentation du mot en langue, il devient nécessaire de la réaliser au moment de l'acte de langage, dans les instants précédant son énonciation, et que cette réalisation demande un espace de temps opératif ou *aire glossogénique* plus long que dans les langues où le mot est pré-construit. Le mot de l'aire tierce pourrait se comparer, nous disait Roch Valin, à un *appareil*, celui de l'aire prime, à un *jeu de mécano*. En conséquence, la phrase, dans les langues relevant de cette dernière structure, ne peut que prendre son départ au résultat de la construction du mot.

Ceci dit, et pour en revenir au phénomène de l'emprunt, on s'aperçoit que la tendance, en esquimau, n'est pas d'avoir un signe immotivé pour plusieurs notions mais de voir, sous l'entier notionnel que constitue le mot, les signes liés à chacune des notions qui ont pris part à sa construction. C'est donc finalement la systématique particulière de cette langue qui lui confère une certaine résistance à l'emprunt. Ainsi, le lexique, ce qui correspond au côté idéogénique, n'a guère augmenté. Les quelques termes qui y ont pris place s'y sont inscrits au titre de bases à partir desquelles il est possible de former d'autres mots. Ainsi : *tiit* à partir de laquelle on peut dire *tiiliurpuq* : il fabrique du thé, *tiiliuruti* : ce qui sert à fa-

briquer du thé, mais ce ne sont pas des mots au sens où nous l'entendons habituellement.

La situation particulière de cette langue où l'on voit nettement qu'il n'existe pas de mots pré-construits mais seulement de quoi construire des mots a des conséquences qu'il importe d'apercevoir. D'abord, c'est une situation qui conduit à l'*émiettement dialectal*, phénomène selon lequel une même réalité est nommée différemment selon les dialectes, et même à un *émiettement idiolectal*, phénomène selon lequel une même réalité est nommée différemment selon les individus d'un même village - bien que dans ce dernier cas, le consensus s'établisse vite sur la façon de la nommer. Ainsi, pour 900 êtres ou objets sélectionnés, Louis-Jacques Dorais a recueilli 2153 vocables. Il faut ajouter à cela qu'un même vocable peut désigner plusieurs réalités différentes. En voici des exemples :

-cas où un même mot signifie plusieurs réalités différentes selon les dialectes ou même à l'intérieur d'un dialecte :

aannia-siuq-ti : médecin, infirmière (celui qui cherche la maladie)

alla-uti : crayon, stylo, mine de plomb (ce qui sert à écrire)

supuu-ruti : pipe, cigarette; saxophone, flûte (ce qui sert à souffler)

wava-vik : baignoire, lavabo, cuvette (l'endroit où on lave)

-cas où une même réalité est traduite par plusieurs mots :

postier : *siki-liri-ji* (celui qui s'occupe de chèques)

alla-sima-ju-q-nia-ti (celui qui s'occupe de ce qui est écrit)

timbre : *kiina-nnguaq* (ce qui ressemble à un visage : l'effigie)

qangatta-uti (ce qui sert à monter)

orange : *miluk-sukaaq* (ce que l'on est porté à sucer)

patta-ujaq (ce qui ressemble à une balle)

Si l'on tient compte du fait que les mots d'emploi généralisé constituent seulement 6,92% du corpus, comme l'indique Louis-Jacques Dorais, on comprend l'ampleur de ce phénomène d'*émiettement*.

La structure particulière de la langue esquimaude pose également des problèmes pour la constitution de dictionnaires. On peut imaginer

déjà que la constitution d'un dictionnaire unilingue qui serait un homologue de notre Petit Larousse serait une aberration : la plupart des vocables inscrivant, dans la successivité des éléments formateurs qui les constituent, la genèse de la notion qu'ils désignent, n'y auraient pas droit de cité. Quant aux bases, en nombre réduit, elles véhiculent des notions tellement fondamentales que l'on voit mal comment on pourrait expliquer *imiq* : *l'eau, le liquide* sans recourir à un vocable contenant cette même base. Pour un dictionnaire bilingue (anglais-esquimau par exemple), on peut se demander quelles chances on aurait de parvenir à imposer une manière unique de désigner une même réalité : *pattaujaq* ou *miluksukaaq* pour une *orange*. Pour ce qui est des dictionnaires esquimau-français ou anglais existants, ils sont sans fin puisqu'ils sont la compilation d'unités de discours. Ils ressemblent plus à ce que serait, pour nos langues, un dictionnaire de syntagmes ou de phrases, si tant est que cela puisse exister.

Enfin, l'analyse linguistique se doit d'être différente de celle utilisée pour les langues indo-européennes. On comprend, en effet, qu'une morphologie - lexicale ou grammaticale - qui s'institue tardivement en discours n'a pas le même statut qu'une morphologie prévue en langue et que certaines catégories, discriminées en discours telles que le nom et le verbe, peuvent être indiscriminées en langue. C'est pourquoi Gustave Guillaume (*22,XI,47C) disait :

"Il n'est de comparaison syntaxique valable, recevable, qu'entre idiomes comportant un état de mot sinon tout à fait semblable, du moins soumis aux mêmes grands principes constructifs."

et c'est ce qu'a fait ressortir Ronald Lowe (1981) dans son étude publiée par le Musée National de l'Homme (Canada).

Nous espérons, en terminant, être parvenu à montrer que l'état de définition du mot varie d'une aire à l'autre et que les deux phénomènes connexes que sont la résistance à l'emprunt lexical et l'émettement dialectal sont la conséquence de la systématique particulière de la langue esquimaude, langue qui, selon le précepte de Pythagore "ne dit pas peu de choses en beaucoup de mots mais beaucoup de choses en peu de mots".

BIBLIOGRAPHIE

- DORAIS, Louis-Jacques, *Lexique analytique du vocabulaire inuit moderne au Québec Labrador*, Presses de l'Université Laval, Québec, 1978.
- GUILLAUME, Gustave, *Conférences*, *10,VI,1943, série B,
*22,XI,1947, série C,
*17,IV,1948, série C,
L'astérisque indique qu'il s'agit d'inédits.
- LOWE, Ronald, *Analyse linguistique et ethnocentrisme*, Musée national de l'homme, Ottawa, 1981.
- VALIN, Roch, *Perspectives psychomécaniques sur la syntaxe*, Cahiers de psychomécanique du langage, Presses de l'Université Laval, Québec, 1981.

LA VALEUR SÉMILOGIQUE ET LA POSITION DU TON
DANS LES FORMES GRAMMATICALES DU VERBE EN KIRUNDI

Comme le titre l'indique, nos considérations porteront exclusivement sur les formes verbales. Nous signalerons tout d'abord l'existence du morphème "tonal" et préciserons certains termes avant d'aborder l'exposé des faits. Nous passerons ensuite aux observations et aux hypothèses explicatives.

1. EXISTENCE DU MORPHÈME "TONAL" OU MORPHOTONÈME

Le kirundi fait partie des parlers bantu dits "langues à ton". Meeussen (1959) fut le premier à décrire, en linguiste, cette langue et à proposer une notation du phénomène "tonal". Cet auteur (p. 16) donne au ton le statut de phonème secondaire par opposition aux phonèmes primaires que sont les consonnes et les voyelles. Il retient trois tonèmes fondamentaux :

"Bien qu'il n'y ait que deux niveaux de hauteur essentiels (bas et haut), il y a trois tonèmes fondamentaux, ton bas, ton haut antérieur, ton haut postérieur".

Exemple : -ton bas : *tuvuga* : nous disons
-ton haut antérieur : *ukwāama* / *ukwaāma*
sur voyelle longue être toujours à
-ton haut postérieur : *babivūga* / *babivugā*
sur voyelle brève qui le disent

Il s'agit, nous semble-t-il, de variantes régionales sans incidence grammaticale.

2. TERMINOLOGIE

Nous rappelons, par des exemples, le sens général de certains termes que nous utilisons pour éviter des ambiguïtés dues à la terminologie adoptée.

Ainsi, nous emploierons le terme d'unité (psycho-) sémiologique pour désigner tout morphème non autonome en discours. Ce faisant, nous aurons délimité les composantes de ce que nous appellerons unité grammaticale. Celle-ci, qui à la limite peut constituer une phrase, s'appliquera à tout élément susceptible d'entrer dans des rapports syntagmatiques ou syntaxiques. Si l'unité grammaticale est monolithique, c'est-à-dire irréductible à plusieurs unités sémiologiques, elle ne comportera que des unités phonémiques. Un tel élément sera aussi bien unité sémiologique que grammaticale.

Prenons quelques exemples pour illustrer ces délimitations :

<u>Unités sémiologiques</u>	<u>Unités phonémiques</u> (1)	<u>Unités grammaticales</u>	<u>Traduction</u>
<i>u-ku-∅-ra-b-a</i>	<i>u-k-u-r-a-b-a</i>	<i>ukurāba</i>	le fait, l'action de regarder
<i>ba-∅-ra-em-ir-a</i> (2)	<i>b-a-r-e-m-i-r-a</i>	<i>barēmera</i>	ils croient, ils acceptent un tel
	<i>n-ak-a</i>	<i>nākā</i>	

La dénomination élément lexical s'opposera à l'élément formel. Si un morphème comporte du lexical et du formel ou vice versa, nous le nommerons "morpholexical" (3) dans le plan des supports et "lexicomorphologique" (3) dans celui des apports. Cela ne voudra pas dire qu'il existe des morphèmes sans contenu mais plutôt que tout contenu ne sera pas considéré comme nécessairement lexical.

Reprendons les exemples ci-dessus.

<u>Plan des supports</u>		<u>Plan des apports</u>
<u>ELEMENT</u>		
<u>formel</u>	<u>morpholexical</u>	<u>lexical lexico-morphologique formel</u>
<i>u-ku-∅</i>		<i>rāb-</i>
<i>ba-∅</i>	<i>ra-</i>	<i>em-</i>
		<i>ir-</i>
		<i>nākā</i>

3. EXPOSÉ DES FAITS

Nous avons estimé utile d'inclure dans l'exposé des faits la notation du ton, par souci de maintenir une distinction que la langue semble établir entre les plans sémiologique et phonétique. Nous observerons mieux le comportement du morphonème dans les deux plans.

3.1 Notation du ton

Nous empruntons respectivement à Meeussen (1959) et à Ntahokaja (1960) le redoublement de la voyelle et le macron pour la notation de la durée longue à ton bas. Comme les deux auteurs, nous ne mettrons pas de signe diacritique sur une voyelle brève à ton bas. Pour des raisons d'ordre pratique, nous utiliserons l'accent grave (De Samie) comme signe du ton haut et enfin, par respect (Meeussen et Coupez 1969) de la segmentation sémiologique, nous noterons comme brève, dans le plan des supports, toute voyelle dont la durée longue peut être attribuée à la présence du *u* > *w* ou du *n*. La position de ces phonèmes dans l'unité grammaticale pourra, par conséquent, coïncider éventuellement avec celle du ton.

Nous ne suivrons pas Meeussen et Ntahokaka dans l'emploi généralisé du redoublement vocalique ou du macron. Pareille généralisation risque d'obscurer indûment la distinction entre le plan des supports et celui des apports.

Notre choix, apparemment syncrétique, sera réellement sélectif en ce sens que nous nous servirons du macron dans tous les cas où nous aurons affaire à des éléments lexicaux et lexicomorphologiques. Quant au redoublement de la voyelle, il servira à noter analytiquement des faits formels et morpholexicaux correspondant à plusieurs unités sémiologiques.

Nous donnons ci-dessous le résumé en tableaux parallèles.

UNITES SEMIOLOGIQUES		REALISATION			TRADUCTION
SUPPORTS	APPORTS	Meeussen	Ntahokaja	Proposée (4)	
n-ø -	ēm ir-ø- (5) a	neemera	nēmera	nēmera	je crois...
n-a -	ēm- ir-ø- a	neemera	nēmera	neemera	je croyais... (tout à l'heure)
ki-ø -	tāt- ūr-ø- a	kyaataatuura	cātātūra	caatātūra	ça détruisait (tout à l'heure)
ki-ø -	tāt- ūr-ø- a	kyāataatuura	cātātūra	cātatātūra	alors que ça détruisait (antériorité immédiate)
ki-ø -	tāt- ūr-ø- a	kyāataatuura	cātātūra	cātatātūra	ça détruisait (hier ou avant)
ba-a-a	vug- --- ø- a	baavúga	bāvúga	baavúga	ils parlaient (tout à l'heure)
ba-a-	vug- --- ø- a	baavuga	bāvuga	baavuga	ils disaient (tout à l'heure)
ba-a-ii-	rim- ir-ø- a	biírimira	bírimira	biírimira	ils cultivaient (pour) eux-mêmes (tout à l'heure)
ba-ø-ra-ii-	rim- ir-ø- a	barírimira	barírimira	barírimira	ils cultivent (pour) eux-mêmes
tu-a-	vug- --- ø- a	twáavuga	twāvuga	twāvuga	alors que nous disions
tu-ø-	vug- --- ø- a	twáavuga	twāvuga	twāvuga	nous disions (hier ou avant)
ba-ø-bi-mù-	haø- i- (5) e	babimúhaaye	babimúhāye	babimúhāye	qui viennent de les lui donner
ba-ø-bi-ñ-	haø- i e	babiimpaaye	babímpaye	babímpaye	qui viennent de me les donner

3.2 Valeurs recensées

Les essais et descriptions existantes distinguent dans les formes grammaticales du verbe deux variétés de tons : un ton grammatical et un ton lexical du radical.

3.2.1 Le ton grammatical

Ce ton permet d'établir, dans l'expression des unités grammaticales, un certain nombre d'oppositions formelles considérées jusqu'à présent comme des oppositions modales et temporelles. Nous en donnons la nomenclature suivant l'ordre d'apparition du ton dans la chaîne parlée.

3.2.1. *Le ton bas*, ou l'absence de ton haut, se retrouve dans l'assertif immédiat, en emploi théâtre, si l'unité grammaticale n'inclut pas le morphème existentiel *ra*. Ou encore si ce morphème - selon l'élément lexical - n'est pas suivi de deux supports-objets.

Exemples :

a) Unités n'incluant pas le morphème *ra*

Traduction	Traduction
1. le fait, l'action ukurima → ukushira	: le fait de placer
2. nous cultivons turima → tushira	: nous plaçons
3. nous y cultivons tuharimá → tuhashira	: nous y plaçons
4. nous les y 2 1 cultivons tuhabirimá → tuhabishira	: nous les y plaçons
5. nous les y 2 1 cultivons pour lui tuhabimurimira → tuhabimushira	: nous les leur 2 3 mettrons-là 1

b) Les mêmes unités comportant le morphème *ra*

2. turarima → turashira
3. turaharima → turahashira
4. turahabirimá → turahabishira
5. turahabimurimira → turahabimushira

On notera, en passant, l'identité du schème tonal à l'apparition d'un deuxième support après le morphème *ra*.

3.2.1.2 *Le ton initial instable* apparaît sur le support personnel comme bas ou haut (d'où le qualificatif instable) dans l'expression de l'ordre, de l'injonction, du souhait, dans les déictiques affirmatif ou négatif *ni* (c'est), *si* (ce n'est pas ou ne... pas à la première personne du singulier); *nti* (ne... pas aux autres personnes).

Ce ton est bas, si l'unité concernée est en position initiale ou bien précédée des verbes de présentation *ti* et *ngo* ou encore *si*, dans toute autre position, elle est précédée d'une pause quelque légère soit-elle.

Exemples : - ton bas :

<i>kora</i>	<i>murakora</i>	<i>murakaramba</i>
travaille	vous travaillez	ayez longue vie
<i>wewè/kora</i>	<i>mwebwè/murakora</i>	
toi travaille	vous, vous travaillez	

<i>ni mukorè</i>	<i>si nkorà</i>	<i>nti tukorà</i>
travaillez	je ne travaille pas	nous ne travaillons pas

- ton haut :

<i>wewè kòra</i>	<i>mwebwè murakora</i>
toi, travaille	vous vous travaillez
<i>mwebwè ni mukorè</i>	
vous, travaillez	

<i>mwbwè nti mukore</i>
vous, ne travaillez pas

3.2.1.3 *Le ton haut préfixal* porte sur le support sujet de composition consonne/voyelle (6). Il est le déterminant du mode conjonctif, intervient dans l'expression de la défense et dans l'assertif interrogatif si l'unité grammaticale ne comporte que des tons bas à l'assertif thématique affirmatif.

Exemples : conjonctif	: <i>nūmīsē bāvuga</i>	: je viens de les entendre parler
défense	: <i>nti bākore</i>	: qu'ils ne travaillent pas
interrogatif	{ <i>bārārima?</i>	: cultivent-ils?
	<i>bārārima</i>	: ils cultivent
interrogatif	{ <i>barakōra?</i>	: travaillent-ils?
	<i>barakōra</i>	: ils travaillent.

3.2.1.4 *Le ton haut portant sur les morphèmes a, ra, ki—à, rà, kì*

-Dans l'expression du récent ou de l'antériorité immédiate, le morphème *a* porte un ton bas et le ton haut dans les formes du passé éloigné ou de l'antériorité médiate.

Exemples : <i>navuga</i>	: je disais (tout à l'heure)
<i>twāvuga</i>	: nous disions (hier ou avant)
<i>yashitse twāgiye</i>	: il est arrivé après notre départ
<i>uzooshika yāragiye</i>	: tu arriveras (longtemps) après son départ.

-Dans la forme assertive affirmative, le morphème *ra* porte un ton bas, et un ton haut dans la forme inceptive, expression de la nuance "déjà" dans l'interrogation, ou "pas encore" dans la négation.

Exemples : <i>baravūga</i>	: ils parlent
<i>barāvūga?</i>	: ont-ils déjà parlé?
<i>nti barāvūga</i>	: ils n'ont pas encore parlé.

-Dans la forme assertive exigeant un objet externe, le morphème *ki* porte un ton bas, et un ton haut dans le cas contraire.

Exemples : <i>bakivuga</i>	: ils disent encore
<i>barakiavūga</i>	: ils parlent toujours.

3.2.2 *Le ton lexical du radical* porte sur la première syllabe du radical et apparaît d'abord dans les formes substantivales du verbe.

-bas : (u) <i>kurima</i> , (u) <i>kuharima</i> , (u) <i>kuhabirima</i>
-haut : (u) <i>kukōra</i> , (u) <i>kuhākora</i> , (u) <i>kuhabikōra</i>

Notons la mobilité du ton sous l'augmentation du nombre d'unités sémiologiques dans le plan des supports, l'identité du schème tonal dès que l'on atteint trois supports à l'impersonnel, la nécessité d'inclure le morphème *ra* dans les formes personnelles des radicaux à ton bas du radical pour atteindre l'identité du schème tonal.

Le ton haut postradical est le déterminant du mode *relatif* qui "décrit et détermine le nom, substantif ou pronom, à la manière d'une épithète". Il est également, conjointement avec le morphème aspectuel *è* des radicaux ouverts (ou à morphème thématique zéro), le déterminant des modes *subjonctif* et *gérondif*. Ce dernier a comme caractéristique supplémentaire le préfixe *bu*. Le mode dénommé *autonome* par certains et participe par d'autres a été reconnu comme un relatif substantivé par le morphème dit "augment" ou article.

Exemples :

relatif :

<i>abantu babonà</i>	<i>babibôna (babibonà)</i>	<i>bahabibona</i>
les gens qui (qu'ils) voient	qui le voient	qui l'y voient
<i>abo</i>	<i>babonà</i>	<i>babibôna (babibonà)</i>
ceux-là qui (qu'ils) voient	qui le voient	qui l'y voient

subjonctif :

<i>bareke bagendè</i>	: laisse(z)-les partir
<i>bagira(ngo) bagendè</i>	: ils vont partir
<i>bagendè?</i>	: (faut-il) qu'ils partent
<i>ni mugendè</i>	: partez (veuillez partir)

gérondif :

<i>turi burimè</i>	: nous allons labourer
<i>twari bwagendè</i>	: nous avons failli partir nous allions partir

4. OBSERVATIONS

Il s'agit pour nous de marquer, par une brève évaluation, notre accord et nos réticences.

4.1 Type de tons sémiologiques

L'opposition sémiologique se ramène à ton bas et ton haut. Ce que Meeussen appelle "niveaux de hauteur essentiels". Il n'existe pas de ton sémiologique montant-descendant ni descendant-montant ni haut double. L'impression de monter ou de descendre ou de doubler la hauteur viendrait du fait que sur une voyelle longue le ton porte soit sur le début, soit sur la fin soit encore sur les deux parties du phonème vocalique de la syllabe.

Nous serions en présence de trois possibilités de durée vocalique. La voyelle serait longue par nature, c'est-à-dire si elle ne correspond pas à plusieurs unités sémiologiques ou bien longue par appartenance à deux unités sémiologiques ou enfin, longue à cause de son entourage phonique *u>w,n*.

Prenons quelques exemples :

a. Voyelle longue par "nature" :

<i>u-∅-rāb-a</i>	<i>urāba</i>	: pendant que tu regardes
	<i>umurāba</i>	: qui le regardes

b. Voyelle longue par appartenance à deux unités sémiologiques :

<i>ñ-a-a-vūga >nāvūga</i>	: pendant que je parlais
<i>n-à- vuga >navūga</i>	: je disais...
<i>a-ba-tà-a-rāb-a >abatàarāb-a</i>	: ceux qui ne regardaient pas
<i>a-ba-tà-à-rāb-a abatàarāb-a</i>	: ceux qui ne regardaient pas (antériorité médiate)

c. Voyelle longue à cause de son entourage phonique : *u>w, n*

Unités grammaticales	Unités sémiologiques	Réalisation	Traduction
<i>twabona</i>	<i>tù-a-bon-a</i>	<i>tkwàbona</i>	alors que nous voyions (antériorité immédiate)
<i>twabona</i>	<i>tu-à-bon-a</i>	<i>tkwaàbona</i>	alors que nous voyions (antériorité médiate)
<i>mìnbona</i>	<i>mù-n-bon-a</i>	<i>mùumbona</i>	alors que vous me voyez
<i>murabàbona</i>	<i>mu-ra-bà-bon-a</i>	<i>murabàbona</i>	vous les voyez
<i>murabònona</i>	<i>mu-ra-ñ-bon-a</i>	<i>murañbona</i>	vous me voyez

4.2 Ton haut instable

A notre avis, ce ton est stable, non seulement parce qu'il porte sur la même position mais aussi parce qu'il est bas ou haut dans des conditions invariantes. Il est haut lorsque l'unité grammaticale se trouve ailleurs qu'en position initiale, d'une part, et que, d'autre part, cette unité forme "dans la pensée un ensemble exempt d'hiatus" marqué par "l'absence de disjonction expressive" que traduirait "une pause sensible de la voix" (Guillaume, *LL*, 3, p.152). On peut se reporter aux exemples donnés ci-dessus (p. 7).

5. HYPOTHÈSES EXPLICATIVES

Les observations que nous venons de faire ne seraient pas complètes sans la partie que nous abordons. Nous proposons ce qui nous semble être la valeur fondamentale du ton et sa position sémiologique.

5.1 Valeur fondamentale

Pour G. Guillaume, le ton fait partie des moyens sémiologiques extérieurs au mot, son action se produit "au dernier moment, dans la phrase" (*LSL*, p.113). Les intonations et les articulations de la parole sont encore plus tardives (*LL*, 3, p.17).

Tout en admettant que l'action du ton, son rôle et sa position dans l'unité grammaticale ne se produisent qu'au dernier moment, le ton, comme réalité sémiologique, comme "condition permissive", fait partie du contenu de la langue à partir de laquelle "le langage... engage et" (*LL*, 4, p.16) développe le fait de discours. En d'autres termes, le signifié morphotonème est unique au niveau de la puissance qu'est la langue.

"A la parole idéelle, une conditionnellement, s'oppose l'immense diversité de la parole effective" (*PLT*, p.70). Nous postulons que la valeur basiale, puissancielle du ton est d'être un morphème "translatif", (*LL*, 3, p.145) un élément formel.

5.2 Objet de la translation

Le morphotonème peut porter soit sur une unité sémiologique (*a, ra, (na, ta), ki*) appelée à entrer dans la formation d'une unité grammaticale, soit sur une position déterminée d'une unité grammaticale susceptible d'entrer dans des relations syntaxiques (*abarìma*, bas, bas, haut, bas).

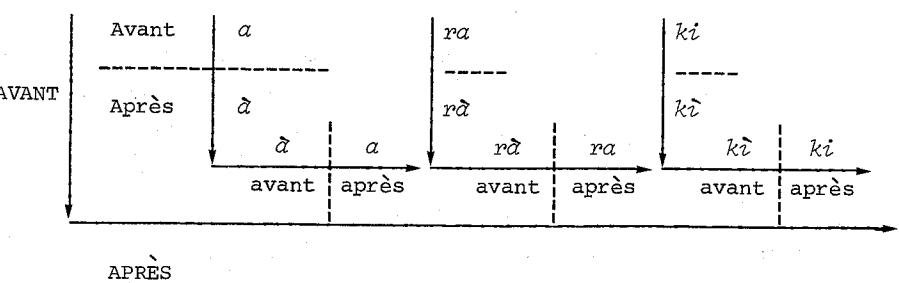
1 2 3 4 1 2
3 4

Pour mieux visualiser ce transfert, nous situerons les faits sur deux axes orientés :

"En psycho-systématique, quel que soit l'objet - c'est-à-dire le système auquel on s'intéresse - cet objet partout et toujours, devra de prime abord être conçu pour ce qu'il est, en tout état de cause : un mouvement de pensée, une activité de pensée" (*LL*, 2, p.34)

L'axe vertical génétique, axe "du temps opératif porteur", (*LL*, 3, p. 216) constitue un avant et l'axe horizontal résultatif, un après. Sur chacun des deux axes le ton bas et le ton haut s'opposeront dans le même rapport d'avant et d'après (*LL*, 2, p.18).

5.2.1 Le schéma des tons portant sur les unités sémiologiques se présente comme suit.



Les unités grammaticales intégrant ces morphèmes se présentent, au résultat, dans des rapports analogues.

Avez-vous déjà cultivé?	muràarima	murarima	: vous cultivez
Vous cultivez toujours	<u>murakiarima</u>	<u>mukirima</u>	: vous cultivez toujours.....
Vous cultiviez (avant aujourd'hui)	<u>mwàrima</u>	<u>mwarima</u>	: vous cultiviez (tout à l'heure)

Il va sans dire que le locuteur ne fait pas appel aux deux positions pour la même expression mais simplement à l'une ou l'autre selon le contenu de sa visée discursive du moment.

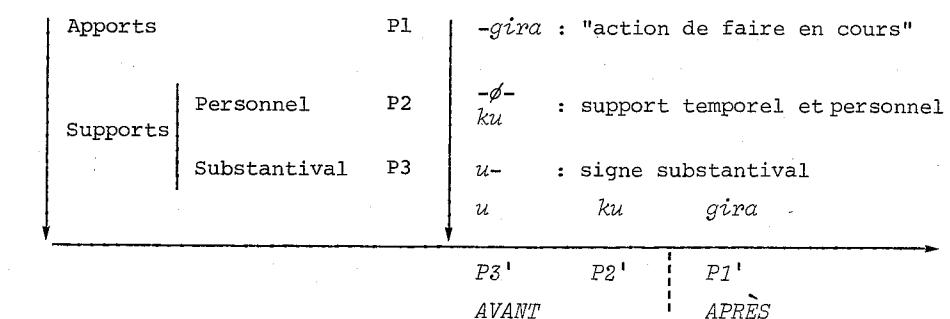
5.2.2 Le ton portant sur les unités grammaticales constituées.

Le schéma ne sera pas différent de celui que nous avons tracé pour les rapports entre unités sémiologiques.

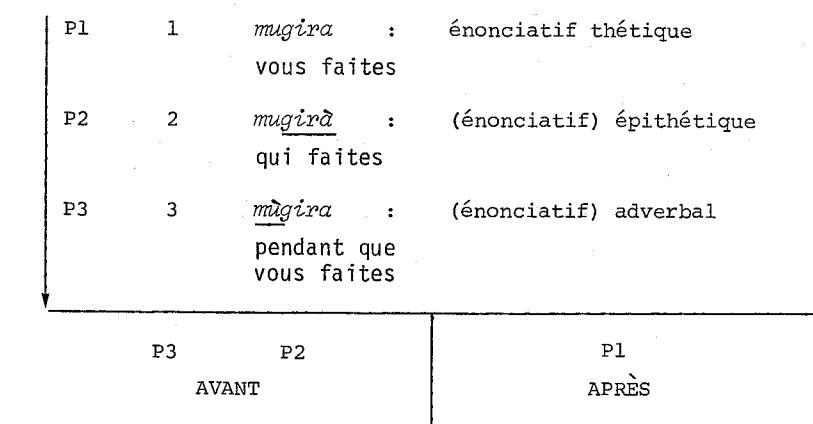
Par hypothèse, les rapports des unités sémiologiques s'opèrent à partir des morphèmes évoquant les formes les plus générales de l'unité grammaticale.

Ainsi, par exemple, pour une opération comme celle de "ukugira" (action de faire), il y aura d'abord l'évocation des rapports entre 'élément formel $-a$ (action en cours) et $-air$: élément lexical (poten-

tiel), l'évocation des relations entre *-gira* les supports temporel, zéro, et personnel, ici indéterminé, *ku-* et, enfin, le rapport entre l'élément de substantivation *u-* et le résultat de l'opération précédente. Schéma des positions :

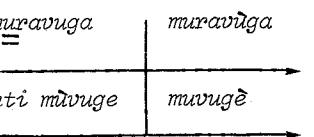


Le ton translatif de l'unité grammaticale qui porte en p1 l'infléchit en p2, et celui qui l'affecte en p2 la déplace en p3. Schématiquement :



Les formes théétiques *muravuga* (vous parlez) et *muvgè* (que vous parliez) en face de *muravuga* (injonctif:vous parlerez) et de *nti müruge* (ne parlez pas : théétique négatif) ne nous paraissent pas être des exceptions, du moins formellement.

ton bas ou haut
sur le support



5.2.3 La position sémiologique du ton est fixe. Toutefois, la segmentation syllabique, qui se situe au niveau phonétique peut occasionner des ajustements constants ou systématiques.

Exemples :

<u>Unités sémiologiques</u>	<u>Unités syllabiques</u>	<u>Traduction</u>
<i>n-à-rim-a</i> 1 2 3 4	<i>na/ri/ma</i> 1 2 3	Je cultivais
<i>tu-à-rim-a</i> 1 2 3 4	<i>tkwa/à/ri/ma</i> 1 2 3 4	Nous cultivions
 <u>Unités grammaticales</u> <i>unvuga</i> ①	<i>u/nvü/ga</i> 1 (2) 3	Pendant que tu me nommes
 <i>mumuvuga</i> ①	<i>mü/mu/vu/ga</i> 1 2 3 4	Pendant que vous le nommez

La syllabe monophone initiale ne porte pas de ton haut. Cet aménagement ne se situe pas au niveau du signifié grammatical, mais à celui de la distribution syllabique.

CONCLUSION

L'opposition ton bas/ton haut est, en kirundi, une unité sémiologique prévue par la langue. Si "le mode du verbe est l'opération de pensée par laquelle l'esprit acquiert la puissance d'une représentation spatialisée de l'image-temps" (Guillaume, LSL, p.127), le ton ne pourrait être le discriminant modal parce que les différenciations qu'il introduit laissent intacte l'image temporelle.

Nous n'avons pas abordé l'examen de deux tons hauts dans la même unité grammaticale. Les cas que nous n'avons pas encore pu intégrer dans notre hypothèse ne nous semblent pas être en contradiction avec elle. Telles sont, par exemple, les unités grammaticales substantives à l'impersonnel, *ulurima* (le fait de cultiver) avec ton bas et *ukuwüga* (le fait de dire), *tuvugè* (que nous parlions) *buvugè* (devant parler) avec ton haut sur la position théorique d'apport. Le problème reste ouvert.

NOTES

1. Ces phonèmes sont ainsi distingués dans l'hypothèse où le système phonématisé du kirundi est phonologique.
2. Il y a prévision d'opposition de tons sur cet élément.
3. Nous sommes, dans les deux cas, en présence de morphèmes à double effet. Cf. G. Guillaume (LL, 2, p.134-135), (LSL, p.103).
4. Notre proposition est d'ordre analytique. Le locuteur ne réalise pas différemment *aa* et *ä* dans *caatatura*.
5. L'hypothèse plausible d'une alternance de morphèmes thématiques *-ø/i-* constitue un écart par rapport à celle des descriptions existantes en ce qui concerne la position du morphème de passif *u* et la composition de l'aspect perfectif *ye* :
-vug-ø-u-a // vugi-u-e > vuz-u-e -haø-ø-a // haø-i-e. /
-vug-ø-a // -vugi-e > vuz-e.
6. Les locuteurs de certaines régions du pays mettent le ton sur le support-sujet monophone, uniquement dans la vingtaine d'éléments lexicaux à consonne + voyelle + voyelle indéterminée (*-haø*-donner) et dans les éléments lexicaux suivants:
voyelle indéterminée + consonne-*əzø-a* : idée de venir
voyelle indéterminée + consonne + *i* aspectuel : *əz-i* : idée de savoir
consonne + voyelle thématique.
r-i : idée d'être

BIBLIOGRAPHIE

- BASTIN, R. (1971), *Observations sur le rôle phonologique de la hauteur en rundi*, *Revue de Phonétique appliquée*, no 20, p. 3-32.
- DE SAMIE, T. *Applications pratiques de la notation des tons en kirundi*, (Fascicule de 7 pages s.d.)
- Guillaume, G. (1964), *Langage et Science du langage*, Québec, P.U.L. et Paris Nizet.
- GUILLAUME, G. (1971), *Leçons de linguistique*, 2, 1948-1949, série B, Presses de l'Université Laval, Québec.
- GUILLAUME, G. (1973), *Leçons de linguistique*, 3, 1948-1949, série C, Presses de l'Université Laval, Québec.
- GUILLAUME, G. (1973), *Principes de linguistique théorique*, Presses de l'Université Laval, Québec.
- GUILLAUME, G. (1974), *Leçons de linguistique*, 4, 1949-1950, série A, Presses de l'Université Laval, Québec.
- MEEUSSEN, A.E. (1959), *Essai de Grammaire rundi*, Tervuren.
- MEEUSSEN, A.E. et A. COUPEZ (1961), "La notation pratique de la quantité vocalique et de la tonalité en rundi et rwanda", *Orbis*, X, 3, p. 428-433.
- MEEUSSEN, A.E. (1961), "Le ton des extensions verbales en bantou", *Orbis*, X, 2, p. 424-427.
- MOIGNET, G. (1974), *Etudes de Psycho-systématique française*, Klincksieck.
- NTAHOKAJA, J.B. (1960), *Valeur et emploi des formes verbales rundi*, Louvain, (mémoire de licence en Linguistique africaine, polycopié).
- VALIN, R. (1981), *Perspectives psychomécaniques sur la syntaxe*, Québec, P.U.L.

Joseph Pattee
Université Laval

L'ARTICLE EN ALLEMAND

1. Je voudrais, dans ce bref exposé, parler de l'article. Comme la catégorie de l'article est un champ d'investigation trop vaste, je m'en tiendrai à une seule valeur de discours de l'article défini : sa valeur générique selon une terminologie largement en usage. Je me suis limité, de plus, au singulier morphologique à l'exclusion du pluriel. C'est qu'au singulier, les différences entre des langues telles que l'anglais, le français et l'allemand - autre leur sémiologie respective de l'article défini - se font peu sentir. J'ai préféré par là ne pas insister sur la spécificité de l'allemand pour assurer une base de discussion plus large.

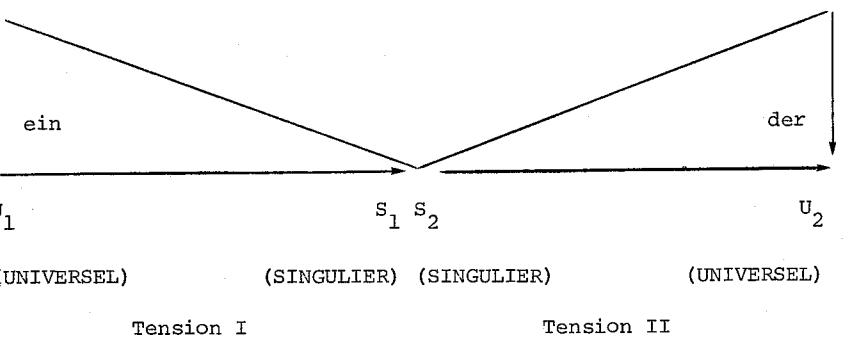
2. A l'intention des lecteurs qui ne seraient pas familiers avec la pensée de Gustave Guillaume, il n'est peut-être pas inutile, tout d'abord, de rappeler le rôle de l'article en discours et le système qu'il forme en langue avant tout emploi.

Toute notion se présentant sous la forme d'un substantif en langue, est vue posséder, en logique, une compréhension qui est l'ensemble des traits qui concourent à sa définition et une extension qui représente son champ d'application. Ces deux constituants, extension et compréhension, sont pour une notion donnée des invariants. En discours, cependant, l'extension est le siège d'une variation dont l'article est le signe. En discours, en effet, il est possible de parler aussi bien de l'entier de ce que peut recouvrir une notion que de la partie sans plus petite possible de cet entier. A ces deux cas correspondent les deux positions extrêmes, d'universel et de singulier, limites entre lesquel-

les elle a la liberté de se fixer comme sur toute autre position intermédiaire.

A cette variation, Guillaume donnait le nom de variation d'extensité. Cette variation entre deux pôles peut avoir dans la langue deux signes, ce sont les articles *ein* et *der* (en français *un* et *le*) qui représentent, chacun, l'entier du mouvement qui va d'un pôle à l'autre. Ces deux mouvements sont polarisés au rebours l'un de l'autre. Le mouvement qui va de l'universel au singulier, mouvement de particularisation, a pour signe l'article indéfini et le mouvement qui va du singulier à l'universel, mouvement de généralisation, a pour signe l'article défini. Pour des raisons trop longues à évoquer, Guillaume pose ces deux mouvements en successivité dans le temps opératif, la généralisation faisant suite à la particularisation.

Voici reproduit, pour mémoire, le système des articles qui se présente sous la forme d'un tenseur binaire, sous la forme de deux tensions. Le mouvement représenté par *ein* (*un*) constituant la tension I et le mouvement représenté par *der* (*le*) la tension II du système.



3. Ce dont je voudrais parler, c'est de l'universel en tension II, de la position u_2 , dernière en système. Elle est marquée d'une flèche verticale dans le schéma.

Pour Guillaume, la valeur générique de l'article défini s'explique par le fait cinétique et le fait de position. L'universel en ten-

sion II est une généralisation obtenue par éloignement du singulier. A aucun endroit, cependant, il n'essaie de caractériser ce que désigne *l'homme* dans : *L'homme est mortel*, par exemple. En d'autres termes, il ne propose pas une image ou une définition de ce à quoi renvoie *l'homme* dans cette phrase. Il y a bien une note dans le *Problème de l'article* (1) où il en parle comme d'une forme étendue qui serait fixe (p. 232), mais l'absence de développement rend pour l'instant cette intuition assez obscure. A ma connaissance, il n'a jamais après le *Problème de l'article* poursuivi dans cette voie.

Ce problème, il est vrai, est un peu étranger à la psycho-mécanique, soucieuse de ramener les formes - et l'article est une forme - à des mouvements et des quantités de mouvement. En revanche, ailleurs qu'en psycho-mécanique, la caractérisation du référent est un problème que la plupart des auteurs, théoriciens et didacticiens, ont traité. Les deux ordres de préoccupation ne sont pas incompatibles et même se complètent l'un l'autre. C'est pourquoi je vais essayer, dans cet exposé, de caractériser ce dont on parle quand l'extensité d'un substantif représente l'universel en tension II. Je ferai appel à des travaux non-guillaumiens, mais en les résumant pour ne pas alourdir l'exposé.

4. De quoi parle-t-on quand on dit *l'homme* dans : *L'homme est mortel*? Certains voient le référent comme un individu, certes sans particularité, mais un individu quand même. C'est le cas de Helbig (2), par exemple, qui dit que, dans l'emploi générique, l'article défini désigne un élément représentatif de la classe à laquelle il appartient. D'autres voient le référent comme une espèce. C'est le cas de J. Lawler (3). D'autres, enfin, diront que c'est tantôt l'individu, tantôt l'espèce.

En résumé, les deux thèses en présence sont l'une que le référent est un individu, l'autre que le référent est une espèce. On se trouve en présence de deux termes en apparence irréductibles. Il va donc falloir examiner les faits de plus près. Un point de départ commode est la considération du prédicat du point de vue sémantique. Les prédicats vont se diviser en deux catégories, selon qu'ils se disent d'espèces ou qu'ils se disent d'individus.

5. Voyons d'abord ceux qui se disent d'espèces.

Cette classe de prédictats comprend des prédictats tels que *aussterben* (être en voie de disparition) qui se disent d'espèces biologiques.

(1) *Der Elch ist am Aussterben.*

"L'élan est en voie de disparition"

Cette classe comprend aussi des prédictats qui impliquent la subdivision d'un tout :

(2) *Der Mensch kann ... in anonyme Scharbildung verfallen.*

"L'homme peut retomber à l'état de la bande anonyme"

(Lorenz 1, p. 138)

(3) *Der Mensch wird immer noch polytypisch sein.*

"L'homme continuera à se diviser en races"

(Haldane, p. 386)

(4) *Der Homo sapiens (war) ursprünglich nur für ein Leben in kleinen ... Gruppen geschaffen.*

"L'Homo sapiens était fait à l'origine uniquement pour la vie en petits groupes"

(C. Coon, p. 153)

(5) *Der Mensch zerfällt in zwei Teile ...*

"L'homme se divise en deux parties"

(Tucholsky, p. 175)

(6) *Der nach Westen und Norden vordringende Mensch hat ... vielleicht ... domestizierte Hunde mitgebracht.*

"L'homme, qui pousse en direction de l'ouest et du nord a peut-être emmené avec lui des chiens domestiqués"

(Lorenz 2, p. 11)

Cette classe de prédictats comprend également des prédictats qui emportent avec eux une idée de nombre qui n'entraîne pas nécessairement le pluriel morphologique. Je donne deux exemples en français.

(7) *Le mammouth se raréfie.*

(Peyrony, p. 54)

(8) *Le renne va devenir très abondant.*

(Peyrony, p. 54)

Ce choix, bien sûr, n'épuise pas tous les prédictats possibles. Dans ces exemples, l'indentification du référent ne fait pas difficulté. Il s'agit bien de l'espèce. Elle est à concevoir comme un ensemble mais sans que s'impose à la pensée la vision des individus qu'il comprend, effet que produirait le pluriel. Le substantif fait figure de collectif, de collectif de discours. Collectif de discours auquel on pourrait, dans certains cas - quand il existe - substituer le collectif de langue. L'exemple (5) pourrait être remplacé par :

(5a) *Die Menschheit zerfällt in zwei Teile.*

"L'humanité se divise en deux groupes"

6. S'il n'existe que ce seul genre de prédictats, le problème serait résolu, mais il en existe d'autres qui se disent d'individus. Le fait est souligné par la plupart des auteurs. Cette classe de prédictats n'appelle pas de commentaires, étant celle à laquelle nous sommes le plus habitués.

(9) *Der Mensch hat eine unsterbliche Seele.*

"L'homme a une âme immortelle"

(Tucholsky, p. 175)

(10) *Der Mensch ist sterblich.*

"L'homme est mortel"

(11) *Der Italiener liebt die Musik.*

"L'italien aime la musique"

(Helbig, p. 46)

(12) *Die Katze (ist nicht) blutdürstig.*

"Le chat n'est pas assoiffé de sang"

(Lorenz 2, p. 64)

Ici, tout le monde sera d'accord : dans les exemples (9) et (10), ce n'est pas l'humanité qui possède une âme ou qui est immortelle, ce sont les individus. Il semble bien que l'on soit parvenu à une impasse. On peut se résigner à distinguer deux ordres de référents, l'individu et l'espèce ou bien douter que le fait que ce soit des individus qui meurent ou qui possèdent une âme - considération liée à notre expérience immédiate de l'univers sensible - soit décisif en la matière.

C'est le parti que nous allons prendre et nous allons chercher ailleurs que dans le sens du prédicat des indices qui nous permettent de caractériser le référent.

Quand un auteur -non-linguiste de préférence - s'avise de parler en termes explicites du référent, il emploie, entre autres, les mots *espèce* ou *race*. K. Lorenz, biologiste, dans un texte portant sur des poissons, parlera d'une *espèce bleue et jaune*, d'une *espèce au dessin voyant* ou en parlant du *setter irlandais*, d'une *race à long poil et à longues oreilles*. Cet emploi ne choque personne. Personne n'est tenté de comprendre que l'ensemble formé par les individus - poissons ou chiens - a telle couleur ou telle caractéristique physique. C'est que le mot *espèce* ne renvoie pas à un ensemble concret comme tout à l'heure quand le substantif faisait figure de collectif de discours. A quoi renvoie-t-il alors? Un élément de réponse nous est fourni par une autre série de termes qui servent à désigner explicitement le référent du syntagme nominal. Et ces termes sont : *un idéal*, *un artefact*, *un modèle*, *un prototype* ou *un type*. L'*espèce* est l'équivalent d'un type, c'est-à-dire un ensemble défini par les qualités qui concourent à sa définition. Mais le détail de ces qualités n'est pas explicite - en effet, en disant *l'homme*, on ne dit pas ce qu'il est.

Il convient de souligner qu'un type n'équivaut pas à une quantité, il ne renvoie à rien de réel. C'est, pour reprendre les mots de Lorenz, une abstraction, une construction imaginaire. Ou pour citer Guillaume dans le *Problème de l'article* :

Lorsqu'on dit '*l'homme*', l'idée n'est adéquate qu'à elle-même; on rejoint ainsi l'aspect infini des idées abstraites (p. 113).

Au terme de ce rapide examen des faits, l'opposition entre individu et espèce s'est résolue en l'opposition espèce-type et espèce-collectif. *L'homme*, par exemple, désigne tantôt un ensemble réel avec un prédicat tel que *est appelé à disparaître*, c'est l'espèce-collectif, tantôt un ensemble imaginaire, sans lien direct avec la réalité, avec un prédicat tel que *est mortel*, c'est l'espèce-type. Pour l'interlocuteur, c'est dans le discours, selon le prédicat, que s'imposera la vision de l'un ou de l'autre. Nous caractériserions donc le référent

du syntagme nominal comme l'*espèce*, quand l'extensité en discours équipolle le champ d'extension de la notion en langue, ou en d'autres termes, quand l'extensité correspond à la position u_2 dans la représentation du système de l'article que propose Gustave Guillaume.

7. Je ne peux passer sous silence, avant de terminer, un problème soulevé par quelques grammairiens. Ce qui fait problème, ce n'est plus la caractérisation du référent lorsque l'extensité correspond à l'universel - on admettrait à la rigueur qu'il s'agit de l'*espèce* - mais ce que l'on met en doute, c'est qu'il s'agisse bien dans certains cas de l'universel. Je voudrais citer à ce propos, I. Oomen (4) qui écrit :

Es ist hier kurz zu erwähnen, dass gelegentlich d+Sg. mit einem Appellativum zur Bezeichnung der ganzen Gattung gebraucht wird (...)

-Erst die Spanier haben *das Pferd* in Amerika eingeführt.

-*Die Kartoffel* ist bei uns erst seit 1550 bekannt.

"Il faut signaler ici que l'on emploie parfois 1+Sing. et un nom commun pour désigner l'*espèce* entière..."

-Ce furent les Espagnols qui introduisirent *le cheval* en Amérique.

-La pomme de terre n'est connue chez nous que depuis 1550."

Elle ajoute - et je transpose dans nos termes : *le cheval* ou *la pomme de terre*, dans ces exemples, ne correspondent pas à l'universel, mais à un singulier, au singulier d'*espèce*, puisqu'on pourrait substituer à *le cheval* et à *la pomme de terre*, *l'*espèce* cheval* et *l'*espèce* pomme de terre* sans modifier sensiblement le sens de ces phrases. J'ai choisi ce texte précisément parce qu'elle y distingue clairement l'universel et le singulier d'*espèce*. Mais comme ce passage n'est qu'une remarque qui ne donne lieu à aucun développement, nous sommes obligés d'y suppléer.

Si nous reprenons les exemples que j'ai donnés dans la première partie, on s'aperçoit que les substantifs soulignés dans les exemples (9) à (12) représentent des cas d'universel et ceux des exemples (1) à (8) des cas de singulier d'*espèce*. C'est qu'ici intervient, en plus

du critère sémantique, un critère morphologique. Le prédicat dans les exemples (9) à (12) - *être mortel, assoiffé de sang...* - est au présent dit large et désigne un état ou un comportement puissanciel assimilable à un état (un verbe comme *manger* équivaudrait à *être mangeur de*), tandis que le prédicat des exemples (1) à (8) qui se dit du tout collectivement - *être en voie de disparition, être fait pour la vie en petits groupes* - peut se rencontrer à tous les temps et désigner aussi bien un état qu'un événement particulier dans le temps. Avec cette conséquence que si l'on substituait à l'article *der*, l'article *ein*, l'on obtiendrait l'image d'un singulier, d'un individu. Ce qui entraînerait un changement de sens appréciable dans l'exemple (5), par exemple, ou qui s'avérerait impossible, étant donné la pluralité impliquée par le prédicat comme dans l'exemple (2), tandis que l'on obtiendrait la valeur liée à l'universel en tension I dans les exemples (10) et (11). C'est la possibilité de l'alternance des deux articles - ou au contraire, son impossibilité - qui a motivé la distinction entre l'universel et le singulier d'espèce.

Si l'on retenait cette distinction, cela reviendrait à dire qu'il n'y a que l'espèce comme type qui correspondrait à l'universel et l'espèce comme collectif correspondrait à un singulier et non à un universel. Il me faut signaler que c'est parce que je me suis borné à des cas où le syntagme nominal est sujet que l'opposition type / collectif et l'opposition universel / singulier d'espèce se recoupent à peu près. Ce ne serait pas le cas, si le substantif était en position d'objet, par exemple. Les conditions d'emploi, lorsque le substantif n'est pas en position de sujet, sont difficiles à discerner et restent à définir. Il est probable, cependant, que les oppositions discutées plus haut resteront valables et que ce sera la distribution des termes qui sera différente.

Je reviens au singulier d'espèce. Comment comprendre, quand on a affaire partout à l'espèce, une opposition universel / singulier, alors que l'universel a toujours été considéré par les guillaumiens comme un large sans plus large possible et le singulier comme un étroit sans plus étroit possible? La seule façon dont on pourrait comprendre l'opposition universel / singulier d'espèce serait de voir dans l'espèce un

ordre de grandeur relatif et non absolu. *Le chat*, par exemple, en tant qu'espèce, serait un universel par rapport à l'individu, *le chat* dans : *Le chat de la voisine*, mais, toujours en tant qu'espèce, pourrait être vu comme un singulier par rapport à l'ensemble des animaux. Cela a du sens, quand on considère les différents contextes, mais dans le deuxième cas, comme on se trouverait en présence de deux notions différentes *chat* et *animal*, l'on se serait évadé du jeu de l'extensité qui est un phénomène intra-nominal - le singulier et l'universel sont, au sein d'une seule et même notion, des termes indépassables, l'un dans l'étroit, l'autre dans le large. C'est pourquoi, si le mot singulier doit avoir un sens, nous préférions voir dans l'universel un ordre de grandeur absolu et ne pas distinguer universel et singulier d'espèce. Tous nos exemples seront, dès lors, des cas d'universel.

8. Conclusion

En résumé, le référent du syntagme nominal, lorsque son extensité représente l'universel, c'est l'espèce, comme l'a montré l'emploi du mot *espèce* lui-même toujours apte à remplacer le substantif. Ceci constitue le fait de langue. La manière dont il faut envisager l'espèce intrinsèquement, comme type ou collectif, dépend du prédicat. Ceci et le fait que l'espèce puisse être envisagée par rapport à l'individu ou par rapport à d'autres espèces constituent des faits de discours. C'est la conclusion qui s'est imposée à nous.

NOTES

1. *Le Problème de l'article*, G. Guillaume, Québec, Presses de l'Université Laval, 1975.
2. "Ein Element der Klasse (wird) stellvertretend für die Klasse genannt.", p. 46.
Deutsche Grammatik, G. Helbig / J. Buscha Leipzig, VEB Verlag Enzyklopädie, 1974.
3. "The species (...) may loosely describe the referent of the definite generic.", p. 110.
Studies in English Generics, J. Lawler, Dissertation, University of Michigan, 1973. (Unpublished)
4. *Determination*, I. Oomen, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1977, p. 18.

Christine Tessier
Université Laval

LE FUTUR EN ALLEMAND : LA CONCURRENCE ENTRE LE PRÄSENS ET
LA FORME WERDEN + INFINITIV

Pour l'expression du futur, la langue allemande met à notre disposition deux formes, la forme simple du PRÄSENS, *ich arbeite*, et la forme syntagmatique WERDEN + INFINITIF, *ich werde arbeiten*. Bien sûr, un événement futur peut être traduit de plusieurs manières encore, mais nous allons nous restreindre ici à la concurrence de la forme PRÄSENS avec la forme périphrastique.

C'est mon insatisfaction devant la description de ces deux formes dans des méthodes pour étrangers qui m'a amenée à me pencher sur ce problème (1). Pour illustrer l'incohérence des explications de ces formes dans la plupart des méthodes, il suffit de citer l'une des plus prestigieuses, *moderner deutscher sprachgebrauch* (2), un livre pour étudiants avancés. On y donne comme exemple pour l'expression de l'époque future, *die Zukunft* :

(1) *Nächste Woche kommt Hans zu Besuch.*
avec le commentaire suivant : l'événement arrivera avec certitude dans le futur et dans ce cas, on emploie le PRÄSENS :

"Der Sachverhalt tritt mit Bestimmtheit in der Zukunft ein.
Man gebraucht hierfür das Präsens mit einer Temporalangabe."
(p. 124)

Quelques pages plus loin, on trouve à propos de la forme WERDEN + INFINITIV, l'exemple :

(2) *Sonntag werden meine Eltern kommen.*
Il s'agit ici, selon les auteurs, d'un événement dont la survenance ne laisse aucun doute :

"Der Sprecher kündigt einen Sachverhalt an, für dessen Zu-
standekommen kein Zweifel besteht." (p. 129)

NOTES

1. *Le Problème de l'article*, G. Guillaume, Québec, Presses de l'Université Laval, 1975.
2. "Ein Element der Klasse (wird) stellvertretend für die Klasse genannt.", p. 46.
Deutsche Grammatik, G. Helbig / J. Buscha Leipzig, VEB Verlag Enzyklopädie, 1974.
3. "The species (...) may loosely describe the referent of the definite generic.", p. 110.
Studies in English Generics, J. Lawler, Dissertation, University of Michigan, 1973. (Unpublished)
4. *Determination*, I. Oomen, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1977, p. 18.

Christine Tessier
Université Laval

LE FUTUR EN ALLEMAND : LA CONCURRENCE ENTRE LE PRÄSENS ET
LA FORME WERDEN + INFINITIV

Pour l'expression du futur, la langue allemande met à notre disposition deux formes, la forme simple du PRÄSENS, *ich arbeite*, et la forme syntagmatique WERDEN + INFINITIF, *ich werde arbeiten*. Bien sûr, un événement futur peut être traduit de plusieurs manières encore, mais nous allons nous restreindre ici à la concurrence de la forme PRÄSENS avec la forme périphrastique.

C'est mon insatisfaction devant la description de ces deux formes dans des méthodes pour étrangers qui m'a amenée à me pencher sur ce problème (1). Pour illustrer l'incohérence des explications de ces formes dans la plupart des méthodes, il suffit de citer l'une des plus prestigieuses, *moderner deutscher sprachgebrauch* (2), un livre pour étudiants avancés. On y donne comme exemple pour l'expression de l'époque future, *die Zukunft* :

(1) *Nächste Woche kommt Hans zu Besuch.*
avec le commentaire suivant : l'événement arrivera avec certitude dans le futur et dans ce cas, on emploie le PRÄSENS :

"Der Sachverhalt tritt mit Bestimmtheit in der Zukunft ein.
Man gebraucht hierfür das Präsens mit einer Temporalangabe."
(p. 124)

Quelques pages plus loin, on trouve à propos de la forme WERDEN + INFINITIV, l'exemple :

(2) *Sonntag werden meine Eltern kommen.*
Il s'agit ici, selon les auteurs, d'un événement dont la survenance ne laisse aucun doute :

"Der Sprecher kündigt einen Sachverhalt an, für dessen Zu-
standekommen kein Zweifel besteht." (p. 129)

On voit bien que les explications pour l'un et l'autre exemples ne se distinguent que par la forme : "Bestimmtheit/ kein Zweifel", ce qui fait croire à l'étudiant qu'il n'y a pas de différence d'emploi entre les deux tours. Mais, quelques lignes plus loin, on attribue soudainement à la forme WERDEN + INFINITIV dans :

(3) Das morgige Fest wird lange dauern.

un degré d'incertitude : le futur laisserait entendre que l'événement est attendu, mais ne dit pas s'il va se réaliser ou non :

"Das Futur drückt aus, dass man den Sachverhalt erwartet.
Es bleibt aber offen, ob er wirklich eintritt." (p. 125)

L'étudiant n'arrive plus à saisir les conditions d'emploi de la forme WERDEN + INFINITIV. Indique-t-elle un événement certain ou un événement peu certain? La confusion devient totale lorsqu'il trouve dans un des exercices la forme périphrastique indiquant un événement dans le futur immédiat :

(4) Ich werde meine Schuhe sofort putzen. (p. 131)

et qu'il se rappelle l'exemple :

(5) Ich fahre jetzt zum Bahnhof.

avec la règle selon laquelle on utilise le PRÄSENS avec un adverbe de temps pour un événement qui suit immédiatement le moment de parole. Peut-on blâmer le pauvre étudiant s'il abandonne alors l'étude de cette langue fort confuse?

Il est peu étonnant que les méthodes ne soient pas plus claires. L'unanimité ne se fait pas chez les grammairiens sur ce que signifient tant le PRÄSENS que la forme périphrastique, ils s'accordent, cependant, sur la faculté du PRÄSENS de dénoter des événements futurs pourvu que la valeur du futur soit assurée par des adverbiaux de temps ou par la situation de communication. D'ailleurs une étude approfondie sur le PRÄSENS allemand est encore à venir, les derniers travaux dans cette direction étant consacrés à l'étude de la forme périphrastique du futur : Gelhaus (1975), Vater (1975), Dittmann (1976). Malgré une observation très fine des effets de discours et la description précise des conditions d'emploi de cette forme en soi et par opposition au PRÄSENS, aucun n'arrive à résoudre le problème de la délimitation des deux formes. Dittmann (3) soumet les formes du futur - comme il les appelle -

c'est-à-dire le PRÄSENS et WERDEN + INFINITIV à une analyse dans le cadre de la théorie de l'énonciation - "Sprechakttheorie" -. Il ne recherche pas la signification de la forme en soi - il n'y croit pas -, mais plutôt les conditions d'emploi de ces expressions de temps - "Zeitausdrücke" - dans des situations concrètes. Ses résultats en restent alors purement au niveau du discours, et sont trop complexes pour qu'on en tienne compte ici.

Pour Gelhaus (4), le critère décisif qui distingue les deux formes est la modalité - "die Modalität" -, inhérente à la forme périphrastique. Cette modalité peut se manifester sous forme d'une supposition - "Vermutung" -, d'une prédiction - "Voraussage" -, d'une annonce emphatique - "nachdrückliche Ankündigung" -, etc. Au fond, l'apport de Gelhaus se résume à associer la suggestion d'un certain degré de "pathos" à la forme WERDEN + INFINITIV qui serait seulement substituable par le présent si le locuteur peut s'accommoder de la perte de ce "pathos". Cependant, Gelhaus ne précise ni en quoi consiste ce pathos, ni sa relation avec la forme linguistique; de plus, lorsqu'il tente de préciser les situations dans lesquelles celle-ci est sélectionnée, l'auteur admet, qu'en cette matière, l'appréciation du locuteur, donc la subjectivité, est souvent déterminante. Pour Vater (5), c'est aussi la signification modale qui différencie la forme WERDEN + INFINITIV du PRÄSENS; de fait, il va jusqu'à ranger *werden* dans les verbes modaux. Il assume comme valeur de signification pour cette forme verbale celle d'une incertitude, - "eine Ungewissheit" -, plus grande que celle de *müssen* et plus faible que celle de *können*. Mais Vater ne dit pas d'où il tire cette signification, qui ne ressort pas du contenu lexical de *werden*, comme c'est le cas pour les autres auxiliaires de mode. Si la forme WERDEN + INFINITIV exprime des modalités, celles-ci ne sont pas ancrées dans la forme même, mais, comme nous allons le montrer, constituent seulement des valeurs de discours, des effets de sens (6).

Avant de tenter d'expliquer la concurrence des deux formes en question, écoutons d'abord le commentaire d'un allemand non déformé par l'analyse linguistique à propos des exemples (1) et (2) ci-dessus :

"Ich sehe darin keinen Unterschied, das ist dasselbe."

Mais, confronté avec les exemples suivants :

- (6) Ich *muss* heute abend arbeiten.
- (7) Ich *werde* heute abend arbeiten *müssen*.

il estimait que :

"Das erste ist sicherer, da steht es schon fest, dass ich heute abend arbeiten muss."

Les deux séries d'exemples (1), (2) et (6) et (7) sont doublement indicatives. Sur le premier point, je n'ai pas à insister puisque nous sommes entre guillaumiens : même si la différence en discours peut parfois s'oblitérer - cf. (1), (2) -, le fait qu'on a deux formes linguistiques distinctes m'oblige à postuler une différence au niveau du système. Et, précisément, c'est la deuxième série d'exemples (6), (7) entre lesquels la différence de sens est nette, qui va permettre de l'établir. Les valeurs de langue que je postule pour le PRÄSENS et pour la forme WERDEN + INFINITIV sont les suivantes :

LE PRÄSENS

Au niveau de la langue le PRÄSENS s'oppose seul au PRÄTERITUM dans un système dimorphe : *Sie arbeitete / Sie arbeitet*, dans lequel le signifié du PRÄTERITUM indique un événement passé au moment de parole, un événement qui appartient donc au plan mémoriel, et le PRÄSENS un événement non-passé au moment de parole.

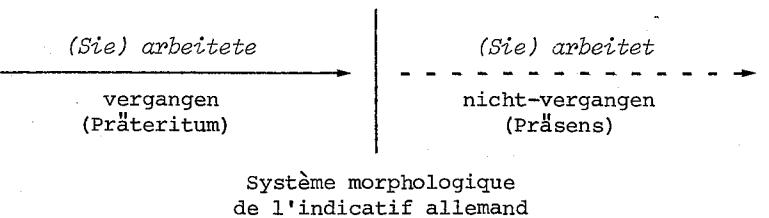


Figure 1

D'autre part, étant une forme d'aspect immanent, le PRÄSENS donne l'image du sujet impliqué dans l'actualisation de l'événement au moment de parole. Événement non-passé et en actualisation : le signifié de la forme grammaticale du PRÄSENS n'indique rien de plus. Tous le reste

- la situation exacte de l'événement dans le temps, sa vision en partie ou en totalité - doit être déduit de la situation de communication ou explicité à l'aide des adverbiaux de temps ou simplement par le lexème du verbe. C'est ainsi que *Ich arbeite* en réponse à une question comme *Was machst du da?* donne l'image d'un événement présentement en cours, qui dans ce cas coïncide avec la réalité extra-linguistique; en réponse à une question comme : *Kommst du heute abend mit ins Kino?*, la représentation linguistique fournie par le PRÄSENS dans : *Nein, ich arbeite* ne change rien : c'est toujours un événement en actualisation (illustré ci-dessous par l'axe 2), non passé, mais référencé par la situation de communication et le contexte linguistique (représenté par l'axe 3) à un point plus loin dans le temps (indiqué par X sur l'axe 1). L'effet de sens en est que l'action *arbeiten* est dès maintenant inévitable, c'est-à-dire que l'événement est considéré dès maintenant en quelque sorte vérifiable :

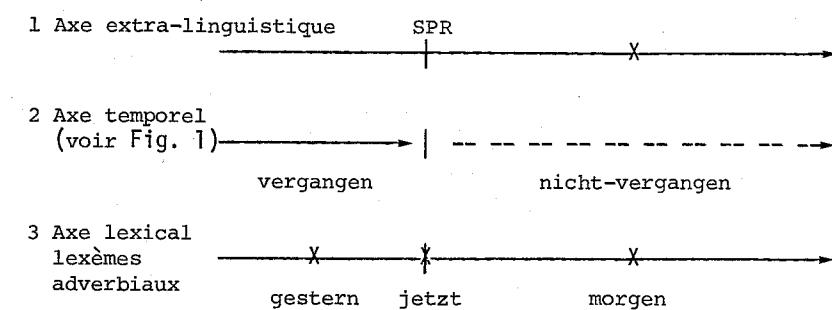


Figure 2

L'effet de la plus grande certitude avec laquelle les événements futurs exprimés par le PRÄSENS sont vus devoir arriver ressort nettement de l'opposition des deux formes dans les exemples suivants :

- (8) Übermorgen ist Martini.

(FRISCH, p.24)

- (9) Nächsten Freitag habe

ich meinen dreissigsten
Geburtstag.

(VATER, p.100)

Übermorgen wird Martini sein.

Nächsten Freitag werde

ich meinen dreissigsten
Geburtstag haben. (7)

Le signifié du PRÄSENS se précise d'avantage lorsqu'on le compare à la valeur de base véhiculée par la forme WERDEN + INFINITIV.

WERDEN + INFINITIV

En face de ce "présent d'extension variable" comme le décrit Guillaume (8) s'est installée une forme toujours appelée *Futur I* - même par les grammairiens qui lui attribuent comme signification première la dénotation d'une hypothèse au présent et / ou des valeurs modales (9) - par opposition à la forme *er wird gearbeitet haben*, qu'on désigne par le terme *Futur II*. La forme future repose sur une division de l'entier psychique du verbe en un verbe subsident-porteur, l'auxiliaire, et un verbe assident-porté, l'infinitif, qui assume l'expression sémantique du verbe. D'après Guillaume (op. cit.) - en allemand et dans les langues germaniques en général - "sans cette division, le futur ne se détermine pas dans l'esprit." Pour la partie subsidente, l'allemand a choisi le verbe *werden* qui, dans son sens plein, signifie "devenir", c'est-à-dire le passage d'un état à un état nouveau. Il nous semble que c'est cette idée d'un mouvement vers quelque chose, qui, dans le cas de la forme périphrastique, n'est plus un état, mais un procès qui est retenu comme contenu lexical dans *werden* auxiliaire. Grammaticalement, le sujet de *werden* étant retenu dans une position devant l'événement, celui-ci demeure en quelque sorte virtuel. Or, la forme par excellence qui indique l'état virtuel d'un événement est l'infinitif, qui appartient au premier niveau de la chronogénése. C'est la combinaison en discours de la forme conjuguée de *werden* avec l'infinitif qui assure, en allemand, l'expression d'un événement futur et qui permet ainsi de remédier par voie syntagmatique à la non-distinction d'une époque présente et d'une époque future dans le système morphologique. La figure 3 aidera à illustrer le rapport des formes constituantes de la forme WERDEN + INFINITIV au niveau de la langue.

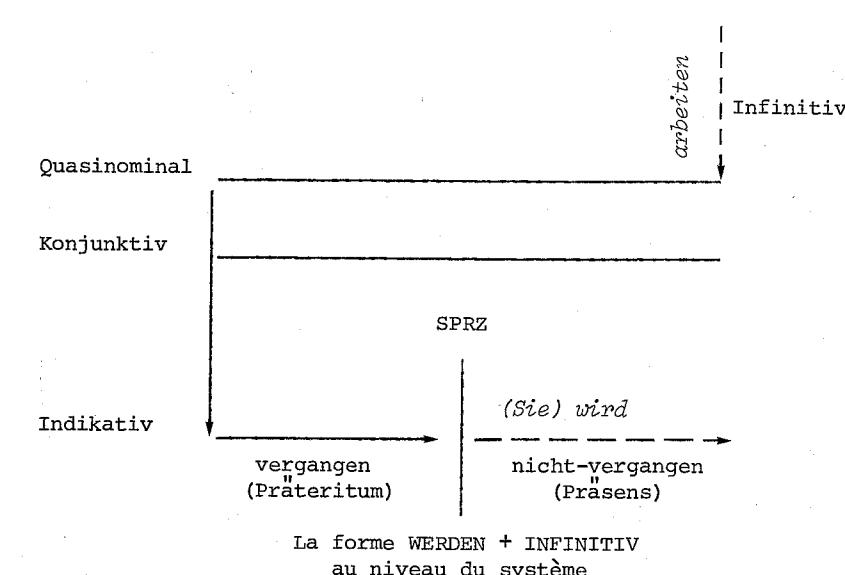


Figure 3

La nécessité de pouvoir opposer les deux époques, présente et future, est bien illustrée par les exemples suivants :

- (10) Was du bist,
bin ich gewesen,
was ich bin,
das wirst du sein.
(WEBER, p.209)
- (11) Sie dürfen nie wieder sagen : ich werde tun, Sie sollen sagen :
Ich tue. Entschließen Sie sich Herrin, nur einen Diener zu haben.
(H. MANN, p.174)
- (12) Voll Spannung nähern Michael und ich uns einer Herde Gnus.
Wir fahren nicht gerade auf sie zu, sondern scheinbar an ihnen vorbei; doch so nahe, wie wir nur können. Dann hält Mgabo langsam an, Michael hebt schon das Gewehr. Im selben Augenblick, in dem Mgabo den Zündschlüssel umdreht, schießt mein Sohn. Im Bruchteil einer Sekunde werden jetzt alle Gnus die Köpfe hochnehmen und ein Stück davonlaufen.
(GELHAUS, p.205)

Pour mieux saisir les valeurs et du PRÄSENS et de la forme WERDEN + INFINITIV, nous allons les opposer aussi nues que possible :

Sie arbeitet / Sie wird arbeiten

Dans le premier cas, le sujet est vu engagé dans un travail au moment de la parole tandis que dans le deuxième exemple, il n'est nullement engagé dans l'action exprimée par l'infinitif. La forme *werden* étant au présent, le sujet se trouve, au moment de parole, dans la phase préliminaire de l'événement, ce qui donne l'image d'un événement entièrement possible, virtuel, par rapport à ce moment. Le signifié grammatical de la forme périphrastique n'indique rien de plus : tout le reste, la situation exacte de l'événement dans le temps, les traits illocutoires, le fait que l'événement est pensé comme ordre, conseil, menace, promesse etc., doit être déduit de la situation de communication et/ou explicité à l'aide d'adverbiaux, ou simplement par le lexème de l'infinitif.

C'est ainsi que *Sie wird arbeiten*, en réponse à la question *Wo bleibt Anna?* exprime un événement supposé présentement en cours, c'est-à-dire une hypothèse à propos d'un événement présent. Dans le cas où le même énoncé se rapporte à un événement ultérieur, il indique que l'actualisation de l'événement est attendue à un moment situé au-delà du moment de parole. La fonction de l'auxiliaire *werden* dans cette combinaison avec l'infinitif - décaler du moment de parole l'événement dénoté par ce dernier - devient admirablement clair dans l'exemple (12) ci-dessus. Une substitution par le PRÄSENS :

Im Bruchteil einer Sekunde nehmen jetzt alle
Gnus die Köpfe hoch und laufen

(GELHAUS, p.205)

changera la signification de l'énoncé : l'on n'aurait plus la prédiction d'un chasseur expérimenté à propos du comportement des antilopes, mais plutôt une continuation de la description synchronisée avec le déroulement des événements.

En résumé, et avant d'examiner les similitudes et les divergences des effets de discours liés aux deux formes, je dirai que le système verbal allemand met à notre disposition pour la traduction d'un événement futur une forme PRÄSENS par laquelle le sujet se trouve impliqué

dans l'événement au moment de parole - donc une forme qui actualise l'événement futur -, et une forme périphrastique par laquelle le sujet est retenu dans l'en-deçà de l'événement - donc une forme qui correspond à la nature du futur, qui virtualise l'événement. Bien entendu, grâce à un éventail presque infini de lexèmes et au jeu des adverbiaux, la différence entre les effets de discours des deux formes peut devenir pratiquement nulle. Passons à l'examen des exemples.

I PRÄSENS ET WERDEN + INFINITIV NON COMMUTABLES

1. Différenciation des époques présente et future

La catégorie 1.1 (les exemples du type (10), (11), (12) cités ci-dessus) contient des exemples qui démontrent la fonction première des deux formes PRÄSENS et WERDEN + INFINITIV : opposer le futur au présent, cf. (10) (10). L'exemple (11) illustre bien l'incertitude que peut produire la forme périphrastique : le sujet se trouvant retenu dans la phase préliminaire de l'événement, l'actualisation est déférée à un point ultérieur et est ressentie alors moins assurée que celle qui exprime le PRÄSENS (11), qui présente le sujet dans l'actualisation dès le moment de parole. Le locuteur opposant les deux formes veut avec *ich tue inciter* le sujet à prendre la décision dès maintenant, le *ich werde tun* n'étant pas assez convaincant.

2. Événements inévitables

Dans (8) et (9), le PRÄSENS est employé pour un événement futur inévitable, et même vérifiable. Le PRÄSENS est obligatoire dans de tels cas, car la substitution par la forme périphrastique introduirait une nuance de supposition et changerait donc le sens de l'énoncé. De tels événements se caractérisent par le fait qu'ils échappent généralement au contrôle humain et que rien ne peut empêcher leur réalisation.

II PRÄSENS ET WERDEN + INFINITIV COMMUTABLES

1. Avec prédominance du PRÄSENS : événements programmés

Proches de la catégorie 1.2 quant à la certitude de leur réalisation sont ceux dont la survenance est déterminée par un plan, un programme, etc., pour lesquels on utilise aussi de préférence le PRÄSENS comme l'illustrent les exemples (13), (14) et (15) :

(13) Um 20.00 Uhr *sehen* Sie die Tagesschau. Anschliessend *zeigen* wir Ihnen den Film X. Um 21.00 Uhr *folgt* dann eine Sendung über Y. Diese Sendung *dauert* bis 22.00 Uhr. Nach der Spät-ausgabe der Tagesschau, etwa um 22.45 Uhr, *können* Sie noch eine Aufzeichnung vom heutigen Spiel A gegen B *sehen*. Sendeschluss *wird* gegen 23.30 Uhr *sein*.

(GELHAUS, p.179)

(14) Nächstes Jahr, Herr Major *sind* die Reichstagswahlen. Da *werden* wir Gutgesinnten schwere Arbeit *haben*. Der Kampf beginnt schon.

(H. MANN, p.136)

(15) Diesen Morgen *kommen* Sie in Bar an (...). Sie *werden staunen* über diese einzigartige Hotelstadt.

(GELHAUS, p.191)

Seuls les événements, comme par exemple la fin des émissions, la réaction individuelle devant une curiosité touristique etc., événements qu'on ne peut prédire avec assurance, sont confiés à la forme périphrastique qui peut justement prendre en charge - à cause de sa configuration - tout ce qui est aléatoire au futur. La substitution du futur au PRÄSENS enlève à ces exemples leur caractère de programme : ils deviendront plus particuliers, comme adressés à chaque lecteur individuellement.

2. Avec prédominance de WERDEN + INFINITIV

a) Visions, prophéties

Inversement, les exemples du type (16) et (17) préfèrent la forme WERDEN + INFINITIV pour souligner l'aspect de prophétie ou de prévision - *Vorausschau* - de l'événement :

(16) Ich weiss sogar genau, wie es nach meinem Tod *sein wird* : (...) Meine Mutter *wird weinen* und behaupten (...), *wird sagen* : (...).

Blothert wird bereuen (...)

(GELHAUS, p.183)

In nicht allzu ferner Zeit, sagt ihr General, *werden Sie* zu einem Begräbnis gerufen werden. Scheint eine Tante zu sein zwischen sechzig und siebzig, die stirbt.

(WOLF, p.106)

En (16), le locuteur, tout en sachant déjà exactement ce qui se passera après sa mort utilise la forme périphrastique. Présenté au PRÄSENS le texte traduirait différemment la jouissance, la satisfaction que le locuteur ressent, en visualisant d'une position d'avant, située à une certaine distance, la scène de ses funérailles. Le flou entourant l'événement prévu par le général en (17) serait perdu si l'auteur s'était servi du PRÄSENS, comme dans la suite de l'énoncé où ce flou est assumé lexicalement par *scheint* (12).

Le fait que le sujet est grammaticalement libre vis-à-vis de l'événement dénoté par l'infinitif explique le "pathos" remarqué par Gelhaus (210 ss.) pour des événements porteurs du trait illocutoire "promesse", "menace", "serment" : la retenue du sujet devant l'événement - par opposition au PRÄSENS où il se trouve déjà engagé - permet de mettre l'accent sur ses bonnes (ou mauvaises) intentions, ou indiquer sa volonté d'accomplir l'événement à venir.

b) Serments, promesses, menaces officielles

(18) (serment d'Hippocrate)

"... Ich *werde* meine ärztlichen Verordnungen zum Nutzen der Kranken *geben* nach meiner Kraft und meinem Urteil Was Verderben und Schaden bringt, will ich von ihnen fernhalten. Ich *werde* niemanden ein tödlich wirkendes Gift *verabreichen*, auch auf Verlangen nicht. Ich *werde* auch keinen solch verwerflichen Rat erteilen..."

(GELHAUS, p.210)

(19) "Wenn noch einmal Täglichkeiten vorkommen, ruft der Brigadier d'Angla mit Stentorstimme, *werde* ich den Platz räumen lassen..."

(WERFEL, p.173)

L'observation de Dittmann (p. 183) selon laquelle on trouve plutôt la

forme périphrasique que le PRÄSENS dans ce type de situation marquée du trait [+ formel], pourrait à un niveau plus général s'expliquer par le fait qu'une certaine prudence, circonspection est alors de mise, faisant choisir la forme différant l'actualisation de l'événement.

Avec ces deux catégories, nous avons épousé les cas les plus nets d'emploi des deux formes. Reste la catégorie, et celle-ci est de loin la plus large, où la commutation des deux formes n'entraîne qu'un changement "stylistique" : les deux formes sont interchangeables sans qu'il y ait différence de sens prononcée.

III COMMUTATION STYLISTIQUE

1. Ordres, invitations

C'est surtout dans le cas des ordres et des invitations tels qu'il illustres par les exemples (20) à (22) qu'il n'y a pas consensus sur la raison du choix de la forme future plutôt que de celle du PRÄSENS, ou vice versa. Pour Gelhaus, c'est encore le "pathos" qui fait que la forme WERDEN + INFINITIV est préférée dans la langue écrite pour compenser l'absence des gestes et de l'intonation. Dittmann d'autre part observe une équifonctionnalité - "Aquifunktionalität" (13) - des deux formes avec le même degré d'emphase :

- (20) (a) Also, ... du *erklärest* uns jetzt, wen von uns beiden du heiraten wirst.
(DITTMANN, p.189)
- (b) Darauf sprachen sie zu ihm : Also, ... du *wirst* uns jetzt erklären, wen von uns beiden du heiraten wirst.
(DITTMANN, p.189)
- (21) (a) "Du sollst sie heraufholen." (...) "Bei deinem Leben, du gehst und bringst sie mir."
(H. MANN, p.205)
- (b) Du *wirst* dich morgen bei der Frau entschuldigen.
(SCHULZ-GRIESBACH, p.129)
- (22) (a) "Kein Wort sagst du diesem verdammten Schnüffler!"
(GELHAUS, p.213)

- (b) (Die Sekretärin zum Hotelchef:) "Kein Wort *wirst* du diesem verdammten Schnüffler sagen!"
(GELHAUS, p.213)

Il nous semble qu'ici aussi, notre hypothèse à propos de WERDEN + INFITITIV apporte quelque lumière : autant le sujet à la première personne peut exploiter la liberté permise par la forme périphrasique, autant le sujet à la deuxième personne peut voir sa liberté vis-à-vis de l'événement restreinte par le locuteur quand celui-ci se trouve dans une position sociale plus puissante. La contrainte sera sensiblement aussi forte que pour un ordre exprimé au PRÄSENS (14) comme il ressort clairement de l'exemple 21 (a) et (b).

2. Événements futurs résultant d'une décision présente ou passée

Quand il s'agit d'événements objets d'une intention ou d'une décision, l'effet de sens au PRÄSENS est toujours celui d'une décision ou d'une intention ferme, irréversible, par exemple (23), (24) :

- (23) "Es ist mein vollkommener Ernst.

Ich reise."

"Wann?"

"Aber morgen. Après dîner."

(T. MANN, p.356,357)

- (24) Mee Lan Damit du es weisst,
Papa : ich heirate
keinen Prinzen (...)

Hwang Ti Wen willst du denn
heiraten?

Mee Lan Min Ko

(FRISCH, p.9)

Dès qu'un tel événement ne dépend plus pleinement de celui qui parle, qu'il ne contrôle plus totalement sa réalisation, la forme périphrasique est préférée :

- (25) Ich werde dir einmal dein Geld zurückgeben, das ist abgemacht.

(H. MANN, p.186)

Il ressort du contexte plus large du dernier exemple que le sujet ne sait aucunement, au moment de la promesse, quand et comment elle pourra remettre l'argent.

Souvent, dans ce cas, s'observe, selon la personne, un jeu très fin dans le choix de l'une ou de l'autre forme (15). Il se manifeste admirablement dans les exemples (26) à (29).

- (26) "Von Sonntag an wohnt bei uns eine Frau." (...)
 "Dazu gebe ich niemals meine Einwilligung!"
 "Dann muß ich dir nochmals sagen, daß diese Frau Sonntag einziehen wird."
 (A partir de dimanche nous logerons un pensionnaire (...)
 -Jamais je n'y consentirai!
 -Je te répète que la pensionnaire arrivera dimanche.)
 (WEBER, p.189)
- (27) "Sie wird uns nicht stören. Sie bekommt den ersten Stock.
 Du wirst im Salon wohnen, ich bleibe hier im Speisezimmer."
 (Rien de moins gênant. On lui donnera le premier étage.
 Le salon te servira de chambre; moi, je m'installeraï très bien dans cette salle à manger.)
 (WEBER, p.192)
- (28) "Übermorgen ist Martini.
 Hast du daran gedacht, daß die Leute kommen?
 Wir werden ihnen eine Suppe geben, meinst du nicht auch?"
 (FRISCH, p.24)
- (29) "Ich laufe in die Alpe hinab," sagte einer.
 "Ich trage die Fahne auf den Krebsstein," sagte ein anderer.
 "Und wir werden die Kinder in die Sideralpe hinabbringen so gut wir es vermögen, und so gut uns Gott helfe," sagte Philipp.
 (STIFTER, p.166)

Dans le cas d'événements futurs incidents à un sujet de la première personne du pluriel, l'événement ne le concernant pas seul est considéré moins sûr par le locuteur, qui choisit la forme WERDEN + INFINITIV, - exemples (28) et (29) -, alors que pour un événement dont le sujet est à la première personne du singulier ou à une autre personne du singulier, mais en position passive - exemples (26) et (27) -, c'est le présent qui semble plus adéquat.

Nous ne prétendons pas avoir résolu le problème complexe de la délimitation entre l'usage de la forme du PRÄSENS et celui de WERDEN +

INFINITIV. Nous espérons toutefois avoir procédé à un premier déblayage en prenant appui sur la valeur des deux formes au niveau du système. L'opposition des deux signifiés postulés pour le PRÄSENS et pour la forme périphrastique nous a alors permis d'expliquer les effets de sens dans les exemples étudiés, et par là d'indiquer une voie possible pour l'enseignement des deux formes aux étrangers.

NOTES

1. La solution proposée ci-dessous a largement bénéficié de discussions avec mon collègue Daniel Le Flem que je remercie vivement.
2. Schulz - Griesbach, Hueber, München, 1971.
3. *Sprechhandlungstheorie und Tempusgrammatik, Futurformen und Zukunftsbezug in der gesprochenen deutschen Standardsprache*, Heutiges Deutsch 1/8, Hueber, München, 1976, p. 131-220.
4. *Das Futur in ausgewählten Texten der geschriebenen deutschen Sprache der Gegenwart, Studien zum Tempussystem*, Heutiges Deutsch 1/5, Hueber, München, 1975, p. 173-213.
5. "Werden als Modalverb" in : *Aspekte der Modalität*, Studien zur deutschen Grammatik 1, Gunter Narr, Tübingen, 1975, p. 73-130.
6. Que les solutions discutées ne soient pas plus satisfaisantes d'après moi, est dû - à un niveau plus général - en partie au fait que deux de ces trois études (celles de Gelhaus et de Dittmann) portent essentiellement sur un corpus de formes périphrastiques de WERDEN + INFINITIV et que la forme du PRÄSENS apparaît presque exclusivement à titre d'élément de substitution; d'autre part, à ce que les événements futurs sont d'autant plus difficiles à analyser qu'ils n'ont aucune existence ni dans le monde actuel, ni dans le monde fictif, mais qu'ils sont simplement attendus ou supposés au futur.
7. Vater (op. cit.) considère même cette phrase comme non-grammaticale (*ungrammatisch*).
8. Guillaume, *Conférences*, * 6, I, 1944, p. 20.
9. Comme par ex. Gelhaus (op. cit.), Helbig-Buscha (1977).
10. En effet, pour Weber (1954, p. 208) c'est seulement dans cette fonction que la forme WERDEN + INFINITIV peut être considérée comme "temps futur" (*Zukunftstempus*).
11. Ce n'est donc pas le verbe *werden* seul qui produit l'effet d'une incertitude, comme le soutient Vater (op. cit. 113), mais plutôt

le tout syntagmatique c'est-à-dire *werden + infinitiv*.

11. Il est à noter que *WERDEN + INFINITIV* pourrait également servir à marquer la successivité des événements extra-linguistiques, en ce qu'il dénote l'événement qui surviendra comme conséquence de l'événement *stirbt*, aussi futur mais exprimé par le PRÄSENS. Pour une discussion plus détaillée de ce phénomène, voir Hirtle (1980).
12. Par équifonctionnalité Dittmann entend : "Zeichen mit identischen Funktionspotentialen." (op. cit., p. 115)
13. Un ordre au PRÄSENS est généralement ressenti plus contraignant qu'un ordre à l'impératif. Ceci semble dû au fait que le PRÄSENS représente le sujet dans l'actualisation de l'événement, tandis qu'à l'impératif, le sujet étant retenu devant l'événement, il a ainsi le choix d'exécuter l'ordre ou pas. Pour une plus ample discussion, voir Tessier (1977, p. 486 ss.).
14. Qu'il existe une sorte de corrélation entre la personne grammaticale et la visualisation résultante de l'événement, soit comme événement futur (1ère et 2ième personne), soit comme supposition au présent (3ième personne) a été déjà observé, notamment par Salveit (1962), De Cort (1970), Gelhaus (op. cit.). Dans la perspective d'une théorie du locuteur, "corrélation" est insuffisant : il faut parler de conditionnement, le choix par le locuteur de l'une ou de l'autre forme verbale dépendant du degré de contrôle que le sujet est vu avoir sur l'événement.

BIBLIOGRAPHIE

a) Linguistique

- CORT, J. de, "Das deutsche Futur I - eine Übersicht : Seine Funktionen in der gesprochenen Gegenwartssprache", in : *Linguistica Antverpiensia*, 1970, p. 49-71.
- DITTMANN, J., *Sprechhandlungstheorie und Tempusgrammatik, Futurformen und Zukunftsbezug in der gesprochenen deutschen Standardsprache*, Heutiges Deutsch 1/8, Hueber, München, 1976.
- GELHAUS, H., *Das Futur in ausgewählten Texten der geschriebenen deutschen Sprache der Gegenwart, Studien zum Tempussystem*, Heutiges Deutsch 1/5, Hueber, München, 1975.
- GUILLAUME, G., *Conférences*, *6.XI.1944.
- HELBIG, G. et BUSCHA, J., *Deutsche Grammatik, Ein Handbuch für den Ausländerunterricht*, VEB Verlag Enzyklopädie, Leipzig, 1977.
- HIRTLE, W., "Meaning and Tense in "When"-clauses" in : *Langage et Psychomécanique du langage*, pour Roch Valin, Presses Universitaires de Lille, Presses de l'Université Laval, Québec, 1980.

- SALVEIT, L., *Studien zum deutschen Futur*, Bergen, 1962.
- TESSIER, C., *The System of the German Verb in the Indicative : The Tenses and their Uses*, Thèse, Université Laval, Québec, 1977.
- VATER, H., "Werden als Modalverb" in : *Aspekte der Modalität*, Studien zur deutschen Grammatik 1, Gunter Narr, Tübingen, 1975.
- WEBER, H., *Das Tempussystem des Deutschen und des Französischen, Übersetzungs- und Strukturprobleme*, Romanica Helvetica 45, Franke, Bern, 1954.

b) Des sources

- FRISCH, M., *Stücke*, Bd. 1 Suhrkamp, Frankfurt a.M., 1969.
- MANN, H., *Die Vollendung des Königs Henri Quatre*, Aufbau Verlag, Berlin, 1962.
- MANN, H., *Der Untertan*, Reclam, Leipzig, 1967.
- MANN, T., *Der Zauberberg*, Bd. 1, Fischer, Frankfurt a.M., 1972.
- STIFTER, A., *Bunte Steine*, Goldmanns Gelbe Taschenbücher, Bd. 1375, Wilhelm Goldmann Verlag, München.
- WERFEL, F., *Das Lied von Bernadette*, Fischer-Bücherei, Frankfurt a.M., 1958.
- WOLF, C., *Nachdenken über Christa T.*, Mitteldeutscher Verlag Halle, S., 1972.

VARIATIONS FORMELLES ET SÉMANTIQUES
DANS LA SYNTAXE DE LA CONJONCTION ITALIENNE *FINCHÉ/FINCHÉ NON*

L'équivalent italien de la préposition française *jusque* est la préposition *fino*, issue du substantif latin *finis*. Celui-ci révèle déjà, dès l'époque classique, une évolution vers l'emploi prépositionnel : *fine genus*, chez Ovide (M. 10, 536), "jusqu'au genou" ou *radicibus fini*, chez Catulle (Agr. 28, 2), "jusqu'aux racines" (littéralement : avec les racines comme limite, les racines étant la limite). La forme *fino* se présente aussi sous la forme abrégée *fin*, en particulier devant consonne. On dira *fino a morire* "jusqu'à en mourir", mais plutôt *fin laggiù* "jusque là-bas" ou *fin sopra i capelli* "jusque par-dessus les cheveux".

Les emplois de ces deux prépositions en français et en italien sont pratiquement équivalents. Elles ont en outre toutes deux un emploi adverbial : *fino gli amici lo abbandonarono* "jusqu'à ses amis l'abandonnèrent". Mais elles diffèrent nettement lorsqu'elles deviennent conjonction : alors que *jusqu'à ce que* ne peut pas être complété par une subordonnée négative - *jusque cédant alors sa place à tant que... ne... pas* -, la conjonction italienne *finché* s'accorde fort bien, comme nous allons le voir, de la négation *non*, sans pour autant devenir l'équivalent de *tant que... ne... pas*.

Ainsi, dans les deux phrases suivantes, l'une de Carlo Levi dans *Cristo si è fermato a Eboli* "Le Christ s'est arrêté à Eboli", l'autre de Tommaso di Lampedusa dans *Il Gattopardo* "Le guépard", le français préfère supprimer la négation dans la traduction plutôt que de rendre *finché non* par *tant que... ne... pas* :

Più la processione avanzava, più si faceva rumorosa e tumultuante, finché, ripercorso tutto il paese, non rientrò nella chiesa."

En fait, malgré la négation, la procession est bien rentrée dans l'église. La négation n'a donc pas pour fonction de nier l'action du berbe qui suit. La phrase s'accommoderait de la suppression pure et simple de la négation : "... la processione avanzava... finché, rientrò tutto il paese, rientrò nella chiesa".

e même, dans la phrase de Lampedusa :

Un bel giorno era scomparso da casa e di lui non si erano avute notizie per due mesi. *Finché non giunse una rispettosa e fredda lettera da Londra, nella quale si chiedeva scusa per le ansie causate...*"

n pourrait supprimer la négation sans changer le sens du message, comme le fait le français dans sa traduction : "Un beau jour il avait disparu de la maison et on n'avait pas eu de nouvelles de lui pendant deux mois, jusqu'à l'arrivée d'une lettre de Londres..." (littéralement : "jusqu'à ce que n'arrive pas une lettre de Londres...").

Le problème qui nous intéresse ici est de savoir quels mécanismes syntaxiques sous-tendent l'alternance *finché/finché non*. La variation introduite par la présence ou l'absence de la négation entraîne-t-elle un changement sémantique ou, au contraire, comme le soutiennent même les meilleures grammaires, faut-il admettre que "l'uso di *finché e finché non* è indifferente" (S. Battaglia, V. Pernicone 1960, p.549). En d'autres termes, la négation *non*, lorsqu'elle apparaît, est-elle vraiment explétiive ou a-t-elle une signification et, dans ce cas, laquelle?

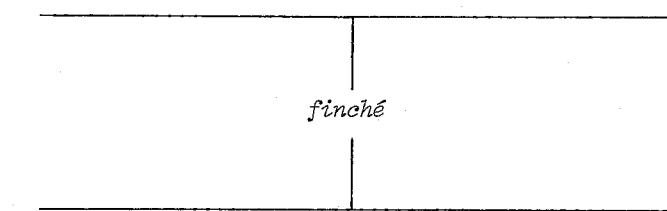
. Les explications déjà avancées

En dehors des affirmations des grammaires tant italiennes que françaises - que je n'examinerai pas ici -, l'étude la plus approfondie et la mieux documentée a été conduite par Mario Alinei (1975).

A la suite des dépouillements exhaustifs de *La Ciociara* de Mora-via, *Il sentiero dei nidi di ragno* de Calvino et *Ferrovia locale* de Cassola, Mario Alinei a étudié 68 cas d'emploi de *finché* suivi ou non de la négation. Critiquant la position des grammaires qui admettent qu'il s'agit toujours du même *finché* et que l'emploi de *non* est pléonastique, ce linguiste affirme qu'il faut distinguer au moins quatre types de *finché*.

Son explication oppose un *finché* "duratif" à trois types de *finché* qu'il appelle "mutatif". Le premier, très fréquent, se caractérise par le fait que le verbe qui suit *finché* possède, selon lui, la caractéristique "durée" dans sa matrice sémantique : il indique une action ou un état qui durent, tels les verbes *essere*, *durare*, *dormire*, *cercare*, *vivere*, etc. *Finché* indique, dans ce cas, la simultanéité de deux actions ou de deux états.

La représentation qu'il propose pour mettre en évidence le rôle purement coordinateur de ce *finché* "duratif" est la suivante :

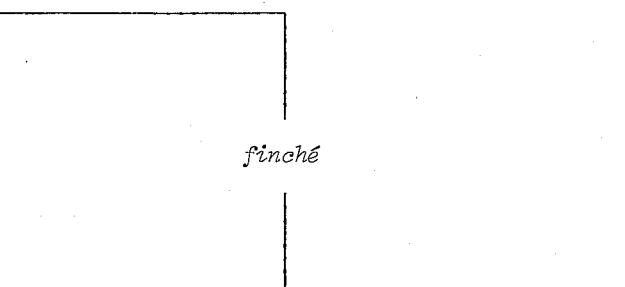


On ne peut que souscrire à cette première description : elle explicite simplement le sens courant de *finché* : une action est déclarée se prolonger aussi longtemps qu'une autre dure. Ainsi, lorsqu'un personnage de Moravia déclare :

"me ne ricorderò finché campo"
on pourrait traduire en français : "je m'en souviendrai tant que je vivrai" plutôt que par "je m'en souviendrai jusqu'à ce que je vive".
Finché, comme *tant que*, met bien en relation deux durées.

Les trois autres cas sont, d'après Mario Alinei, "exactement le contraire du premier". En effet, explique-t-il, finché n'y relie pas

"deux actions ou états qui durent parallèlement", mais signale plutôt "le point où une action ou un état sont remplacés par d'autres". La représentation graphique de ce *finché* dit "mutatif" devient ainsi :



Les exemples cités à l'appui de ce type sont les suivants :

-Cassola :

- "Rimase... a guardare *finché* il cavalcavia si abbassò"
il resta... à regarder jusqu'à ce que la passerelle s'abaisse (jusqu'au moment où).
- "risalì la spiaggia *finché* trovò il viottolo"
il remonta la plage jusqu'à ce qu'il trouva le sentier.

-Calvino :

- "Poi una rana... ricomincia a cantare, e poi un'altra *finché* il coro riprende"
puis une grenouille... recommence à chanter, et puis une autre... jusqu'à ce que le choeur reprenne.

Mario Alinei s'interroge sur les conditions qui permettent d'employer *finché* avec deux significations aussi différents. Mais son explication n'est qu'une constatation. Il considère que la différence provient des verbes : dans *finché* "duratif" les verbes ont le trait "durée" implicite dans leur matrice; dans *finché* "mutatif", ils ont au contraire le trait "momentané". Mais il ne dit rien de *finché*, laissant entendre que la signification de *finché* change suivant le verbe qu'il introduit.

Le troisième et le quatrième types sont caractérisés par la présence de la négation *non*. Mais alors que dans le troisième type cette particule est obligatoire, elle n'est que facultative dans le quatrième type.

L'explication fournie par Mario Alinei consiste à prendre appui sur les cas où l'emploi de la négation est obligatoire pour rendre compte, par le processus bien connu de *l'extension abusive*, des cas où son emploi n'est que facultatif.

Pour Mario Alinei, dans *finché non* du troisième type, la négation a pour fonction de changer le signe du verbe, c'est-à-dire de transformer un verbe *duratif* en *momentané*. Dans ce cas, la suppression de *non* entraînerait un tel changement sémantique de la phrase que l'on obtiendrait le sens exactement opposé. Les deux exemples qu'il cite semblent en effet très convaincants :

-Moravia :

- "*Finché non* c'era di mezzo il denaro lui non faceva niente per nessuno"
tant qu'il n'était pas question d'argent, il ne faisait rien pour personne.

-Calvino :

- "Combatteranno... *finché non* cercheranno delle nuove parole"
ils combattront... tant qu'ils ne chercheront pas de nouveaux mots.

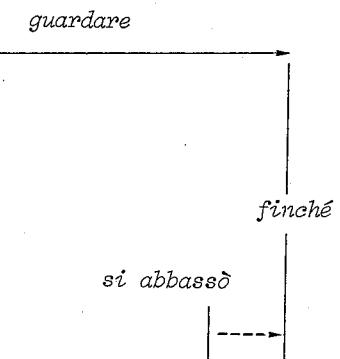
La traduction que nous devons donner de ce *finché non* montre que, contrairement à l'affirmation de Mario Alinei, *finché* ne change pas de sens : il exprime toujours la durée (tant que). Il s'applique simplement à une phrase négative. Tout le problème est dès lors de savoir pourquoi, dans les deux phrases citées, *finché non* a un sens opposé à *finché* alors que le plus souvent, comme on va le voir pour le quatrième type, les deux formes alternent avec des effets de sens semblables ou très peu différents. Mais ce problème, Mario Alinei ne l'aborde pas.

Le quatrième type de *finché* est le point faible dans la démonstration de Mario Alinei - et celui-ci en est bien conscient car il ne parle que de "tendance (...) qui s'irradie". Il regroupe en effet tous les cas qui n'ont pu rentrer dans les trois autres types, ceux pour lesquels, contrairement à l'explication précédente et à l'hypothèse fondamentale de l'auteur, la présence de la négation *non* ne peut se justifier par la "nécessité de changer le signe du verbe" puisque celui-ci a déjà un aspect "momentané". L'explication proposée ne s'appliquant pas à ces cas, Mario Alinei est conduit à déclarer que "*non* est, dans ce cas, un renforcement de l'aspect momentané." Cette fonction serait issue des cas où *non* est obligatoire :

"*non* tend en somme à devenir la marque spécifique du changement, même quand le verbe suffirait à lui tout seul, à indiquer ce changement par l'intermédiaire de son aspect momentané".

On comprend que Mario Alinei passe plus rapidement sur ce quatrième type - le plus intéressant pourtant - dans la mesure où il rend évidente l'insuffisance de son explication.

Une telle position qui cherche à définir un *finché* écartelé entre deux sens contradictoires et quatre types différents, est à l'opposé de nos principes. Ne faisant aucune distinction entre le sens de *finché* dans la langue et les différents emplois qu'il a dans le discours, Mario Alinei attribue à cette particule des variations qui sont manifestement celles du contexte, non de *finché*. Il est facile de constater que, dans les phrases mêmes que Mario Alinei cite pour illustrer son *finché* "momentané", la signification demeure toujours celle d'une action se déroulant jusqu'à un terme (indiqué par le verbe qui suit *finché*). Ainsi, dans "Rimase... a guardare *finché* il cavalcavia si abbassò" *finché* garde le même sens que dans le type I. Les actions *si abbassò* et *guardare* sont bien simultanées. L'effet de sens analysé par Mario Alinei ne concerne pas *finché* mais le seul aspect verbal. Il faudrait substituer à son schéma no 2 le schéma suivant :



En résumé, cette étude ne nous paraît pas convaincante pour deux raisons essentiellement méthodologiques :

- d'une part la distinction n'est pas faite entre le sens de la conjonction et ses effets de sens dans le discours;
- d'autre part l'emploi de la négation *non* ne peut être le résultat d'une contamination aveugle : nous comprenons fort bien que "l'extension abusive" soit une tentation pour le linguiste aux prises avec la complexité du langage, mais nous considérons que la solution la meilleure ne consiste pas, dans ces cas-là, à mettre en doute la cohérence de la langue mais bien la pertinence de l'explication.

Quelle est maintenant notre manière d'aborder le problème de l'alternance *finché/finché non*? Si nous parvenons à découvrir le mécanisme syntaxique, celui-ci devra nous permettre d'expliquer en premier lieu les effets de sens opposés : *finché* = le contraire de *finché non*, type III, et *finché* = *finché non*, type IV. Mais il devra aussi rendre compte d'effets plus subtils, non analysés par Mario Alinei, et qui voient une même phrase avec *finché non* être à la fois (ou alternativement) équivalente ou opposée à la même phrase avec *finché*.

2. Théorie de l'alternance *finché/finché non*

Toute notion verbale indique un processus, c'est-à-dire un déroulement qui a, dans l'esprit du sujet parlant, un commencement et une fin. Le mot *fino* exprime l'idée d'une limite : on retrouve la même

radical dans *fine* "fin" et dans *confine* "frontière". Employé seul, il indique l'achèvement normal d'un mouvement, c'est-à-dire une limite de fin; mais, complété par des particules adéquates, il peut être modifié et exprimer, selon l'intention du locuteur, la limite de commencement - *fin da* - ou la limite de fin - *fino a, finché*. Nous nous en tiendrons ici à l'expression de la limite de fin sous les formes *fino a* et surtout *finché*, avec les variantes formelles *sino a* et *sinché*.

Lorsque *fino* est utilisé dans une phrase, il a pour fonction de reporter la limite de fin de l'action exprimée par le verbe de la principale sur l'élément qui le suit. Ainsi, avec les adverbes de lieu (*là, qui, etc.*) :

si allontanò *fino là,*
si avvicinò *fino qui,*

la limite de fin de l'action signifiée par le verbe (*allontanarsi, avvicinarsi*) est reportée par *fino* sur les adverbes *là* et *qui*. On remarquera que les adverbes de lieu et *fino* ont une bonne adéquation entre eux : aucune préposition n'est nécessaire pour les relier, pour les adapter l'un à l'autre. Cela se comprend tout à fait car un adverbe de lieu est tout indiqué pour désigner une limite. Il n'en est pas de même d'autres adverbes qui, moins aptes à exprimer l'idée de limite, ont besoin de la transition d'une préposition : *fino a quando, fino a martedì, etc.* De même, l'adéquation entre *fino* et un substantif n'est pas suffisante pour que le passage se fasse directement : *fino all'albero, fino al muro, etc.* Le substantif ne peut en effet signifier une limite qu'indirectement, par sa position dans l'espace, non en lui-même. La préposition *a* sert de médiateur entre *fino* et le substantif.

Jusqu'ici, le comportement de la langue française n'est pas différent de celui de la langue italienne : comme *fino, jusque* s'adapte directement aux adverbes de lieu : *jusque là, jusqu'ici, etc.*, mais requiert la préposition *à* avec les substantifs et les autres adverbes : *jusqu'à l'arbre, jusqu'au mur, comme on a jusqu'à quand, jusqu'à mardi.* Il n'en est pas de même pour *finché* et *jusqu'à ce que*. Que se passe-t-il en effet lorsque la limite est exprimée par une phrase?

Gérard Moignet (1974, p.222-243) a montré, dans une étude sur la particule italienne *che*, que lorsque *che* introduit une subordonnée il joue le rôle de nominalisateur : il permet à une phrase d'être intégrée dans une autre phrase. Ainsi, si nous reprenons l'exemple de Calvino cité par Mario Alinei (*Il sentiero dei nidi di ragno*, 53,6), on peut établir les phases suivantes :

- I. Phrase à nominaliser : *il coro riprende.*
- II. Phrase nominalisée : *che il coro riprende.*
- III. Phrase nominalisée insérée dans une autre phrase dite principale : (*si sente, si osserva...*) *che il coro riprende.*

Avec *fino, che* forme une locution - *finché* - qui sert à intégrer la phrase nominalisée dans la proposition principale :

"Poi una rana... ricomincia a cantare, e poi un'altra... *finché il coro riprende*" (53,6).

On remarque que l'adéquation de *fino* à la phrase nominalisée est si parfaite que l'on obtient une locution très homogène dans laquelle *fino* perd son *-o* final et son accent au profit de *che*.

En français, les choses sont un peu différentes : la phrase nominalisée ne peut s'insérer directement dans la proposition principale. *Jusque* maintient, avec la phrase nominalisée, le même comportement grammatical qu'avec les substantifs (1). Le français utilise, dans ce cas, un substitut de nom - le pronom *ce* - capable de recevoir, en apposition, l'ensemble de la phrase nominalisée. Le comportement grammatical de *jusque* ne change donc pas. De même qu'on a : *jusqu'à l'arbre, on a aussi : jusqu'à ce que le choeur reprenne.*

Comment une phrase peut-elle exprimer une limite? Et de quelle manière cette limite s'intègre-t-elle à l'action principale?

Le cœur de la phrase, l'élément qui indique le déroulement de l'action qu'elle signifie, est constitué par le verbe. Or nous avons vu qu'un verbe exprime un processus qui se déroule normalement entre deux limites : une limite de commencement et une limite de fin. Si rien n'intervient pour empêcher le déroulement de ce processus, celui-

ci va jusqu'à son terme. Cela signifie que chaque fois que *finché* intervient seul, il reporte la limite de l'action de la principale jusqu'à la fin de l'action exprimée par la subordonnée. On peut visualiser cette fonction par le schéma suivant :

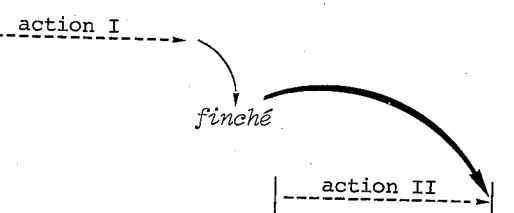


Figure 1

Cette représentation appelle quelques observations sur la manière dont les mots s'articulent au sein de la phrase. Comme les tuiles d'un toit, ils se recouvrent les uns les autres au fur et à mesure que le discours les déroule. Comment s'opère cette interpénétration?

Il faut distinguer deux mouvements : le premier est celui de la phrase, porté par un temps opératif qui sert de support à la construction du discours. Il est toujours orienté dans un sens prospectif, les mots s'ajoutant les uns aux autres sans qu'il soit possible d'effacer, de revenir en arrière, si ce n'est en... continuant de parler! C'est ce mouvement progressif qui est représenté par des flèches dans le schéma.

Mais il existe un deuxième mouvement, inverse du premier, du fait que certains éléments de la phrase sont annoncés avant même qu'ils ne

soient prononcés. Ainsi, lorsqu'un article apparaît, un substantif est attendu, ce qui revient à dire qu'il est, en quelque sorte, déjà implicitement présent lorsque l'article est posé. Le déroulement progressif du processus de construction de la phrase est donc complété par un mouvement inverse d'anticipation qui constitue le mécanisme de l'incidence. Celui-ci est en liaison étroite avec le contenu sémantique de chaque élément de la phrase : à la différence du processus formel de construction de la phrase, perceptible même par un auditeur qui ne connaît pas la langue, ce deuxième réseau de liaisons n'est perceptible qu'une fois décodée la signification de la phrase. Il est d'ordre sémantique.

Dans le cas que nous étudions, *finché*, en tant qu'élément de relation, a deux incidences. D'une part, il reprend l'action de la principale pour lui fixer une limite que le verbe n'exprimait pas ; c'est une incidence qui ne tient pas compte de l'ordre de succession de la phrase : elle est, selon les cas, rétrospective (si *finché* vient après la principale) ou prospective (lorsque la subordonnée est placée avant la principale). D'autre part, *finché* appelle la subordonnée qui lui fait suite nécessairement. Celle-ci devient ainsi incidente à *finché* et, par son intermédiaire, à la principale. Elle est en somme un complément parmi d'autres de la principale.

Une telle perspective conduit à modifier la figure précédente (n° 1) ; pour tenir compte des incidences, le sens des flèches doit être inversé :

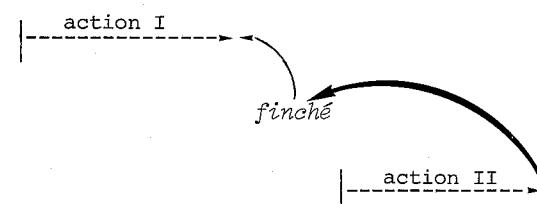


Figure 2

Cette nouvelle représentation pourrait être glosée ainsi : la subordonnée apporte sa limite de fin à la principale par l'intermédiaire de *finché*. Nous allons voir que cette représentation, plus proche du mécanisme sémantique de la phrase, va nous permettre de comprendre l'intervention de la négation *non*.

Soit le cas d'emploi de *finché non* déjà vu, tiré du *Gattopardo* de G. Tomasi di Lampedusa (80^e éd., 1963, p. 31) :

"Un bel giorno era scomparso da casa e di lui non si erano avute notizie per due mesi. *Finché non giunse una rispettosa e fredda lettera da Londra, nella quale si chiedeva scusa per le ansie causate...*"

Manifestement, les deux informations contenues dans la principale (*di lui non si erano avute notizie per due mesi*) et dans la subordonnée (*giunse una lettera*) sont contradictoires. Elles ne peuvent coexister. Cependant, elles sont étroitement liées puisque la deuxième fixe la durée de la première. L'emploi de *finché* qui déplace la limite de fin de la principale jusqu'au moment où la subordonnée intervient, est donc tout à fait indiqué. Mais, pour éviter que cette dernière n'apporte, par l'intermédiaire de *finché*, sa limite de fin à la principale (ce qui supposerait que leur coexistence est possible), la conjonction doit être suivie d'une particule qui intercepte l'incidence de la subordonnée à *finché* : c'est ce rôle que joue la négation *non*.

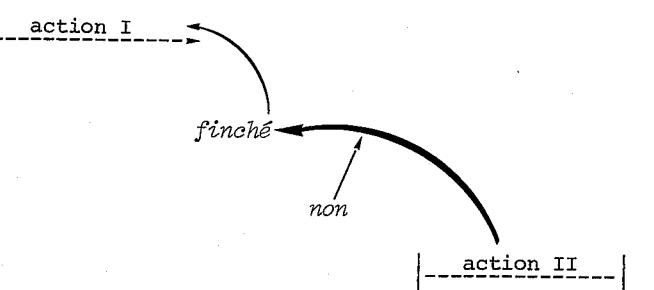


Figure 3

La place de la négation est déterminante pour la fonction qu'elle est amenée à jouer dans la phrase. Selon que *non* sera incident au verbe comme dans la proposition indépendante :

(1) *non giunse una lettera*

ou à l'incidence du verbe à *finché* comme dans la proposition subordonnée :

(2) *finché non giunse una lettera,*

le résultat sera très différent : l'action de *giungere* n'a pas eu lieu dans (1), alors qu'elle a bien eu lieu dans (2). Le sens de *non* est cependant le même : dans l'un et l'autre cas, c'est une particule de négation : elle nie l'existence d'une action dans (1) tandis que dans (2) elle nie le prolongement de l'action de la principale exprimé normalement par *finché*. La principale ne reçoit donc sa limite de fin de la subordonnée qu'indirectement : le processus qu'elle exprime se déroulera jusqu'au moment où débutera l'action déclarée par le verbe de la subordonnée, l'au-delà lui étant interdit.

Mais le mécanisme de l'incidence ne permet pas, seul, de rendre compte de la complexité des effets de sens des emplois de *finché/finché non* dans la langue italienne. Il se combine en effet avec l'aspect verbal auquel la langue italienne est très sensible. Les représentations suivantes, qui tiennent compte de l'aspect du verbe de la subordonnée - celui de la principale étant toujours duratif - vont nous permettre de faire un pas de plus dans l'appréhension de la réalité linguistique que traduit cette alternance :

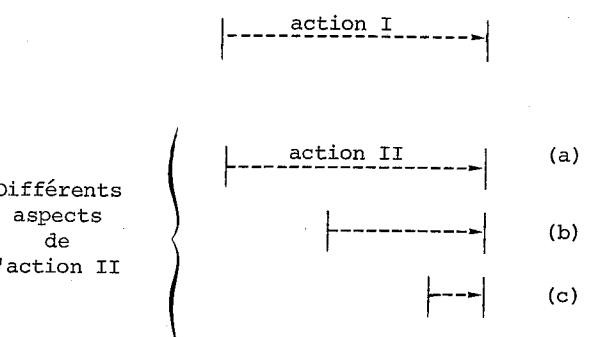
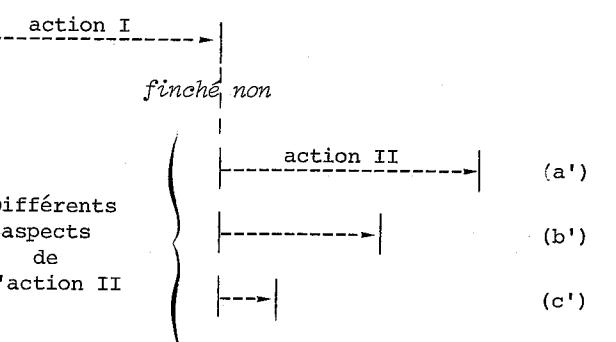
1. *Finché* :2. *Finché non* :

Figure 4

Ces représentations suggèrent les observations suivantes :

1. On obtient des effets de sens très proches dans les cas (c) et (c'). Ceux-ci expliquent l'affirmation des grammaires selon lesquelles "on peut employer *finché* et *finché non* indifféremment." (S. Battaglia, V. Pernicone 1960, p.549). Comme, pour les verbes d'aspect ponctuel, la fin de l'action coïncide pratiquement avec son commencement, la présence ou l'absence de négation ne produit pas d'effets de sens très différents. Il va de soi cependant que lorsqu'il existe une contradiction logique entre la principale et la subordonnée, la négation est préférable, même si la durée de l'action I ne subit pratiquement pas de modification. Inversement, la négation serait mal

venue si rien n'interdit à l'action I de se prolonger "théoriquement" jusqu'à la fin de l'action II.

Le "sentiment linguistique" signale à un locuteur italien quand la négation doit être employée et quand, au contraire, elle serait inconveniente. Mais il s'agit là de nuances stylistiques, de cohérence du discours, que les grammairiens de cette langue - ignorant le mécanisme en jeu - ont préféré renoncer jusqu'ici à expliciter.

2. L'opposition est bien plus sensible entre (b) et (b'), les deux limites de commencement et de fin étant séparées par une durée déjà perceptible par la conscience. Ainsi, dans l'exemple suivant cité par Mario Alinei :

"Rimase... a guardare *finché* il cavalcavia si abbassò",
(C. CASSOLA, Ferrovia locale, Bologna, Il Mulino, 1975,
coll. SEILC, 8,4.)

aucune impossibilité logique n'existe entre l'idée de regarder et le mouvement de descente de la passerelle. Selon toute vraisemblance, le personnage a continué à regarder jusqu'à la fin de cette action. La négation serait donc mal venue car elle conduirait à penser que l'action de regarder a cessé au moment exact où la passerelle a commencé son mouvement de descente.

3. L'opposition est enfin très nette entre (a) et (a'). Aucune alternance n'est ici possible entre *finché* et *finché non*. Le premier signifie que l'action I a duré jusqu'à la fin de l'action II, c'est-à-dire que les deux actions ont longuement coexisté, tandis que la forme avec négation interdit toute simultanéité. Dans ce cas, *finché non* est, sur le plan de la durée, l'opposé exact de *finché*.

Le mécanisme que nous venons d'exposer, quoique capable de rendre compte, comme nous l'avons vu, des principaux effets de sens de l'alternance *finché/finché non*, doit cependant être encore complété. Si nous comprenons maintenant pourquoi *finché non* est tantôt l'opposé de *finché*, tantôt son équivalent approché, il nous reste encore à comprendre pourquoi ces deux effets de sens peuvent coexister - ou alterner - dans le cadre d'une même phrase et comment se fait la levée de l'ambiguité.

3. Aspect verbal et incidence

Afin d'analyser de plus près en quoi consiste l'opposition aspectuelle, nous allons reprendre l'exemple suivant de Calvino cité par Mario Alinei :

"Combatteranno... finché non cercheranno delle nuove parole" ("ils combattront... tant qu'ils ne chercheront pas de nouveaux mots")

et faire alterner les verbes *cercare* et *trovare* dans la proposition subordonnée, en même temps que *finché* et *finché non*.

On constate d'abord que cette phrase a un sens opposé si l'on remplace *finché non* par *finché*, exactement comme s'opposent les deux phrases françaises avec *tant que...* *ne...* *pas* et *tant que* :

"ils combattront tant qu'ils ne chercheront pas de nouveaux mots" ≠ "ils combattront tant qu'ils chercheront de nouveaux mots".

Que devient cette opposition lorsque nous remplaçons *cercare* par un verbe comme *trovare* :

"combatteranno finché troveranno delle nuove parole"?

Nous constatons que cette phrase a un double sens. Elle peut signifier : "ils combattront tant qu'ils trouveront de nouveaux mots". Dans ce cas, tout à fait parallèle à l'exemple précédent avec *cercare*, *finché troveranno* s'oppose à *finché non troveranno*. Mais elle peut aussi signifier : "ils combattront jusqu'à ce qu'ils trouvent (jusqu'au moment où ils trouveront) de nouveaux mots", ce qui est aussi le sens de la phrase avec *finché non* :

"combatteranno finché non troveranno delle nuove parole",

("ils combattront jusqu'à ce qu'ils trouvent de nouveaux mots").

Pourquoi ce double sens? Si *cercare* produit normalement un effet de sens avec *finché* et un autre, opposé, avec *finché non*, comment expliquer que *trovare* en produise un avec *finché non* et deux avec *finché* (l'un opposé à celui qu'il produit avec *finché non*, l'autre équivalent)?

Le mécanisme que nous avons exposé plus haut (fig. 4) nous conduit à penser que *trovare* se comporte à la fois comme un verbe ponctuel - cas $(c) \approx (c')$ - et comme un verbe duratif - cas (a) opposé à (a') . Le premier comportement est légitime : à l'opposé de *cercare*, verbe sémantiquement ouvert, *trovare* est un verbe qui porte en lui-même sa

propre limite : on ne peut trouver sans aboutir du même coup à un résultat qui met aussitôt un terme à l'action entreprise. L'effet de sens $(c) \approx (c')$ est donc fort compréhensible :

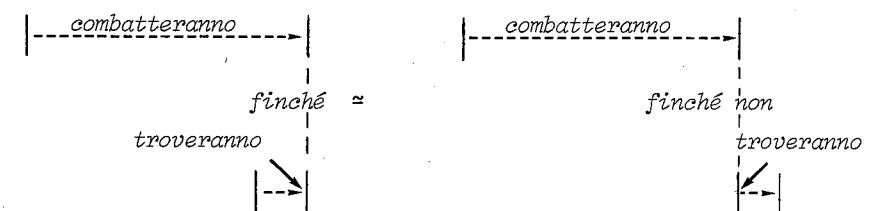


Figure 5

Mais pourquoi *trovare* peut-il se comporter aussi en verbe sémantiquement ouvert, comme *cercare*?

C'est que, dans ce cas, *trovare* est un verbe itératif qui apporte au verbe de la principale la limite de fin non de l'action qu'il signifie, mais de sa répétition. Il devient par là un verbe sémantiquement ouvert, comme l'est *cercare*, et la représentation de l'opposition $(a) \neq (a')$ pourrait être la suivante :

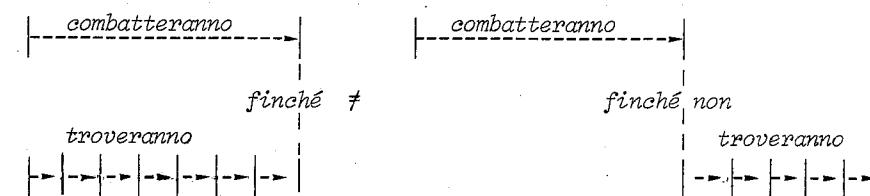


Figure 6

Comment pouvons-nous rendre compte de ce jeu de l'aspect verbal? Comment s'articule et s'explique la double représentation d'un aspect ponctuel et d'un aspect itératif pour une même notion verbale?

Les rapports du duratif et du ponctuel ne sont qu'un cas particulier de l'opposition du continu et du discontinu, du pluriel et du singulier selon un mécanisme dont la langue italienne tire largement parti pour son expression morphologique (A. Rocchetti 1968, p.351-359).

Toute notion, qu'elle soit nominale ou verbale, se constitue en un double mouvement : d'une part une approche de la notion en intérieurité, d'autre part un éloignement en extérieurité, par multiplication des notions singulières antérieurement obtenues :

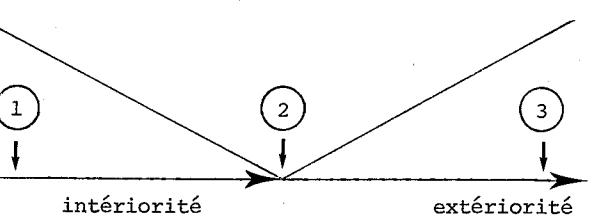


Figure 7

Lorsque le verbe n'inclut sémantiquement aucune limite (cas de *cercare*), c'est-à-dire lorsqu'il n'aboutit pas, la saisie en extérieurité livre un aspect itératif (saisie 3) qui ne se distingue pas de l'aspect duratif (saisie 1) : continuer de *chercher* ou répéter indéfiniment cette action, sont deux manières d'exprimer la durée. En revanche, dans le cas de verbes sémantiquement perfectifs, comme *trovare*, la continuité ne peut être obtenue que par la saisie 3, la limite de commencement (saisie 1) étant indissociable - en concevabilité - de l'obtention du résultat (saisie 2). Selon que le contexte apporte une idée de continuité ou, au contraire, pose une limite de fin, le verbe perfectif pourra être saisi en extérieurité (aspect itératif) ou à l'achèvement du premier mouvement (aspect ponctuel). Les temps verbaux, les adverbes ou locutions temporelles peuvent jouer, à cet effet, un rôle important, de même que la conjonction *finché*, laquelle est, par elle-même, plutôt durative. Ainsi :

"combatteranno finché troveranno ragioni di lotta"
('ils combattront tant qu'ils trouveront des raisons de lutter')

présente un verbe *trovare* itératif (cf. fig. 6) tandis que dans :

"combatteranno finché un giorno troveranno la loro lotta inutile"
('ils combattront jusqu'au jour où ils trouveront leur lutte inutile')

l'aspect de *trovare* est rendu ponctuel (saisie 2, cf. fig. 5) par l'intermédiaire de l'expression *un giorno*. Que l'on supprime un

giorno, et *trovare* redevient itératif malgré l'incohérence manifeste du sens ('ils combattront tant qu'ils trouveront leur lutte inutile')!

Comme on le voit, le mécanisme de l'incidence ne peut, à lui seul, rendre compte des effets de sens de l'alternance *finché/finché non*. Il doit être combiné au mécanisme de l'aspect verbal, lequel est, à son tour, sous la dépendance de la visée de discours pour le locuteur, c'est-à-dire, pour l'auditeur ou le lecteur, du contexte.

NOTE

1. On pourrait penser que cette particularité du français dérive du fait que *jusque* a déjà une terminaison en *-que* alors que *fino* en est dépourvu. Il serait en effet difficile de rajouter directement après *jusque* une phrase nominalisée par *que*. Mais cette explication - purement phonétique - est vraisemblablement insuffisante car on constate un comportement syntaxique analogue de locutions comparables, lesquelles ne se terminent pourtant pas - avant composition - par *-que* : *parce que* (italien *perché*, littéralement 'par-que'), *puisque* (prononcé 'pui-ce-que', italien *poiché* 'pui-que'), *lorsque* (prononcé 'lor-ce-que; italien *allorché*), et même *quoique* (*quoi* = ce que, italien *checcché*, littéralement 'que-que'). Il y a là une série dans laquelle s'insère jusqu'à ce que et qui mériterait d'être étudiée de plus près.

BIBLIOGRAPHIE

- ALINEI, Mario (1975), *Spogli elettronici dell'italiano contemporaneo*, Bologna, Il Mulino.
- BATTAGLIA, S. & V. PERNICONE (1960), *La grammatica italiana*, Torino, Loescher, 2ème éd.
- MOIGNET, Gérard (1974), *Etudes de psychosystématique française*, Paris, Klincksieck.
- ROCCHETTI, Alvaro (1968), "Les pluriels doubles de l'italien : une interférence de la sémantique et de la morphologie", *Les langues modernes*, mai-juin.

Yves St-Gelais
Université du Québec à Chicoutimi

LA PRAXÉOGÉNIE ADJECTIVALE EN FRANÇAIS MODERNE

1. INTRODUCTION

1.1 La psychomécanique du langage voit dans le mécanisme d'incidence non seulement le principe discriminateur des parties de langue, mais aussi le premier conditionnant des faits de syntaxe.

L'incidence est un trait morphogénique indispensable à l'entendement universalisateur de toute partie de langue : un substantif ne saurait être conçu sans l'incidence interne; un adjectif, sans l'incidence externe de premier degré; un adverbe, sans l'incidence externe de second degré. Pour qu'un mot puisse être tel en langue et fonctionner, en discours, conformément à la visée de son programme opératif, il doit porter du plan de puissance au plan d'effet la forme spécifique de son incidence.

Cela dit, les faits enseignent que cette contrainte de structure ne condamne pas les mots à un seul et unique emploi. À la vérité, en passant de la langue au discours, les vocables disposent d'une certaine latitude fonctionnelle, qu'il faut attribuer, du moins dans le cas qui nous occupe :

- 1) à la survenance précoce ou tardive du régime incidentiel dont le jeu, écrit si justement R. Valin, dans son tout dernier essai "repose sur un fonctionnement d'une rigueur absolument mécanique, [mais qui] n'a rien d'un fonctionnement robotique" (1981, p.36).
- 2) à son intervention, tantôt dans le cadre étroit du syntagme intégré, tantôt dans le cadre large de la phrase intégrante à l'endroit de ses constituants immédiats.

1.2 Incidence de l'adjectif et double attribution

L'incidence externe de premier degré est le discriminant capital, en langue, de l'adjectif qualificatif, dont le propre est de pouvoir se dire de tout support autre que lui, sans passer, toutefois, comme le verbe, par une première incidence à une personne ordinaire incorporée. Dans le cas de l'adjectif, la quête du support se fait également en dehors de ce qu'il signifie, mais, dans un mot de cette espèce, la personne logique est négativée (Guillaume, *LL*, 2, p.145).

Verbe et adjectif ont en commun la propriété de se référer à un support exo-sémantique de nature nominale, mais alors que le premier est toujours rapporté à un substantif par le biais d'une attribution temporelle (le verbe est l'expression même du temps) le second connaît, selon Guillaume, deux états d'attribution possible :

- "1. L'attribution intemporelle ne mettant pas en cause la catégorie du temps.
Ex. : *Le bel enfant*.
2. L'attribution temporelle mettant en cause la catégorie du temps.
Ex. : *Cet enfant est beau.*" (1)

On ne saurait procéder à l'examen des fonctions de l'adjectif, sans prendre en compte l'une et l'autre de ses voies d'attribution, qui n'appartiennent pas au même niveau de construction syntaxique ou, si l'on veut, ne sont pas contemporaines en regard du temps opératif nécessaire à la genèse d'une phrase.

Signifiant de qualité, l'adjectif participe à la construction du syntagme nominal, lorsqu'il est immédiatement rapporté à un substantif. Il devient signifiant de comportement, lorsqu'il est fusionné à un verbe copule, puissamment dématérialisé, ou à un substitut dont l'état de dématérialisation notionnelle est moins avancé.

2. L'ATTRIBUTION INTEMPORELLE

2.1 En suivant l'enseignement de Guillaume, on arrive à esquisser d'une

manière satisfaisante le programme des variations syntaxiques, auxquelles est assujetti l'adjectif fonctionnant comme attribut intemporel, c'est-à-dire comme épithète. Au fond, le mécanisme de la variation épithétique est simple; il se ramène au principe opératoire suivant :

"... l'adjectif, en tout état de cause, succède à la partie de substantivation accomplie, parvenue à sa conclusion. Cette partie pouvant être l'entier, auquel cas l'adjectif suit le substantif, ou seulement une partie, auquel cas il le précède." (2)

Ainsi, dans le cadre d'une attribution intemporelle, survenant, comme il a été dit plus haut, au sein du procès de construction du syntagme nominal, tout adjectif qui échoit au procès de substantivation achevé est automatiquement postposé; tout adjectif, qui par contre, interfère un procès de substantivation non encore achevé est, pour sa part, placé devant substantif. L'antéposition de l'adjectif signifie donc que ce dernier qualifie un substantif dont la genèse constructrice n'a pas pris fin, alors que, postposée, l'épithète ressortit au substantif-résultat.

Figurativement, les choses pourraient être présentées comme suit :

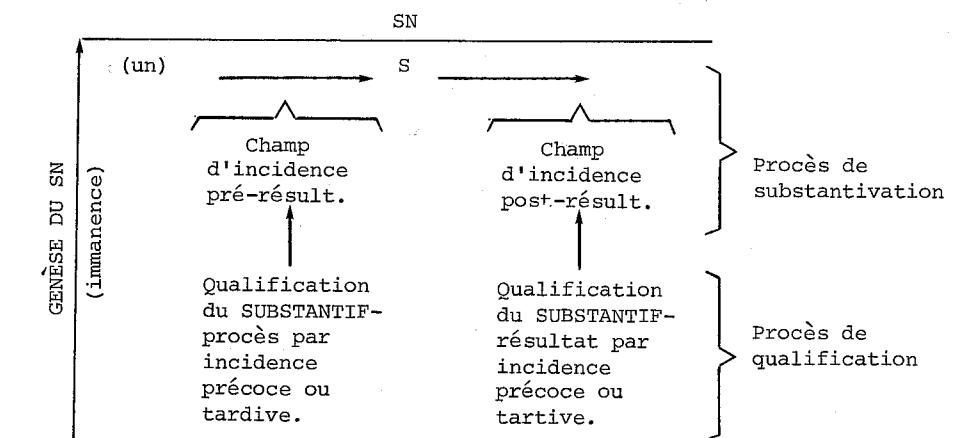


Figure 1

En règle générale, l'adjectif postposé conserve son sens propre et qualifie le substantif avec pleine valeur informative, alors que l'adjectif antéposé « s'infléchit dans un sens qui en fait l'adverbe d'un procès de qualification dont le substantif est l'essence » (Guillaume, *25.II.1943 b,p.25) et acquiert une valeur formative.

L'adjectif qui précède devient, pour ainsi dire, regardant à l'en-droit du substantif regardé (3) : *Une vraie femme*, c'est une manière d'être femme; *un brave homme*, c'est un homme qui est bravement homme. Dans le cas de l'adjectif qui suit le substantif, cette action est inopérante : *une femme vraie*, c'est une manière d'être une femme, comme on dit d'elle toute autre qualité, physique ou morale, qui lui peut être référée : *une femme hautaine*, *une femme sotte*, *une femme brillante*, *une femme instruite*, *une femme grasse*, *une femme forte*, etc...

Il importe d'ajouter à ce qui vient d'être dit que la diversité des effets de sens liés à la qualification adjectivale intemporelle trouve son explication, en psychomécanique du langage, dans la surveillance précoce ou tardive de l'incidence du procès de qualification. Cette proposition, qui s'avère particulièrement pertinente, lorsqu'elle s'applique à l'adjectif mis devant substantif, vaut également, nous le verrons, pour l'adjectif postposé.

2.2 L'antéposition

Les adjectifs antéposés par incidence précoce (Fig. 2) présentent, par rapport à leur postposition, une différence non équivoque de signification.

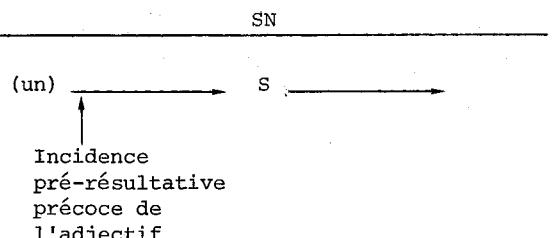


Figure 2

La variation de sens subie par l'adjectif épithète est d'autant plus sensible qu'est précoce l'interception qualificative du procès de substantivation. Telle est, du moins pour nous, la cause psychomécanique profonde des valeurs diverses liées aux quelques séries d'exemples qui suivent :

- a) une *sale histoire*, un *méchant livre*, un *pauvre homme*, un *triste personnage*, etc. (valeur dépréciative);
- b) une *ancienne mode*, un *petit malin*, une *vague idée*, un *brave homme*, etc. (valeur dénotative);
- c) une *basse vengeance*, une *verte réprimande*, une *fine lame*, une *maigre pitance*, etc. (valeur connotative);
- d) un *petit-fils*, un *jeune homme*, une *sage-femme*, une *chauve-sousis*, etc. (valeur formative).

L'antéposition adjectivale obtenue par interception tardive (Fig. 3) conduit d'ordinaire à une équivalence sémantique avec la postposition du même adjectif : il n'y a pas de différence sémantique perceptible entre (a) *un pressant appel* et (a') *un appel pressant*, (b) *une éclatante victoire* et (b') *une victoire éclatante*, (c) *une remarquable étude* et (c') *une étude remarquable* (4).

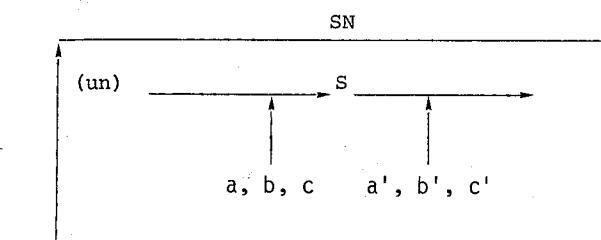


Figure 3

Ce qui ne veut pas dire qu'une antéposition de cet ordre soit dénuée de nuance impressionnante, de connotation affective ou évocatrice. Bien au contraire. Mais nous croyons que, dans ce cas précis, seule l'analyse du contexte permet d'identifier l'intention visée par le locuteur et de mesurer l'effet de sens lié au procédé d'antéposition (5).

2.3 La postposition

En français moderne, la règle générale (6), particulièrement impérative dans le cas des adjectifs de couleur (7), (un bonnet blanc, une robe verte, des souliers noirs, un mur gris, etc), des adjectifs de relation (la structure chimique, un manuel scolaire, la spéculation immobilière, un appareil photographique, etc.) et des participes-adjectifs (les êtres vivants, le programme écrit, une contradiction flagrante, un pays surpeuplé, etc.) place l'adjectif qualificatif derrière le substantif. Dans cette position, l'adjectif, qualifiant son support nominal "avec pleine valence et plein rendement" (Damourette et Pichon, *Essai*, II, p.41), n'emporte pas, d'ordinaire, d'autre valeur sémantique que celle qui lui est attribuée par le consensus des usagers.

Toutefois, il n'est pas interdit de penser que l'incidence adjetivale à la substantivation close peut aussi survenir précocement ou tardivement :

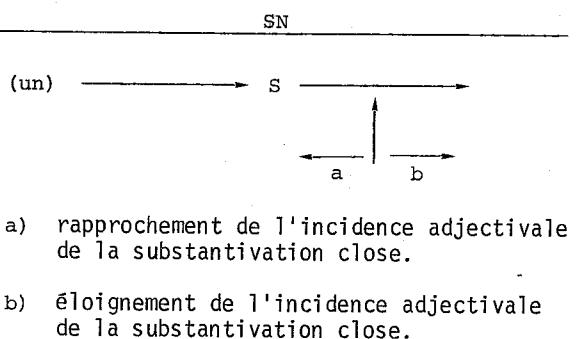


Figure 4

Des signes extérieurs, comme la pause ou l'accent d'insistance, que reproduisent d'ailleurs plus ou moins fidèlement, en langue écrite, les points de suspension, les guillemets et les parenthèses, déclarent l'éloignement intentionnel de la qualification adjetivale du seuil de la substantivation résultative. Est produite ainsi, comme dans les exemples suivants, une épithète décalée :

- Le garçon ... énorme ... huit livres ... le papa en crève d'orgueil. (Colette Yver, *Princesse des sciences* cité par R. Thimonnier, *Code orthographique et grammatical*, p. 283).
- En réfléchissant à la cause des confusions (*apparentes?*) auxquelles conduit le programme... (J. Monod, *Le hasard et la nécessité*, p. 24).
- Selon ces écoles ("organistes" ou "holistes"), l'attitude analytique serait à jamais stérile. (*Ibid*, p. 105).

Poussée plus avant, la retenue du mouvement incidentiel entraîne le détachement de l'épithète et sa mise en opposition déclarée, en langue orale, par la pause et, en langue écrite, par les virgules d'isolement.

La fonction appositive est un cas tout à fait particulier de l'attribution adjetivale intemporelle (8). Elle montre un mot de cette espèce saisi au moment où, n'ayant pas quitté l'incidence extra-temporelle, il s'apprête à s'engager, avec le substantif auquel il est référencé, dans l'effection du rapport momentanément institué entre un support de nature spatiale (le SN) et un apport de nature temporelle (le SV), autrement dit, comme l'illustre la figure 5, entre les constituants immédiats de la phrase :

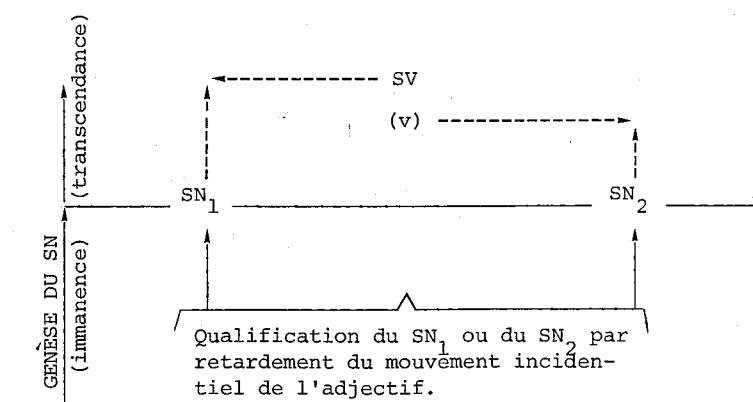


Figure 5

Comme épithète détachée, l'adjectif échoit au substantif dans l'au-delà immédiat du seuil théorique de fermeture du procès de qualification post-résultative. De là viendrait le caractère prédicatif d'une fonction qui, aux yeux des grammairiens, apparaît comme la forme elliptique d'une véritable proposition (9). Cette fonction assure à l'adjectif, qui en est porteur, une grande mobilité syntaxique, quelle que soit le cas fonctionnel (sujet, attribut ou objet) du substantif auquel il est attribué.

Voici d'ailleurs, à titre d'illustration, quelques exemples d'adjectifs mis en apposition au sujet :

- *Petite, ronde de partout, grasse à lard, elle restait cependant appétissante et courue.* (Maupassant)
- *Madame, familière avec les clients ses amis, ne quittait pas le salon.* (Ib.)
- *Le lit trône, énorme, avec sa courtepointe...* (A. Hébert)

De plus, dans certaines conditions rendues favorables par une surcharge d'expressivité, l'adjectif apposé peut faire phrase et contribuer ainsi, par la condensation de son contenu, à la coloration connotative d'un discours singulier.

- Soudain il s'en revint avec un cri terrible. *Ebloui, haletant, stupide, épouvanté.* (Hugo)
- La marquise sortit à cinq heures. *Reposée. Bichonnée. Pomponnée. Ballonnée.* (C. Mauriac)
- «Nous évitons de nous regarder. Tous deux dans une même chaleur. Sous les robes de fourrure. *Très droits. L'air indifférent. Sans aucune émotion visible. Aveugles. Hautains. De profil sur le ciel d'hiver.* (A. Hébert, *Kamouraska*)

3. L'ATTRIBUTION TEMPORELLE

L'attribution de l'adjectif est dite temporelle, lorsque la qualification apportée au substantif s'opère par la médiation verbale.

Ce rôle n'est pas dévolu exclusivement à l'adjectif, puisque le cas «attribut» est une fonction cardinale du substantif, en particulier, lorsqu'il désigne la nationalité (*être Russe, Français, Allemand, etc.*), une profession ou un métier (*être médecin, instituteur, boulanger, etc.*), un état permanent du sujet (*être bête, homme, femme, etc.*).

Que cette fonction soit remplie par un mot d'essence substantivale ou adjectivale, le procédé d'effection attributive naît d'un même psychisme constructeur (Fig. 6), qui situe la relation établie entre un nom et son support dans la transcendence du procès de construction du syntagme, c'est-à-dire au niveau des constituants immédiats de la phrase :

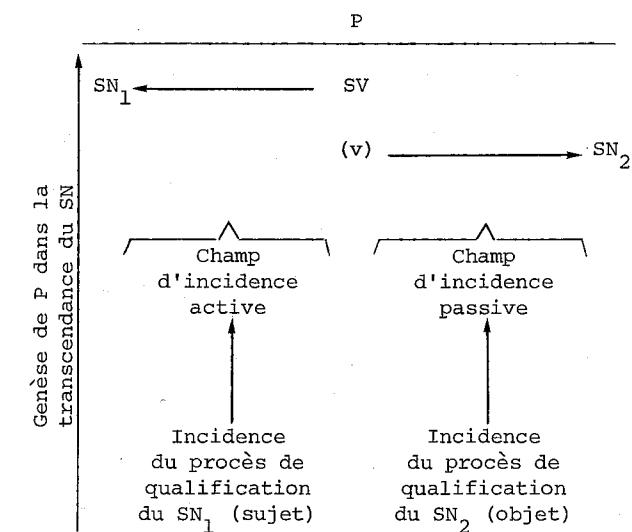


Figure 6

Ce schéma présente les champs d'action incidentiels de l'adjectif qualificatif faisant office d'attribut du sujet (la qualification s'effectue dans le rapport entre le SN sujet et le prédicat : $SN_1 \longrightarrow V$) et de l'objet (la qualification se produit alors dans l'incidence passive d'un verbe de nature transitive et le syntagme nominal jouant le rôle d'objet : $V \text{ transitif} \longrightarrow SN_2$) (10).

3.1 L'attribut du sujet

Pour Guillaume, se trouve à la source du régime de l'attribut du sujet "un élément complétif intervenant pour la rendre possible dans une incidence qui sera externe de premier degré et qui est [...] refusée à un verbe diminué matériellement" (*16.I.1948c, p.15). Ainsi entendu, l'attribut adnominal se présente partout et toujours comme une articulation discursive momentanément insérée dans l'espace laissé libre par la dématérialisation lexicale des verbes servant de relais à l'adjectif attribut du sujet. Figurativement :

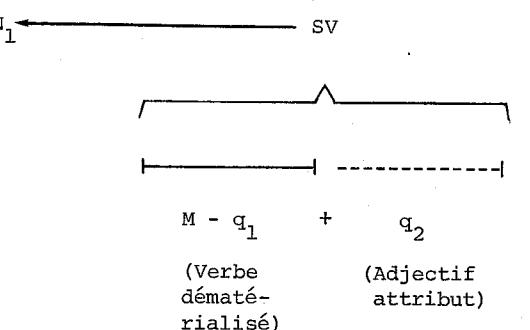


Figure 7

D'après ce modèle explicatif, il semble possible, en les liant au degré de dématérialisation du verbe, de ramener à trois les emplois de l'adjectif comme attribut du sujet :

1) Le vide créé par la subduction lexicale du verbe est grand. Dans la formule ci-après, la dématérialisation q_1 tend vers 1 ($q_1 \rightarrow 1$): le verbe obtenu n'a qu'une valeur copulative. Seul le verbe *être* atteint cet état de dématérialisation avancée. Figurativement :

$$\text{—————|-----|}$$

$$M - q_1 + q_2 = 1$$

(copule) (adjectif attribut)

Figure 8

L'adjectif attribut constitue presque l'entier de la matière verbale et forme, pour ainsi dire, avec la copule *être* un verbe de discours. *Être riche*, *être fort*, *être souffrant*, *être misérable*, *être honnête*, *être heureux*, *être triste*, *être ferme*, en voilà quelques exemples que l'on pourrait multiplier par mille.

2) Le vide créé par la dématérialisation du verbe est moindre que celui atteint par la copule *être*. Au fait, dans ce cas-ci, les verbes visés par le procès de subduction ne sont vidés qu'en partie de leur substance sémantique. En réalité, il est plausible de soutenir que, dans la formule adoptée ($M - q_1 + q_2 = 1$), $M - q_1$ est égal à q_2 . Figurativement :

$$\text{—————|-----|}$$

$$M - q_1 + q_2 = 1$$

Figure 9

Cette formule convient aux verbes menant à l'idée d'*être* (*sembler*, *paraître*, *devenir*, etc.) et aux réfléchis (ii) du type *se montrer*, *se dire*, *se croire*, etc.

sembler	riche
devenir	fort
rester	intelligent
demeurer	honnête
se montrer	vigilant
se dire	prudent
se croire	heureux
ETC.	ETC.

3) L'espace libéré est si petit que l'attribut est vu l'occuper en intrus, n'y trouvant place que sous l'effet d'une insolite qualification. Dans la formule, q_1 tend vers zéro. Figurativement :

$$\begin{array}{ccc}
 M - q_1 & + & q_2 = 1 \\
 (\text{verbe très peu dématérialisé}) & & (\text{adjectif})
 \end{array}$$

Figure 10

Exemples :

- Chez lui la peur éclatait *soudaine et féroce*.
(A. France, cité par Damourette et Pichon, II, p. 140)
- Jamais les vents n'avaient soufflé *plus tièdes*. (A. Gide)
- La lourde berline roulait *lente et lugubre*.
(Damourette et Pichon, II, p. 140)
- Une sueur de passion filtrait *fine sur ses tempes*. (*Ibid.*)
- Sa respiration se régularisa *débile*. (*Ibid.*)
- La nuit descend *lugubre et sans robe étoilée*. (V. Hugo)
- Des moments si purs, si pleinement triomphants, qu'il m'en soit donné encore un ou deux et je crève *heureuse*.
(A. Sarrazin, *Journal de prison*, p. 64)
- Sur les champs la puanteur roule *noire et bien musclée*.
(Paul Eluard, *Poésie interrompue*, NRF/Gallimard)
- Ils avaient trop longtemps vécu *contradictoires*. (*Ibid.*, p. 138)

On aura remarqué que les verbes de la précédente liste d'exemples ont tous un trait en commun : chacun d'eux sert à l'expression intrinsèque d'un mouvement, d'une action qu'elle soit brève ou perdurable. Par leur sens, *éclater*, *ressortir*, *rouler*, *aller*, *filtrer*, *tomber*, *descendre*, *vivre*, etc., limitent au sujet la portée de leur contenu sémique. Généralement, la relation établie avec le support nominal est achevée et le verbe réclame un complément adverbial. Dire : *la pluie tombe finement*, *la colère éclatait soudainement*, *la berline roulait lentement*, *je crève d'une manière heureuse* implique, sans subduction lexicale du verbe ($q_1 = 0$), la complétion du rapport sujet-prédicat que l'on fait naturellement suivre d'un adverbe. Au contraire, la présence derrière le verbe d'un adjectif en fonction d'attribut ne peut signifier qu'une chose : place est faite au sein de la matière

verbale à une portion de la substance de l'adjectif pouvant ainsi ne pas quitter l'incidence externe de premier degré et se rapporter directement au sujet en prenant de lui et son genre et son nombre. En d'autres termes, "il n'y a d'attribut que relativement à un verbe ayant subi du côté de la matière une certaine réduction que l'intervention de l'attribut annule en quelque sorte compensativement" (Guillaume, *16.I.1948c, p.6).

3.2 *L'attribut de l'objet*

L'emploi de l'adjectif comme attribut de l'objet s'observe auprès des verbes transitifs qui, selon Robert Le Bidois, sont :

"... des factitifs (*faire, rendre*), [...] des verbes marquant l'état (*garder*), [...] des verbes qui énoncent un acte de pensée (*croire, savoir, connaître, trouver*), ou de la volonté (*vouloir*), [...] d'autres verbes tels que *voir, supposer, juger, sentir, nommer, appeler*, etc. [et] l'imperatif *il faut...*" (12)

Ces verbes acceptent qu'un adjectif soit attribué à l'objet nominal ou pronominal que leur sens réclame, non pas cependant comme simple épingle épithétique, mais comme l'équivalent d'une véritable proposition dans laquelle la restitution du verbe *être* fait de l'adjectif l'attribut du substantif objet. Du moins est-ce ainsi que doit être entendue la fonction des adjectifs *jolie* et *belle* dans la phrase suivante d'Alexandre Dumas. Il nous semble en effet que : «Une robe du soir... un ruban frais sur la tête ne font point *jolie* une femme laide, mais font *belle* une femme *jolie*» (13) signifie : Une robe du soir... un ruban frais sur la tête ne font point [que soit ou devienne *jolie*] une femme laide mais font [que soit ou devienne *belle*] une femme *jolie*.

Certes, il arrive que certains cas offrent une alternative dans l'interprétation du rôle joué par l'adjectif qualificatif. *Elle veut sa robe rouge* peut signifier deux choses : 1) elle veut sa robe qui est rouge et alors l'adjectif *rouge* est épithète; 2) elle veut que sa robe soit rouge et alors *rouge* devient attribut.

L'adjectif épithète, rappelons-le, fait corps avec le nom qu'il qualifie "extra-temporellement" et l'une et l'autre espèces assument

conjointement la fonction syntaxique qui leur est momentanément dévolue. Dans "Pierre adore les pommes vertes", l'objet logique est le groupement entier "les pommes vertes" : l'attribution de "vertes" à "pommes" opère avant le déclenchement de l'incidence passive du verbe. En d'autres termes, l'incidence adjectivale de *vertes* à *pommes* est choisie avant que n'entrent en relation fonctionnelle le verbe et son objet. Dans l'ordre, les opérations se déroulent donc ainsi :

1. Incidence de *vertes* à *pommes* dont le procès de substantivation est clos.
2. Incidence passive du verbe *adore* au groupement syntagmatique "les pommes vertes" qui lui sert d'objet.

Par contre, lorsque l'adjectif est attribut de l'objet, l'incidence passive du verbe est engagée au moment où s'effectue la qualification de l'objet. Dans l'exemple "Elle croit son fils malade" (i.e. que son fils est malade), l'ordre des faits se présente comme suit :

1. Incidence passive du verbe (*croit*) à son objet (*son fils*).
2. Incidence de l'adjectif (*malade*) à la première incidence engagée.

Le fonctionnement de ce mécanisme constructeur ressort, pourrait-on dire, avec plus d'évidence encore, quand l'adjectif devient l'attribut d'un objet nominal déjà qualifié. Dans les exemples ci-après, cités par Robert Le Bidois, trois mouvements d'incidence se succèdent :

1. Incidence de l'adjectif épithète au substantif;
2. Incidence passive du verbe à l'objet formé du groupe substantif-adjectif;
3. Incidence de l'adjectif attribut à l'incidence du verbe à l'objet.

Exemples :

- Quelqu'un trouvait les hommes intelligents bêtes.
(M. Proust)
- ... l'insuffisance d'instruction et de culture leur [rend] certaines opérations mentales plus difficiles ou hasardeuses. (J. Romains)

- Elle jugeait les faiblesses humaines moins graves que... (M. Proust)

Dans l'un et l'autre de ces cas, l'adjectif, en fonction d'attribut de l'objet, peut se placer devant ou derrière le substantif qualifié :

- A. 1. "Il avait gardé intacte la chambre de sa compagne".
2. "Quelqu'un trouvait bêtes les hommes intelligents".
- B. 1. "Il avait gardé la chambre de sa compagne intacte".
2. "Quelqu'un trouvait les hommes intelligents bêtes".

Une telle mobilité syntaxique ne peut s'expliquer que par la possibilité d'une survenance précoce ou tardive de l'incidence de l'adjectif attribut à l'objet explicite. Figurativement :

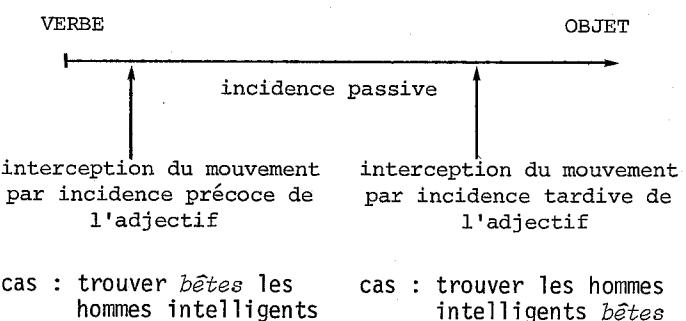


Figure 11

C'était là une vue des emplois "ordinaires" de l'adjectif attribut de l'objet. Restent à creuser, par exemple, le cas de l'objet sous-entendu (Vous demandez si l'amour rend heureuses. - Nous lavons nos corps dans l'eau qui rend plus belles) et le fait que certains verbes rendent par recours à un agent syntaxique de nature prépositive ou adverbiale (?) le mouvement incidentiel de l'attribut d'objet : pour marquer la fonction attributive de l'adjectif, le verbe *traiter* se construit avec les prépositions *de* ou *en*; les verbes *prendre*, *tenir*, *avoir*, avec la préposition *pour*; les verbes *parler* et *agir*, à l'aide de la préposition *en*; les verbes *avoir*, *regarder*, *considérer*, à l'aide de l'adverbe *comme*.

4. CONCLUSION

À l'observation concrète, le comportement syntaxique de l'adjectif apparaît d'une grande complexité. Mais en suivant la pensée de Gustave Guillaume, qui invite à remonter au psychisme constructeur de tout procès linguistique, l'actualisation praxéogénique de cette espèce de mot se révèle d'une étonnante simplicité.

Épithète, apposition ou attribut, l'adjectif du français moderne accomplit, au fond, sous ces dénominations traditionnelles des fonctions adjectivales, une seule et unique tâche : la qualification du substantif, opération qui se produit, dans le cadre de la construction d'une phrase, tantôt immédiatement, par incidence directe extra-temporelle, au sein du syntagme nominal, tantôt médiatement, par incidence indirecte verbo-temporelle, dans le rapport momentanément institué entre les constituants immédiats.

Sans être exhaustive ni parfaitement satisfaisante, cette explication psychomécanique a le mérite de jeter les bases d'une théorie cohérente de la syntaxe adjectivale.

NOTES

1. Guillaume, *23.XII.1943, p.29. Cf. Id. *21.II.1947c, *1.IV.1943b, *8.V.1952a. (L'astérisque indique qu'il s'agit d'un inédit).
2. Guillaume, *4.III.1943b, p.12. Cf. *21.XII.1939, *18.III.1943b; 2.V.1947c.
3. Par idée regardante, il faut entendre ici, d'après Guillaume, «la manière d'être de la chose» et par idée regardée, «la manière d'être la chose». (*18.IV.1947c, p.23).
4. Malgré les apparences, notre observation ne va pas à l'encontre de l'une des conclusions dégagées par Marc Wilmet dans son étude sur la place de l'épithète qualificative : "Ni contrainte ni libre, la fixation de l'ordre déterminant + déterminé ou déterminé + déterminant est de toute manière significative" (nous soulignons).

(*Revue de ling. rom.*, 177-178, janvier-juin 1981, p. 53). La proposition de ce linguiste demeure valable dans sa portée générale.

5. En multipliant les tours de cet ordre, l'auteur d'une histoire intimiste de l'Acadie a renforcé l'expression de sa pensée, animée par les vents contraires de la tristesse mélancolique (... une bienveillante nature; les fascinants espaces du message écrit; la tragique pauvreté de nos bibliothèques; etc.) et de l'ironie persiflante (*Stupéfiante aberration de l'esprit*. - À l'heureuse époque...; ... mon précieux B.A.; etc.). Michel Roy, *L'Acadie perdue*, Montréal, Québec-Amérique, 1928, 204 p. Un autre exemple de cet ordre est constitué par le titre d'un chapitre ("D'étranges objets") du livre de J. Monod, *Le hasard et la nécessité* (Paris, Seuil, 1970, 175 p.). Cet intitulé renvoie à cette phrase du livre: "Les êtres vivants sont des objets étranges" (p. 34), dont il constitue une synopsis imagée, choisie pour laisser le lecteur dans un état de saine curiosité expectative. S'il avait opté pour l'ordre inverse (des objets étranges), le savant n'aurait pas atteint l'effet souhaité.
6. Cette règle n'a, au fait, été acquise que tardivement et résulte d'un renversement progressif de la séquence syntagmatique AS (adjectif + substantif) attestée aux siècles antérieurs. Voir entre autres : W. Von Wartburg, *Evolution et structure de la langue française*, 6e éd., 1962, p. 175; P. Guiraud, *La syntaxe du français*, Que sais-je? no 984, 1967, p. 117; Damourette et Pichon, *Essai*, II, pp. 114-119.
7. Dans la langue poétique, l'antéposition des adjectifs de couleur est possible, mais il s'agit, au regard de la langue commune, d'un usage exceptionnel : *Les rouges tabliers* (V. Hugo). *La blanche colombe* (Lamartine). Ces blanches moutons (Proust).
8. Un autre cas de la praxéogénie adjectivale intemporelle : l'épithète "discriminative" (*un jour de libre, vingt hommes de tués*) a été mis de côté, parce qu'il requérirait un trop long développement.
9. Opinion que l'on trouve chez Charles Bally (*Ling. gén. et ling. fr.*, 4e éd., 1965, p. 59), Grevisse (*Le bon usage*, 8e éd., 1964, p. 152), Wagner et Pinchon, *Gramm. du fr. class. et mod.*, 1962, p. 30).
10. «Un verbe transitif est celui qui accepte un objet, c'est-à-dire [...] un verbe dont l'incidence active au sujet est réversible en une incidence passive à l'objet... Le verbe transitif a gardé en lui le mouvement A allant à l'activité et il y a ajouté le mouvement B allant à la passivité...» (G. Guillaume, *LL*, 2, p. 177).
11. Cette explication ne convient pas à tous les psychomécaniciens. Pour J. Dolbec et D.C. Le Flem («Morphologie verbale et fonction attribut», *Langage et psychomécanique du langage*, pour Roch Valin, P.U. - Lille et P.U.L. - Québec, 1981, pp. 310-323), «L'attribut représente une fonction d'apport de type adjectival à une personne

support intra-verbale et non pas [...] au sujet ou à l'objet syntaxique» (p. 323). Dans Grisou est *agressif* et Grisou part *content*, les adjectifs remplissent deux fonctions distinctes : *agressif* est attribut de la personne intra-verbale 2 et remplaçable par le pronom *le*; *content* est attribut de la personne 1 - sujet - et non remplaçable par *le*.

12. R. Le Bidois, «La place de l'attribut d'objet», in *Mélanges offerts à M. Grevisse*, pp. 222-230. Comme son titre l'indique, cet article renseigne sur les diverses positions que l'adjectif attribut d'objet peut occuper, vu sa relative liberté face au nom qu'il qualifie.
13. Ex. tiré de *Synt. du fr. moderne*, (G. et R. Le Bidois, 1967, no 939).

BIBLIOGRAPHIE

- DOLBEC, J. et LEFLEM, D.C., "Morphologie verbale et fonction attribut", *Langage et psychomécanique du langage*. P.U. - Lille et P.U.L. - Québec, 1981, pp. 310-323.
- DAMOURETTE et PICHON, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, tome II, 2e éd., Paris, d'Artrey, 1970.
- GUILLAUME, G., *Leçons de linguistique*, 4, 1948-1949, Série B, Québec-Paris, P.U.L. - Klincksieck, 1971, 269 p.
- GUILLAUME, G., *Conférences à l'École Pratique des Hautes études*, Québec, *4.III.1943b; *16.I.1948c.
- LE BIDOIS, R., "La place de l'attribut d'objet", *Mélanges offerts à Maurice Grevisse*, Gembloux, Duculot, 1966, pp. 222-230.
- VALIN, Roch, *Perspectives psychomécaniques sur la syntaxe*, Québec, P.U.L., 1981, 96 p. (*Cahiers de psychomécanique du langage*).
- WILMET, Marc, "La place de l'épithète qualificative", *Revue de linguistique romane*, 177-178, jan.-juin 1981, pp. 1-73.

John Hewson
Memorial University of Newfoundland

POINTS DE VUE OPPOSÉS SUR LA SYNTAXE

A la question de savoir ce qu'est la syntaxe, les uns répondraient que c'est l'ordre des mots dans la phrase; d'autres diraient que c'est la structure de la phrase; d'autres encore diraient que c'est la fonction des mots dans la phrase; ou même qu'elle est faite des rapports entre les mots; et même si on s'accordait pour dire qu'elle étudie les rapports entre les mots, il y en resterait pour croire qu'il s'agit de rapports de corrélation, et d'autres qui prétendraient qu'il s'agit de rapports de dépendance. On ne s'accorde pas non plus sur le rôle que joue le sens. Ces points de vues opposés trouvent historiquement leur point de départ dans le *Cours de linguistique générale* de Saussure.

1. La base saussurienne

Il n'y a qu'une vingtaine de pages consacrées à la syntaxe dans le *Cours*, mais elles sont remplies, comme toujours chez Saussure, d'intuitions. "D'une part", dit-il, "dans le discours, les mots contractent entre eux, en vertu de leur enchaînement, des rapports fondés sur le caractère linéaire de la langue, qui exclut la possibilité de prononcer deux éléments à la fois" (CLG, p.170). "D'autre part", poursuit-il, "en dehors du discours, les mots offrant quelque chose de commun s'associent dans la mémoire..." (CLG, p. 171). C'est-à-dire : il y a non seulement l'agencement des mots, mais aussi un classement des entités qui s'agencent.

Mais Saussure confond la morphologie et la syntaxe. Pour lui, la morphologie ne marque que la fonction syntaxique, sans conférer une si-

support intra-verbale et non pas [...] au sujet ou à l'objet syntaxique» (p. 323). Dans Grisou est *agressif* et Grisou part *content*, les adjectifs remplissent deux fonctions distinctes : *agressif* est attribut de la personne intra-verbale 2 et remplaçable par le pronom *le*; *content* est attribut de la personne 1 - sujet - et non remplaçable par *le*.

12. R. Le Bidois, «La place de l'attribut d'objet», in *Mélanges offerts à M. Grevisse*, pp. 222-230. Comme son titre l'indique, cet article renseigne sur les diverses positions que l'adjectif attribut d'objet peut occuper, vu sa relative liberté face au nom qu'il qualifie.
13. Ex. tiré de *Synt. du fr. moderne*, (G. et R. Le Bidois, 1967, no 939).

BIBLIOGRAPHIE

- DOLBEC, J. et LEFLEM, D.C., "Morphologie verbale et fonction attribut", *Langage et psychomécanique du langage*. P.U. - Lille et P.U.L. - Québec, 1981, pp. 310-323.
- DAMOURETTE et PICHON, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, tome II, 2e éd., Paris, d'Artrey, 1970.
- GUILLAUME, G., *Leçons de linguistique*, 4, 1948-1949, Série B, Québec-Paris, P.U.L. - Klincksieck, 1971, 269 p.
- GUILLAUME, G., *Conférences à l'École Pratique des Hautes études*, Québec, *4.III.1943b; *16.I.1948c.
- LE BIDOIS, R., "La place de l'attribut d'objet", *Mélanges offerts à Maurice Grevisse*, Gembloux, Duculot, 1966, pp. 222-230.
- VALIN, Roch, *Perspectives psychomécaniques sur la syntaxe*, Québec, P.U.L., 1981, 96 p. (*Cahiers de psychomécanique du langage*).
- WILMET, Marc, "La place de l'épithète qualificative", *Revue de linguistique romane*, 177-178, jan.-juin 1981, pp. 1-73.

John Hewson
Memorial University of Newfoundland

POINTS DE VUE OPPOSÉS SUR LA SYNTAXE

A la question de savoir ce qu'est la syntaxe, les uns répondraient que c'est l'ordre des mots dans la phrase; d'autres diraient que c'est la structure de la phrase; d'autres encore diraient que c'est la fonction des mots dans la phrase; ou même qu'elle est faite des rapports entre les mots; et même si on s'accordait pour dire qu'elle étudie les rapports entre les mots, il y en resterait pour croire qu'il s'agit de rapports de corrélation, et d'autres qui prétendraient qu'il s'agit de rapports de dépendance. On ne s'accorde pas non plus sur le rôle que joue le sens. Ces points de vues opposés trouvent historiquement leur point de départ dans le *Cours de linguistique générale* de Saussure.

1. La base saussurienne

Il n'y a qu'une vingtaine de pages consacrées à la syntaxe dans le *Cours*, mais elles sont remplies, comme toujours chez Saussure, d'intuitions. "D'une part", dit-il, "dans le discours, les mots contractent entre eux, en vertu de leur enchaînement, des rapports fondés sur le caractère linéaire de la langue, qui exclut la possibilité de prononcer deux éléments à la fois" (CLG, p.170). "D'autre part", poursuit-il, "en dehors du discours, les mots offrant quelque chose de commun s'associent dans la mémoire..." (CLG, p. 171). C'est-à-dire : il y a non seulement l'agencement des mots, mais aussi un classement des entités qui s'agencent.

Mais Saussure confond la morphologie et la syntaxe. Pour lui, la morphologie ne marque que la fonction syntaxique, sans conférer une si-

gnification indépendante aux unités reconnues. C'est pour cette raison qu'il dit (*CLG*, p.186) : "Linguistiquement la morphologie n'a pas d'objet réel et autonome; elle ne peut constituer une discipline distincte de la syntaxe." Il ne distingue même pas les processus morphologiques des processus syntaxiques. Aussi déclare-t-il, par exemple (*CLG*, p.187) : "...tout mot qui n'est pas une unité simple et irréductible ne se distingue pas essentiellement d'un membre de phrase, d'un fait de syntaxe; l'agencement des sous-unités qui le composent obéit aux mêmes principes fondamentaux que la formation des groupes de mots."

Ces deux perspectives - à savoir que la morphologie et la syntaxe ne se distinguent pas et qu'elles obéissent aux mêmes principes - ne sont plus acceptables, bien qu'il reste encore nombre de linguistes pour les défendre; Jakobson est le premier, à ma connaissance, qui ait remis en question cette vision des choses. Il écrit en 1936 (1966, p.55) :

"...wir haben nicht das Recht zu behaupten, dass die Wortfolge Kasus ausdrücken kann, sie kann bloss die syntaktischen Funktionen der Worte ausdrücken, was Keinesfalls dasselbe ist."

Ce passage est fort intéressant, et je me permets de le citer intégralement (dans la traduction française que j'en ai faite) :

"Dans les phrases telles que *otec l'ubit syna, syna l'ubit otec* (= le père aime le fils) la fonction syntaxique des substantifs est signalée par les cas, mais là où le cas n'est pas marqué (*mat' l'ubit doc'*, la mère aime la fille) la fonction des substantifs est déterminée par l'ordre des mots. Dans les langues analytiques c'est uniquement l'ordre des mots qui détermine la fonction. Mais nous n'avons pas le droit de déclarer que l'ordre des mots marque des cas, il ne peut que marquer la fonction syntaxique des mots, ce qui n'est pas du tout la même chose. Brøndal a eu raison quand il s'est aperçu que les cas ont une nature morphologique, et non pas syntaxique : "Tout cas a sa définition ou sa fonction; mais il n'y a pas de rapport nécessaire entre les fonctions du cas et les fonctions de la phrase; la théorie des cas et la morphologie ne sont pas la syntaxe."

Pour Jakobson, un cas présente une signification, un signifié, et c'est ce signifié qui convient à l'emploi syntaxique. En examinant les distinctions que fait le latin entre l'emploi de l'accusatif et de l'ablatif avec la même préposition (ce qui donne des paires minimales), on

peut démontrer que les cas ont des signifiés, abstraits mais distinctifs :

currit in urbem

currit in urbe

Les distinctions semblables dans d'autres langues indo-européennes soulignent que les cas nominaux sont porteurs de leur propre signifié. Etant donné que dans les phrases citées, les deux cas jouent le même rôle syntaxique, il s'ensuit que ces signifiés sont nécessairement autre chose que des fonctions syntaxiques.

Il y a donc une tradition européenne qui veut que la syntaxe soit basée sur les signifiés grammaticaux de la langue; Jakobson les appelle, en allemand, les *Gesamtbedeutungen*; Guillaume les appelle *signifiés de puissance*; Hjelmslev les appelle des *significations fondamentales* et il affirme (1935, p.84) :

"La grammaire est la théorie des significations fondamentales ou des valeurs et des systèmes constitués par elles..."

(Le mot *valeur*, évidemment, remonte à Saussure).

2. L'école de Bloomfield

Dès 1926, dix ans après la parution du *Cours* de Saussure, Bloomfield a publié son Manifeste, intitulé : "A Set of Postulates for the Science of Language". Comme dans le *Cours* il y est peu question de la syntaxe, on y trouve cependant des définitions du syntagme et de la phrase :

12. Def. A non-minimum free form is a *phrase*

27. Def. A maximum form in any utterance is a *sentence*.

Bloomfield signale aussi qu'un syntagme doit constituer un tout significatif : on ne peut pas appeler "syntagme" n'importe quel groupe de mots d'une phrase. En plus il voit dans la phrase, comme dans le mot, ce qu'il appelle des "positions", et dans les deux cas ces positions sont significatives et leur variation est limitée. Pour ce qui est de la syntaxe, par exemple, on trouve

31. Def. The meaning of a position is a *functional meaning*.

A titre d'exemples Bloomfield nous dit d'abord que dans le mot *books* la première position veut dire "objet", la deuxième "nombre", et ensuite que dans : *Richard voit Jean* la première position veut dire "acteur", et la troisième veut dire "but".

Des problèmes surgissent aussitôt. D'abord, on constatera que les suffixes des substantifs comme *books* peuvent signifier bien autre chose que le nombre : ce n'est pas absolument la position qui marque ou qui présente le signifié de nombre, mais le morphème qu'on trouve dans cette position. Ce qui prouve, d'une certaine manière, que la morphologie obéit à des règles bien différentes de celles qui gouvernent la syntaxe; se trouve en outre démontrée la nécessité de distinguer radicalement entre la morphologie, la grammaire intérieure du mot, et la syntaxe, la grammaire extérieure au mot.

En y réfléchissant un peu plus, on se rend compte que, malgré la pertinence de la position dans : *Richard voit Jean* et *Jean voit Richard*, la première position ne signifie pas nécessairement "acteur". Quand on dit : *Richard a reçu un coup de pied à la jambe*, la première position ne signifie pas à première vue "acteur" : les signifiés de ces positions sont beaucoup plus difficiles à cerner. Les disciples de Bloomfield ont laissé de côté ce qu'il a professé sur l'importance de la signification dans l'analyse linguistique. Ils ont parlé de la syntaxe en termes de "Item and Arrangement" et de "Immediate Constituents". Influencé par les préjugés positivistes inhérents au behaviourisme - doctrine qui veut que la science ne traite que de l'observable -, Bloomfield a défini la langue d'un groupement humain comme la totalité des énoncés que ce groupement pourrait construire - parce qu'un énoncé est observable -, tandis que la langue, à vrai dire, comme Saussure l'a signalé, "présente... ce caractère étrange et frappant de ne pas offrir d'entités perceptibles de prime abord." (CLG, p.149).

Victimes de ces mêmes préjugés positivistes, les disciples de Bloomfield n'ont pas compris dans "Item and Arrangement" (c'est-à-dire Element et Agencement) autre chose que signifiant (au sens saussurien) et position : on fait abstraction du signifié, et l'agencement n'a pas d'autre système que celui de la position dans le discours observable. On y

reconnaît une syntaxe, enfin, basée sur la parole et le signifiant (en termes saussuriens), une syntaxe qui essaie de réduire la langue à des habitudes de comportement et la signification à quelque chose d'extra-linguistique.

Au résultat, ces préjugés conduisent à ne voir dans le langage que ce qui est observable directement : la parole et le signifiant. Il s'ensuit que la syntaxe de l'école de Bloomfield trouve son point de départ non pas dans les signifiés de la langue, comme le voudrait la tradition européenne, mais au pôle opposé, dans les signifiants de parole, de discours.

L'enseignement de l'anglais comme langue seconde aux Etats-Unis en termes de *Sentence Patterns* (c'est-à-dire "types de phrases"), dans lesquels chaque mot occupe un *slot* (c'est-à-dire une position automatique) et peut être remplacé par tout autre mot de la même classe représente une application typique de cette tendance. Apprendre une langue, selon ce modèle, c'est apprendre d'abord des types de phrases et ensuite apprendre à faire des modifications (des translations, aurait dit Tesnière), des transformations de ces phrases de base, appelées *kernel sentences* (*kernel* = "noyau"), c'est-à-dire, des phrases de base, à partir desquelles on fait les phrases plus complexes.

3. L'école de Chomsky

Chomsky, en 1959, dans son compte-rendu du livre de Skinner intitulé *Verbal Behavior*, a lancé une attaque sur le behaviourisme; c'était le début de ce qu'on a appelé la révolution chomskienne, qui a mis fin à l'influence directe du behaviourisme, jusqu'alors le courant le plus fortement représenté dans la linguistique américaine. Mais ce n'était quand même pas une révolution pour la linguistique générale, et cela pour deux raisons : 1) ce n'en était pas une pour la linguistique européenne, compte tenu de sa tradition toute différente, et 2) il reste, dans le générativisme, des préjugés positivistes qui n'ont pas été remis en question. D'une certaine manière, c'est une révolution manquée.

Le générativisme conserve, par exemple, la définition de la langue comme une suite de phrases, définition tout à fait insoutenable; en effet, quand un enfant apprend sa langue, il n'apprend pas une suite de phrases, il apprend le moyen de créer des phrases, ce qui n'est pas du tout la même chose. Celui qui écrit a le droit d'auteur sur les phrases qu'il a créées, mais non pas sur les moyens de création. Prendre le produit pour les moyens de production, c'est mettre la charrue devant les boeufs. La phrase, comme Saussure l'a vu, "...appartient à la parole, non à la langue", et définir la langue comme une suite de phrases, c'est se laisser séduire par un préjugé positiviste, et par conséquent se laisser entraîner dans l'erreur.

Au tout début, sans doute à cause de cette définition fautive de la langue, la base de la syntaxe chomskienne a été une suite de *kernel sentences*, des "phrases noyau" à partir desquelles il était possible de construire d'autres phrases en se servant de certaines transformations. Cette "faiblesse" de départ a été corrigée avec le développement des règles de structure de syntagme (*phrase structure rules*) et des structures profondes.

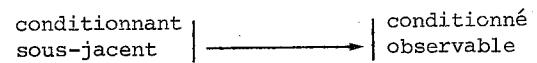
Une fois la distinction faite entre la structure de surface et la structure profonde, quelques tenants du générativisme se sont vite aperçus que la structure profonde n'était pas autre chose qu'un ensemble d'éléments de signification, qu'on pourrait présenter syntaxiquement sous diverses formes par l'opération des transformations. Ils ont formulé une nouvelle doctrine, appelée la *Sémantique générative*, qui veut que la sémantique soit la base de la syntaxe.

Les querelles surgirent aussitôt, du fait que la théorie dite standard prônait une séparation complète, suivant en cela la pratique des behaviouristes, de la syntaxe, c'est-à-dire de la grammaire, et de la sémantique. Dans le système de Chomsky, la sémantique était un composant (une boîte noire) tout à fait à part, qu'il ne fallait pas confondre avec la syntaxe.

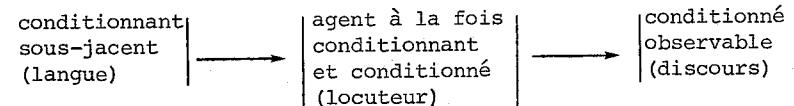
Il est dommage que les adhérents de la sémantique générative ne se soient pas rendu compte que leur position était toute proche de celle de

la tradition européenne, dont nous avons déjà parlé. Ainsi, ils auraient pu éviter quelques-uns des problèmes qu'ils se sont créés. Ils se sont heurtés, par exemple, au problème du rapport entre les signifiés profonds (que Guillaume appelle les signifiés de puissance) et les signifiés de surface (que Guillaume appelle les signifiés d'effet). McCawley (1967) veut mettre tous les signifiés de surface dans le lexique (comme si les signifiés d'effet étaient des unités de langue) et Chafe (1970) présente un modèle de l'acte de langage où le locuteur dérive le signifié de puissance à partir du signifié d'effet avant de parler. S'ils avaient pris connaissance de la tradition européenne où ces problèmes ont été discutés, ils auraient trouvé les solutions toutes faites!

Il convient de faire ressortir une autre différence de taille entre la tradition américaine et la tradition européenne, qui nuit à leur rapprochement. Le courant positiviste, en se donnant un modèle du langage humain, cherche à imiter les sciences de la nature et tente de créer un simple modèle déterministe où le conditionnant sous-jacent détermine directement, sans l'intervention de l'homme, le conditionné observable. C'est ce qui se passe, par exemple, quand une suite de règles automatiques, agissant sur les structures profondes produit comme une machine, comme un ordinateur, les structures de surface, tant bien que mal formées, sans intervention humaine :



Le modèle déterministe ne suffit pas dans les sciences humaines : il faut un modèle à deux temps, où le conditionnant sous-jacent laisse au locuteur un choix parmi les conditions, de sorte que le discours, le conditionné observable soit déterminé par le choix du locuteur autant que par la langue qu'il parle :



C'est le modèle déterministe qui a conduit les adhérents de la sémantique générative à chercher dans la logique, surtout la logique sym-

bolique, une sorte d'algorithme qui leur permettrait de dériver, d'une manière automatique, sans intervention humaine, les structures de surface, à la manière générativiste. Comme les philosophes insistent depuis longtemps sur le fait que la logique trouve ses fondements dans le langage, cette tentative de baser un langage sur la logique était, dès le début, vouée à l'échec.

Le générativisme continue d'évoluer, de sorte que nous avons maintenant la Revised Standard Theory pour les orthodoxes, et différentes sortes de grammaires des révisionnistes : Relational Grammar, Natural Generative Grammar, Invariant Ordering Grammar, et ainsi de suite. Mais le modèle déterministe demeure, caractérisé par les règles automatiques : les modifications et les changements sont des variations d'une même théorie, qui représente le langage comme un automate.

4. L'école de Londres

Il arrive quelquefois que les linguistes britanniques forment une sorte de pont entre la tradition européenne et la tradition américaine. Un ancien élève de Firth m'a dit un jour que ce dernier faisait lire Guillaume à ses élèves. Il a ajouté tout de suite que cela ne leur a pas fait beaucoup de bien. La bonne volonté était là malgré tout. Les linguistes britanniques savent aussi discuter de Saussure et de Hjelmslev autant que de Bloomfield et de Chomsky.

Ils ont aussi leur tradition propre marquée par des traits bien distincts : au préjugé positiviste, qui relève de la tradition intellectuelle anglo-saxonne, s'ajoute l'ouverture d'esprit qu'on a déjà notée à l'égard du travail des autres.

Le préjugé positiviste de Firth, par exemple, l'amène à rejeter les distinctions saussuriennes de *langue/parole*, *signifiant/signifié*; pour lui ce sont des "dualismes", des divisions qui ne sont pas naturelles, qui ne correspondent pas à la nature et que, conséquemment, l'analyste honnête ne devrait pas faire. Si on refuse la distinction *langue/discours*, tout est discours; ainsi, l'analyse de Firth est axée

sur le discours, ainsi que sur les catégories, les classes qu'on peut déceler dans un texte donné. Ses disciples, cependant, s'accordent pour penser qu'une distinction du type *langue/discours* est nécessaire pour une analyse complète. Le préjugé positiviste se manifeste ailleurs dans la tradition britannique. Lyons, par exemple, accepte la définition de la langue comme une suite de phrases, et la plupart des linguistes britanniques refusent de reconnaître la nature conceptuelle de la signification linguistique : ils n'acceptent pas, notamment, le *Gesamtbedeutung* de Jakobson.

Par contre leur ouverture d'esprit les rend aptes, plus que tous les autres, à s'interroger, à voir où sont les problèmes. Robins, dans son compte-rendu de Tesnière (1961), par exemple, commence par la phrase : "Within the whole field of grammar what, if anything, can be designated in general terms as the province of syntax?" Après cette question des plus générales, il pose cinq questions pertinentes : 1) "What are the elements between which syntactic relations hold?" 2) "Do syntactic relations and structures, as such, express logical or semantic relations..." 3) "To what extent can there be universals in syntax, or a 'general syntax'?" 4) "What is the relationship between syntax and morphology?" et 5) "What is meant by 'structural' syntax?" Chaque question est suivie d'une discussion soutenue, une sorte de "minicours" sur la syntaxe, un aperçu des problèmes soulevés par les questions, mais pas toujours de solutions.

L'école de Londres fait tout de même une distinction importante entre l'ordre et la séquence. Firth (1957, p.5,17) a souligné que la suite linéaire des éléments du discours, bien qu'elle reproduise souvent l'ordre syntaxique des éléments, est bien différente de ces éléments : séquence et ordre ne sont pas du tout la même chose. Palmer (1964) et Halliday (1964) soulignent cette distinction, et Halliday va jusqu'à identifier séquence et structure de surface, ordre et structure profonde. On n'est pas convaincu, cependant, que Firth aurait été d'accord.

5. Tesnière

La syntaxe de Tesnière, comme celle de Damourette et Pichon, donne au verbe le rôle de régissant, qui commande les subordonnées, que sont le sujet et l'objet : le verbe est le noeud de la phrase et les autres éléments en dépendent. Ce choix n'est cependant pas justifié par Tesnière; il ne l'est pas non plus chez Damourette et Pichon. C'est une faiblesse. A l'opposé, Jespersen et Guillaume donnent au sujet le rôle de base par rapport aux autres éléments dépendants. En outre, ils justifient leur choix (Jespersen 1925 : 96-100, Guillaume *LL*, 2, p.160-161).

Tesnière, comme l'école de Londres, distingue l'ordre structural de l'ordre linéaire de la chaîne parlée. Mais pour lui, la structure est celle de la phrase, plutôt que celle des systèmes de langue, sous-jacents. En cela, il se rapproche plus de la tradition américaine que de la tradition européenne.

Pour Tesnière, comme pour Chomsky, la syntaxe est le "coeur" de la grammaire, et le rôle principal de la morphologie consiste simplement à marquer les rapports syntaxiques. Chez le premier, cependant, la syntaxe n'est pas dénuée pour autant de signification : les catégories grammaticales correspondent à des idées générales, des classificateurs des idées particulières innombrables de l'expérience (1959, p. 12).

On reconnaît là une sorte d'éclecticisme : la base de la syntaxe de Tesnière est la parole saussurienne, mais les catégories qu'il aperçoit dans cette syntaxe, les classificateurs, sont plutôt des signifiés de langue. En outre, les rapports entre les régissants et les subordonnés ne dépendent pas de ces signifiés; ces derniers sont vus comme des catégories intuitives et ils ne sont pas définis.

La syntaxe de Tesnière est cependant intéressante, dans la mesure où il a pris soin de la mettre à l'épreuve avec une quantité d'exemples des plus variés. C'est une manière de vérification qu'on ne trouve pas dans tous les manuels portant sur la question.

6. Hjelmslev

Il ne suffit pas de dire que Hjelmslev suit la tradition européenne : Hjelmslev est une partie de la tradition européenne. On trouve dans son oeuvre non seulement les distinctions saussuriennes *langue/parole, signifiant/signifié*, etc., mais aussi des prolongements intéressants de ces idées. Les pages que Hjelmslev a écrites sur le contenu et l'expression, en développant les notions saussuriennes de signifié et de signifiant, par exemple, figurent parmi les meilleures pages que je connaisse sur la signification du langage (1969, p.47-60).

Hjelmslev distingue comme d'autres les relations paradigmatisques (ce qu'il appelle les corrélations), à l'intérieur des systèmes de langue, des relations syntaxiques de la phrase. Ce qui surprend, c'est qu'il suggère du même souffle que la distinction entre la morphologie et la syntaxe n'est pas nécessaire (1969, p.26):

"Conventional linguistics has been systematically interested in such dependences... only insofar as they occurred between two or more different words, not within one and the same word. This is bound up with the division into morphology and syntax... which we shall shortly be led to abandon as inadequate... The logical consequence of maintaining this distinction must be... that morphology lends itself over to a description of systems and syntax only to a description of processes... Logically, then it would be possible for process dependences to be registered only within syntax... between the words of a sentence, but not within the individual word or between its parts".

On a l'impression que si Hjelmslev avait pu concevoir des systèmes de langue en termes de processus, il n'aurait pas fait cette objection.

Il propose aussi de distinguer, comme l'école de Londres, entre les relations syntaxiques et l'ordre de la chaîne parlée. Mais pour lui, l'ordre de la chaîne parlée n'a aucune importance (1957, p.45): "In glossematic, as in logical algebra, ab is the same as ba... and the order in which functionals are written should not be taken as having any significance..." Il considère, évidemment, que l'ordre de la chaîne parlée appartient à l'expression (à la sémiologie dirait Guillaume); l'expression - la sémiologie - est la substance, et elle n'a pas d'importance. En cela il a suivi Saussure jusqu'au bout : "La langue est

une forme, non une substance." (*CLG*, p.169). Parallèlement, on note que Hjelmslev est prêt à remplacer toute pièce du fameux jeu d'échecs de Saussure par "any conceivable object of a convenient size." (1959, p. 28). Il importe d'insister sur la primauté de la forme mais faut-il pour autant nier tout rôle à la substance linguistique?

Au résultat, la syntaxe de Hjelmslev relève d'une algèbre abstraite qu'il est difficile de situer. Il n'est par conséquent pas facile de voir le rapport entre la syntaxe et les entités paradigmatiques de la chaîne parlée.

7. Le fonctionnalisme

Il est assez difficile de situer le fonctionnalisme, et peu aisément de trouver une description nette de ses principes et de ses procédés. Je suivrai, pour les besoins du moment, les exposés de Martinet, pour qui le fonctionnalisme considère l'emploi des éléments linguistiques plutôt que leur nature. L'emphase est mise sur la parole, sur le discours, sur ce qui est observable directement. Les préjugés positivistes qu'on a déjà remarqués chez les linguistes anglo-saxons surgissent à nouveau.

Martinet se rapproche aussi des Américains, en donnant une plus grande importance que ne le font les autres Européens à la simple position dans la chaîne parlée. Comme l'emphase est toujours mise sur la fonction, la morphologie tient en peu de choses : Martinet nous dit, par exemple (1975, p.115), que dans la phrase : *L'homme tue la bête* on reconnaît le sujet et le complément d'objet du fait qu'on sait qu'en français *tue* est un verbe. Si on accepte cette analyse, il s'ensuit que les articles dans cette phrase ne comptent pour rien. Aussi Martinet dit-il ailleurs que les articles, les marques du verbe, etc., n'ont pas de valeur syntaxique (1975, p.120). Pourtant, si au lieu de dire : *L'homme tue la bête* on disait : *L'homme, tu l'embêtes*, ou même avec ambiguïté : *L'homme, tu le contes*, on verrait tout de suite que /ty/ en français n'est pas nécessairement verbe.

Une autre conséquence de ce point de vue, qui subordonne la forme à la fonction, que Martinet signale lui-même (1975, p.121), consiste dans l'élimination du mot comme unité intermédiaire entre le monème et la phrase. Si trois mots peuvent avoir la même fonction qu'un seul mot, on doit les compter, au point de vue fonctionnaliste, comme un seul élément linguistique. C'est un refus de considérer la distinction entre morphologie et syntaxe, refus déjà reconnu chez Hjelmslev et chez les générativistes.

Martinet va même au-delà : il ne voit dans la morphologie que la variation formelle d'un signifiant, variation qui n'a rien à voir avec la syntaxe, avec l'emploi des unités grammaticales. Il insiste sur le fait que les variations formelles d'un monème n'ont pas de rapport direct avec sa fonction (1975, p.121). Cette position paraît difficile à accepter, si l'on pense qu'un adjectif peut modifier un substantif, tandis qu'un adverbe, morphologiquement distinct en français, ne peut pas le faire.

Pour ce qui est des rapports syntaxiques, Martinet en parle en termes de *combinaisons*, ce qui veut dire la faculté de co-exister à plusieurs niveaux (1975, p.122). Il n'y a pas de considérations relatives à la dépendance entre les éléments ; les faits de position ne sont même pas nécessairement pris en compte. Si la morphologie n'y joue pas de rôle, il est très difficile de voir ce qui détermine ces combinaisons. Il reste donc une interrogation : si cette syntaxe est fonctionnelle, comment est-ce qu'elle fonctionne? La réponse est loin d'être claire.

8. La grammaire stratificationnelle

La grammaire stratificationnelle de Sydney Lamb diffère de la grammaire générative sur quatre points majeurs : 1) elle présente un système de niveaux, de strates, 2) chaque niveau supérieur détermine le niveau inférieur, 3) au niveau suprême, qui détermine le fonctionnement du système entier, se trouve la sémantique, 4) les processus de concaténation, de réalisation, de mutation, sont distingués par différents types de règles.

Les quatre niveaux de stratification sont les suivants : 1) la sémantique, 2) le lexique, 3) la morphologie et 4) la phonologie. Ce choix intéressant fait ressortir, à vrai dire, des éléments de langue. On pourrait même faire une comparaison avec la psychomécanique de G. Guillaume : le niveau de sémantique serait la visée de discours, le lexique serait l'idéogenèse, la morphologie correspondrait à la morphogénèse, et la phonologie au choix du signe. On aperçoit là une démarche qui va du puissantiel, à l'effection, à l'effet. Cependant il demeure une différence fondamentale entre les deux points de vue : le modèle stratificationnel traite le langage comme un automate; il fait abstraction du locuteur. On retrouve encore une fois le préjugé positiviste.

9. La Psychomécanique

Avant la parution du livre de R. Valin *Perspectives psychomécaniques sur la syntaxe* (1981), il aurait été difficile de trouver un exposé guillaumien sur la syntaxe. Il semble que l'exposé le plus complet, antérieurement à celui-là, ait été écrit en anglais. Il s'agit du livre de Robert Jones, *System in Child Language* où l'auteur retrace le développement de la syntaxe chez l'enfant à partir du jeu des incidences. Il existe bien des commentaires de Guillaume lui-même dans les *Leçons sur la nominalisation*, sur la saisie phrasistique, sur la visée de discours et sur le mécanisme des relations mis en cause par le jeu des incidences; cependant, on y trouve aussi cet aveu (LL,2, p.165) : "On voit par ces indications que lentement, après avoir considéré exclusivement - trop exclusivement sans aucun doute - les faits de langue dans le seul cadre du mot, je m'achemine à des vues plus étendues où la théorie du mot rejoindrait celle de la phrase."

L'absence, dans les travaux de Guillaume, d'un exposé sur la syntaxe proprement dite n'empêche pas que la forme de cette dernière y soit prévue : "... en bonne méthode, en saine linguistique, toute étude du mécanisme constructif de phrase se subordonnera à une considération préalable de la structure de mot" (LL,2, p.30). Le livre de Valin illustre cette vision : l'auteur distingue nettement la morphologie de

de la syntaxe, mais il considère aussi, ce qui, au niveau de la morphologie, se prête à l'emploi syntaxique. En résumé, le jeu des relations syntaxiques est fondé sur la valeur des mots, représentée à son tour dans la morphologie.

Est-ce à dire que la morphologie conditionne la syntaxe? A cette question, il faut désormais répondre oui et non. Il serait simpliste de répondre par l'affirmative, sans plus. Le locuteur aurait, d'abord, une sorte de plan de ce qu'il cherche à dire : c'est ce que Guillaume appelle la visée de discours, qui est pré-linguistique, mais qui mène à la visée phrasistique où le locuteur cherche, inconsciemment, les moyens linguistiques pour exprimer le contenu de la première visée. D'une certaine manière son choix sera déterminé par la visée de discours : c'est de cette façon que les besoins de l'expression vont déterminer le choix des mots, le choix des éléments morphologiques. Mais le choix du locuteur est déterminé aussi par le cadre que lui offre la langue (un adjectif ne peut pas modifier un adverbe ou un autre adjectif, par exemple). Cette limitation dans le choix, qui d'une certaine façon conditionne la syntaxe, est bien connue des traducteurs. On voit là que la syntaxe de toute phrase est conditionnée non seulement par la morphologie, c'est-à-dire par la structure de la langue, mais aussi par les besoins de l'expression, ainsi que par la situation du locuteur.

Au résumé, on reconnaîtra ces différences entre la syntaxe guillaumienne et celle d'autres écoles linguistiques : 1) le point de départ est la langue, non pas la parole, le discours, ou un texte, 2) la langue est un système de systèmes, non pas une suite de phrases, 3) c'est le locuteur qui crée la phrase, non pas une grammaire automatique, 4) une différence nette est maintenue entre la morphologie et la syntaxe, ce qui correspond aux réalités linguistiques, 5) le jeu des relations entre la morphologie et la syntaxe est explicitée, 6) la sémantique est considérée comme l'élément de base de l'analyse morphologique et syntaxique, et non pas comme une entité à part, 7) le langage est conçu comme une réalité humaine et non pas comme une algèbre abstraite.

Conclusion

De ce coup d'oeil sur la syntaxe, quelles sont les conclusions qu'on peut tirer? A mon avis, il y en a deux. La première consiste à dire que la science, tout en se fondant sur l'empirisme, doit éviter le préjugé positiviste. Tout préjugé métaphysique, comme le positivisme, fausse la perspective qui s'offre à l'homme de science : y succombent tous ceux qui définissent la langue comme une suite de phrases, par exemple. La seconde porte sur le respect de l'observé : s'il y a une différence observable entre la morphologie et la syntaxe, on n'a pas le droit de les confondre dans l'analyse. L'adhésion à ces deux principes fondamentaux pourrait déboucher sur la création d'une linguistique générale dépassant les vues limitées des écoles. C'est assurément une voie qu'il est souhaitable d'explorer.

BIBLIOGRAPHIE

- BLOOMFIELD, Leonard (1926), "A Set of Postulates for the Science of Language", *Ig.* 2 : 153-64 (Repr. in (a) *IJAL* 15 : 195-202 (1949); (b) Joos 1966 : 26-31; (c) Hockett, C.F., (ed.), *A Leonard Bloomfield Anthology*, Indiana Univ. Press, 1970).
- CHAFE, Wallace (1970), *Meaning and the Structure of Language*. University of Chicago Press.
- FIRTH, J.R. (1957), "A Synopsis of Linguistic Theory." *Studies in Linguistic Analysis* : 1-32. Oxford : Blackwell.
- GUILLAUME, G. (1971), *Leçons de Linguistique* 2. Paris : Klincksieck; Québec : Presses de l'Université Laval.
- HALLIDAY, M.A.K. (1964), "Syntax and the Consumer." In *Stuart* 1964 : 11-24.
- HJELMSLEV, Louis (1935), *La Catégorie des cas*. Universitetsforlaget : Aarhus. (Repr. by Wilhelm Fink Verlag, München, 1972).
- HJELMSLEV, Louis (1959), *Essais linguistiques*. Copenhagen : Nordisk Sprog- og Kulturforlag. (New ed., Paris : Ed. de Minuit, 1971).
- HJELMSLEV, Louis (1969), *Prolegomena to a Theory of Language*. University of Wisconsin Press.

HJELMSLEV, L. and ULDALL, H.J. (1957), *Outline of glossematics*. Copenhagen : Nordisk Sprog- og Kulturforlag.

JAKOBSON, Roman (1936), "Beitrag zur allgemeinen Kasuslehre." *TCLP* 6 : 240-88. (Repr. in *Readings in Linguistics II*, ed. by Eric P. Hamp et al, 51-89. Chicago and London : Chicago University Press, 1966).

JESPERSSEN, Otto (1925), *The Philosophy of Grammar*. London : Allen and Unwin.

JONES, Robert (1960), *System in Child Language*. Cardiff : University of Wales Press.

McCAWLEY, James D. (1967), "The Role of Semantics in a Grammar" in Bach, E. and Harms, R.T. (eds.), *Universals in Linguistic Theory* : 125-169. New York : Holt, Rinehart and Winston.

MARTINET, André (1975), *Studies in Functional Syntax*. Munich : Wilhelm Fink.

PALMER, F.R. (1964), "'Sequence' and 'order,'" *Stuart* 1964 : 123-130.

ROBINS, R.H. (1961), "Review Article : Syntactic Analysis." *Archivum Linguisticum* 13 : 78-89.

SAUSSURE, Ferdinand de (1916), *Cours de linguistique générale*. (Ed. by Charles Bally and Albert Sechehaye with the collaboration of Albert Riedlinger). Lausanne and Paris : Payot. (5th ed., Paris : Payot, 1955).

STUART, C.I.J.M. (ed.). (1964), *Report of the Fifteenth Annual (First International) Round Table Meeting of Linguistics and Language Studies* (Monograph Series on Languages and Linguistics 17). Washington : Georgetown U.P. 11-24.

TESNIÈRE, Lucien (1959), *Eléments de syntaxe structurale*. Paris : Klincksieck.

VALIN, Roch (1981), *Perspectives psychomécaniques sur la syntaxe*. Québec : Presses de l'Université Laval.

Hervé Curat
Université de Moncton
René Lesage
Université Laval

INCIDENCE ADJECTIVALE ET FORMATION DE SYNTAGMES

1. Présentation

Notre étude se veut avant tout une application, par l'examen de structures syntaxiques particulières, du modèle développé par Roch Valin pour l'analyse du syntagme *un gros chat* dans ses *Perspectives psychomécaniques sur la syntaxe* (1981). Les séquences retenues font intervenir la relation entre deux adjectifs coordonnés et un substantif dont ils sont, du moins dans beaucoup d'analyses traditionnelles, épithètes. Elles sont caractérisées formellement par un changement du nombre de déterminants, c'est-à-dire d'articles, la variation de position des adjectifs et le phénomène de l'accord. L'inventaire a été constitué à partir de grammaires usuelles. Le tableau des structures comporte trois séries, d'après la position des adjectifs : deux adjectifs postposés, série P; deux adjectifs antéposés, série A; un adjectif antéposé, l'autre postposé, série AP.

2. Tableau des structures

SÉRIE	STRUCTURE	EXEMPLE TYPE	MACRO STRUCTURE
P_1	DSDACDA	<i>La vengeance, l'inutile et la cruelle.</i>	deux adjectifs postposés
	DSØACDA	<i>La vengeance inutile et la cruelle.</i>	
	DSDACØA	<i>La vengeance, l'inutile et cruelle.</i>	
A_1	DACDAØS	<i>L'inutile et la cruelle vengeance.</i>	deux adjectifs antéposés
	ØACØADS	<i>Inutile et cruelle, la vengeance.</i>	
	DACØAØS	<i>L'inutile et cruelle vengeance.</i>	
AP_1	DAØSCDA	<i>L'inutile vengeance et la cruelle.</i>	un adjectif postposé et l'autre antéposé
	ØADSCØA	<i>Inutile, la vengeance, et cruelle.</i>	
	DAØSCØA	<i>L'inutile vengeance, et cruelle.</i>	

A = adjectif
 C = coordonnant
 D = déterminant
 Ø = pas de déterminant
 S = substantif
 P_1 = 1ère structure de la série P
 A_1 = 1ère structure de la série A
 AP_1 = 1ère structure de la série AP

3. Limites de l'inventaire

Les structures agrammaticales, comme

1. *L'inutile la vengeance et cruelle, etc.

ont été rejetées. Certaines des structures conservées, P_1 , A_2 , AP_2 et AP_3 , entraînent une certaine charge d'expressivité. Elles comportent une pause nécessairement représentée à l'écrit (virgule, deux points, parenthèse, etc.). Il s'agit d'un phénomène de logique discursive qui influence la composition des structures syntaxiques. AP_3 , sans pause, était déjà condamné par Vaugelas.

2. *Tout plein de belles instructions et louables, (AP_3).

Nous avons aussi laissé tomber, dans l'inventaire, certaines variables, pour nous de peu d'intérêt, comme la variation de déterminant et la variation de coordonnant, ou entraînant des conséquences syntaxiques beaucoup trop complexes, comme la variation article représenté/article zéro. On retiendra toutefois deux faits pertinents :

A. Lorsque les structures présentent deux déterminants distincts et différents, il y a nécessairement, en représentation, deux référents de classes distinctes.

Comparer :

3. La première édition et une récente, (AP_1).

et

4. La première fois et la dernière, (AP_1).

B. Les coordonnants doubles (*et...et*, *ni...ni*, *ou...ou*) permettent de délimiter le premier élément coordonné, et, conséquemment, les deux éléments devant avoir même fonction sinon même nature, le second.

Comparer :

5. La ni bonne ni mauvaise méthode, (P_4).

6. Ni la bonne ni la mauvaise méthode, (P_2).

et

7. *Ni la bonne ni mauvaise méthode, (P_4).

4. *Test de la variation en nombre*

Ce test permet de distinguer deux grands cas :

A. *Tous les éléments de la structure sont au pluriel.*

L'opération est compatible avec toutes les structures. Certains exemples, qui n'admettent qu'une interprétation à référent unique au singulier, peuvent être compris au pluriel comme proposant une double référence :

8. *La vengeance inutile et cruelle =*

[*1 vengeance, inutile + cruelle*].

mais

9. *Les vengeances inutiles et cruelles =*

[*n vengeances, [inutiles + cruelles]*].

[*n vengeances inutiles + n'cruelles*].

Toutes les structures P ont ainsi au pluriel la possibilité de signifier la double référence, celles qui l'avaient déjà au singulier la conservant au pluriel.

10. *La vengeance inutile et la cruelle =*

[*une inutile et une cruelle*].

11. *Les vengeances inutiles et les cruelles =*

[*n inutiles + n' cruelles*].

Certaines structures, comme 9., ont la possibilité de signifier la double référence; d'autres, comme 11., y sont astreintes, mais certaines structures A ou AP ne peuvent pas la signifier, ainsi :

12. *Cruelles, les vengeances et inutiles, (AP₂)*.B. *Un élément au moins de la structure reste au singulier.*

De nombreux cas sont alors impossibles. Toutes les structures possibles par ailleurs signifient nécessairement qu'il y a deux classes de référents.

Lorsque seul le substantif est au pluriel, si les adjectifs sont postposés, le déterminant précédent le substantif est lui aussi au pluriel : la séquence *la vengeance* est impossible. Les structures permises sont :

13. *Les gouvernements, le fédéral et le provincial, (P₁).*14. *Les langues latine et grecque, (P₄).*

si les deux adjectifs sont antéposés, les seules structures possibles sont :

15. *Les troisième et quatrième actes (A₃).*16. *Le troisième et le quatrième actes, (A₁).*

Le pluriel de actes en 16. n'a toutefois rien de nécessaire. Il est rare et surtout il est impossible lorsque le substantif marque phonétiquement la variation du nombre.

Non pas :

17. **Le premier et le deuxième chevaux, (A₁).*

Mais :

18. *Le premier et le deuxième cheval, (A₁).*

Grevisse a sans doute raison lorsqu'il en déduit que l'accord graphique, quoique satisfaisant logiquement, contrarie le système formel. On serait ainsi reconduit pour les structures A à la condition posée pour P : le déterminant précédent le substantif au pluriel doit lui aussi être pluriel. Le phénomène incite aussi à penser que la seconde partie de ces structures, *le deuxième cheval*, forme syntaxiquement une unité, ce qui permet de supposer que la première partie jouit aussi d'une certaine autonomie. Le fait qu'une discordance de nombre entre le substantif et les adjectifs est impossible dans les structures AP renforce cette hypothèse.

19. **Le premier chevaux et le deuxième, (AP₁).*20. **Les premier chevaux et le deuxième, (AP₁).*

Lorsqu'un seul adjectif s'oppose en nombre au reste de la structure et que les deux sont postposés, l'adjectif dont le nombre diffère de celui du substantif est nécessairement précédé d'un article distinct :

21. *Les livres rouges et le vert, (P₂).*22. *Le livre rouge et les verts, (P₂).*23. *Les livres, les rouges et le vert, (P₁).*

24. Les livres, le rouge et les verts, (P_1)

Si les deux adjectifs sont antéposés, la seule structure possible est A_1 :

25. Le premier et les seconds violons, (A_1).26. Les premiers et le second cheval, (A_1).

L'exemple 26. appelle les mêmes commentaires que *Le premier et le deuxième cheval*. Les exemples 27. et 28., d'abord retenus, ont été rejettés par tous les locuteurs consultés :

27. *Les comportements, normal et anormaux..., (P_4).28. *Normal et anormaux, les comportements..., (A_3).

Des structures AP, la seule possible est AP_1 :

29. Les grandes industries et la petite, (AP_1).30. La grande industrie et les petites, (AP_1).

Qu'il y ait concordance ou discordance de nombre donc, l'article qui précède le substantif est au même nombre. Quand ce sont les adjectifs qui sont en discordance de nombre, celui dont le nombre diffère de celui du substantif est nécessairement précédé d'un déterminant distinct. S'il y a concordance des adjectifs et discordance avec le substantif, soit chaque adjectif est précédé d'un déterminant, ce qui fait un total de trois pour la structure et n'est possible qu'en postposition :

31. Les gouvernements, le fédéral et le provincial, (P_1).

soit il n'y a qu'un article pour toute la structure :

32. Les langues latine et grecque, (P_4).33. Les troisième et quatrième actes, (A_3).

5. Test du superlatif relatif

En postposition, il faut absolument reprendre l'article au moins une fois. Sont donc seuls possibles :

34. La vengeance la plus cruelle et la plus inutile, (P_1).35. L'industrie la plus grande et la petite, (P_1).36. La vengeance inutile et la plus cruelle, (P_2).

37. La vengeance la plus inutile et cruelle.

37., pour lequel le superlatif porte sur les deux adjectifs, interdit la double référence; 34. la permet; 35. y constraint, et aussi 36., à moins qu'il n'y ait pause :

38. La vengeance inutile, et la plus cruelle, (P_2).

Se confirme donc l'hypothèse que la présence d'un article supplémentaire devant l'un des adjectifs lui confère une plus grande indépendance syntaxique et la possibilité d'un référent distinct de celui du substantif.

En antéposition, les possibilités sont :

39. La plus inutile et cruelle vengeance, (A_3).40. La plus inutile et la cruelle vengeance, (A_1).41. L'inutile et la plus cruelle vengeance, (A_1).42. La plus inutile et la plus cruelle vengeance (A_1).

Ces exemples incluent au maximum deux articles (et non trois comme 34. et 35.); cela montre qu'à l'inverse des structures P, où le déterminant du superlatif est distinct de celui du substantif même s'il est commun aux deux adjectifs, dans les structures A, l'un des superlatifs au moins partage le déterminant du substantif. En 39. par ailleurs, avec un seul article, l'idée superlative est commune aux deux adjectifs et il ne peut être question que d'un référent. En 40., 41., 42., où il y a deux articles, l'idée superlative n'est pas commune et il y a toujours possibilité d'une double référence.

43. Le plus honnête et bon mari, (A_3).

montre l'idée superlative transportée sur le second adjectif, et les deux ont même traitement. Toutefois, avec le superlatif synthétique, l'idée superlative n'est pas transportée, et, les deux adjectifs ayant ainsi des traitements différents, la structure 44. est refusée :

*44. "Le meilleur et honnête mari, (A_3).

On voit donc encore une fois que les adjectifs ne peuvent avoir

des traitements divergents que si leur indépendance syntaxique est marquée par la présence d'un article.

Le jeu du superlatif en antéposition/postposition ne révèle rien de nouveau.

6. Test de l'ajout d'une relative

Du dernier test, portant sur la possibilité de faire suivre un adjectif d'une relative, nous ne retiendrons que les résultats pertinents et nouveaux.

En postposition, les exemples intéressants sont :

45. La réglementation, ancienne et nouvelle, qu'il connaît bien,
(P₄)
et

46. La réglementation ancienne et la nouvelle qu'il connaît bien,
(P₂).

En 45., la relative porte sur les deux classes de *réglementation* tandis qu'en 46. elle ne porte que sur la classe *réglementation nouvelle*. Cela confirme que l'indépendance de la seconde partie de la structure est liée à la présence du déterminant. Du même coup se trouve posé le problème de l'apparente double référence dans :

47. L'histoire ancienne et moderne, (P₄).

En antéposition, l'opposition des structures :

48. *L'ancienne, qu'il connaît bien, et nouvelle documentation,
(A₃)
et

49. L'ancienne, qu'il connaît bien, et la nouvelle documentation,
(A₁)

corroboré nos hypothèses. Si le premier adjectif est suivi d'une expansion, la deuxième partie du complexe doit, surtout dans les cas de double référence, recevoir un nouveau déterminant.

Les structures AP :

50. L'inutile vengeance, et cruelle, à laquelle il a cédé, (AP₃).
51. L'ancienne documentation et la nouvelle qu'il connaît bien,
(AP₁)

s'opposent en ce qu'en 50. la relative a pour antécédent *la vengeance*, tandis qu'en 51., si l'on ne fait pas jouer de pause, elle a pour antécédent *la nouvelle*, tout comme en 46. Dans tous les cas la relative se rapporte au syntagme [déterminant + nom], qu'il s'agisse d'un adjectif ou d'un substantif, le plus proche. Argument pour soutenir que les structures [article + adjectif], quand l'article est distinct de celui du substantif, sont autonomes, puisqu'elles peuvent être antécéduentes de relatives.

7. Résultats

Les tests montrent que trois facteurs sont déterminants dans ces structures.

-La place des adjectifs. L'autonomie des adjectifs postposés semble plus grande, et avec ces adjectifs, la présence ou l'absence de pause joue un rôle distinctif important.

-Le nombre de référents. Selon le nombre de référents en visée de discours, certaines structures seront possibles ou non en visée phrasistique.

-Le nombre de déterminants. Là où un déterminant différent de celui du substantif précède l'adjectif, l'autonomie syntaxique de ce dernier est plus grande, et la possibilité de double référence apparaît. Signalons que les structures sans aucun article représenté, que nous avons écartées, se comportent souvent comme les structures à deux ou trois déterminants. Le fait est pertinent pour qui étudie l'article zéro.

Pour dire combien il y a de syntagmes nominaux dans une structure, il faut savoir quand il y a syntagme. Différentes hypothèses sont envisageables.

La première, et c'est, par exemple, celle de l'analyse logique scolaire, est de dire que dans ces structures, où ne se pose pas le problème du pronom, il y a syntagme partout où il y a substantif. Une telle hypothèse cependant, pour rendre compte des faits précités, devrait très vite faire appel à des substantifs sous-entendus. Une pareille voie est, par définition, fermée à toute syntaxe structurale.

Une seconde hypothèse serait de lier le nombre de syntagmes au nombre de classes de référents. Cette approche a pour elle que les comportements syntaxiques changent selon le nombre de référents, et que l'on sent spontanément deux unités dans :

52. La grande et la petite industrie, (A_1)
et une seule dans :

53. L'insensible et le froid Voiture, (A_1).

Elle rencontre malgré tout des objections insurmontables. Au plan théorique, elle abolit toute distinction entre visée de discours et visée phrasique, puisqu'elle fait directement dépendre une macro-structure linguistique, le syntagme, de la visée de discours; mais en outre, elle mêle l'extra-linguistique (le référent) au linguistique le plus formel (la structure du syntagme). Au plan pragmatique, il serait difficile de justifier que la structure :

54. La première et la dernière fois, (A_1)
contient syntaxiquement un ou deux syntagmes selon que le locuteur a pensé une ou deux fois.

La solution que nous retiendrons est de considérer que le nombre de syntagmes - dans le cadre très strict des structures que nous avons étudiées - est défini par le nombre de déterminants. Cette hypothèse a pour elle d'être dans la suite logique de tout ce que la psychomécanique a montré du rôle de l'article, plus particulièrement du fait que c'est lui qui permet au substantif d'assumer son rôle en discours; nous n'y reviendrons pas. Cette hypothèse a aussi l'avantage de rendre compte de l'indépendance des groupes [déterminants + adjetif], considérés comme des syntagmes entiers. Elle fait des syntagmes uniques des structures A_2 , A_3 , P_4 , AP_2 et AP_3 . Les séquences A_1 , P_2 , P_3 et AP_1 par contre, sont formées de deux syntagmes. Enfin sera considérée

structure triple :

55. L'industrie, la grande et la petite, (P_1).

Au plan stylistique, notre hypothèse permet de rendre compte de l'impression de "globalité" dans :

56. L'histoire ancienne et moderne, (P_2).

Deux référents logiques sont présentés dans une structure unique, qui suppose de ce fait l'homogénéité du référent. Le cas inverse se rencontre avec :

57. L'insensible et le froid Voiture, (A_1)

dans lequel un individu unique est présenté, parce que l'on insiste sur deux aspects différents, dans une structure qui, du fait qu'elle se recompose de deux syntagmes, entraîne formellement la double référence.

8. *L'ordre de genèse des éléments coordonnés*

Une question que ne pose pas Roch Valin, car il se limite à l'analyse de syntagmes uniques, est celle de l'ordre de genèse des syntagmes coordonnés. Nous postulerons que l'ordre résultatif, en discours, est fonction de l'ordre génétique. La question est donc seulement de déterminer si l'ordre résultatif correspond à l'ordre génétique direct ou inversé.

Rabelais l'a montré, on peut construire des séries ouvertes de syntagmes nominaux coordonnés. Outre que ce fait donne du poids à notre postulat, il montre que l'ordre génétique des syntagmes est nécessairement le même que l'ordre résultatif. Il faudrait, autrement, supposer la possibilité de séries ouvertes d'opérations d'inversion, ce qui contredit le principe d'économie et défie les possibilités de la mémoire :

58. Le premier, et le second, et le troisième... et le $n^{\text{ième}}$ cheval, (A_1).

Le raisonnement suivi pour les syntagmes coordonnés s'applique aussi aux adjetifs coordonnés à l'intérieur d'un syntagme :

59. La douce (1) et tendre (2) enfant, (A₃).

Il est du reste corroboré par le fait que dans les séries longues, le coordonnant n'est généralement présent que devant le dernier élément, lié à cet élément :

60. La douce (1), tendre (2), et généreuse (3) enfant, (A₃).

La question a été posée de savoir comment expliquer, si dans *la première et la seconde fois*, *la première* est pensé avant *la seconde fois*, comment le syntagme *la première* pouvait s'accorder en genre et en nombre avec le substantif *fois*, qui n'intervient que dans le second syntagme. La question est d'autant plus pertinente que le genre de *fois*, purement grammatical, est lié à la forme linguistique de ce mot et nullement au référent qu'il peut représenter.

Une hypothèse s'impose : le mot *fois* a été pensé, et ce sous sa forme linguistique, avant la formation du syntagme *la première*. Ceci ne justifie cependant pas un retour à la théorie des sous-entendus. En effet, que le mot *fois* ait été pensé avant la formation de *la première* ne permet pas, comme le fait la théorie des sous-entendus, de lui supposer un rôle SYNTAXIQUE dans le syntagme *la première* (*première épithète de fois sous-entendu*). La preuve en est que dans nombre de situations réelles de discours un pronom est utilisé avec le genre et le nombre d'un substantif absent : on dira devant une voiture "*elle est jolie, elle est économique, elle est trop chère*, etc." sans que jamais le mot *voiture* ne soit prononcé. Il a cependant été pensé, seule justification possible au féminin, mais il ne tient aucun rôle syntaxique dans la phrase. Le problème, que nous n'avons pas résolu, mais dont nous venons de montrer qu'il dépasse de beaucoup le cadre étroit de nos hypothèses, est donc de savoir quand, entre la visée de discours et la visée phrastique, et comment un substantif, qui ne tiendra aucun rôle syntaxique dans la visée phrastique, peut être pensé sous forme linguistique.

9. Discussion

Nous n'avons pas, jusqu'ici, commenté les hypothèses de Roch Valin : une application n'est pas une discussion. Notre étude cependant a permis de renforcer quelques points. Roch Valin pose que l'ordre génétique du syntagme :

61. Un (2) chat (1), gris (3).

est identique à l'ordre génétique du syntagme :

62. Un (2) chat (1) gris (3).

et s'oppose à l'ordre génétique du syntagme :

63. Un (3) gros (2) chat (1).

Cette position est en accord avec la plus grande autonomie de l'épithète postposée que nous avons remarquée, et part aussi du postulat que l'ordre génétique conditionne l'ordre résultatif. Par ailleurs, si l'on compare les syntagmes :

64. La vengeance inutile et la cruelle, (P₂).

65. *L'inutile et la vengeance cruelle.

66. L'inutile et la cruelle vengeance, (A₁).
et67. L'inutile vengeance et la cruelle, (AP₁)

on se rend compte que le syntagme [déterminant + adjetif] peut être préposé ou postposé au syntagme [déterminant + adjetif + substantif] mais qu'il ne peut être que postposé au syntagme [déterminant + substantif + adjetif]. La structure d'un syntagme peut être conditionnée par celle de l'autre syntagme. Au plan génétique, cela signifie nécessairement que la structure interne du syntagme premier en genèse peut influencer la construction du second syntagme. La structure *l'inutile* oblige à construire le second membre sous la forme *et la cruelle vengeance* et interdit la forme *et la vengeance cruelle*. Si l'on met les faits en parallèle avec l'interdiction de :

68. *L'inutile et la vengeance

on voit qu'ils ne peuvent s'expliquer que par une différence dans l'ordre génétique interne des syntagmes *la cruelle vengeance* et *la vengeance cruelle*.

Un point semble toutefois faire problème dans les hypothèses de Roch Valin, c'est le postulat que l'opération de sommation du syntagme, d'incidence logique, permettant de distinguer opérativement *un chat gris* et *un chat, gris*, occupe un temps opératif qui lui est propre. Le postulat guillaumien qu'il n'y a en langue que des mots a pour corollaire qu'il ne peut y avoir en discours que des opérations prévues sous des mots. On s'attendrait ainsi à voir l'opération de sommation du syntagme portée par un mot - l'article semble tout indiqué - et non dépendre d'un temps opératif distinct des temps de genèse des mots du syntagme.

BIBLIOGRAPHIE

VALIN, Roch (1981), *Perspectives psychomécaniques sur la syntaxe*, Cahiers de psychomécanique du langage, Presses de l'Université Laval.

Daniel Le Flem
Université Laval

LES INDÉPENDANTES INFINITIVES DU FRANÇAIS : UNE REMISE EN CAUSE DE LA MORPHOLOGIE DE L'INFINITIF PAR SA SYNTAXE

1. Une unanimité presque totale existe aujourd'hui dans la philosophie des sciences autour du critère, proposé par K. Popper dès 1935 dans *La logique de la découverte scientifique*, qui distingue la science de l'idéologie. Pour qu'une théorie ait un statut scientifique, il faut qu'elle soit testable, c'est-à-dire qu'elle s'expose à la critique et à la réfutation : plus précisément, qu'il soit possible de trouver, ou d'imaginer des faits ou des types de faits qui la mettent en défaut. La phase critique - le test - clôt la démarche hypothético-déductive de la science que visualise le modèle très élémentaire de la figure 1 :

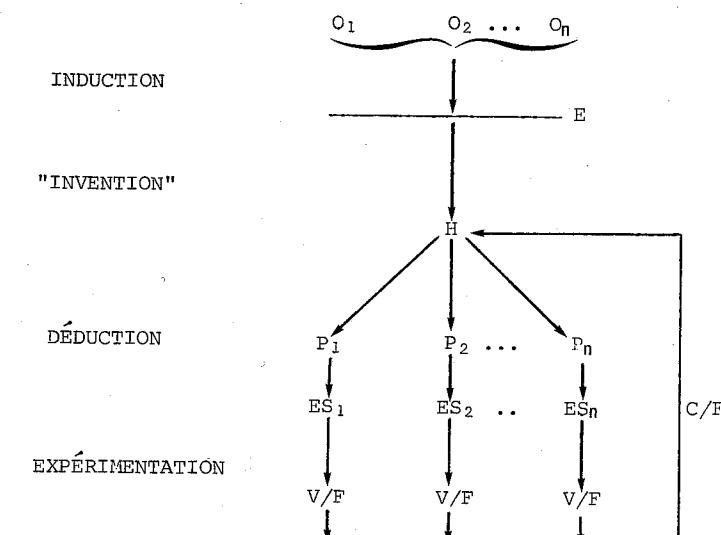


Figure 1

Au départ, une collection plus ou moins vaste de données d'observation (σ) - analysées et classifiées - demandent explication. Une induction stricte menée à partir d'elles, par généralisations progressives, rencontre bientôt ses limites. Le chercheur doit alors se détacher momentanément du concret et, sa réflexion faisant écran (E), reconstituer, imaginer le système abstrait qui en rend compte : c'est le saut à l'hypothèse (H), dans lequel l'intuition joue un rôle capital (1). L'hypothèse émise, on peut en tirer déductivement une série de propositions (P) appartenant à des niveaux d'universalité décroissante, jusqu'à des énoncés singuliers (Es) - prévisions, prédictions - qui sont ensuite soumis à l'expérimentation. Si le résultat est positif - si les énoncés singuliers se trouvent vérifiés (V) - , l'hypothèse, corroborée (C), survit provisoirement, car d'autres expériences pourront toujours l'éliminer ultérieurement; si, en revanche, il est négatif - si les énoncés singuliers sont falsifiés (F) - , cette falsification entraîne celle de l'hypothèse dont ils ont été logiquement déduits. Le mode d'inférence utilisé est le *modus tollens* de la logique classique :

$$((t \rightarrow p) \cdot \bar{p}) \rightarrow \bar{t}$$

qui, en langage non symbolique, se lit : si l'énoncé p dérive d'un système d'énoncés t et si p est faux, alors le système t est faux également.

Dans cette perspective, l'expérimentation apparaît comme une méthode spécifique permettant de séparer les théories scientifiques de la métaphysique; le "critère de démarcation" entre science et non-science réside, non pas dans la vérifiabilité du système testé - une théorie n'est jamais vérifiable empiriquement, car il est logiquement interdit d'inférer la vérité d'énoncés universels de celle d'énoncés singuliers -, mais dans sa falsifiabilité : "un système faisant partie de la science empirique doit pouvoir être réfuté par l'expérience" (2).

2. Sur le plan des principes, la psychomécanique souscrit largement pour la science du langage à la procédure déductive esquissée, tant pour la conception de l'hypothèse (3) que pour la mise à l'épreuve de

celle-ci, et des conséquences qui en dérivent, par une confrontation sans indulgence avec les données du discours. Cette dernière exigence, si elle ne prend jamais l'allure d'un processus de sélection négative qu'elle a chez Popper, est constamment présente chez Guillaume : d'une part, il cite inlassablement la pensée de Meillet que "La science ne vit pas de vérités, elle vit de preuves" (4); d'autre part, il insiste avec force sur "l'accord avec les faits", insuffisant toutefois si ne s'y joint pas "l'économie intérieure", complexe de qualités diverses incluant notamment la cohérence interne, la simplicité, l'élegance, etc. :

"J'ai indiqué les deux conditions propres à assurer à la linguistique un grand avenir scientifique : l'accord avec les faits soumis à l'observation aiguë qui ne laisse rien échapper; l'impossibilité de substituer à une construction systématique une construction équivalente d'une meilleure économie". (5)

Dès lors, il y a lieu de s'étonner du laxisme manifesté par les psychomécaniciens dans le contrôle de leurs hypothèses : au mieux, elles ne sont jamais exposées "à la falsification (...) de toutes les façons concevables", à "une lutte acharnée pour la survivance" (Popper); au pire, le laxisme tourne à la perversion lorsqu'en dépit du verdict visiblement défavorable rendu par les faits, l'explication avancée persévère, les plie à son ordre, et l'analyste s'emploie à réduire les discordances en créant, grâce à des sous-hypothèses *ad hoc*, une illusion de compatibilité.

3. L'étude par Guillaume de quelques constructions infinitives du français, prolongée par Moignet dans un article publié en 1973, fournit un exemple flagrant de cette pratique : on y voit en effet les propriétés morphologiques prêtées à l'infinitif - incidence interne et non-prédicativité - maintenues malgré l'évidence contraire découlant de son comportement syntaxique.

3.1 Quelle est la morphologie de l'infinitif, sa "nature" qui doit conditionner son fonctionnement en phrase? L'infinitif est un verbe et, a priori, on s'attendrait donc que son signifié grammatical com-

prenne les formes vectrices inhérentes à cette partie du discours : le mode, le temps, la personne et, surtout, le régime d'incidence qui règle la relation générale dans le langage de l'apport de signification à son support, puisque ce régime "est le déterminant principal de la partie du discours" (6); en l'occurrence, ce devrait être une incidence externe de premier degré qui, en langue, consiste en "une incidence intra-verbale à la personne que le verbe incorpore" et fait qu'il peut en discours "être déféré (...) à des supports dont rien, théoriquement, ne limite la diversité" ou, encore, qu'il "peut être le prédicat de toute sorte de sujet" (7). Or, Guillaume, imité en cela par Moignet, attribue à l'infinitif un régime d'incidence interne - celle du substantif qui ne se dit pas d'un autre sémantème, mais de son propre contenu notionnel - qui le confine au rôle exclusif de support dans le plan verbal :

- "Dans la catégorie du verbe, une forme toutefois a, comme le substantif, une incidence interne, lequel ne peut se dire que de ce qu'il signifie."
- "L'incidence [de l'infinitif] est de type substantival, c'est l'incidence de la partie de langue appelée substantif à ce qu'elle signifie, à l'exclusion de tout support extérieur." (8)

Leur décision se fonde sur deux constatations :

- a) l'inaptitude de l'infinitif à remplir la fonction verbale de prédicat, attestée par l'impossibilité de (1) :

- (1) *Lendl réussir cinq aces dans chaque set
- b) son aptitude à porter les fonctions nominales de sujet -(2)- et d'objet -(3)-, toutes deux supports du verbe :

 - (2) (a) Gagner le Masters consolerait Gerulaitis de plusieurs défaites malheureuses
 - (b) Mener à bien le changement ne peut incomber au seul gouvernement. (E 1602, 31)
 - (3) (a) Borg préfère jouer sur terre battue
 - (b) Le front islamique de libération de Bahreïn dément, pour sa part, avoir fomenté un coup d'Etat. (E 1591, 43)

"C'est par ce refus d'une condition expressément verbale, combiné avec une acceptation de condition nominale que l'infinitif fait dans le plan verbal, dont il ne sort pas, figure de nom". (9)

3.2 L'examen ultérieur de deux types de structures infinitives infirmera de façon décisive cette position. Mais préalablement, il me paraît opportun d'attirer l'attention sur plusieurs faits qui mettent sérieusement en doute sa plausibilité.

3.2.1 En premier lieu, la possession par l'infinitif d'une incidence interne ne s'accorde pas avec le sentiment linguistique. Même s'il consent à neutraliser l'insatisfaction que lui laissent les multiples définitions de cette incidence tentées par Guillaume, - entre autres :

"Incidence interne, c'est-à-dire une incidence qui ne sort pas de ce que le mot connote, et qui donc échoit au dedans de la signification apportée par le vocable. Le mot *homme*, par exemple, ne se dira pas de n'importe quoi, mais seulement d'être compris *a priori* et provisionnellement dans la signification du mot *homme*." (10)

-, qui se ramènent toutes à la formule impressionnante et tautologique que le substantif a l'incidence interne parce qu'il se dit de lui-même, sans identifier le mécanisme grammatical responsable de cet effet de surface (11), tout locuteur s'avise sans peine qu'elles ne recouvrent pas la situation de l'infinitif : la seule évocation de cette forme verbale associe en effet indissolublement à l'image d'un procès celle de l'être - ou des êtres - indéterminé(s) susceptible(s) d'en être le(s) supports(s). Moignet est d'ailleurs contraint d'admettre que :

"Courir implique l'idée de coureurs éventuels que n'implique pas le substantif *course*." (12)

3.2.2 En deuxième lieu, l'"économie intérieure" de la théorie générale de l'incidence - donc le système des parties du discours - se trouverait altérée, principalement dans sa cohérence et sa simplicité : le verbe offrirait l'exemple unique parmi les parties du discours prédictives d'un paradigme dont un des membres, l'infinitif, ne posséderait pas le régime d'incidence qui caractérise la catégorie dans le système!

3.2.3 Enfin, et les objections se situent à présent sur le terrain de la syntaxe, l'infinitif exerce des fonctions d'apport - il est alors prédictif - et des fonctions de support qui, de l'avis de Guillaume lui-même, démentent son régime d'incidence substantival.

3.2.3.1 Il conserve intacte la faculté de *transitivité*, par laquelle le verbe se trouve pourvu d'une incidence externe passive à un support premier nominal (13) :

- (4) Des craintes les assaillent, qu'ils n'osent s'avouer, comme si *les taire* pouvait *les exorciser*. (E 1594, 49)

3.2.3.2 Il joue, comme l'adjectif qualificatif, le rôle d'un apport attributif :

- (5) (a) Les pitreries de Nastase semblent *déconcentrer* Connors
 (b) Condamner l'ordre qui règne à Varsovie, c'est *contrecarrer* la propagande omniprésente de l'Union Soviétique (...).
 (E 1590, 28)

fonction qui "emporte avec elle le mécanisme d'incidence externe" et, selon Guillaume, exige du substantif qui la revêt de s'adjectiver en renonçant à son incidence propre (14).

3.2.3.3 Il joue, comme l'adjectif qualificatif et comme le substantif, vraisemblablement encore adjectivé, le rôle d'un apport *apposition* (15) :

- (6) (a) Vilas appliquait à la lettre sa tactique : *tenir Noah au fond du court*
 (b) *Regarder cette cigogne sculptée par Bazin, la caresser, l'installer* sur son bureau, c'est retrouver (...) toutes les fragrances de l'entre-deux guerres. (E 1597, 78)

3.2.3.4 D'autre part, l'infinitif peut recevoir un apport *adverbial*, donc une incidence externe du deuxième degré qui requiert normalement un support externe du premier degré, soit un adjectif, soit un verbe conjugué à un mode personnel :

- (7) *Grimper aussi rapidement que Mayotte dans le classement ATP* dénote une classe à part

3.2.3.5 Simultanément, l'infinitif peut accepter un apport *attributif*, une incidence externe du premier degré cette fois à laquelle disconviendrait de toute façon sa prétendue incidence interne - la notion se dit *d'elle-même* -, puisque dans (8) :

- (8) *Demeurer aussi frais* que Fibak après un match de trois heures, c'est stupéfiant!

il tombe sous le sens que *frais* ne se dit pas du contenu notionnel de *demeurer* (16).

3.2.4 Les défaillances sont à ce point criantes que Guillaume et Moignet ont senti le besoin d'y remédier. Leur réaction ne manque pas de surprendre : ils ne se résignent pas à abandonner l'incidence interne, préférant introduire une hypothèse complémentaire *ad hoc* (17) dotant de surcroît l'infinitif d'une incidence externe, dont l'entendement diverge sensiblement. Pour Guillaume, il s'agit d'une "incidence éventuelle" (?) à un support extérieur, qui normalise alors l'apport adverbial :

"Dans *marcher vite*, (...) *vite* est provisionnellement incident à une incidence éventuelle de *marcher* à un support autre que lui-même".

Pour sa part, Moignet, bien qu'ayant affirmé que "L'incidence à la personne de causation ne se fait pas au mode infinitif", concède toutefois qu'il fait partie du système verbal, donc qu'il exprime le temps, et comme :

"Pour évoquer linguistiquement le temps, il faut cette association intime, cette fixation de l'idée du radical verbal sur une personne".

qu'il possède "une incidence à une personne toute virtuelle" (18).

A première vue, cette mesure corrective donne l'illusion de résoudre la majorité des difficultés évoquées plus haut. Elle est en conformité avec l'impression sémantique (3.2.1) et la transitivité (3.2.3.1), assume l'apport à l'infinitif des incidences adverbiale et attributive (3.2.3.4 et 3.2.3.5), tandis que les fonctions apports attribut (3.2.3.2) et apposition (3.2.3.3) continuent de faire problème puisque l'élément, verbal ou nominal, qui les supporte dans (5) et (6) n'a manifestement rien de commun avec la personne de "causation" à laquelle l'infinitif fait son incidence externe. Surtout, ce gain en efficacité n'est obtenu qu'au prix du sacrifice de la cohérence sous la forme d'une violation du principe de non-contradiction - l'incidence d'une partie du discours prédicative est soit interne, soit externe -, particulièrement nette chez Moignet selon qui l'infinitif possède et ne possède pas la personne.

3.2.5 Au moins ce bilan épargnera-t-il le soupçon de prévention à la substitution à la thèse contradictoire de la double incidence infini-

tivale d'une solution univoque, capable d'intégrer l'ensemble des faits considérés :

L'INCIDENCE DU VERBE A L'INFINITIF EST UNE INCIDENCE EXTERNE INTERIEURE A UNE PERSONNE VIRTUELLE NON REPRESENTEE SEMIOLOGIQUEMENT (19).

Cette contre-hypothèse dont, en première et très imparfaite approximation, je propose la représentation figurative suivante :

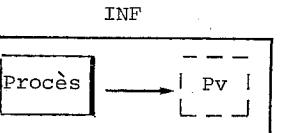


Figure 2

étend au quasi-nominal la remarque tout à fait pertinente de Moignet que :

"Un verbe personnel est, de soi, un syntagme, par l'incidence du verbe à la personne, que la personne soit signifiée intérieurement, sous la forme d'un morphème terminal (...) ou extérieurement, par un pronom ou un substantif sujet". (20)

Elle a l'avantage, d'une part, de supprimer l'incohérence de sa concurrente en restaurant l'unité d'incidence du verbe, à présent externe dans l'entièreté du paradigme, d'autre part de rendre compte de tous les emplois passés en revue. L'incidence adverbiale de (7) porte sur le procès, l'incidence attributive de (8) sur la personne virtuelle; quant aux quatre fonctions de sujet dans (2), d'objet dans (3), d'attribut dans (5) et d'apposition dans (6), elles intéressent le "syntagme" entier, apport par l'entremise de la personne virtuelle à un support extérieur verbal ou nominal. Ainsi, les rapports syntaxiques contractés par les infinitifs sujet et objet dans (9a) peuvent être schématisés comme en (9b) :

- (9) (a) *Dévaluer* signifierait *importer* obligatoirement une forte dose d'inflation (...). (E 1599, 46)
 (b) [PV ← Procès] signifierait [PV ← Procès]

En figure (21) :

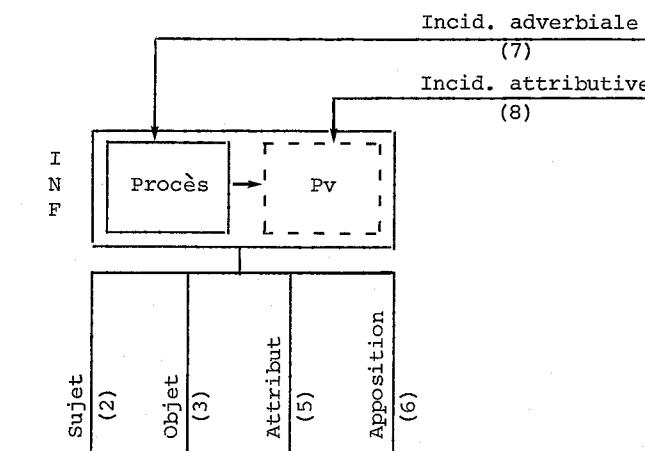


Figure 3

4. Un ultime retour au plan du discours va permettre d'établir définitivement la supériorité de ma contre-proposition dans l'analyse de deux types de constructions infinitives.

4.1 Le premier type, illustré par (10) :

- (10) (a) McNamara laissera Teltscher servir le premier
 (b) McNamara le laissera servir le premier
 (c) McNamara laissera servir Teltscher le premier
 est une simple variante de (3) dans laquelle les personnes supports des verbes principal (*laisser*, *faire*, *voir*, etc.) et subordonné ne sont plus coréférentielles, ce qui autorise l'apparition d'un nominal (*Teltscher*), sujet logique de l'infinitif auquel il s'antépose ou se postpose. J'en ai produit dans une précédente communication une étude approfondie qu'il est exclu de reprendre ici, d'autant qu'elle présuppose une discussion serrée du phénomène de la transitivité. Je me bornerai donc à opposer succinctement les deux explications rivales. Celle de Guillaume, adoptée par Moignet, est aisément prévisible : en raison de son incidence interne substantivale et de la non-prédicativité qui s'ensuit (**Teltscher servir le premier*), l'infinitif *servir* ne peut se rattacher syntaxiquement à son "sujet" *Teltscher*; tous deux sont des supports formant un objet complexe sous la réction de *laissera*. Ainsi, dans la

phrase *j'ai vu Pierre pleurer* :

- "Pierre et pleurer (...) constituent un objet complexe dont le premier terme est pris dans le plan du nom et le second dans le plan du verbe".
- "l'un et l'autre sont du "vu" et l'un et l'autre subissent l'incidence du verbe *voir* à un support du côté du résultatif, indépendamment l'un de l'autre." (22)

Cependant, la similitude remarquable de (10a) avec la construction *objet-attribut* de l'objet dans (11a), particulièrement mise en évidence par la pronominalisation de l'objet dans (10b) et (11b) et l'inversion dans (10c) et (11c) :

- (11) (a) Les grimaces de Connors laissent Borg imperturbable
- (b) Les grimaces de Connors le laissent imperturbable
- (c) Les grimaces de Connors laissent imperturbable Bjorn Borg incitent à voir plutôt dans l'infinitif *servir*, à l'instar de l'adjectif attribut *imperturbable*, un apport, ce qu'il est par ailleurs manifestement dans (12b), issue par conversion au passif de (12a), et plus clairement encore dans la participiale dérivée (12c) :
- (12) (a) Des journalistes ont entendu McEnroe invectiver l'arbitre
- (b) McEnroe a été entendu invectiver l'arbitre
- (c) Entendu invectiver l'arbitre, McEnroe a tenté de se justifier

L'assimilation, sur la base du parallélisme séduisant (10)/(11), de l'infinitif subordonné à un attribut de l'objet supprime alors l'anomalie suspecte de l'objet à deux têtes indépendantes, nominale et verbale. Comme j'estime d'autre part, contre Guillaume, que l'incidence interne du substantif ne lui confère pas une vocation exclusive de support, que, sans abdiquer le déterminant essentiel de sa catégorisation - sans s'adjectiver -, il peut se rapporter à divers éléments de la structure phrasique - article, substantif (apposition) ou verbe (attribut) -, je pose, sans le justifier autrement ici (cf. note (21)), que l'objet direct nominal est également une fonction d'apport au verbe. Avec cette dernière retouche qui réduit à néant la motivation principale de l'assignation à l'infinitif d'un régime d'incidence substantival, la représentation figurative très simplifiée de la syntaxe du segment *Teltscher servir le premier* (10a) se présente comme suit :

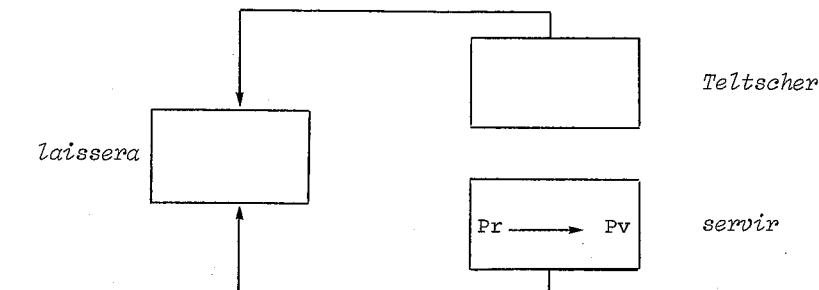


Figure 4

4.2 L'inadéquation de l'incidence interne se déclare plus nettement encore, s'il est possible, dans les propositions infinitives indépendantes, auxquelles Moignet surtout s'est intéressé. Les tours retenus se distribuent en deux sous-groupes selon que la présence d'un substantif ou d'un pronom correspondant à l'actant premier du procès y est interdite - (13), (14), - ou tolérée - (15a), (15b) vs (15c); (16a) vs (16b) (23) :

- infinitif jussif ou adhortatif (ordre, conseil, invitation, etc.) :
 - (13) (a) Toujours suivre la balle des yeux!
 - (b) Ne jamais l'oublier : la gauche a gagné sur les décombres de l'Union. (E 1597, 30)
- infinitif des questions (comment, pourquoi, que, etc.) :
 - (14) (a) Comment maîtriser le service de Tanner?
 - (b) "Alors, dit un responsable, à quoi bon se défoncer dans le boulot si nous ne gagnons pas plus que les collègues qui se la coulent douce...". (E 1580, 42)
- infinitif interrogatif ou exclamatif :
 - (15) (a) Panatta battre Clerc sur cette surface?!
 - (b) Comment, un ministre de l'Intérieur, un représentant de l'exécutif, décorer un magistrat! (E 1587, 62)
 - (c) Nationaliser pour prendre le contrôle de l'économie? (E 1958, 65)
- infinitif de narration :
 - (16) (a) Et Kriek de conclure par une volée croisée de revers
 - (b) Et de brandir la Bible devant Darwin, comme pour exorciser le Diable. (E 1595, 67)

4.2.1 Tous constituent pour Moignet des *phrases nominales*, soit simples - (13), (14), (15c), (16b) -, soit complexes, résultant de la juxtaposition de deux phrases nominales - (15a), (15b), (16a). De ce jugement - attendu -, le moins qu'on puisse dire est qu'il ne craint pas le paradoxe; il faut en effet une certaine témérité pour cataloguer comme phrase nominale une structure dont le constituant dominant est un élément verbal à part entière (24). Le paradoxe se double d'une inconséquence : commentant l'infinitif jussif qui "s'adresse à tout le monde et ne s'adresse à personne en particulier" et l'infinitif des questions qui concerne le plus souvent, dans le contexte de situation, une personne précise, "aussi bien une première, une seconde, une troisième personne, une combinaison de personnes de rang différent, une personne indéterminée", Moignet fait appel à leur incidence à la personne virtuelle, donc à l'incidence externe :

"La virtualité du support rend l'infinitif apte à signifier des procès pour lesquels il y a avantage à ne pas faire mention d'êtres concernés par le comportement en cause". (25)

Le type (15) est plus révélateur encore. De prime abord, il paraît hasardeux de soutenir que les relations syntaxiques ne sont pas identiques dans *Panatta battre Clerc?!* et *Panatta battrà Clerc?!* Moignet n'hésite pas pour autant à affirmer la disjonction des deux syntagmes nominal et verbal. Les indices invoqués à l'appui de l'autonomie respective des deux termes sont fragiles, sinon sans valeur : la "pausette" - la virgule dans l'écrit - les séparant fréquemment dans l'énoncé, et l'ordre alors indifférent de leur apparition dans la séquence :

- (17) (a) Panatta, battre Clerc?!
- (b) Battre Clerc, Panatta?!

dénoncent vraisemblablement des variantes structurellement non équivalentes de (15a) dans lesquelles le lien syntaxique n'est plus immédiat, mais médiat, et dont les homologues s'observent avec le verbe personnel

- (18) (a) Panatta, il battrà Clerc?!
- (b) Il battrà Clerc, Panatta?!

D'autre part, il est tentant, mais non concluant, de retourner contre son auteur l'argument principal dont il se sert pour écarter l'existence d'une proposition infinitive dans (10a) : l'impossibilité d'évoquer par appel ou par rappel le segment *Telscher servir le premier* au moyen du pronom neutre *le* qui "peut représenter un ensemble organique, défini en langue par un système d'incidence sujet ← verbe", mais non toute espèce de rencontre d'un "syntagme nominal" et d'un "syntagme verbal" (26). Or, ce critère tranche en faveur de l'unité syntaxique des indépendantes infinitives (15) et (17) :

- (19) Panatta (,) battre Clerc sur cette surface? Trabert ne parvenait pas à l'imaginer.

En réalité, sa validité est fort sujette à caution, car *le* remplace parfois le groupe *objet-attribut* de *l'objet* de (11), et, ce qui a échappé à Moignet, le groupe *objet-infinitif* de (10), dont diverses manipulations (pronominalisation, etc.) révèlent qu'ils ne forment pas des syntagmes :

- (20) (a) Hana a vu Andrea faire une grimace au juge de ligne et Tracy l'a vu aussi

- (b) Glickstein a trouvé la décision injuste et Solomon l'a trouvé aussi

4.2.2 Faisons momentanément le point en dégageant les certitudes dès à présent acquises :

1- le recours à l'infinitif pour la traduction d'ordres, de conseils, d'exhortations, etc. - (13) -, de questions - (14) -, d'éventualités - (15) -, donc d'événements envisagés prospectivement, trouve sa parfaite raison dans la virtualité de sa personne support d'incidence externe (27);

2- (15) garantit hors de tout doute l'aptitude de l'infinitif à remplir la fonction de prédicat spécifique de la catégorie verbale. L'agrammaticalité de **Panatta battrà Clerc*, prononcé assertivement, ne dénote donc pas une déficience prédictive; elle tient à ce que le syntagme n'est pas sous-tendu par une intonation interrogative ou exclamative requise par le caractère virtualisant du signifié formel de *battre*. On surprend donc dans (15) une modalité d'application particulière de l'équation de Guillaume *expression + expressivité = 1*. L'expressivité n'y supplée pas, comme dans (21) :

(21) (a) Purcell, un espoir?

(b) Pam Shriver, trop émotive?

l'ellipse d'une articulation grammaticale - ici temporelle -, mais assure les conditions nécessaires à la sélection de la représentation la plus généralisée du système verbal (28). Il me reste à prévenir un malentendu probable : la prédicativité reconnue à l'infinitif intéresse la personne intériorisée au "syntagme", elle n'enraîne pas automatiquement comme corollaire son incidence à un support externe; autrement dit, *battre* dans (15a) n'est pas fatallement apport à *Panatta*; à l'inverse, comme je l'ai fait déjà pour l'objet, et sans le justifier davantage (voir 4.1 et note (21), *supra*), je considère que la mise en place du sujet en genèse phrastique s'effectue par apport d'un élément nominal à la personne intra-verbale du verbe, conjugué à un mode personnel ou au quasi-nominal dans les indépendantes infinitives : c'est donc selon moi *Panatta* qui se dit de *battre*, hiérarchie syntaxique qui confirme la survie de la proposition infinitive amputée de son syntagme nominal : *Battre Clerc sur cette surface?/!* (cf. (15c)). En figure :

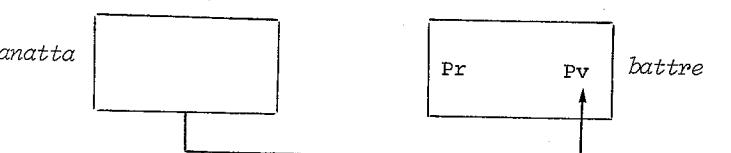


Figure 5

4.2.3 Plusieurs traits singularisent l'infinitif de narration, qu'on pressent directement liés à la présence de la particule *de* : inséré dans la trame d'un récit, généralement précédé de la conjonction *et* et accompagné d'un substantif qui, dans la langue moderne, se passe beaucoup moins aisément qu'autrefois de l'article, il ne désigne pas un événement virtuel, mais actuel, et commute régulièrement avec un prétérit défini, plus rarement avec un présent :

(22) La propagande officielle s'attache désormais à dédramatiser la situation. Après tout, peut-on lire dans le journal "Express Wieczorny", tout cela n'est qu'une question de "change-

ment d'habitudes". Voilà tout. Et de recommander aux Polonois de cultiver des légumes dans les jardins en friche (...). (E 1596, 42)

Moignet s'en tient obstinément à sa ligne de raisonnement et tente contre toute vraisemblance de récuser l'impression sémantique d'une dynamique verbale accusée :

"[*de*] dénonce l'infinitif comme élément nominal : elle pose ce que signifie le verbe comme un thème de parole, une chose dont il s'agit dans la circonstance de discours. La valeur narrative n'est qu'un effet de sens qui résulte du fait que la production du thème en cause vient en conclusion d'un précédent récit".

En cela, il s'oppose diamétralement à Guillaume qui perçoit parfaitement cette accentuation de la verbalité :

"(...) une augmentation suffisante du caractère verbal de l'infinitif - qui s'obtient par la préposition *de* - confère à l'infinitif la capacité de suppléer expressivement l'aoriste avec lequel (...) l'infinitif a intrinsèquement des rapports étroits". (29)

Le mécanisme mystérieux par lequel *de*, marquant lexicalement l'éloignement d'une limite, transforme le signifié grammatical de l'infinitif pour en faire un équivalent approché de l'aoriste mérite un examen attentif, ici hors de propos. Ce qui importe pour l'immédiat est que *de*, morphème de traitement d'un signifié, ne travaille pas comme un conjoncteur bi-directionnel entre mots ou syntagmes - son rôle usuel - et n'interfère donc pas avec le liage syntaxique présumé entre *Kriek* et *conclure* dans (16a). L'objection de Moignet que :

"La fonction sujet est si primordiale dans le système de langue qu'elle ne supporte aucunement, en français, l'interposition d'un élément de relation tel qu'une préposition". (30)

est par conséquent sans fondement, et, la liberté de retranchement du thème nominal (*Et de conclure par une volée de revers*; cf. (16b)) indiquant que l'infinitif est, comme dans le type (13), le déterminé, donc le support de l'énoncé, je fais relever l'infinitif de narration du schéma postulé pour l'infinitif interrogatif ou exclamatif (Fig. 5, *supra*).

5. Conclusions

La réfutation de l'incidence interne de l'infinitif et la démonstration de son incidence externe n'ont décidément rien à redouter d'une contestation éventuelle : la preuve est faite d'une reconstitution inexacte de la morphologie en amont en raison de l'observation sélective et faussée de ses conséquences syntaxiques en aval. L'erreur est certes ponctuelle, mais il faut se garder d'en minimiser l'importance, d'abord parce qu'elle est symptomatique d'un manque de rigueur dans la conduite de la recherche en psychomécanique, ensuite parce que la nature grammaticale de l'infinitif détient la clef d'une gamme étendue de constructions que la curiosité linguistique semble particulièrement privilégiée : en témoigne la masse impressionnante de travaux que la grammaire générative y a consacrés. La problématique de l'infinitif entretient de plus des rapports étroits avec plusieurs secteurs névralgiques de la systématique générale de la langue; aussi la révision opérée dans cette étude a-t-elle des répercussions considérables, affectant non seulement le système de l'incidence, donc celui des parties du discours prédictives, mais aussi l'entendement de toutes les fonctions exercées par l'infinitif comme support - adverbiale et attributive - et comme apport - apposition, attribut, sujet et objet. A travers les deux dernières, déliées de la condition de support obligé à laquelle elles sont assujetties dans l'état actuel de la théorie, c'est la structure de la phrase nucléaire *SN-V-SN* qui se voit mise directement en question. Au moment où s'amorce la première tentative d'envergure de construire la composante syntaxique de la psychomécanique sur des acquis morphologiques jugés globalement satisfaisants (31), le constat dressé est alarmant et invite à interroger sérieusement le reste de l'édifice. La leçon de Popper est claire. Encore faut-il qu'elle soit entendue!

NOTES

1. Popper 1973, chap. I, 1-3; chap. II, 18. Sauf si *p* est indépendant d'une partie du système *t*, c'est *t* tout entier qui est falsifié : il faut alors déterminer quels énoncés sont inoffensifs et quels énoncés doivent être modifiés, notamment en tenant compte des niveaux d'universalité. - Je néglige les autres étapes du procédé déductif de *testing* : la vérification de "la cohérence interne du système" (cf. 2, *infra*), "la recherche de la forme logique de la théorie" et "la comparaison de la théorie à d'autres théories".
2. Popper 1973, chap. I, 4, 5, 6; chap. IV; chap. X; appendice 1, pp. 316-319. Cf. Martin 1980, p. 528. - Pour être décisive, l'utilisation de la notion de falsification nécessite l'observation d'un certain nombre de règles méthodologiques, dont le rejet des "stratagèmes conventionnalistes" : introduction d'hypothèses *ad hoc*, scepticisme à l'égard de l'expérimentation, mise en doute de la clairvoyance de l'expérimentateur, etc. (chap. I, 6, pp. 38-39; chap. IV, 19, 20).
3. Guillaume, *LSL*, p.221 : "[La méthode] consiste, après avoir pris des choses une première vue directe par le moyen de la constatation, à en prendre indirectement (...) une seconde à travers un schème de raison auquel il est demandé de représenter (...) les exigences de théorie auxquelles pour être, une réalité perçue, quelle qu'elle soit, doit satisfaire"; cf. pp. 272-273. Plus radicalement dans *PLT*, pp. 46-49 : "La théorie (...) doit (...) prendre son départ non pas au fait mais à une exigence absolue, inévitable, et cheminer d'exigences absolues en exigences absolues jusqu'à la rencontre des faits".
4. Guillaume, *LSL*, p.221; *PLT*, p.50.
5. Guillaume, Conférence du *14, VI. 46c, pp.12-32 ms. (je souligne; la citation combine des extraits des pages 24 et 30ms.). L'"économie intérieure" suppose au premier chef "des principes simples inhérents à la matière traitée, inséparables d'elle"; les autres qualités énumérées sont implicites dans les pages 18-19 ms. (l'astérisque indique qu'il s'agit d'un inédit).
6. Guillaume, *LSL*, pp.250-251; cf. *LL*,1, p.147; *PLT*, p.203; *LL*,4 p.202.
7. Guillaume, *LSL*, pp.250-251 et *LL*,1, p.145; cf. *LL*,3, pp.65-67, 69-72; *LL*,4, pp.201-202. Moignet 1973, pp.123-124. Pour une discussion détaillée de cette question, voir Le Flem 1981, 3.1.
8. Guillaume, *LSL*, p.251; cf. *PLT*, pp.203-205; *LL*,4, pp.200-201. Moignet 1973, pp.124-125.
9. Guillaume, *LL*,3, p.103; cf. *LSL*, p.251 et Moignet 1973, p.127 (**la voiture arriver*). Le signe E renvoie à l'hebdomadaire *L'Express*, le premier chiffre au numéro, le second à la page.

10. Guillaume, *LL*, 4, p.201; cf. *LSL*, p.250; *LL*, 1, pp.137,142,149,157; *LL*, 3, pp.53-54, 61-62; *PLT*, pp.204, 205-208.
11. Reconnaissant la difficulté, Valin (1981, pp. 29-33) suggère une interprétation qui introduit une incohérence entre la langue et le discours et transgresse le principe d'immanence : ce n'est qu'en langue, à titre puissanciel, que le substantif relèverait de l'incidence interne, dont le secret reste entier; dans le langage effectif, son contenu notionnel serait "mentalement appliqué directement, et, pour autant directement incident, à une réalité extra-linguistique dont il est, par visée de discours, parlé".
12. Moignet 1973, p. 125.
13. Guillaume, *LL*, 1, pp.169-205.
14. Guillaume, *LL*, p.138; cf. *LL*, 3, p.57. Ce changement de catégorie est absolument inconciliable avec le *cas synthétique* dont le substantif est porteur et qui indiscrimine en lui, en langue, les fonctions de sujet, d'objet (supports) et d'attribut (apport!); voir Guillaume, *LL*, 3, pp.58-59, 101,109, 224-227; *LL*, 4, pp.34-35, 37-38, 45, 48-50, 51, - et ma critique dans Le Flem 1981, 4.3. Dans Valin 1981, pp. 85-87, le cas synthétique ne subsume plus que les deux fonctions adverses de sujet et d'objet, ce dernier devenu de plus un apport.
15. Guillaume parle rarement de l'apposition. Dans la conférence du *15, III, 45b, il envisage le cas similaire de *pâté maison, choucroute maison* : "Maison s'est, dans cet emploi, adjactivé et il a dû pour cela changer de régime d'incidence et conformer, en outre, à ce changement tout le reste de son contenu psycho-morphologique".
16. Le Flem 1981, 5.2, applique le même argument à la situation analogue de l'attribut de l'objet et récuse le subterfuge de Moignet d'accorder à l'attribut une incidence adverbiale.
17. Voir Popper 1973, 6, p. 38; 19, p. 79; 20, p. 81. L'incidence attributive "adverbiale" de Moignet en est un autre exemple.
18. Guillaume, *LL*, 4, p.202. Moignet 1973, pp. 123-125.
19. Une note prudente de Valin dans Guillaume, *LL*, 4, p.201, va dans le même sens : "L'infinitif pourrait aussi être considéré comme le cas où le support de l'incidence verbale (c'est-à-dire la personne), support sans lequel le verbe ne saurait exister, se virtua-lise et s'indétermine (...)" . Cf. Le Flem 1975, note 26, p. 228. - Valin me signale que dans la conférence du *26, III, 42a, pp. 9-11 ms., Guillaume affirme : "[L'infinitif] reste un verbe parce qu'il a son incidence à la personne, à la personne généralisée". Il y a donc contradiction, ou plutôt évolution, dont on devine la cause : l'incidence à la personne implique la prédictivité que Guillaume refuse à l'infinitif, d'où son abandon ultérieur.
20. Moignet 1973, p. 123 (je souligne).

21. La thèse psychomécaniquement subversive faisant du sujet et de l'objet des *apports* (cf. la fin de la citation de Moignet dans 3.2.5, *supra*) est défendue dans Le Flem 1981, 6 et 7. Cf. 4.1 et 4.2.2, *infra*.
22. Guillaume, *LSL*, p.251. Moignet 1973, p. 127.
23. Moignet 1973, pp. 115,126, 130-133; j'omets l'"infinitif de titre" (*Oublier Palerme*). Un élément nominal peut figurer dans (13), mais toujours séparé de l'infinitif par une pause (virgule) : *Amateurs de Boulevard, s'abstenir.* (E 1590, 70; cf. (17), *infra*).
24. Moignet 1973, pp. 131-132; cf. la conclusion de l'article, p. 133 : "... ce type de proposition relève de la phrase nominale, c'est-à-dire d'une phrase sans verbe ..." (je souligne). Voir Le Flem 1975, 2.2.3.4.
25. Moignet 1973, pp. 126, 131-132.
26. Moignet 1973, p. 127.
27. L'exemple (15b) suscitera sans doute la (fausse) objection que la décoration du magistrat *peut* avoir eu lieu. Cette éventualité ne compromet en rien la valeur de virtualité de l'infinitif que le locuteur, surpris et indigné, charge de traduire son incapacité de concevoir un tel geste. Semblablement, il est différent que le personnage s'exclamant *Voir Naples et mourir* (Moignet 1973, p. 131) ait ou n'ait pas déjà vu Naples. L'exclamation énonce un programme dont l'accomplissement est entamé ou non, ou même terminé, dans la réalité extérieure.
28. Guillaume, *PLT*, pp.146-152.
29. Moignet 1973, p. 132. Guillaume, Conférence du *16, V, 40, pp. 48-49 ms. Cf. Le Flem 1975, note 26, p. 228. Par la suite, Guillaume mettra l'accent sur l'acquisition de la prédictivité grâce à *de* : "Ce n'est que précédé de la préposition *de* et porté par cette préposition dans le champ de l'expressivité que l'infinitif français peut remplir à l'endroit d'un sujet la fonction de prédictat" (*LSL*, p.251). Le type (15), prédictatif sans *de*, montre que ce point de vue est erroné; *de*, comme l'intonation dans (15), rend possible le fonctionnement autonome de l'infinitif, donc l'actualisation discursive de sa prédictivité naturelle.
30. Moignet 1973, pp. 132-133.
31. Valin 1981, pp. XII et sv.

BIBLIOGRAPHIE

- GUILLAUME, G. (1964), *Langage et science du langage*, Paris, Nizet et Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- GUILLAUME, G. (1971), *Leçons de linguistique 1948-1949. Psycho-systématique du langage. Principes, méthodes et applications I*, Québec, Les Presses de l'Université Laval et Paris, Klincksieck.
- GUILLAUME, G. (1973), *Leçons de linguistique 1948-1949. Grammaire particulière du français et grammaire générale IV*, Québec, Les Presses de l'Université Laval et Paris, Klincksieck.
- GUILLAUME, G. (1973), *Principes de linguistique théorique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval et Paris, Klincksieck.
- GUILLAUME, G. (1974), *Leçons de linguistique 1949-1950. Structure sémiologique et structure psychique de la langue française II*, Québec, Les Presses de l'Université Laval et Paris, Klincksieck.
- LE FLEM, D.-C. (1975), "La phrase nominale", dans *Grammaire générative et psychomécanique du langage*, Bruxelles, Aimav et Paris, Didier, pp. 209-239.
- LE FLEM, D.-C. (1980), "Syntaxe de quelques constructions infinitives du français", communication présentée au XVI Congrès international de linguistique et philologie romanes (Palma de Majorque, 6-11 avril 1980).
- LE FLEM, D.-C. (1981), "Morphologie et syntaxe en psychomécanique : vers une théorie de la phrase nucléaire française", *Travaux de linguistique et de littérature*, 19, 1, pp. 259-292.
- MARTIN, R. (1980), "Psychomécanique et formalisation de la théorie linguistique", dans *Langage et psychomécanique du langage*, Lille, Presses Universitaires de Lille et Québec, Les Presses de l'Université Laval, pp. 525-536.
- MOIGNET, G. (1973), "Existe-t-il une proposition infinitive en français?", dans *Grammaire générative transformationnelle et psychomécanique du langage*, Lille, Université de Lille III et Paris, Editions Universitaires, pp. 112-133.
- POPPER, K.R. (1973), *La logique de la découverte scientifique*, Paris, Payot.
- VALIN, R. (1981), *Perspectives psychomécaniques sur la syntaxe*, Cahiers de Psychomécanique du Langage, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

Claire Blanche-Benveniste
Université de Provence

LA PERSONNE HUMAINE ET LES PRONOMS

Le classement des personnes grammaticales en première, deuxième et troisième, entraîne un problème bien connu de comparaison : quel rapport poser entre les deux personnes de l'interlocution et la dite "troisième"? D'une part (1) :

je, me, moi, celui qui parle, parlant de lui
tu, te, toi, celui à qui l'on parle, parlant de lui,
et d'autre part les pronoms "de la troisième personne" et tous les noms, qui sont "de la troisième"?

On peut les dissocier à l'extrême, en isolant d'un côté les formes d'interlocuteurs, qui représentent des personnes, et d'autre part les formes troisièmes, qui représenteraient la "non-personne", comme le proposait E. Benveniste (2). On peut les assimiler en partie, sur la base du caractère "humain" que possèderaient les personnes de l'interlocution et une partie des formes "troisième" (3). On pourrait envisager (bien que cela ne se fasse pas souvent) de comparer ces deux types sur la base d'autres caractères communs comme la continuité dans le temps et l'espace, ou la valeur individualisante, ou toute autre valeur abstraite qui se dégagerait.

Je propose ici un type de comparaison fondé non pas sur les effets produits dans la référence, comme "humain" ou "animé", mais fondé sur le détail du comportement des pronoms, et particulièrement des pronoms compléments de forme *lui* et *à lui* (4).

1. La personne des interlocuteurs se manifeste sous deux formes

Entre les formes de compléments *me* et *moi*, *te* et *toi*, on pressent qu'il y a deux saisies différentes de la personne. Moignet interprétait *me*, *te* comme des pronoms existentiels qui ne sortent pas du plan verbal et situent la personne dans l'univers-temps; *moi* et *toi* comme des pronoms ontiques, introduisant la personne dans l'univers-espace, celui des noms (5).

Il faut ajouter que cette répartition est liée à des types de verbes, qui permettent de cerner certaines propriétés intéressantes.

1.1 Certains verbes exigent la forme *me*, *te* :

il me voit, *il me parle*,
et refusent l'autre,

**il voit moi*, **il parle à moi*.

Pour d'autres c'est l'inverse; ils refusent la forme *me*, *te* :

**il m'y a*

**elle me pense*

**on te dirait*

et n'acceptent que les autres :

il y a moi

elle pense à moi

on dirait toi.

Je parlerai de "personne intérieure" pour les premiers, voulant dire par là "intérieure au verbe" qui l'inclut sous forme de clitique, et de "personne extérieure" pour les seconds. Selon la façon de traiter, en complément, les formes dévolues aux interlocuteurs, on peut distinguer deux types de verbes :

avec formes intérieures

il me regarde
ça t'ennuie
je t'emmène
je t'appelle
cela te plaît
elle m'appartient

avec formes extérieures

il y a moi
c'est moi
il manquait toi
elle me rappelle toi
autrefois
on dirait toi

je te souris
il t'obéit
elle te résiste
on me cède
il me parle
on t'accorde de l'importance

elle est à moi
je tiens à toi
il pense à toi
elle renonce à toi
on fait appel à moi
il recourt à moi
on fait attention à toi

1.2 Les verbes qui intègrent leur complément sous forme de personne intérieure peuvent, sous certaines conditions, les accepter comme extérieures,

il voit... moi...

Ces conditions (les plus remarquables) sont :

- avec une restriction

il ne voit que moi

- avec une coordination

il voit mon frère et moi

- avec un contraste

il voit mon frère mais pas moi

- avec une énumération

il voit ton frère, toi, ton père et les autres

- en même temps que la forme intérieure, dans la figure que nous appelons de "double marquage",

il te voit, toi

il te parle, à toi.

Ce double marquage est presque indispensable lorsqu'il y a une comparaison,

il te voit toi plus que ton frère,

ou une adjonction comme *-même*, ou une qualification :

il t'a vu toi-même

il te revoit, toi quand tu étais enfant.

Ces verbes imposent une représentation de la personne telle que le pronom extérieur ne leur suffit pas; il ne semble pas peser "assez lourd" pour la représentation de la personne du locuteur qui est nécessaire. Le pronom extérieur n'est toléré que s'il est accompagné d'un élément adjacent le mettant en position de contraste par rapport

à d'autres éléments. "Tout se passe", remarquait J. Stefanini, (1962 : 90) comme si les formes toniques, dans leur rapport en qualité d'objet, demandaient un "introducteur", comme s'ils ne pouvaient empiéter sur les fonctions des pronoms conjoints".

1.3 Les verbes qui prennent pour complément la forme de personne extérieure la construisent à l'égal d'un nom, sans privilège particulier. On a :

il pense à *toi*, il renonce à *toi*,
comme on aurait un nom :

il pense à cette chose, il pense à *Pierre*,
sans nécessité d'y adjoindre aucun élément adjacent. Ces verbes n'ont pas de double marquage, comme :

*il me pense à moi, *il te renonce à *toi*.

La représentation de la personne qui se manifeste ici, dans la forme extérieure, se définit dans l'ensemble des noms possibles; elle n'est pas d'une nature grammaticale distincte.

2. Les formes "troisièmes" ont cette répartition

2.1 La différence entre les deux séries de verbes n'apparaît pas si l'on réalise les compléments de ces verbes sous forme nominale : les noms se construisent "à l'extérieur", quel que soit le verbe : *il regarde Pierre* comme *il y a Pierre*, *on parle à Pierre* comme *on pense à Pierre*, *elle appartient à Pierre* comme *elle est à Pierre*. Les formes nominales écrasent la différence de statut. Cependant, une différence potentielle subsiste; pour la première série de verbes, le double marquage permet de réaliser conjointement au nom le pronom intérieur :

il *le* regarde, *Pierre*
on *lui* parle, à cet homme.

Ces verbes ont des compléments qui restent adossés à des pronoms de forme intérieure.

C'est à partir des pronoms, et non des noms, qu'on peut voir à quoi correspond, dans les formes "troisièmes", la ligne de partage entre personne intérieure et extérieure.

Parmi les pronoms, ce sont les formes *lui* et à *lui* qui fournissent le meilleur point d'observation : elles reproduisent l'opposition de formes qu'on trouve entre *me* et *moi* :

on *lui* parle (*on parle à *lui*)

on pense à *lui* (*on *lui* pense);

de plus, elles se définissent par rapport à un petit système d'oppositions où figurent *le*, *y* et *en*,

on *le* regarde, on *y* pense, on *en* parle.

2.2 La forme intérieure, *lui*, *leur*, est solidaire des formes représentant les personnes de l'interlocution : on ne connaît pas de verbes qui auraient un complément de type *lui* et qui n'auraient pas de forme *me*, *te*; il s'agit du même paradigme. Par cette solidarité paradigmique, la forme *lui* est la plus proche des formes de personnes.

Contrairement à une opinion très répandue (6), cette forme *lui* n'évoque pas nécessairement "de l'humain". On trouve continuellement, dans les productions les plus normatives, des exemples comme :

on *lui* attribue des vertus curatives (à cette plante)

après *lui* avoir tourné le dos (à la hausse des prix)

lui donner de l'élan (à cette machine)

lui donner un aspect lisse (à cette peinture)

cela ne *lui* convient pas (à cette maison).

Il serait absurde de voir dans ces exemples des fautes contre la grammaire du français; il serait tout aussi absurde d'y voir une figure d'"humanisation". Dans : *Lui attribuer des vertus curatives*, il n'y a pas du tout de traitement d'interlocuteur décerné à la plante; il faudrait pour cela qu'on se prenne à tutoyer la plante : *Je t'attribue des vertus curatives, plante*. En ce cas la figure rhétorique consiste à prendre pour interlocuteur un élément inhabituel, pas du tout à l'humaniser.

Le phénomène de double marquage montre que ce n'est pas la valeur du lexique pris pour complément qui compte, mais le type de détermination. Avec la forme *lui* on peut avoir :

lui prêter attention, à celui qu'elle a choisi

lui céder, à celui-ci,

quelles que soient les références, dans la réalité, de *celui...* En revanche, les relations entre *lui* et *ce que* ou les formes partitives, donnent de mauvais résultats :

lui prêter attention, *à ce qu'elle dit
lui prêter attention, *à de la mauvaise humeur
lui céder, *à du chantage
lui attribuer des vertus, *à du Mozart.

Ce refus du partitif est commun à la forme *lui* et aux personnes-locuteurs. On ne peut pas former un partitif sur un élément comme *moi, toi*. Si je suis un compositeur et que je joue "de ma musique", je ne peux pas dire que je joue "du moi", comme je jouerais "du Mozart". On peut faire un partitif avec un nom d'être humain, mais on ne peut pas en faire avec un terme qui représente une personne de l'interlocution, et on ne peut pas mettre *lui* en rapport avec un partitif. Il y a là une indication utile sur le caractère, partagé par cette forme "troisième", de "non-massif".

On trouve la forme intérieure *lui* dans des emplois où elle n'est pas remplacable par du lexique, par exemple dans :

ça *lui* est égal, à Pierre,
on ne peut pas supprimer le *lui*; *c'est égal à Pierre* est une tournure factice; si l'on veut utiliser un élément lexical, on doit le mettre en double marquage. Il en va de même pour des exemples comme :

elle lui tombe dessus

on lui tourne autour, *on lui court après*
qui ne sont pas équivalents à :

elle tombe sur cet homme

on tourne autour de cet homme

on court après cet homme,

ou pour :

cela lui pique la peau

je lui ai mangé sa soupe,

qui ne sont pas réductibles à :

cela pique la peau à Pierre

j'ai mangé sa soupe à Pierre.

Dans ces cas, la forme *lui* n'a pas d'équivalent lexical; elle indique une particularité inscrite dans le verbe, et qu'on ne peut pas réduire

à autre chose. Cette absence de correspondance lexicale rappelle le caractère identique que l'on trouve pour les personnes de l'interlocution : un *me* n'a aucun équivalent lexical.

Une caractéristique essentielle : *lui* a une forme correspondante de "réfléchi" : sur *on lui parle*, on peut avoir *on se parle*. C'est une propriété que n'ont pas les verbes comme *penser à lui*; *on se pense* est impossible.

2.3 La forme intérieure *y* n'est pas réservée au "non-humain", comme on le dit trop souvent, et ce n'est pas par là qu'elle s'oppose à *lui*.

Elle s'oppose à *lui* par le fait qu'elle admet d'être mise en relation avec des partitifs :

y céder, à du chantage
y goûter, à du vin de cette qualité
j'y tiens, à du Mozart pour ce concert.

Elle n'a pas de correspondant réfléchi. Pour un verbe comme *y remédier*, on n'a pas *ils se remédient*.

On peut la mettre en relation avec des noms qui marquent "de l'humain", surtout s'ils sont au pluriel :

il y tient beaucoup, à ses enfants
il y pense souvent, à ces amis-là
il ne faut pas y toucher, à ces gens-là.

On peut même la mettre en relation avec une forme extérieure de personne d'interlocution, comme dans :

on y tient beaucoup, à toi comme président
j'y ai souvent pensé, à toi dans cette situation.

La condition est, en ce cas, que la forme de la personne soit englobée dans un ensemble ("toi dans cette situation"). C'est donc par la forme de saisie des éléments qu'elle se différencie de *lui*.

2.4 Les oppositions entre *y* et *lui*

Pour envisager ces oppositions, il faut disposer d'une assez grande liste de verbes, sinon on risque d'être victime des effets de sens produits par certains verbes comme *lui parler*, *lui écrire*, *lui télépho-*

ner, *lui télégraphier*, qui n'ont que *lui*, et qui impliquent par ailleurs, fondamentalement, une relation lexicale entre humains; cela peut faire croire que *lui* est spécialisé dans "l'humain".

Exemples de verbes en *lui* :

parler, téléphoner, télégraphier, faire signe, raconter, faire envie, faire peur, faire plaisir, bénéficier, convenir, plaire, sourire, réussir.

Exemples de verbes en *le+lui* :

adresser, décerner, demander, épargner, éviter, interdire, octroyer, ordonner, reprocher, prêter, donner, emprunter, acheter, léguer, louer, inculquer, apprendre.

Exemples de verbes en *y* :

acquiescer, assister, consentir, compatir, contribuer, croire, goûter, parer, participer, prendre part, remédier, souscrire.

Exemples de verbes qui ont à la fois *lui* et *y* :

appartenir, arriver, correspondre, nuire, obéir, parvenir, ressembler, succéder, survivre.

Exemples de verbes qui ont *le+lui* et *le+y* :

adjoindre, accorder de l'importance, ajouter, associer, attribuer, donner, consacrer, imposer, mettre, ajuster, présenter, sacrifier, soumettre, substituer.

Pour les verbes qui disposent des deux formes, on peut proposer des oppositions comme :

-*y/leur obéir*, à ces lois : on dira plutôt des objets qu'ils *y obéissent* à des lois physiques, et des citoyens qu'ils *leur obéissent*, aux lois de l'état : la différence va porter sur le fait que les lois de l'état sont plus délimitées.

-*y/lui ajouter* un moteur auxiliaire : *lui* suppose une délimitation (par exemple pour une voiture, un bateau); *y* peut s'accommoder d'un ensemble mal délimité.

-*y/lui appartenir*, à une équipe : *lui* suppose une permanence, une continuité, qui fait souvent interpréter l'équipe comme étant professionnelle.

-*y/lui sacrifier tout* : s'il s'agit d'une passion, elle est posée comme plus permanente avec *lui*.

-*y/lui consacrer trop de temps*, à Marie : avec *lui*, on vise davantage

la personne elle-même; avec *y*, ce qui s'y rapporte en général.

Les effets de délimitation et de permanence sont assez sensibles avec *lui*, lorsque le contraste avec *y* est possible, pour le même lexique nominal. Nous dirons donc que *lui* marque une saisie, compatible avec la notion de personne de l'interlocution, caractérisée par l'individualisation, la permanence; *y* marque la globalité, la non-délimitation, le processus.

2.5 La forme extérieure à *lui*

Tous les verbes qui se construisent avec à *lui* ont par ailleurs un *y* possible. On ne connaît pas de verbe tel qu'il accepterait à *lui* et refuserait *y*. La seule exception est *c'est à lui*, qui n'a pas de correspondant *ça y est*; mais l'on a bien des raisons de penser, par ailleurs, qu'il s'agit d'un verbe très spécial.

Exemples de verbes en à *lui* et *y* :

être attaché, faire appel, faire attention, attirer, aboutir, prendre garde, penser, recourir, renoncer, songer, tenir, toucher, venir, revenir.

Ces verbes n'ont pas de forme réfléchie en *se*.

La forme extérieure à *lui* va de pair avec les formes extérieures de personnes d'interlocution : à *lui*, implique à *moi*, à *toi* :

elle tient à *lui*, à *moi*, à *toi*.

Ces formes extérieures appartiennent nécessairement au paradigme de *y*; elles sont toujours sous la dépendance de *y*. Cette dépendance se vérifie par une caractéristique intéressante : chaque fois que l'on a, pour ces verbes, à *lui*, à *moi*, on peut avoir, avec la même vraisemblance :

.... à quelque chose de *lui*, de *moi*.

Pour *il renonce à toi*, on peut avoir *il renonce à cette idée de toi*.

Pour *il renonce à Pierre*, on a toujours une équivalence possible :

il renonce à de Pierre

il renonce à la présence de Pierre

il renonce à ce que dit Pierre.

De même pour : *il pense à Pierre* :

il pense à Pierre

il pense au visage de Pierre
il pense à ce que veut Pierre.

Ceci est totalement impossible pour les formes intérieures. A partir de : *il lui parle*, *il parle à Pierre*, on ne peut pas poser qu'il sera vraisemblable d'avoir :

il parle à Pierre
il parle à ce que veut Pierre
il parle au visage de Pierre.

Il en résulte que dans *il pense à Pierre*, ce n'est pas la personne individuelle de *Pierre* qui est visée, mais "un secteur" qui comporte *Pierre*. Il semble que la langue nous indique que lorsqu'on *parle à Pierre*, on s'adresse à sa personne individuelle, de même quand on *lui sourit*, ou quand on *lui ressemble*; alors que lorsqu'on *pense à Pierre* on ne s'adresse pas à sa personne individuelle, mais à un ensemble où figure la désignation de *Pierre*. C'est une saisie externe, une sorte de saisie métonymique de la personne.

Dans cette saisie externe, le poids lexical compte beaucoup plus que le type de détermination. Dans *je pense à lui*, il est difficile d'évoquer un "non-humain"; c'est presque nécessairement un lexique "humain" qui va convenir. La caractéristique de "humain" est bien une caractéristique lexicale (et non pas grammaticale); elle est adaptée ici à la saisie externe.

La personne des locuteurs, lorsqu'elle est saisie en saisie externe, est vue avant tout comme "humaine", pas nécessairement comme délimitée à la façon d'un individu.

2.6 Les oppositions entre *lui* et *à lui*.

Quelques verbes permettent de saisir cette opposition, par exemple :

- les bénéfices *lui reviennent* / les enfants *reviennent à lui*
- l'envie *nous vient* / *il vient à nous*
- il *les lui attire*, les ennuis / *il les attire à lui*, les enfants
- je *le lui ajuste* / *je l'ajuste à lui*

-celui *lui arrive* / cela est arrivé (jusqu') à *lui*.

Les formes *lui* peuvent convenir à des "non-humains", sous condition qu'ils soient nettement individualisés :

les bénéficient *lui* reviennent, à cette entreprise
l'envie *lui* vient, à cet animal
lui attirer des ennuis, à ce film
lui ajuster un revêtement, à un objet
cela *lui* arrive de tomber en panne, à ma voiture.

Les formes en *à lui* conviennent à des "humains", mais pas nécessairement directement à eux :

les enfants reviennent à *lui* ou à ce qu'il représente
il vient à *nous*, ou à notre rencontre
je l'ajuste à *lui* ou à sa taille
cela est arrivé à *lui* ou à ses oreilles.

Dans ce dernier cas, la "personne", si tant est que l'on puisse utiliser ce terme, est vue comme secondaire; ce qui prime, c'est l'environnement "humain".

3. Généralisations à d'autres cas

On a souvent remarqué que des verbes comme *étonner*, *amuser*, *agacer* ont une double interprétation qui met en cause le statut de la "personne". Dans :

tu m'étonnes, tu m'agaces, tu m'amuses
on a une interprétation selon laquelle il peut s'agir de la personne elle-même, par exemple dans :
tu m'amusais avec un curieux jouet
et une autre selon laquelle il peut s'agir seulement d'un aspect de la personne :

tu m'amuses, tes paroles, ton aspect m'amusent.

On posera par exemple que pour *Paul m'étonne*, on aurait pour la deuxième interprétation, le schéma :

.... Paul m'étonne
le visage de Paul m'étonne
quelque chose de Paul m'étonne

les comportements de Paul m'étonnent.

On ne dispose pas ici d'une morphologie différenciée, comparable à celle qui se manifeste pour *lui* et à *lui*, qui permettrait de dégager deux représentations de la personne pour le sujet de étonner. Cependant, on dispose d'un autre moyen pour vérifier l'intuition.

Si l'on compare les deux types de sujets possibles, *tu* et *ça*, dans les deux constructions étonner et être étonné, on voit que face au couple :

ça m'étonne / j'en suis étonné, de ça
on n'a pas de couple équivalent,

*tu m'étonnes / *je suis étonné de toi.*

Entre le *ça* et le *tu*, c'est le *ça* qui est primaire, et qui se retrouve dans les deux constructions du verbe. Bien qu'on ait la forme *tu* dans *tu m'étonnes*, on dira cependant que cette forme *tu* est secondaire par rapport au *ça*; cela permet d'expliquer alors pourquoi dans *tu m'étonnes*, il s'agit plutôt de quelque chose de *toi m'étonne*; c'est, ici aussi, une saisie de la personne par métonymie.

La morphologie du français permet de distinguer assez facilement deux formes de pronom *lui* et à *lui*; mais même en l'absence de différence morphologique, on peut dégager, pour d'autres cas, deux traitements différents de la personne, révélés par les différentes possibilités de construction du verbe.

Sur un autre point encore, il semble qu'on retrouve cette même différence, sans repère morphologique. Une forme *lui*, mise "en apposition" à un nom, peut se trouver avant ou après le nom.

Placée après le nom, elle convient à des humains comme à des non-humains :

mon frère, *lui*, a vite compris
le déficit financier, *lui*, a pris de l'ampleur
le mur, *lui*, est assez solide.

L'effet de cette forme apposée est de souligner l'individualité de l'élément, par contraste avec d'autres possibles.

Placée avant le nom, elle ne convient qu'à des noms évoquant de l'humain :

lui, mon frère, il a vite compris

lui, Pierre, ne reviendra pas

(?) *lui, le mur, il est assez solide.*

Il y aurait donc, dans plusieurs domaines, une distinction entre deux saisies de la personne, et deux façons, pour les formes "troisièmes", de s'assimiler à la personne.

4. Interprétation

Le classement ici proposé repose sur des indications fournies par les pronoms, et essentiellement sur des différences de formes, des réseaux de dépendance, des affinités entre formes. Il est sûr qu'on se trouve devant un classement imposé par la langue, et de ce fait devant un type de signification grammaticale fondamentale.

Les notions utilisées pour en rendre compte : individuel, intérieur, extérieur, ensemble, ne sont pas assez raffinées. J'aimerais leur trouver une place dans une perspective guillaumienne; "existentiel" et "ontique" ne permettent pas d'interpréter les différents phénomènes liés au verbe, comme par exemple la répartition entre les verbes en *lui* et les verbes en à *lui*, et ne permettent pas une opposition à trois termes entre *lui*, *y* et à *lui*.

L'interprétation est indispensable, dans la mesure où elle permettrait de montrer que les phénomènes relatifs à la personne, s'ils se déclinent à partir des pronoms, vont en fait bien au-delà des pronoms, et informer toute la grammaire du nom et la grammaire du verbe.

NOTES

1. Je néglige ici les personnes "complexes", "nous" et "vous", pour simplifier la présentation. Il est bien évident, pourtant, qu'il serait indispensable de les inclure dans le problème posé ici, d'autant qu'elles permettent de voir les combinaisons entre personnes de l'interlocution et formes "troisièmes".
2. Damourette et Pichon (§ 2309) conseillent la méfiance, car, écrivent-ils, "l'esprit n'est pas dupe de l'assimilation des deux personnes vives au délocuté".
3. M. Gross se sert d'un truchement, le nom propre de la personne, pour assimiler les interlocuteurs et les formes troisièmes; partout où l'on peut mettre un nom comme "Marie" ou "Pierre", on a affaire à un trait "+ humain", que partagent les locuteurs.
4. Cette étude est fondée sur les principes d'analyse dégagés dans les travaux que j'ai menés avec Karel Van Den Eynde, de l'Université de Louvain (K.U.L.). J'ai simplifié la terminologie ici. Pour ce problème précis de la personne, j'avais tenté une première approche en 1978, dans les *Actes du Colloque de syntaxe et sémantique du français de Montréal*.
5. G. Moignet et J. Stefanini ont avancé des idées similaires.
6. L'assimilation entre *lui* et "humain" d'une part et *y* et "non-humain" d'autre part, se trouve dans Littré (article *lui*). M. Stefanini me signale que la tradition grammaticale ancienne, par exemple celle de Maupas et Oudin ne soutenait pas ce point de vue, qui en revanche a été adopté par toute la grammaire scolaire.

BIBLIOGRAPHIE

- BENVENISTE, E., "Structure des relations de personne dans le verbe", 1946, rééd. in *Problèmes de Linguistique générale*, Paris, Gallimard, 1966, t. 1.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire, "A propos des traits syntactico-sémantiques : critique du trait "+/- humain", *Cahiers de Linguistique*, no 8, Syntaxe et sémantique du français, Presse de l'Université du Québec, Montréal, 1978.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire et Van den EYNDE Karel, "Syntaxe et mécanismes descriptifs : présentation de l'approche pronominale", *Cahiers de Lexicologie*, 1978-III.

BLANCHE-BENVENISTE, Claire, "L'approche pronominale et les théories de G. Guillaume; prolégomènes pour une syntaxe" *Langage et Psychomécanique du langage, Pour Roch Valin*, Presses Universitaires de Lille et Presses de l'Université Laval (97-110), 1980.

DAMOURETTE, J. et PICHON, E., *Des mots à la pensée, Essai de grammaire de la langue française*, Paris, D'Artrey, 1911-1940, t. VI, § 2309.

GROSS, Maurice, *Méthodes en syntaxe*, Paris, Herman, 1980.

GUILLAUME, Gustave, *Leçons de Linguistique de Gustave Guillaume*, série C, 4, Presses de l'Université Laval et Klincksieck, 1974.

MOIGNET, Gérard, *Etudes de psycho-systématique française*, Paris, Klincksieck 1974, "Sur le système de la personne en français" (87-97).

STEFANINI, Jean, *La voix pronominale en ancien et moyen français*, Imp. L. Jean, Gap, 1962, (89-90).

SUR UN ASPECT D'UNE SYNTAXE GUILLAUMIENNE :
COMPATIBILITÉ ENTRE SIGNIFIÉS D'EFFET ET ACCEPTABILITÉ

1. SITUATION DU PROBLÈME

1.1 Postulats de base et perspectives

Nous partons ici du principe qu'un certain nombre de faits linguistiques sont adéquatement expliqués dans le cadre de la théorie guillaumienne du mot : un des points forts du guillaumisme a été de partir de faits morphologiques (le système des parties du discours) pour prévoir les emplois syntaxiques grâce aux notions d'incidence et de translation. La subsistance de zones floues (attribut de l'objet...), relativement bien identifiées, ne permet pas d'écartier ces données. Une fois ces mécanismes respectés, un autre aspect du guillaumisme peut être exploité : le signifié d'effet en discours doit être prévu par le signifié de puissance en langue, puisque la morphologie est un système sémantique.

Cependant la situation a changé et c'est désormais dans le cadre de la phrase que se posent de plus en plus les problèmes (syntaxe, sémantique), et cela fait surgir, pour les guillaumiens, des questions restées sans réponse. Or des solutions existent à des problèmes d'acceptabilité dans le cadre de la théorie guillaumienne, si l'on accepte que dans la phrase les signifiés de puissance reçoivent un signifié d'effet précis, déterminé par la nature des autres signifiés d'effet. Ces facteurs contextuels (fonction sujet ou objet, mode ou modalisation, rang, prédéterminant, adjetif, négation, circonstanciel) sont relativement nombreux, et pour réaliser une phrase sémantiquement acceptable (visée d'effet ou visée phrastique), il faut que les signifiés d'effet soient compatibles, s'ajustent ou se complètent.

Compte tenu de ces postulats et perspectives, nos symboles (?) et (*) ne concernent que l'acceptabilité et non la grammaticalité des phrases.

Cet exposé, en raison de son aspect théorique, ne peut se faire sans quelques considérations générales qui lui donnent un cadre. Il convient donc d'en attendre trois propos distincts :

- 1) quelques remarques sur la situation de la syntaxe dans les théories linguistiques;
- 2) quelques propos sur les appuis théoriques;
- 3) de modestes et sans doute discutables ouvertures sur ce qui me paraît répondre à la fois aux aspects référentiels de la syntaxe et à des exigences formelles (au sens d'explicite seulement).

1.2 Considérations générales sur la syntaxe

L'une des conséquences directes de la dichotomie langue/parole ou langue/discours a été de repousser pour un demi-siècle, en Europe, la syntaxe des domaines d'études privilégiés ou centraux de la linguistique. Je n'ai pas ici à réfléchir aux causes de cette situation : je me contente de signaler que le guillaumisme est né dans un contexte où les exigences étaient autres. Ce qui au contraire nous concerne est de voir comment une théorie, si elle est juste, peut répondre à des questions qui ne lui étaient pas posées et combien d'ajustements s'imposent. J'aimerais à ce propos rappeler que G. Guillaume lui-même avait prévu, comme critère de validation d'une hypothèse, le fait qu'elle puisse expliquer après coup des faits pour lesquels elle n'était pas conçue à l'origine. En bref, il est donc temps de vérifier si, construit en dehors du courant syntaxique (linguistique de la phrase), le guillaumisme (linguistique du mot et du morphème) peut répondre aux nouvelles questions.

1.3 Il est sans doute nécessaire pour bien orienter le débat de s'intéresser aux raisons qui ont amené l'engouement pour la syntaxe après 1960. J'élimine d'avance l'idée qu'il puisse s'agir d'une mode : 25 ans, c'est trop long pour une mode, même si le goût de l'américanisme

et l'influence (ou l'impérialisme) de la linguistique américaine ont pu jouer. Sans donc éliminer ces facteurs, il faut envisager d'autres causes plus internes. On peut postuler un ordre plus ou moins inévitable des choses : comme la langue précède le discours et la taxinomie la théorie explicative, on a vu en linguistique diachronique succéder aux études phonétiques les études morphologiques, les études syntaxiques et la sémantique. En linguistique synchronique, la situation a été plus ou moins semblable : à la phonologie a succédé l'étude des morphèmes dans des perspectives structurales diverses, puis sont venues des approches syntaxiques et sémantiques. Cependant ici les faits ne sont pas du même ordre : si la syntaxe, en diachronie, sur des langues à morphologie riche, pouvait paraître secondaire, il est évident que dans les études synchroniques sur des langues à morphologie pauvre, elle devient fondamentale. De plus, si la sémantique diachronique était surtout une sémantique du mot, il apparaît qu'en synchronie, la sémantique n'est restée une sémantique du mot que pendant un temps relativement bref (sémantique componentielle, champs lexicaux). Sans doute sous l'influence de la syntaxe, la sémantique des années 70 est donc devenue une sémantique de la phrase. Cependant le rôle de la logique des prédictats, qui travaillait dans le cadre de la proposition, n'est pas à négliger.

Ces faits sont importants : si à l'époque de la linguistique du mot le guillaumisme a pu apparaître comme la solution structurale et sémantique, il faut accepter que le passage à l'étape de la linguistique phrasistique a amené non seulement des problèmes syntaxiques, mais aussi de nouvelles questions sémantiques. C'est qu'en effet on associe de plus en plus syntaxe et sémantique référentielle : ainsi Lyons (1978, p.169-170) associe le mot au dénoté mais la phrase au référent, et Benveniste (1974, p.63-65) inclut l'étude du signe dans la sémiotique mais l'étude de la phrase dans la sémantique référentielle.

Ce que les guillaumiens appellent "visée phrasistique" ou visée d'effet correspond donc à la sémantique phrasistique et référentielle et peut difficilement négliger ce que nous avons appelé ici la compatibilité entre divers signifiés d'effet pour que la référence apparaisse possible (soit par ajustement, contrôle...).

Bien entendu, ce dernier point sur la syntaxe et la sémantique référentielle ne peut que nous amener à d'autres sujets précis : on doit traiter non seulement de phénomènes de production, mais aussi de faits liés à une "grammaire de reconnaissance"; et de plus on doit prévoir une influence (ou une concurrence?) de la sémantique logique, dont les aspects propositionnels, référentiels et formalisants (et pas seulement au sens d'explicites) sont connus (Lecomte et Rouault, 1976, p.49).

Voilà donc pour les questions actuelles posées en dehors du guillaumisme : à nos yeux les écrits guillaumiens en prévoient l'étude future. Je rejoins Joly et Roulland (1980) sur ce point, mais la situation présente nécessite des développements ou des applications concrètes : un faisceau de circonstances nous oblige à répondre à des questions qui n'étaient pas à l'ordre du jour il y a 25 ans. Des projets, souvent allusifs, ne sauraient suffire.

1.4 Voilà pour mon analyse de la situation, et je crois choisir la bonne position, c'est-à-dire tenter de répondre au défi. J'élimine en effet deux autres solutions :

- 1) abandonner le bateau, sans crier au secours auparavant, pour que personne ne le sache : certains l'ont fait discrètement;
- 2) crier au scandale et s'égoïsiller, ce qui rend aphone et mène au même résultat. On a tout juste le temps de dire qu'on a toutes les solutions à tous les problèmes, que la maladie du formalisme est incurable dans l'état actuel de la médecine, qu'on travaille à l'envers quand on veut régler des faits de syntaxe avant de régler ceux du mot... Tout cela est vrai, mais apparemment peu convaincant. Je pense en effet que la théorie de l'incidence ne règle qu'une partie des problèmes de syntaxe, ou plus précisément, qu'elle est trop puissante, et mes propositions viseront justement à en limiter les effets pour que la saisie phrasistique soit référentielle et interprétable. Incidemment, puisque c'est avec la G.G.T. que nous devons rivaliser, je prends pour acquis qu'elle a une valeur heuristique évidente puisque son approche systématique mais aveugle des faits soulève de nombreuses questions. Cependant les solutions qu'elle apporte sont éloignées

d'à peu près toutes mes exigences : le recours à la notion de filtre pour les aspects étudiés ici est plus descriptif qu'explicatif.

On ne saurait non plus considérer que les écrits de Guillaume répondent avec une précision acceptable aux exigences actuelles en syntaxe et que quelques ajustements mineurs suffiront : il s'agit plutôt d'un manque à combler. La lecture attentive des textes guillaumiens ne fait que mettre en évidence le vague des allusions sur la syntaxe et les exégèses ne font d'habitude que reprendre quelques couples comme "visée d'effet/visée phrasistique" (Joly et Roulland, 1980, p.560-565). Mais on voit mal en quoi ces concepts peuvent avoir une réelle valeur heuristique. A titre d'exemple, voici une citation de Guillaume (PLT, p.180) :

Déclarons tout de suite qu'il n'existe de système que dans l'institué; qu'on n'objecte pas que la phrase - qui appartient au discours - est cependant un système. Car le système de la phrase fait partie intégrante de la langue. Ce qui fait la phrase, ce n'est pas le système, mais l'exercice du système et le choix libre et momentané des idées que la phrase évoquera. Ce choix libre n'est pas systématiquement conditionné, et si les conditions systématiques constituant le système de la phrase sont en nombre fini (sans augmentation possible), l'exercice du système offre des possibilités de conséquences, de combinaisons, surpassant largement, en nombre, les conditions systématiques. Appartient au discours l'exercice du système, pour autant qu'il est libre. Détermination délicate. Le système régit son exercice et l'exercice s'institue.

Cette idée est affirmée ailleurs dans Guillaume (PLT, p.156). Acceptable en soi, elle ne dit pas comment des signifiés de puissance, très larges en langue, s'ajustent en vue de réaliser la visée d'effet, résultat de saisies compatibles.

2. APPUIS THÉORIQUES

Devant un public aussi savant, on ne peut taire ses sources. Nous avouons donc humblement nous inspirer de quelques principes avancés par R. Martin et A. Culoli et exploités par eux dans divers textes.

- a) Nous empruntons à R. Martin l'idée que l'on doit définir d'une

Bien entendu, ce dernier point sur la syntaxe et la sémantique référentielle ne peut que nous amener à d'autres sujets précis : on doit traiter non seulement de phénomènes de production, mais aussi de faits liés à une "grammaire de reconnaissance"; et de plus on doit prévoir une influence (ou une concurrence?) de la sémantique logique, dont les aspects propositionnels, référentiels et formalisants (et pas seulement au sens d'explicites) sont connus (Lecomte et Rouault, 1976, p.49).

Voilà donc pour les questions actuelles posées en dehors du guillaumisme : à nos yeux les écrits guillaumiens en prévoient l'étude future. Je rejoins Joly et Roulland (1980) sur ce point, mais la situation présente nécessite des développements ou des applications concrètes : un faisceau de circonstances nous oblige à répondre à des questions qui n'étaient pas à l'ordre du jour il y a 25 ans. Des projets, souvent allusifs, ne sauraient suffire.

1.4 Voilà pour mon analyse de la situation, et je crois choisir la bonne position, c'est-à-dire tenter de répondre au défi. J'élimine en effet deux autres solutions :

1) abandonner le bateau, sans crier au secours auparavant, pour que personne ne le sache : certains l'ont fait discrètement;
 2) crier au scandale et s'égosiller, ce qui rend aphone et mène au même résultat. On a tout juste le temps de dire qu'on a toutes les solutions à tous les problèmes, que la maladie du formalisme est incurable dans l'état actuel de la médecine, qu'on travaille à l'envers quand on veut régler des faits de syntaxe avant de régler ceux du mot... Tout cela est vrai, mais apparemment peu convaincant. Je pense en effet que la théorie de l'incidence ne règle qu'une partie des problèmes de syntaxe, ou plus précisément, qu'elle est trop puissante, et mes propositions viseront justement à en limiter les effets pour que la saisie phrasique soit référentielle et interprétable. Incidemment, puisque c'est avec la G.G.T. que nous devons rivaliser, je prends pour acquis qu'elle a une valeur heuristique évidente puisque son approche systématique mais aveugle des faits soulève de nombreuses questions. Cependant les solutions qu'elle apporte sont éloignées

d'à peu près toutes mes exigences : le recours à la notion de filtre pour les aspects étudiés ici est plus descriptif qu'explicatif.

On ne saurait non plus considérer que les écrits de Guillaume répondent avec une précision acceptable aux exigences actuelles en syntaxe et que quelques ajustements mineurs suffiront : il s'agit plutôt d'un manque à combler. La lecture attentive des textes guillaumiens ne fait que mettre en évidence le vague des allusions sur la syntaxe et les exégèses ne font d'habitude que reprendre quelques couples comme "visée d'effet/visée phrasique" (Joly et Roulland, 1980, p.560-565). Mais on voit mal en quoi ces concepts peuvent avoir une réelle valeur heuristique. A titre d'exemple, voici une citation de Guillaume (*PLT*, p.180) :

Déclarons tout de suite qu'il n'existe de système que dans l'institué; qu'on n'objecte pas que la phrase - qui appartient au discours - est cependant un système. Car le système de la phrase fait partie intégrante de la langue. Ce qui fait la phrase, ce n'est pas le système, mais l'exercice du système et le choix libre et momentané des idées que la phrase évoquera. Ce choix libre n'est pas systématiquement conditionné, et si les conditions systématiques constituant le système de la phrase sont en nombre fini (sans augmentation possible), l'exercice du système offre des possibilités de conséquences, de combinaisons, surpassant largement, en nombre, les conditions systématiques. Appartient au discours l'exercice du système, pour autant qu'il est libre. Détermination délicate. Le système régit son exercice et l'exercice s'institue.

Cette idée est affirmée ailleurs dans Guillaume (*PLT*, p.156). Acceptable en soi, elle ne dit pas comment des signifiés de puissance, très larges en langue, s'ajustent en vue de réaliser la visée d'effet, résultat de saisies compatibles.

2. APPUIS THÉORIQUES

Devant un public aussi savant, on ne peut taire ses sources. Nous avouons donc humblement nous inspirer de quelques principes avancés par R. Martin et A. Culoli et exploités par eux dans divers textes.

a) Nous empruntons à R. Martin l'idée que l'on doit définir d'une

manière explicite les propriétés de chacun des signifiés d'effet (ou saisie) (1980, p.531). Je laisse en suspens l'intérêt ou la nécessité d'un recours à la logique formelle (cf. Kleiber et Martin, 1977). Je voudrais cependant travailler sur des perspectives plus syntaxiques (compatibilité entre signifiés d'effet juxtaposés), alors que R. Martin a surtout fait une étude sur les propriétés des effets de sens en s'appuyant sur la commutabilité ou des contextes lexicaux (1980, p.535). Pour l'application au lexique, nous renvoyons à Martin (1976, p.22-27) où les divers sens de *devoir* sont désambiguisés par le contexte.

b) Le recours aux hypothèses développées par Culoli me semble désormais s'imposer dès que l'on considère la phrase comme le résultat d'un certain nombre d'opérations énonciatives dont la compatibilité n'est pas constante, pas plus que ne l'est la compatibilité entre certaines notions ou opérations (Fuchs et Léonard, 1979, p.67 et 183).

Inutile de dire que l'article d'A. Joly et D. Roulland (1980, p. 560 en particulier) m'a fait plaisir et peur. Je me suis senti rassuré dans mes projets mais aussi menacé : ou bien j'étais devancé ou bien j'étais en contradiction. Fort heureusement, je pense qu'ils ont tout simplement fabriqué le tiroir où caser mes propos.

c) Finalement, sans oublier toutes les autres données que nous considérons ici comme un patrimoine commun, il y a deux idées ou pratiques guillaumiennes que je voudrais mettre à la source de cet exposé, mais qui n'ont pas été exploitées systématiquement en vue d'une syntaxe guillaumienne. Sans autre commentaire, je voudrais rappeler en effet qu'incidemment G. Guillaume, pour prouver la valeur postulée en langue pour les morphèmes, donnait quelques cas d'incompatibilité comme "*Il mangea déjà", où le passé simple, global ou encore borné à gauche et à droite, refusait déjà qui n'est compatible qu'avec la borne de gauche dans la majorité de ces emplois. On peut généraliser la situation et envisager que la syntaxe est le lieu où des signifiés d'effet se contrôlent mutuellement.

Mais il y a aussi une autre idée, reprise récemment par R. Valin, que l'on peut percevoir comme centrale dans une syntaxe sémantique.

Les morphèmes combinent en général divers traits issus d'opérations diverses : en latin le signifié formel d'un substantif combine des faits de prédication (cas), de genre et de nombre, et certaines affinités ou incompatibilités peuvent jouer dans le cas du neutre ou du collectif par exemple. Sous des formes différentes, puisque le processus historique a souvent disjoint ou déplacé les morphèmes latins pour les intégrer au syntagme, le français va manifester, syntaxiquement cette fois, de semblables affinités ou incompatibilités : le nom ayant encore un rôle dans la prédication, les morphèmes de pré-détermination (qui portent le nombre ou l'extensité, mais aussi le trait \pm DÉFINI) seront liés à telle fonction nominale par exemple. On peut s'attendre à voir dans le cadre du syntagme ou de la phrase, le jeu des exclusions ou des affinités jouer. Ce sera pour nous le moyen privilégié de faire une syntaxe guillaumienne.

2.2 Il est temps de resserrer un peu le débat pour nous approcher de ce que chacun pressent déjà. La linguistique guillaumienne est basée sur le couple langue/discours ou encore signifié de puissance/signifié d'effet. Une fois constitué un syntagme ou un mot, c'est-à-dire choisi tel ou tel morphème, peut-on accepter que le hasard détermine tel ou tel signifié d'effet? Une telle position amènerait à des ambiguïtés d'interprétation qui rendraient suspect le guillaumisme. Autant il faut une théorie qui permette de voir en langue l'unité des effets de sens (c'est en somme une théorie sémantique des morphèmes), autant on attend, une fois le mécanisme de l'incidence respecté, condition sine qua non d'une syntaxe, que les divers signifiés d'effets postulés possibles s'ajustent les uns aux autres.

Or c'est bien au guillaumien qui développe l'hypothèse de l'unité sémantique du morphème que revient le soin de prévoir les résultats précis de son puissant système abstrait. On peut penser que c'est dans le cadre de la visée d'effet, la phrase où se succèdent et se lient les signifiés d'effet que le tout se joue.

J'ose ici douter que l'exercice du système soit, comme le dit Guillaume (PLT, p.180, déjà cité), aussi libre et aussi peu systématiquement conditionné qu'il y paraît. Je postule en effet que les

saisies phrastiques, résultat de l'exercice du système fini, ne sont que partiellement réalisées. Les visées d'effet sont soumises au mécanisme de contrôle qui s'institue entre les signifiés d'effet, mécanisme dont une syntaxe, guillaumienne ou autre, doit tenir compte.

3. APPLICATIONS

Nous allons commencer par un cas simple avant d'aller au plus complexe, mais en nous limitant étroitement à un point précis : *un/le/des*.

3.1 *Un, le et la fonction nominale*

Sur le modèle de R. Valin qui établissait une corrélation entre le neutre et l'absence de nominatif, nous voudrions ici établir une corrélation entre les valeurs de *un* et la fonction sujet, ou si l'on préfère entre *un*, la voix et la fonction nominale.

Soit donc une notion lexicale comme *chien* appelée à jouer le rôle d'argument dans le système de la prédication. Accompagné de l'article, il est apte, dans la théorie guillaumienne, à remplir les fonctions de sujet et d'objet. Nous postulons qu'il y a un lien direct entre les deux opérations et que les conflits naissent entre certains effets de sens de *un* et certaines positions ou fonctions de syntagme nominal. En termes simples, seules certaines valeurs de *un* seront compatibles avec la fonction sujet, détermination et fonction dans le schéma prédicatif étant liées. *Un* sujet a surtout la valeur générique (zone de l'indéfinition selon Martin, 1980, p.533).

a) Dans les phrases (1) et (2), les deux opérations de prédétermination et de prédication coïncident naturellement :

- (1) le chien mange un os
- (2) le chien mange l'os

En (3), la phrase a un aspect bizarre; en (4) et (5) elle est inacceptable hors contexte :

- (3) ?un chien mange l'os

- (4) *un os est mangé par le chien
- (5) *un chien mange un os (sens spécifique seul envisagé)

Pourtant, remplaçant une fonction prévue en langue et ayant reçu une valeur en convenance avec la visée momentanée de discours grâce à l'article, ces phrases sont théoriquement acceptables en système. On peut déjà voir que *un* au sens indéterminé (Martin, 1980, p.533) est peu compatible avec la fonction sujet.

En conséquence une autre opération sera nécessaire pour rendre (3) et (4) acceptables et cela n'a rien à voir avec l'expressivité ou la présentation. Il s'agit tout simplement de permettre l'effet de sens visé, spécifique :

- (3)a. il y a un chien qui mange l'os
- (4)a. ?il y a un os qui est mangé par le chien

Cependant (4) n'est vraiment compatible, au sens spécifique, qu'avec *il y a* et le passé :

- (4)b. il y a un os qui a été mangé par un chien

L'explication de ce fait (lien sujet-animé-déterminé et aspect-diathèse) déborde notre propos.

En (5) les faits sont encore plus intéressants, puisque la phrase n'accepte facilement ni l'interprétation générique, ni l'interprétation spécifique. Pour l'effet de sens spécifique, c'est encore *il y a* qui intervient :

- (5)a. il y a un chien qui mange un os

Pour l'interprétation générique, le recours à *ça* donne un résultat acceptable, mais un peu bizarre :

- (5)b. un chien, ça mange un os

b) C'est qu'en effet dans le SN objet, *un* n'a spontanément que l'interprétation spécifique, ce qui est l'inverse de *un* dans le SN sujet. Même avec un SN sujet générique et un présent, l'interprétation générique n'est pas naturelle. Il faut alors insérer une modalité ou mettre *des* :

- (5)c. un chien (,ça) mange des os
 (5)d. un chien (,ça) peut manger un os

Mais ces opérations ne donnent pas au SN objet une valeur vraiment générique. Elles restreignent au contraire la portée générique de (5), qui reste malgré tout non référentiel (voir infra).

c) Avec quelques ajustements, les faits se répètent pour *le*, qui a facilement une valeur générique dans le SN sujet, ou encore une valeur spécifique déterminée, le temps servant souvent à désambiguer. Dans le SN objet la valeur générique est difficile :

- (6) *j'aime le chien

Ici aussi divers moyens ou contextes existent pour régler les difficultés. Outre l'apparition de *les*, on peut réduire la valeur générique (adjonction d'un adverbe, d'un adjectif) ou imposer à *le*, à travers le SN sujet générique et le présent, la valeur générique. *Les* reste cependant plus attendu :

- (6)a. j'aime les chiens
 (7) en général, le citadin préfère le chien dressé
 (7)a. ?en général, le citadin préfère le chien
 (8) *le chat attaque l'oiseau
 (8)a. ?en général le chat attaque l'oiseau
 (8)b. le chat de gouttière attaque l'oiseau par surprise

d) Pour une étude sur le rôle de *il y a... que* et de *c'est... que* avec *un* et *le*, nous renvoyons à Léard (1982). Nous préférons ici prendre un chemin différent et examiner le statut de *un* avec le passif et les voix locative et possessive (selon Pottier 1978 et Lyons 1980, p. 103). La répugnance de *un* spécifique à la fonction sujet et le fait que le locatif et le possessif sont rarement génériques entraînent en effet :

- | | |
|---------------------------------|------------------------------------|
| (9) *un chien est à moi | (9)a. ce chien est à moi |
| (10) j'ai un chien | (10)a. *j'ai ce chien |
| (11) *un chien appartient à X | (11)a. ce chien appartient à X |
| (12) le chien est dans la niche | (12)a. *un chien est dans la niche |

Curieusement avec le passif, *un* semble aussi refuser la valeur générique : il faut le secours d'un adverbe ou d'une modalité :

- (13) *un homme est menacé de mort

- (13)a. un homme est toujours menacé de mort
 (14) *une porte est fermée
 (14)a. une porte doit être fermée
 (15) *un homme est aimé
 (15)a. un homme est toujours aimé
 (16) *un chat est éveillé
 (16)a. un chat est toujours éveillé

3.2 Un, des

a) La lecture de certains textes sur *des* laisse penser que *des* a des emplois génériques (Attal, 1976, p.128; Wilmet, 1980, p.58). Cela est un peu surprenant et nous allons voir que si *des* a parfois comme *un* des emplois génériques (en position sujet seulement, comme on peut le prévoir), cela suppose des conditions précises :

- (17) *des diplomates boivent du whisky (sens générique seul envisagé)
 (18) *des filles sont belles
 (19) *des enfants sont l'ouvrage de leur mère

La présence d'un adjectif, qui crée une sous-classe, d'un adverbe, ou d'une modalité rend cependant ces phrases acceptables en général.

- (17)a. des diplomates avisés boivent du whisky
 (17)b. des diplomates doivent boire du whisky
 (19)a. des enfants sont toujours l'ouvrage de leur mère

b) Raffinons l'analyse avec un circonstanciel :

- (17)c. des diplomates doivent venir ce soir/un soir
 (17)d. des diplomates doivent venir le soir

On peut voir que (17)c. et (17)d. sont différents seulement au niveau du circonstanciel (*ce/un* opposés à *le*). La valeur générique de *le* entraîne cependant un effet de sens particulier pour *des* mais aussi pour *devoir* : en (17)c. *des* est référentiel et *devoir* donne la probabilité. En (17)d., *des* est non référentiel (générique) et *devoir* indique l'obligation. Les résultats avec *un* sont parallèles.

c) En position objet, la valeur générique de *un* et *des* est liée à l'existence de sous-classes (par la présence d'un adjectif) ou à la création de classes de situations (par la présence de *si*, *quand...*)

- (20) quand je vois des diplomates...
 (20)a. si tu vois des diplomates...
 (21) ?j'aime des fruits
 (21)a. j'aime des fruits mûrs

On considérera que dans tous ces cas les phrases ne sont pas référentielles mais que leur valeur universelle est limitée.

d) A ce point, d'autres pistes s'ouvrent : la négation n'est pas compatible avec *des*; au contraire *il y a*, un changement de temps ou un lexème à caractère aspectuel différent (Lyons, 1980, p.326) permettent *des* en limitant la portée à une classe de situations :

- (20)b. si tu ne vois pas de diplomate...
 (21)b. j'aimerais des fruits
 (18)a. il y a des filles qui sont belles
 (21)c. je suis tenté par des fruits

On notera bien sûr le rapport de *il y a des* avec *certaines* (18a.) qui crée aussi une sous-classe (Attal, 1976).

3.3 *Un, des* avec l'impersonnel

a) Seules certaines valeurs de *un* et de *des* sont compatibles avec l'impersonnel :

- (22) une feuille tombe
 (22)a. des feuilles tombent

Au sens générique, on ne peut impersonnaliser (22) ni (22)a., qui au contraire attendent l'extrapolation avec *ça* :

- (22)b. une feuille, ça tombe
 (22)c. des feuilles, ça tombe

Au sens spécifique, à moins d'un sujet animé, c'est au contraire l'impersonnel qui est attendu :

- (22)d. il tombe une feuille
 (22)e. il tombe des feuilles

Il faut cependant noter que le circonstanciel est presque de rigueur avec ce type de phrases, et que le présent est parfois plus difficile que d'autres temps. Le tout répond à des exigences référentielles :

- (23) il se construisait une maison sur ce terrain à ce moment-là

b) Des cas plus complexes apparaissent, où la combinaison de l'impersonnel et de la modalité rend intéressant à étudier le statut de *un* et *des* :

- (24) il est facile de lire un/des livres
 (24)a. ?un livre est facile à lire (= des livres sont faciles)

Comme prévu désormais, en (24) la référence est particulière (mais indéterminée) et l'on attend un adjectif ou un circonstanciel :

- (24)b. il est facile de lire un livre écrit en gros caractères le soir

Avec (24)a. au contraire, *un* et *des* ne peuvent recevoir que le sens générique, ou encore le sens spécifique déterminé, mais une autre opération est exigée pour imposer ces effets de sens :

- (24)c. un livre, c'est facile à lire
 (24)d. il y a un livre qui est facile à lire : celui-là

3.4 Généralisation

A partir de ces cas limites, on peut voir clairement que certains effets de sens refusent tel ou tel environnement. Nous allons ici évoquer quelques aspects qui concernent *un* et *des*.

a) *Un, des* génériques (donc sujets en général) acceptent la négation ou l'interrogation :

- (25) un chien n'aboie pas après son maître
 (25)a. un chien aboie-t-il après son maître?
 (25)b. que font des amis fidèles? Ils s'efforcent d'aider.

Telle n'est pas la situation avec la référence spécifique :

- (25) *un chien n'aboie pas après son maître

On notera que *le* accepte ces opérations dans ses deux valeurs.

b) *Des* et *un* sont liés au temps dans les emplois spécifiques référentiels : il en découle que (26) n'est naturel dans aucune de ses valeurs alors que (26)a. est acceptable au sens spécifique seul. Voir aussi (21)-(21)a.

- (26) ?des bandits attaquent une banque

(26)a. des bandits ont attaqué une banque

c) Si *un* et *des*, *le*, *les* ont parfois des comportements qui les rapprochent ou les éloignent, l'usage de *il y a*, de l'extraposition, des clivées et des pseudo-clivées amène une redistribution des données qu'il faut signaler, sans pouvoir la réaliser ici.

d) La visualisation des problèmes est facile et, dès que l'on pose les paraphrases, les corrélations apparaissent vite. Proposons 2 exemples :

Alors, l'homme buvait du vin
Alors, l'homme but du vin
A ce moment, l'homme paraissait en colère
A un moment, l'homme parut en colère

e) Le cas des substantifs, des dérivés, des infinitifs, de *que + P* pourrait confirmer l'intérêt de notre perspective. Les dérivés, en fonction de leur statut sémantique de préasserté, ont une répugnance marquée pour *un* indéterminé. De la même manière les sujets, suivant la catégorie, ont des distributions précises dans la phrase, liées à leur statut assertif :

- (27) ?un fanage a été facile
- (27)a. le fanage a été facile
- (28) il est normal qu'il parte
- (28)a. ?qu'il parte est normal
- (29) son départ est normal
- (29)a. *il est normal son départ
- (30) *il est normal le fait qu'il parte
- (30)a. le fait qu'il parte est normal
- (31) (de) partir est normal
- (31)a. il est normal de partir
- (32) ?c'est qu'il parte qui est étonnant
- (32)a. c'est son départ qui est étonnant
- (33) ce qui est étonnant, c'est son départ
- (33)a. ce qui est étonnant, c'est qu'il parte

4. CONCLUSION

Il est clair, après ces exemples, que *un*, *des*, *le* sont soumis à des contraintes précises (temps, aspect, voix, extraposition, rang, fonction...) et que la saisie n'est pas aléatoire, qu'elle est liée à

des données précises : les autres morphèmes. La majorité des faits en cause sont étudiés par les guillaumiens. On peut cependant dire que l'ajustement des diverses saisies dans le cadre de la syntaxe phrastique n'est que très partiellement réalisé : pourtant qui croira qu'il s'agit de hasard ou qu'il s'agit de faits stylistiques, individuels? Pour moi, cette perspective est pourtant puissamment explicative en syntaxe face aux astérisques de la G.G.T. : l'ajustement des saisies est nécessaire en vue de l'acceptabilité de la phrase, et que nous sommes bien armés pour aborder des questions laissées par d'autres en suspens.

D'un point de vue théorique, il est évident qu'une sémantique phrastique référentielle ne peut se passer ni de la morphologie ni de la syntaxe, et que les hypothèses guillaumiennes sont dans les deux cas d'une très haute utilité. Cependant, après le régime de l'incidence, après les schémas de puissance, il reste à régler la question cruciale de la référence : c'est dans la combinaison des signifiés d'effet, des visées d'effet successives qui se contrôlent mutuellement que se règlent les problèmes de la visée phrastique. C'est donc dans la restriction qu'apportent les exigences référentielles que se situe pour nous le cadre de la syntaxe guillaumienne, où les morphèmes restreignent le mécanisme trop puissant de l'incidence : les possibilités de la représentation dépassent les nécessités de l'expression, de la visée phrastique référentielle, du pensé momentané. Il m'apparaît que l'on peut ainsi donner à la sémantique morphologique pratiquée par les guillaumiens un rôle important en syntaxe.

Je suis convaincu, à la fois du caractère guillaumien de la perspective et de son caractère actuel. Pour faire un peu moderne, je renverrai à Culoli (1968, p.112-113) : outre que l'on doit en sémantique travailler avec du continu qu'il faut donc bien désambiguïser avec le contexte et les autres opérations morphosyntaxiques, il faut aussi aborder la relation syntaxe-sémantique :

On pourra encore concevoir la sémantique comme une hyper-syntaxe, un passage à la limite quand on a épuisé l'analyse syntaxique. Tout vaudra mieux que la séparation essentielle de syntaxe et de sémantique, qui ramène, inéluctablement, à une syntaxe avec un lexique muni de règles projectives.

BIBLIOGRAPHIE

- ATTAL, Pierre (1976), "A propos de l'indéfini des : problèmes de représentation sémantique", *Le français moderne*, 2, 127-142.
- BENVENISTE, Emile (1974), *Problèmes de linguistique générale*, II, Paris, Gallimard.
- CULIOLI, Antoine (1968), "La formalisation en linguistique", *Cahiers pour l'analyse*, 9, 106-117.
- FUCHS, C. et LEONARD, A.-M. (1979), *Vers une théorie des aspects*, Paris, Mouton, et EPHESS.
- GUILLAUME, Gustave (1973), *Principes de linguistique théorique*, Québec, P.U. Laval et Paris, Klincksieck.
- JOLY, A. et ROULLAND, D. (1980), "Pour une approche psychomécanique de l'énonciation", *Langage et psychomécanique du langage*, Lille, P.U. Lille et Québec, P.U. Laval, 537-581.
- KLEIBER, G. et MARTIN, R. (1977), "La quantification universelle en français", *Semantikos*, II, 1, 19-36.
- LEARD, Jean-Marcel (1982), "Sur la non-équivalence des types de phrases", *Revue de l'association québécoise de linguistique*, 129-148.
- LECOMTE, A. et ROUAULT, J. (1976), "Sur les rapports entre la logique et la sémantique", *Modèles logiques et niveaux d'analyse linguistique*, publié par J. David et A. Martin, Paris, Klincksieck.
- LYONS, John (1978), *Eléments de sémantique*, Paris, Larousse.
- LYONS, John (1980), *Sémantique linguistique*, Paris, Larousse.
- MARTIN, Robert (1976), *Inférence, antonymie et paraphrase*, Paris, Klincksieck.
- MARTIN, Robert (1980), "Psychomécanique et formalisation de la linguistique", *Langage et psychomécanique du langage*, Lille, P.U. Lille et Québec, P.U. Laval, 525-536.
- POTTIER, Bernard (1978), "Les voix du français : sémantique et syntaxe", *Cahiers de Lexicologie*, 33, II, 3-39.
- VALIN, Roch (1980), "Problématique du changement linguistique", *Travaux de linguistique et de littérature*, XVIII, 1, 249-268.
- WILMET, Marc (1980), "Le système de l'article français", *Travaux de linguistique et de littérature*, XVIII, 1, 53-64.

André Joly
Université de Lille III

CONTRIBUTION A L'ÉLABORATION D'UNE SYNTAXE GÉNÉRALE :
ÉLÉMENTS POUR UNE SYNTAXE PSYCHOMÉCANIQUE DE L'ÉNONCIATION

1. QUELQUES PRÉSUPPOSÉS

1.1 Visée d'effet, visée phrastique, chaîne parlée

Le présent travail s'inscrit dans le prolongement de mon article intitulé "Pour une approche psychomécanique de l'énonciation", publié en collaboration dans *Langage et psychomécanique du langage*. Pour Roch Valin (1980). Je rappellerai tout d'abord, aussi brièvement que possible les fondements de l'analyse que j'y développe, en mettant l'accent sur ce qui est directement pertinent pour la syntaxe.

A la suite de Roch Valin, l'acte de langage est décrit dans cet article comme une successivité analytique représentée en termes généraux par la séquence puissance → effection → effet. Soit en figure (1) :

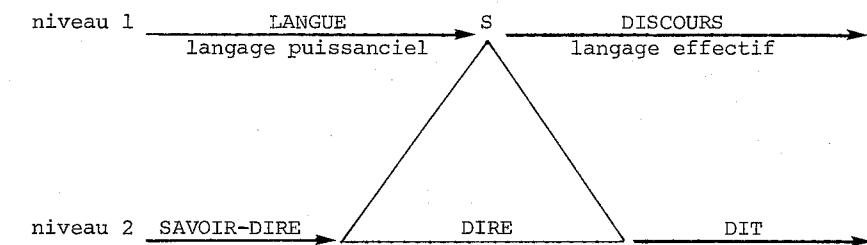


Figure 1

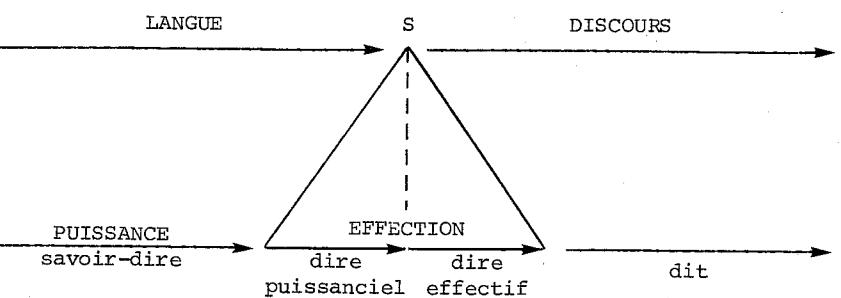


Figure 2

Une analyse plus affinée de cette séquence m'amenaît à figurer comme suit ce que Gustave Guillaume appelle l'*opération de discours* et qu'on peut aussi nommer l'*acte d'énonciation* :

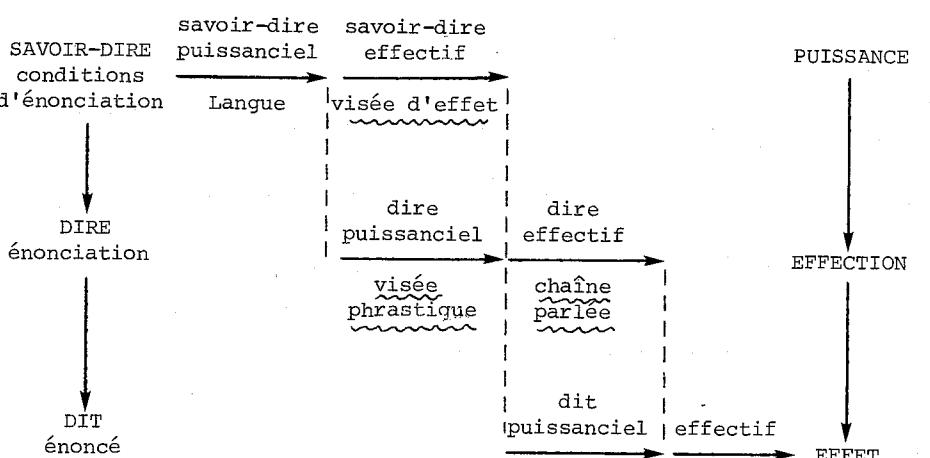


Figure 3

Trois articulations doivent plus particulièrement retenir l'attention pour l'analyse syntaxique : la *visée d'effet* qui représente un savoir-dire effectif, la *visée phrastique*, un dire puissanciel au niveau de l'*effection*, la *chaîne parlée* enfin, qui est un dire effectif.

La *visée d'effet* est la phase de l'*acte d'énonciation* où, selon la situation énonciative et le contexte linguistique (on tiendra compte

du fait qu'un acte d'énonciation n'est jamais isolé), l'énonciateur opère, à partir de la langue, une saisie mentale de la *matière à dire*, qui est le "pensé" momentané, en vue d'un certain effet à produire. C'est ce que Guillaume a pu appeler le *sens d'intention* dès *Le problème de l'article* (voir Joly & Roulland, p. 542).

Sous-jacente à la visée d'effet, la visée phrastique est, au niveau de l'*effection* puissancielle, c'est-à-dire dans l'avant immédiat de l'*actualisation en parole*, la phase d'*organisation formelle* de cette matière à dire. En chronologie de raison, la *successivité visée d'effet* —> *visée phrastique* recouvre en fait la *successivité*, plus générale, *matière* —> *forme*. Comme le montre la figure 4, l'*acte d'énonciation* dans son intégralité peut d'ailleurs être interprété en termes de matière/forme :

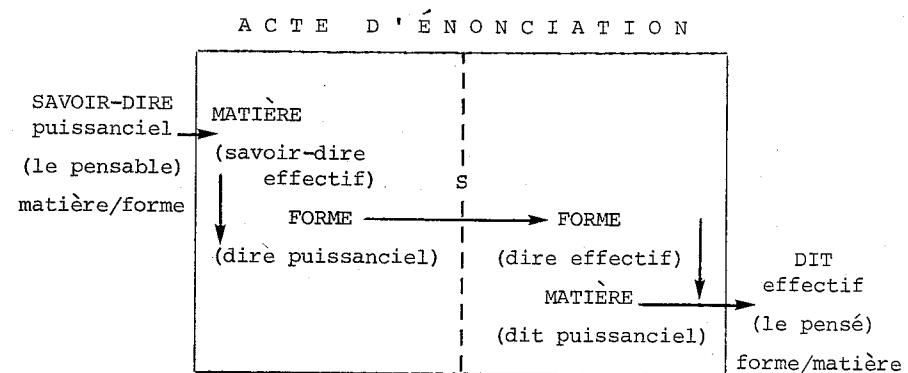


Figure 4

On observera que la matière de départ, c'est le *pensé* ("à dire"), saisi en visée d'effet, sous sens d'intention particulier. La matière d'arrivée est, sous le dire effectif, le dit puissanciel qui, parvenu au terme de son opérativité, devient du dit effectif. G. Guillaume dit significativement de la phrase qu'elle est "une unité d'effet matériellement large en convenance avec un but de pensée particulier" (LL, 2, p.45) où "but de pensée" équivaut à "sens d'intention" (Problème, p. 35). Quant au *dire* lui-même, puissanciel comme effectif, au plan de l'*effection*, il relève de la *forme*. Dire, c'est mettre en forme la

matière pensée. Dans cette perspective, la syntaxe doit être définie comme la *mise en forme du sens*.

La troisième articulation importante pour l'analyse syntaxique est la chaîne parlée (v. figure 3) qui n'est autre que l'actualisation de la visée phrasistique. Dans la construction discursive des phrases, la chaîne parlée, ou dire effectif, met en oeuvre les modalités dont il sera question plus loin. Elle correspond étroitement à ce que certains ont appelé la performance, avec tous les aléas et tous les ratés nécessairement attachés à la linéarisation, c'est-à-dire à l'actualisation de la visée phrasistique, aléas et ratés que les théories syntaxiques actuelles ne prennent généralement pas en compte dans la mesure où elles ne retiennent pour analyse que des produits achevés. Or la production même de la phrase, qu'elle soit orale ou écrite (dans ce dernier cas sous la forme de brouillons avec ratures, variantes, etc.) offre, au niveau du dire effectif, une dimension opérative que la syntaxe de l'avenir devra sérieusement prendre en considération, faute de quoi elle restera exclusivement une syntaxe de l'énoncé. Ratés de la performance, ratures et variantes posent en effet le délicat problème de l'actualisation de la visée phrasistique en chaîne parlée. Guillaume, une fois de plus, avait bien entrevu le problème lorsqu'il opposait la *syntaxe génétique*, dite "verticale", à la *syntaxe de résultat*, dite "horizontale" et lorsqu'il remarquait qu'"il y a beaucoup à tirer d'une étude bien conduite de la syntaxe par référence à ces deux axes." (LL, 3, pp.216 sq.).

Je ferai observer, pour conclure ce développement, que la syntaxe ayant été définie comme la *mise en forme du sens*, la composante syntaxique et la composante sémantique ne sont séparables que pour des raisons analytiques.

1.2 Morphologie et syntaxe

Pour terminer cette présentation des présupposés théoriques indispensables, je rappellerai comment, à partir de Guillaume, je vois l'organisation de la langue en tant que *compétence linguistique*, à l'exclusion de la compétence communicative (cf. mon article de 1980, pp.568 sq. où cette dernière est nommée compétence pragmatique). On sait que,

selon Guillaume, "toute étude du mécanisme constructif de phrase se subordonnera à une construction préalable de la structure de mot (...)" (LL, 2, p.30). D'où l'idée, maintes fois répétée, selon laquelle toute langue a la syntaxe de sa morphologie - idée qui a longtemps servi de prétexte aux psychomécaniciens pour différer l'étude de la syntaxe. Certains, par réaction, en ont contesté le bien-fondé. Il convient donc de réaffirmer clairement que morphologie (l'état de structure de l'unité de puissance qu'est le signe de langue) et syntaxe (les mécanismes de construction de la phrase) sont indissociables et qu'elles opèrent conjointement dans la construction du sens. De plus, comme n'a cessé de le dire Guillaume, la morphologie est conditionnante à l'endroit de la syntaxe. Sémantique, morphologie et syntaxe sont donc trois composantes de la langue étroitement imbriquées, la morphologie, comme la syntaxe étant une structuration du sémantique, ce qu'indique la figure ci-dessous :

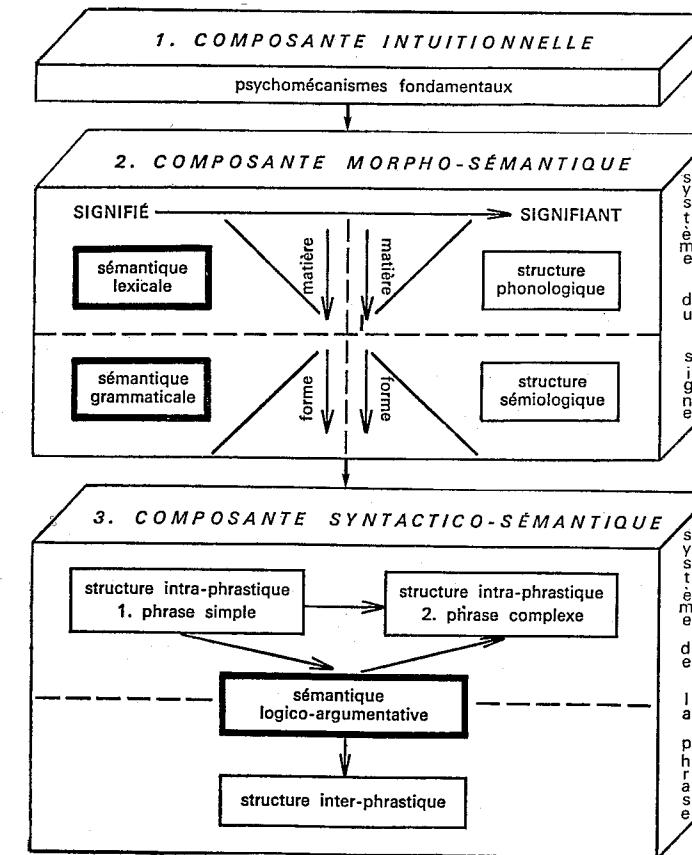


Figure 5

Cette figure appellerait de longs commentaires, qui n'ont pas leur place ici. Dans la perspective de la construction du sens, on remarquera toutefois que si la syntaxe est directement dépendante de la sémantique grammaticale, elle dépend aussi de la *sémantique logico-argumentative* qui, elle, conditionne la structure logique des phrases en produisant mécanismes et structures permettant à l'énonciateur de construire des énoncés cohérents et d'élaborer un discours lié et suivi, dans le cadre d'une stratégie discursive, elle aussi cohérente. Cohérence interne (structure intra-phrastique) et cohérence externe (structure inter-phrastique) devront donc un jour aussi être prises en compte lorsque s'édifiera une syntaxe psychomécanique. Pour d'évidentes raisons, il n'en sera pas question dans le présent exposé, qui se veut surtout programmatique. Tout au plus y fera-t-on allusion en passant.

2. LES MODALITÉS GÉNÉRALES DE LA COMMUNICATION OU MODALITÉS PHRASTIQUES

2.1 Pour une définition de la phrase

Toute syntaxe devrait s'appuyer sur une définition explicite de la phrase dans la mesure où ce qu'on appelle ainsi est - en général implicitement - considéré comme l'unité de communication. Il suffit que la définition qu'on se donne soit au moins provisoirement opératoire.

Comme on le sait, les définitions de la phrase sont nombreuses. Mounin (1968, p.124) en recense quelque deux cents, toutes "fondées sur des observations exactes". Autant dire que chacune d'elles est valide dans son ordre et selon le point de vue de celui qui l'a produite. Ma perspective étant psychomécanique et énonciative, il est clair que je n'ai pas à retenir au premier chef un des trois principaux critères généralement retenus par les auteurs de ces définitions : psychologique, logique, phonétique. Je partirai de la définition bien connue de Guillaume, à savoir que la phrase est l'*unité de discours*, pour remarquer aussitôt que cette définition n'en est pas une : Guillaume ne fait qu'assigner un lieu à la phrase dans l'intégralité du phénomène du langage. Le critère qui me paraît primordial dans la définition de la phrase, unité de discours, est l'existence du sujet parlant et de sa visée de discours. Je propose donc la définition

suivante : on désignera par "phrase" toute séquence du flot verbal et comportemental que l'énonciateur fait fonctionner comme unité de communication.

Cette définition correspond en gros à ce que, dans l'article de 1980, je désignais sous le nom de *phrase-texte* (p. 571). Qu'on me permette de citer un passage de cet article :

Nous sommes (...) amenés à conclure que si, selon Guillaume, l'unité de discours ou unité d'effet est bien effectivement la phrase, avec son *sens littéral*, cela n'est vrai que d'un point de vue strictement structural, car du point de vue énonciatif, une phrase n'a de *signification* que si, sans changer de forme, elle est située dans son contexte à la fois linguistique et situationnel. Dotée d'une signification, elle devient ce que nous appellerons un texte ou, plus précisément, une *phrase-texte*.

Cet extrait permet au passage de signaler la distinction, capitale ici, entre *sens* et *signification*, distinction déjà faite par Guillaume dès *Le problème de l'article* où sont opposés aux "sens littéraux" les "sens d'intention" (appelés aussi "buts de pensée", p. 35).

Dire étant, selon l'expression de Guillaume, l'"objectif constant du langage", la définition de la phrase que j'ai proposée plus haut met en avant l'idée que le face à face implicite ou explicite d'un locuteur et de son allocataire avec, chez le premier, l'intention d'influencer de quelque manière le second, est une donnée essentielle pour l'élaboration d'une syntaxe générale. Ce n'est donc pas, comme en syntaxe générative, le critère de la "bonne" formation des énoncés consécutifs à l'application de règles et de transformations qui est ici retenu, mais celui de la *visée communicative*. A cet égard, la définition du grand linguiste anglais (trop méconnu) Alan H. Gardiner (1932, p.98) est tout à fait acceptable pour mon propos : "A sentence is a word or set of words [followed by a pause and] revealing an intelligible purpose" (Gardiner indique que le segment entre crochets est facultatif). À quoi on peut ajouter une autre définition de Gardiner qui complète la précédente : "A sentence is an utterance which makes just as long a communication as the speaker has intended to make before giving himself a rest" (Ibid., p. 208). Ce qui permet de considérer comme phrases aussi bien un énoncé composé d'un seul mot (ang. "But!") qu'un

énoncé de 8000 mots, comme en a relevé Fries dans un des procès-verbaux du Congrès de Washington.

2.2 Schéma des modalités phrastiques : du geste au vocable

Tout ce qui précède tend à montrer que l'expressivité, avec ses moyens propres, fait partie intégrante de la syntaxe, vue comme une mise en forme de sens et qu'il y a par conséquent lieu, comme le fait justement Guillaume, de poser comme complémentaires une *syntaxe d'expression* et une *syntaxe d'expressivité* (Joly & Roulland, p. 546). J'estime donc sans réserve comme linguistiquement pertinent tout ce qui - expression et expressivité - contribue à la construction de la *signification* (dans le sens indiqué ci-dessus, par opposition à sens). Ceci m'amène à rassembler sous forme de schéma les quatre modalités fondamentales de la communication, ou modalités phrastiques :

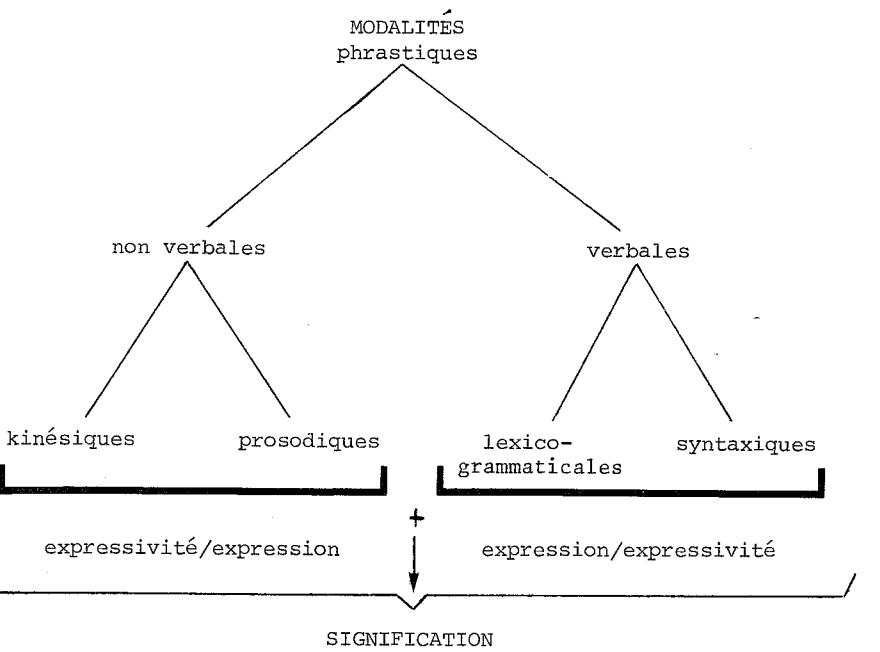


Figure 6

Toute phrase implique la mise en oeuvre, dans des proportions variables ($[expression + expressivité] = I$), de chacune de ces quatre modalités fondamentales. Une syntaxe générale devrait pouvoir prendre en considération ces quatre modalités qui sont interdépendantes et complémentaires dans la construction du sens et de la signification.

L'analyse des modalités kinésiques de la communication échappant quasi totalement à la linguistique pour l'instant, on ne s'en occupera pas davantage ici. Mais je rappellerai quand même que Guillaume avait bien vu l'importance du geste dans le langage, comme en témoigne le passage suivant :

Pour une même langue on peut concevoir théoriquement que sa réalisation physique soit demandée tantôt au geste, tantôt à la parole. Il y a du reste dans la parole même, dans les intonations, les articulations de la parole, une part qui est de la nature du geste (IL, 3, p. 17).

Dans le même texte, à propos de certaines tribus, Guillaume évoque la substitution possible de l'expression gestuelle à l'expression parlée, et il commente :

(...) la coexistence des deux langages (...) montre que ces deux langages - pour mieux dire ces deux discours - le gestuel et le parlé, renvoient à une même langue (p. 17).

Et plus loin (p. 35), il envisage une idéation du geste en langue, une sorte de dicibilité gestuelle, comme il existe une dicibilité orale et une dicibilité scripturale (PLT, p. 41). L'idéation du geste pourrait d'ailleurs faire partie, en langue, de ce que j'appelle la compétence communicative, face à la compétence linguistique (sur le rapport entre les deux, cf. Joly & Roulland, p. 568 et fig. 9). Dans l'avenir, les psychomécaniciens devront se pencher sur la question, car il existe bel et bien une *syntaxe du geste* qui double la syntaxe de la parole. Pour l'instant, seuls les anthropologues s'y sont intéressés.

3. LES MODALITÉS SYNTAXIQUES ET LEUR FORME GÉNÉRALE

3.1 Syntaxe d'expression et syntaxe d'expressivité

L'énonciateur utilise donc, à des degrés divers selon le besoin

(et selon son conditionnement socio-culturel), les quatre modalités phrasiques que je viens d'identifier. Il intervient plus particulièrement au niveau de l'une de ces quatre modalités générales pour inscrire dans l'énoncé, de façon plus ou moins consciente, sa propre subjectivité. On dira que l'énoncé est "modalisé". Les exemples abondent, mais je ne vois pas l'utilité de m'attarder sur cette question.

La modalisation des énoncés pose toutefois un problème en analyse syntaxique, notamment au niveau de la prosodie. Si l'on admet d'une part que les différentes formes de la modalisation contribuent à modifier la signification globale d'un énoncé - au-delà du sens littéral - et, d'autre part, que la syntaxe est la mise en forme du sens, dans quelle mesure certains phénomènes expressifs porteurs de signification (intonation etc.) doivent-ils être intégrés à la syntaxe?

On prendra un exemple simple, mais tout à fait éclairant. Soit en anglais la phrase :

(1) #John is my friend#

La syntaxe classique - ce qualificatif est applicable à la syntaxe générative - analyse cette phrase en termes de rapport entre un thème ou sujet et un propos ou prédicat. Ce type de phrase et l'ordre des mots conduit à voir dans *John* le sujet et dans *my friend* le prédicat (on ne parlera pas ici de l'opérateur *is*). Une telle analyse, apparemment tout à fait correcte, ne tient compte ni du contexte linguistique ni de la situation énonciative. En fait, l'analyse classique se place au seul niveau de la syntaxe d'expression et travaille sur un produit isolé, coupé de sa production. On est ici en présence de la projection graphique d'une phrase qui, dans la réalité vécue du dire, emportait nécessairement un contenu d'expressivité.

On exclura, au moins provisoirement, la possibilité d'un énoncé totalement neutre, c'est-à-dire absolument dénué d'expressivité; ce serait en fait le cas, réalisé dans les premiers essais de synthèse de la parole, où l'on obtenait une sorte de degré zéro des modalités prosodiques. L'expressivité zéro étant exclue, on posera que, du point de vue de l'accentuation d'intensité et de hauteur (*stress and pitch*), la phrase (1) est susceptible des quatre réalisations suivantes :

- (1) a. 'John is my friend
- b. John 'is my friend
- c. John is 'my friend
- d. John is my 'friend

La présence de cet élément qualifié de façon très ambiguë de "supra-segmental" ajoute au sens littéral et confère chaque fois une signification spécifique à la phrase, ce qu'on appelle en psychomécanique un effet de sens. Sur la syntaxe d'expression, qui est linéaire (c'est la syntaxe de l'énoncé), est venu se greffer la syntaxe d'expressivité, non linéaire, elle, et qui transcende la première (c'est la syntaxe de l'énonciation).

Cette syntaxe de l'énonciation, indissociable à mon sens de la syntaxe de l'énoncé, n'a été prise en compte jusqu'ici, de façon systématique, dans aucun modèle théorique. La raison en est d'une part que les modalités prosodiques, et a fortiori les modalités kinésiques, sont considérées comme des ajouts liés à la spécificité de tel ou tel acte d'énonciation, et que, d'autre part, on les juge difficilement théorisables. Il n'en demeure pas moins, comme l'a fort bien vu Guillaume, qu'elles font partie intégrante du langage, et qu'à ce titre elles devront un jour entrer à part entière dans l'analyse syntaxique.

Pour en revenir à l'exemple d'illustration, la réalisation (1) a. peut être analysée comme la transformée, c'est-à-dire comme le résultat de la transformation de l'ordre linéaire *John-is-my-friend* où *John* apparaît comme sujet et *my friend* comme prédicat. Mais la syntaxe profonde de (1) a., telle qu'elle est manifestée par l'accentuation, bouleverse la linéarité de l'énoncé de surface et les inévitables implications analytiques pour faire de *John*, au terme d'un certain nombre d'opérations, le propos/prédicat de la phrase, alors que *my friend* en devient le thème/sujet. En effet, la marque prosodique qui affecte *John* et qui, du même coup, l'assied fortement en le posant, relègue *my friend* dans la présupposition. L'énoncé s'insère dans un contexte linguistique et doit s'analyser ainsi :

- A. présupposé : I have a friend → *my friend* = référentiel ou sujet "profond"
- B. posé : *John* = référé au présupposé = prédicat profond

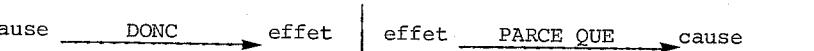
La phrase de surface telle qu'on l'a en (1) a. ne dit pas simplement que "Jean est mon ami", mais que "j'ai un ami" et que cet ami est "Jean". Autrement dit, contrairement à ce que laisse entendre l'ordre linéaire en syntaxe d'expression, c'est, en syntaxe d'expressivité, *John* qui est dit de *my friend*, et non l'inverse. Comment fonctionne ici le mécanisme d'incidence? C'est une question que je pose et que je laisse sans réponse.

Voici un deuxième exemple pour montrer que les modalités prosodiques peuvent aussi bouleverser profondément la sémantique logico-argumentative, donc la syntaxe d'une phrase. Soit :

(2) *J'ai pris mon parapluie, il pleut*
phrase qui peut avoir deux interprétations si on la considère non pas seulement comme un énoncé dans lequel on ne retiendrait que les modalités verbales, mais du point de vue de la syntaxe de l'énonciation, c'est-à-dire en intégrant à l'analyse les modalités non verbales (ici prosodiques) qui ont pour effet de donner à la phrase sa véritable signification. Cette signification est tenue sous la dépendance du sens d'intention de l'énonciateur. L'ambiguité de cette phrase est levée oralement par l'intonation :

(2) a. Première interprétation :
"J'ai pris mon parapluie [*parce qu'*] il pleut
Le contexte est facile à imaginer, ainsi que la situation.

(2) b. Deuxième interprétation :
"J'ai pris mon parapluie, [*donc*] il pleut
où le locuteur présente ironiquement le fait qu'il a pris son parapluie comme la cause directe de la pluie (i.e. "Il faut bien qu'il pleuve, puisque j'ai pris mon parapluie"). L'intonation supplée à l'absence de marqueur logico-argumentatif, elle a pour fonction, comme les marqueurs, d'orienter différemment les deux membres de phrases (les deux idées, "prendre son parapluie" et "pleuvoir"). L'explication qu'on peut donner de cette inversion en sémantique psychomécanique est fondée sur la relation de cause à effet impliquée ici, soit schématiquement :



On voit par là quel rôle important pourrait jouer la psychomécanique

dans l'étude de la syntaxe logico-argumentative, intra- ou interphasique. Il resterait à intégrer au modèle psychomécanique l'analyse des modalités prosodiques.

3.2 Formes générales des modalités syntaxiques

La syntaxe de l'énonciation, que je viens d'évoquer à grands traits, reste presque entièrement à construire. Il y a lieu de préciser qu'elle est le prolongement - et non la négation - de la syntaxe de l'énoncé. Dans la perspective de ce prolongement, je voudrais maintenant indiquer comment on peut envisager les formes générales de la phrase, ce que j'ai appelé les modalités syntaxiques (v. figure 6).

On partira des quatre principes suivants : 1) toute phrase présuppose implicitement ou explicitement le rapport interlocutif, 2) les modalités syntaxiques sont directement conditionnées par ce rapport : tout locuteur produit des phrases en vue d'un certain effet (*visée d'effet*), 3) en conséquence, au niveau de la *visée phrasique*, le locuteur choisit le moule formel qui correspond à son sens d'intention; ce moule formel est fourni par les modalités syntaxiques, 4) selon les langues, le locuteur déclare explicitement ou non à l'aide d'une forme particulière quelle modalité syntaxique il choisit (il annonce en quelque sorte la "clef"); un exemple d'explication en français : *est-ce que Paul viendra?* où *est-ce que* = "je demande si", à partir de *Paul viendra*, qui ne comporte aucun marqueur de modalité syntaxique explicite, mais qui renvoie nécessairement à un locuteur dont on doit présupposer qu'il dit "j'asserte que". *Paul viendra* a la forme de l'assertion; on dira qu'elle relève de la modalité syntaxique assertive.

On est ainsi amené à distinguer deux grands ordres de modalités syntaxiques générales : les modalités d'*assertion* et les modalités d'*interpellation*. La distinction repose sur l'explicitation ou la non explicitation du rapport interlocutif; dans le cas de l'interpellation, l'explicitation du rapport est obligée, ce qui entraîne certaines formes syntaxiques; dans le cas de l'assertion, cette explicitation est simplement possible et, là encore, certaines modalités syntaxiques sont attachées aux diverses formes de l'assertion. L'ensemble des modalités

syntaxiques générales peut être présenté dans le tableau suivant :

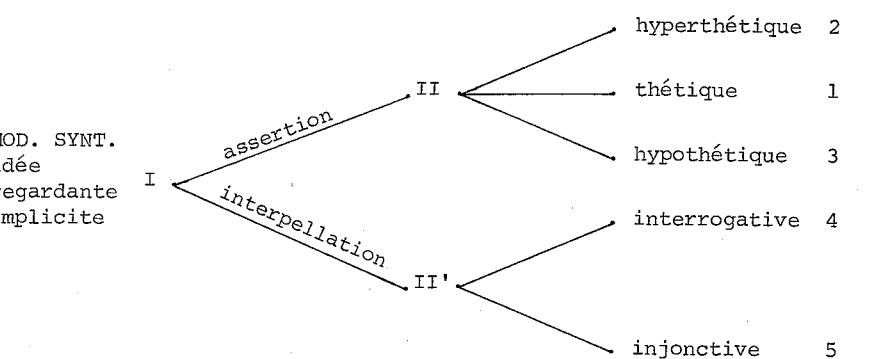


Figure 7

On remarquera que les deux grands ordres de modalités (assertives et interpellatives) se subdivisent en modalités de second ordre (II et II'). Ainsi l'assertion, affirmative ou négative, a pour fonction de poser le contenu de phrase : le locuteur asserte. Mais il y a différentes manières de poser, d'où les trois modalités assertives : *thétique*, *hyperthétique*, *hypothétique*. En modalité hyperthétique, le locuteur hausse le ton, il "dièse" en quelque sorte l'assertion théтиque; en modalité hypothétique au contraire, il la "bémolise". Quant à la modalité générale d'interpellation, elle est soit demande de dire ou de faire (modalité interrogative), soit sommation d'avoir à dire ou faire (modalité injonctive). Dans les deux cas, l'interpellation appelle une réponse, verbale ou non verbale, au sens anglais de *response*.

Telles seraient donc, à mon sens, les formes *générales* des modalités syntaxiques, c'est-à-dire les diverses formes que peut prendre la phrase. Chaque langue a ses formes particulières ou *phénotypiques* qui ne sont en fait que la réalisation de ces formes générales qu'on pourrait symétriquement qualifier de *génotypiques*. Les procédés particuliers sont évidemment très divers non seulement selon les groupes de langues, mais aussi selon les langues au sein de chaque groupe. La spécificité de ces procédés rend difficile une syntaxe comparée. Comme je l'ai indiqué plus haut, les formes syntaxiques particulières font intervenir les autres modalités phrastiques (lexico-grammaticales,

prosodiques, kinésiques). Pour nous en tenir au seul cas de la modalité d'assertion hypothétique : il pourra être fait recours aux modalités lexico-grammaticales (p. ex. conditionnel, verbes modaux, adverbes de possibilité ou de probabilité, en association ou non avec l'inversion etc.) et, bien entendu, aux modalités prosodiques, sans oublier les modalités kinésiques (une inflexion de voix, un haussement de sourcil pourront faire glisser une assertion de la thèse à l'hypothèse). Dans l'étude d'une syntaxe qui serait la mise en forme du sens, peut-on négliger ces dernières modalités?

Rares sont les langues qui disposent de marqueurs spécifiques dont la fonction est d'indiquer de façon systématique à quelle modalité syntaxique la phrase doit être rattachée. Parmi ces langues figurent, par exemple, le japonais et le béarnais.

En modalité assertive, le locuteur japonais dispose de trois morphèmes qu'il utilise en clôture de phrase pour signaler soit qu'il pose le contenu de l'énoncé, sans plus (morphème zéro), soit qu'il l'hyperthétise (*da*), soit encore qu'il l'hypothétise (*deshoo*). Voici un exemple d'illustration, avec traduction approximative et glose :

(3) modalité théтиque : *Jiko*, "il y a un accident".
Pur constatif. C'est ce que les grammairiens japonais appellent l'énonciation "objective".

(4) modalité hyperthétique : *Jiko da*, "tiens, il y a un accident".
Énonciation dite "subjective", toujours selon les mêmes grammairiens, ce qui signifie que le locuteur s'implique dans son énoncé, affirme avec conviction. Un grammairien japonais a pu comparer la valeur du morphème *da* à la valeur d'affirmation du verbe *être* selon Port-Royal.

(5) modalité hypothétique : *Jiko deshoo* "il semble qu'il y ait un accident, j'ai l'impression qu'il y a un accident".
Ce morphème lié à l'expression de l'hypothétique sert à former le futur d'intention, i.e. un futur à valeur "subjective" : *Ashita Tokyo-e iku deshoo*, «demain j'ai l'intention d'aller à Tokyo» vs. *Ashita Tokyo-e iku*, «demain je vais à Tokyo».

Pour ce qui est du béarnais, on sait que le locuteur doit nécessairement utiliser un morphème énonciatif pour exprimer la modalité syntaxique choisie, faute de quoi (sauf dans le cas de la modalité injonctive = morphème zéro) sa phrase n'est pas énonçable; les mots pris séparément font sens, mais sans le morphème d'énonciation, la phrase n'est pas actualisable en discours. On aura donc :

- (6) modalité thétique : *que plau*; "il pleut" (**plau*).
- (7) modalité hyperthétique : *be plau* ou *ye plau*, selon les régions.
- (8) modalité hypothétique (en subordonnée) : *Coan e plau...*, "quand il pleut".

- (9) modalité interrogative : *e plau?* ou *se plau?*

On remarquera l'emploi du même signifiant, *e*, en modalité assertive hypothétique et en modalité interpellative interrogative. Une analyse approfondie du tableau des modalités syntaxiques ferait apparaître qu'en fait ces différentes modalités correspondent à autant de positions sur un spectre des possibilités énonciatives. D'où le voisinage de l'assertion hypothétique et de l'interpellation interrogative. La distance de l'une à l'autre est parfois très petite.

*

* * *

Il est temps de clore ce tour d'horizon nécessairement schématique. Dans le cadre de mon propos limité, l'essentiel a cependant été dit, à savoir que l'élaboration d'une syntaxe générale psychomécanique ne peut faire l'économie de l'analyse du mécanisme de production des phrases. S'en tenir au seul produit qu'est la phrase réalisée, c'est refuser de voir ce que pourtant Guillaume n'a cessé de proclamer, que le langage est inséparable de la subjectivité des interlocuteurs. Parler du langage, c'est donc avant tout parler de l'homme en action de langage - de l'homme dans son face à face avec l'univers, certes, mais aussi - et peut-être surtout - dans son face à face avec l'Autre, sans l'existence duquel il n'y aurait tout simplement pas de langage.

NOTE

1. Les figures 1 à 5 sont la reproduction de celles qui paraissent dans l'article intitulé "Pour une approche psychomécanique de l'énonciation", publié dans *Langage et psychomécanique du langage*, pour Roch Valin (1981). Seule la figure 4 présente un ajout dont il y a lieu de tenir compte.

BIBLIOGRAPHIE

- GARDINER, A.H. (1932), *The Theory of Speech and Language*, The Clarendon Press, Oxford.
- GUILLAUME, G. (1919), *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*, A.G. Nizet, Paris, rééd. 1975.
- GUILLAUME, G. (1971), *Leçons de linguistique 1948-1949. Psycho-systématique du langage, Principes, méthodes et applications 1*, Presses de l'Université Laval, Québec.
- GUILLAUME, G. (1973), *Leçons de linguistique 1948-1949. Grammaire particulière du français et grammaire générale (IV)*, Klincksieck, Paris et Presses de l'Université Laval, Québec.
- GUILLAUME, G. (1973), *Principes de linguistique théorique*, Klincksieck, Paris, Presses de l'Université Laval, Québec.
- JOLY, A. et ROULLAND, D. (1981), "Pour une approche psycho-mécanique de l'énonciation", in *Langage et psychomécanique du langage*. Pour Roch Valin, éd. par A. Joly et W. Hirtle, Presses de l'Université de Lille, Presses de l'Université Laval, 1981.
- MOUNIN, G. (1968), *Clefs pour la linguistique*, Seghers, Paris.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	VII
JACQUELINE BOULOUFFE <i>L'apprentissage d'une compétence de communication dans la classe de langue : perspective psychomécanique sur un problème mal posé</i>	1
MICHEL GLATIGNY <i>Sujet parlant et pédagogie du français dans les perspectives guillaumiennes</i>	17
WALTER HIRTLÉ <i>L'anglais sans règles</i>	37
CHARLES BOUTON <i>Psychomécanique et neurophysiologie du langage</i>	49
RONALD LOWE <i>Problèmes posés à l'enseignement de la langue esquimaude par la structure particulière du mot esquimau</i>	65
GUY CORNILLAC <i>Résistance à l'emprunt lexical et émettement dialectal en esquimau</i>	81
PIERRE NKENIRA <i>La valeur sémiologique et la position du ton dans les formes grammaticales du verbe en Kirundi</i>	95
JOSEPH PATTEE <i>L'article en allemand</i>	111
CHRISTINE TESSIER <i>Le futur en allemand : la concurrence entre le präsens et la forme werden + infinitif</i>	121

ALVARO ROCCHETTI

Variations formelles et sémantiques dans la syntaxe de la conjonction italienne Finché/Finché non 139

YVES ST-GELAIS

La praxéogénie adjetivale en français moderne 159

JOHN HEWSON

Points de vue opposés sur la syntaxe 177

HERVÉ CURAT ET RENÉ LESAGE

Incidence adjetivale et formation de syntagmes 195

DANIEL LE FLEM

Les indépendantes infinitives du français : une remise en cause de la morphologie de l'infinitif par sa syntaxe 209

CLAIRE BLANCHE-BENVENISTE

La personne humaine et les pronoms 229

JEAN-MARCEL LÉARD

Sur un aspect d'une syntaxe guillaumienne : comptabilité entre signifiés d'effet et acceptabilité 245

ANDRÉ JOLY

Contribution à l'élaboration d'une syntaxe générale : éléments pour une syntaxe psychomécanique de l'énonciation 261

TABLE DES MATIÈRES 279

ACHEVÉ D'IMPRIMER
SUR LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE III

OUVRAGE FAÇONNÉ
PAR L'IMPRIMERIE CENTRALE DE L'ARTois
RUE S^e MARGUERITE À ARRAS

DÉPÔT LÉGAL 1^{er} TRIMESTRE 1984